



# DOCUMENT D'OBJECTIFS

*Site Natura 2000 FR8301069*

**AUBRAC**

**Décembre 2013**  
**Version définitive**



Photos ©CEN Auvergne



## **Maître d'ouvrage**

---

Communauté de Communes Caldaguès-Aubrac

Suivi de la démarche par : Delphine BARRIE-LIGNEAU, agent de développement – CC Caldaguès-Aubrac

pour le compte du MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Suivi de la démarche par : Sylvain MARSY, chargé de mission Nature Forêt - DREAL Auvergne

Béatrice JOUBERT, chargée de mission - DDT Cantal

## **Maître d'œuvre**

---

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

## **Rédaction du document d'objectifs**

---

**Coordination** : Stéphane CORDONNIER (CEN Auvergne)

**Rédaction** : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

**Contribution au projet MAET** : Sylvie MARTINANT (CEN Auvergne)

**Contribution à la Charte Natura 2000** : Sylvie MARTINANT et Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

**Cartographie** : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

**Contribution / Relecture** : Stéphane CORDONNIER et Sylvie MARTINANT (CEN Auvergne), Béatrice JOUBERT (DDT Cantal), Sylvain MARSY et Pierre TABOURIN (DREAL Auvergne), Laurent LATHULLIERE (ONF), Gilles MOREL (Syndicat des propriétaires forestiers), Jean-Philippe RIEUTOR (CRPF)

## **Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires**

---

Cartographie des habitats (2011) : Delphine BENARD (CEN Auvergne)

Données naturalistes : CEN Auvergne, CBNMC

## **Crédits photographiques**

---

CEN Auvergne

## **Référence à utiliser**

---

REGNIER M.C., janv. 2014 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR8301069, « Aubrac », 186 pages. Communauté de Communes Caldaguès Aubrac. CEN Auvergne.



# SOMMAIRE

---

<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>6</b>
<b>CARTES ET ANNEXES</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE INTRODUCTIVE</b>	<b>8</b>
<b>1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000</b>	<b>8</b>
<b>2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>13</b>
<b>1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE « COMPAING »</b>	<b>13</b>
<b>2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES</b>	<b>19</b>
<b>3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES</b>	<b>31</b>
<b>4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE</b>	<b>53</b>
<b>PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>84</b>
<b>1. ENJEUX ET OBJECTIFS</b>	<b>102</b>
<b>2. ACTIONS ENVISAGEES</b>	<b>107</b>
<b>3. LE BUDGET ESTIMATIF</b>	<b>164</b>
<b>4. LA CHARTE NATURA 2000</b>	<b>166</b>
<b>5. LES CONTRATS NATURA 2000</b>	<b>166</b>
<b>6. LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE T)</b>	<b>176</b>
<b>7. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'EVALUATION DU DOCOB</b>	<b>179</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>181</b>

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Méthodologie, données générales :

- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive « habitats » (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- CHAMINA, 2003. *Le volcanisme en Auvergne*, 138 p.
- DIREN Auvergne (2008). *Natura 2000 en Auvergne*, octobre 2008, 94 p.
- GRENIER E.(1992). *Flore d'Auvergne*. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 p.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (2002). Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. coll. «Cahiers d'habitat Natura 2000», La documentation française
- TERRAZ, L. *et al* (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, 71 p.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al*. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.

### Natura 2000 « Aubrac »

- BACHELARD Ph. (2000, 2002, 2004, 2006, 2008 et 2012). Suivi du Damier de la Succise. SHNAO
- BENARD D. (2002, 2004, 2006, 2008 et 2012). Suivi de la Succise des Prés sur la tourbière des Claques. CEN Auvergne
- BENARD D. (2007, 2009). Suivi de la Canneberge sur la tourbière de Vergnes des Mazes.
- BENARD D. (2010). Cartographie des habitats naturels et semi-naturels, site Natura 2000 FR8301069 « Aubrac ». CEN Auvergne, 94 p.
- CELLE J. 2012. - Suivi de *Bruchia vogesiaca* Schwägr. dans le site Natura 2000 FR8301069 « Aubrac ». CBNMC, 20 p.
- CEN Auvergne (2002). Etat initial sur les odonates dans l'Aubrac cantalien, 14 p.
- CEN AUVERGNE (2004 et 2008). Suivi de l'évolution des habitats et des espèces sur les secteurs agricoles (landes, nardaies, tourbières).
- DARNIS T. (2009). Bilan technique 2009, actions de suivi (mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 site FR8301069 « Aubrac »). ONF, 69p.
- LOISIRS BOTANIQUES (2002). Recherche des Bryophytes relevant de l'annexe II de la directive Habitats, 28 p.
- MARTINANT S. (2001). Document d'Objectifs Natura 2000 site « Aubrac » FR8301069. Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne, DIREN Auvergne, 181 p.
- POUVARET S. (2009). Bilan des populations de *Luronium natans* sur le site Natura 2000 FR8301069 « Aubrac ». CEN AUVERGNE, 7 p.
- POUVARET S. (2013). Evaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 6230\* CEN AUVERGNE, 22 p.
- SEYTRE L. (2010). Appui technique pour l'actualisation de la cartographie des végétations du site Natura 2000 FR8301069 " Aubrac " (Cantal). CBNMC, 31 p.

## CARTES ET ANNEXES

---

### Liste des cartes

- Carte 1 : localisation générale du site « Aubrac »
  - Cartes 2a, 2b, 2c : limites du site « Aubrac »
  - Cartes 3a, 3b, 3c : statuts d'inventaires et de protections réglementaires ou contractuelles
  - Cartes 4a, 4b, 4c : types de propriétés foncières
  - Cartes 5a, 5b, 5c : localisation du foncier agricole
  - Cartes 6a, 6b : régimes forestiers
  - Cartes 7a, 7b : gestion des forêts publiques
  - Cartes 8a : ressources en eau
  - Cartes 9a, 9b, 9c : voies de circulation, équipements de transport
  - Carte 10a, 10b, 10c, 10d, 10e, 10f : cartographie des milieux
  - Carte 11a, 11b, 11c, 11d : cartographie des habitats d'intérêt européen
  - Carte 12a, 12b, 12c, 12d, 12e, 12f : cartographie des stations floristiques
  - Carte 13a, 13b, 13c : localisation des invertébrés d'intérêt patrimonial
- 
- Carte 14 : localisation des MAET souscrites en 2009
  - Carte 15 : localisation des travaux prévus au Contrat Natura 2000 « Moulette »
- 
- Carte 16a, 16b, 16c : localisation des mesures A22 et G11
  - Carte 17a, 17b, 17c : localisation des mesures A31, G12 et G13
  - Carte 18a, 18b : localisation des mesures A12, G22, G31 et G32
  - Carte 19a, 19b, 19c : localisation des mesures E11, E24, G21, G52

### Liste des annexes

- Annexe 1 : abréviations et acronymes
- Annexe 2 : arrêté préfectoral de création du COPIL

## PARTIE INTRODUCTIVE

---

### 1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

#### **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la Directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

#### **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

#### **Natura 2000 en France**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.



Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en PS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

### **Natura 2000 en région Auvergne**

En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **95 sites** qui couvrent plus de **420 000 ha**, soit près de **14% du territoire régional** dont :

- 83 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 14% du territoire, soit plus de 360 000 ha.

## **2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Le **Document d'Objectifs** souvent appelé Docob, est à la fois un document d'orientation qui permet de planifier la gestion du site durant 6 années de mise en œuvre, mais il s'agit également de l'état initial du site afin de pouvoir procéder à une évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre. Ce document permet d'intégrer les connaissances recueillies ou acquises tout au long des 18 mois de sa réalisation ainsi que les réflexions et échanges qui ont eu lieu avec les acteurs locaux. Pour ce faire, des groupes locaux de travail ont été organisés.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisies de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

**Ce document de synthèse a été validé le 14 novembre 2013 par le Comité de Pilotage Local (COPIL)**, moyennant 2 semaines de délai pour retourner à l'animateur les derniers compléments et corrections. Le document a été finalisé le 2 décembre, conformément à la décision du Copil, et se présente désormais sous sa version définitive.

Il sera envoyé à ses membres et mis à la disposition du public aux mairies de Deux-Verges, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues et Saint-Urcize.

Il sera également disponible auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et de la DDT Cantal.

Un second document sera élaboré et disponible uniquement auprès des services de l'Etat, il s'agit du **Document de compilation**. Ce document permet de consigner les données qui ont permis l'élaboration du Docob, et l'ensemble des documents élaborés tels que les comptes rendus des réunions, les bulletins d'information...

**FICHE D'IDENTITE DU SITE AU COURS DE LA REALISATION DU DOCOB :**

Numéro d'identification du site Natura 2000 : **FR 8301069**

Nom du site Natura 2000 : **Aubrac**

Date de transmission de la ZSC : **avril 2002**

Désignation du site au titre de : **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Région : **Auvergne**

Département : **Cantal**

Communes :

**Deux-Verges**

**St-Rémy-de-Chaudes-Aigues**

**Jabrun**

**La Trinitat**

**Lieutadès**

**St-Urcize**

Lieux dits :

**Puy de la Tuile et de l'Aubraquet**

**Puy de la Tuile et de l'Aubraquet, Tras Recous**

**Puy de la Tuile et de l'Aubraquet, La Moulette, Les Roustières**

**Les Issendous**

**Vergnes des Mazes et les Claques**

**Truc de l'Aiguille**

Superficie du site Natura 2000 : **723,56 ha (SIG)**

Préfet coordinateur : **Préfet du Cantal**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : **voir l'Arrêté préfectoral n° (en annexe 2)**

Opérateurs : **Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne**

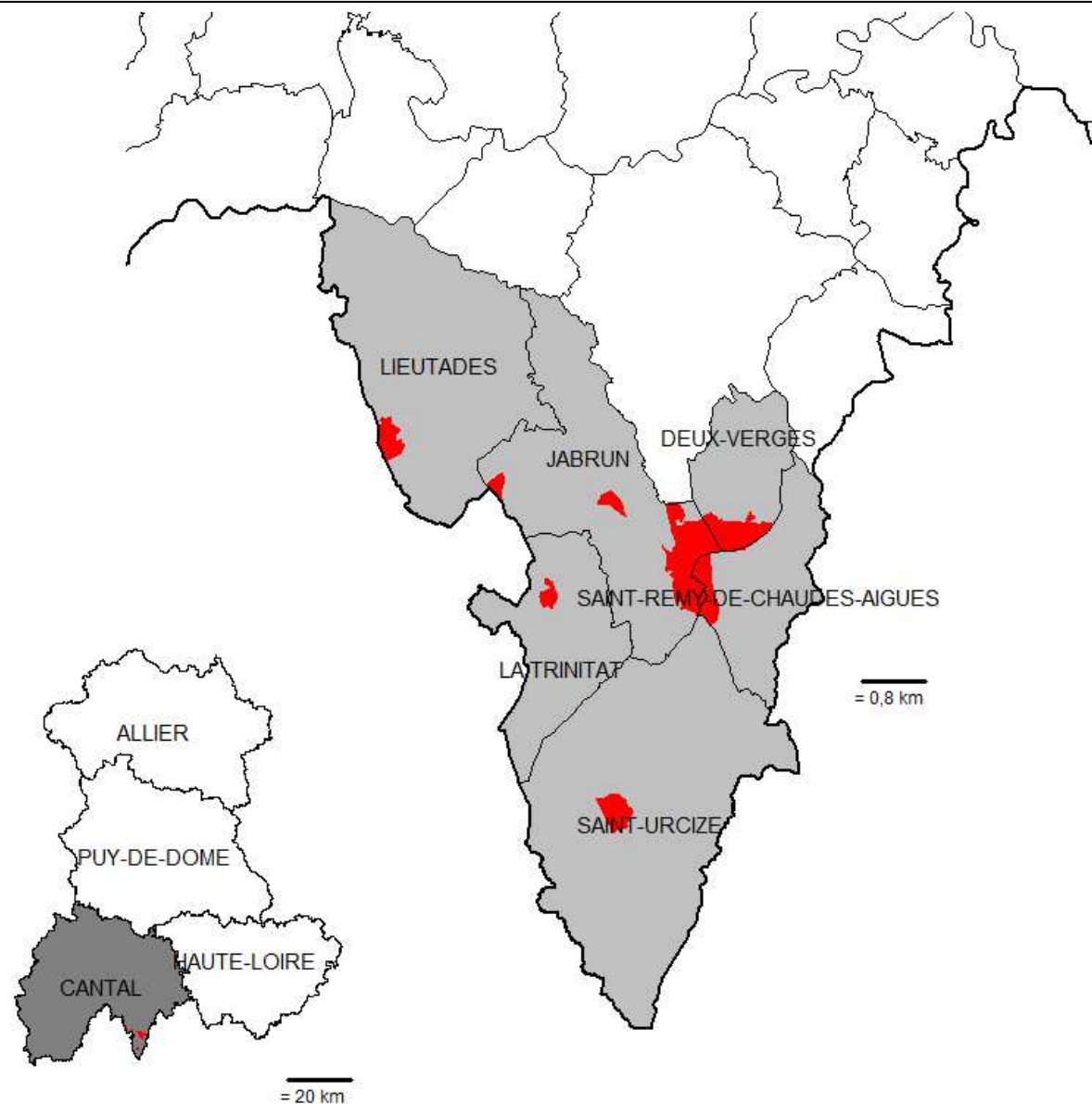
# CARTE 1 : LOCALISATION GENERALE



= 100 km



Aucune légende activée



= 0,8 km

= 20 km

Réalisation : CEN Auvergne, 2012

## PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

### 1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE « AUBRAC »

#### Localisation

Le site Natura 2000 de l'Aubrac cantalien se situe à la pointe Sud-Est du département du Cantal, au sud la sous-préfecture de Saint-Flour. Il est composé de six entités, réparties inégalement sur six communes : Deux-Verges, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues et Saint-Urcize. Les altitudes y varient entre 984 (minimum) et 1286 mètres (maximum), avec une moyenne située autour de 1127 m.

La superficie totale du site est de 723,56 hectares.

Appellation locale de l'entité composant le site Natura 2000	Commune(s) concernée(s)	Superficie	Alt. mini Alt. maxi
Puy de la Tuile et de l'Aubraquet, Tras Recous	Deux-Verges, St-Rémy-de-Chaude-Aigues, Jabrun, St-Rémy-de-Chaude-Aigues	508,25 ha	1150 à 1286 m
Les Roustières	Jabrun	25,50 ha	1060 à 1130 m
La Moulette	Jabrun	23,62 ha	1070 à 1100 m
Les Issendous	La Trinitat	25,50 ha	1100 à 1150 m
Vergnes des Mazes et les Claques	Lieutadès	64,92 ha	980 à 1023 m
Truc de l'Aiguille	Saint-Urcize	75,77 ha	1225 à 1235 m

#### Caractéristiques abiotiques et zones d'influence

L'Aubrac cantalien est sous influence atlantique marquée, avec une constance des précipitations tout au long de l'année et une couverture nuageuse fréquente. La façade ouest du plateau (Lieutadès) reçoit entre 1 000 et 1 200 mm d'eau par an, l'extrême sud (Saint Urcize) se situe autour de 1600 – 1800 mm. La moyenne annuelle se situe autour de 1400 mm (source : Météo-France, station de Deux-Verges).

Son climat est toutefois marqué par des nettes caractéristiques montagnardes, qui s'opposent au climat du Lot déjà à tendance méridionale, très chaud en été avec des hivers tempérés, gâté seulement en automne par des brouillards. Ceux-ci apparaissent quand le temps est calme et sec, mais ils n'envahissent jamais le Haut Aubrac. Le phénomène d'inversion de température est souvent constaté, avec des températures plus froides à basse altitude que sur les reliefs.

Sur le plateau, les températures annuelles sont fraîches avec des minima à 2,1°C et des maxima à 11,6°C, avec une moyenne de 6,9°C à 1 120m d'altitude.

Des remontées d'air chaud (en provenance du Sud) peuvent avoir lieu au cours de la période estivale (vent d'Autan) mais restent des phénomènes rares. Les vents d'Ouest soufflent majoritairement (en moyenne, 120 jours par an) en alternance avec le vent du Nord en période hivernale (en moyenne, 140 jours par an).

L'hiver est long, avec un enneigement variable mais souvent important, plus fréquent sur les sommets. Les précipitations neigeuses peuvent s'étaler de la fin du mois d'octobre jusqu'au mois de mai, plus exceptionnellement début juin. Au cours de ces dernières années (2005-2012) elles ont toutefois été particulièrement irrégulières et ont accusé de forts déficits.

Le printemps est relativement tardif mais très bref (fin en juin) et laisse place à un été chaud où plusieurs semaines d'affilée peuvent afficher 25°C.

La géologie de l'Aubrac est complexe, en raison de son passé volcanique. Le socle est constitué de granit de la Margeride, qui lors de la formation des Alpes s'est également soulevé. Un grand nombre de fractures se sont formées, d'où des vagues successives de lave basaltique ont pu s'écouler à l'époque Miocène jusqu'au Pliocène. Ces coulées sont globalement orientées selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est.

Le relief des zones granitiques a été adouci par les recouvrements de lave, puis par l'érosion glaciaire durant le quaternaire. A cette époque, la limite des neiges éternelles se situait en effet, selon les estimations, autour de 1 200 m. Les géographes et géologues estiment d'ailleurs que le centre du glacier de l'Aubrac se situait au niveau de la vallée actuelle du Bès. Ce glacier a laissé dans le secteur de nombreuses traces : dépôts morainiques et glaciaires (chaos de blocs de granit mêlés à des blocs de basalte), comme il s'en voit autour de Saint Urcize, entre Nasbinals et le pont de Recoulès etc.

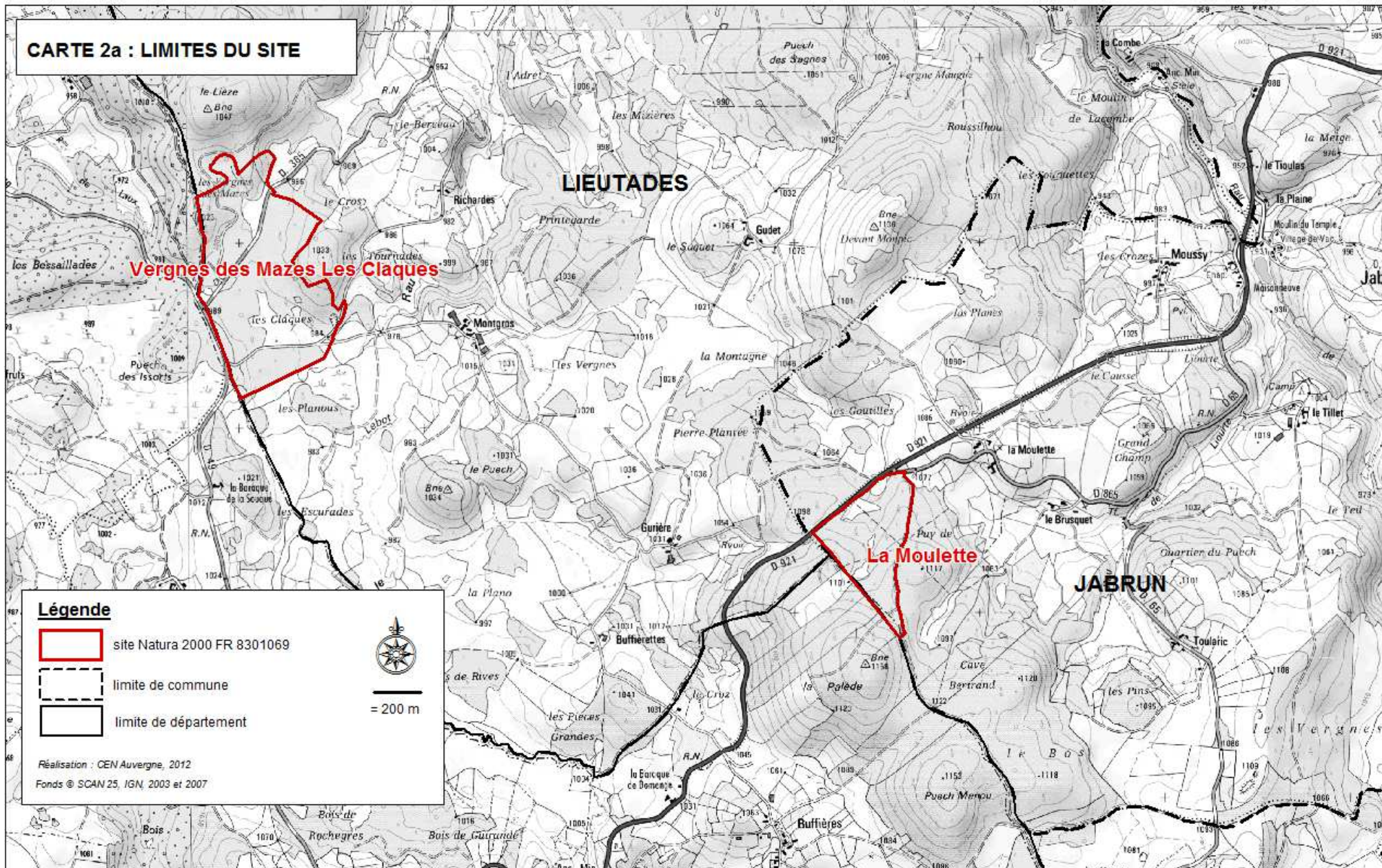
La topographie de creux et de bosses minuscules, très présente dans les pâturages de l'Aubrac, est également un héritage de cette période glaciaire, mais également à l'action continue et toujours d'actualité, du gel et de la neige.

Le plateau d'Aubrac est un véritable « château eau » : toutes les sources alimentent le Lot soit directement soit par intermédiaire de la Truyère. C'est le cas ici pour le site Natura 2000, où presque toutes les entités donnent naissance à des ruisselets confluant vers le Bès, le Lebot ou le Tailladès et le Levandès selon le cas. Tous ces cours d'eau contribuent aux eaux de la Truyère.

Dans le basalte, les vallées amont sont constituées d'une infinité de ruisselets qui se réunissent pour former les « boraldes » ; ceux-ci coulent ensuite dans des gorges creusées plus en profondeur. Ces ruisseaux ont généralement peu d'eau sauf lors de la fonte des neiges ou d'épisodes de grosses précipitations.



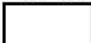
Dans le granit les vallées ont globalement le même profil que sur basalte ; le Bès a ainsi un long profil longitudinal composé d'une série de paliers étagés que le ruisseau franchit par des rapides et des cascades. Ce n'est qu'après être sorti du plateau d'Aubrac proprement dit que le Bès devient une « vraie rivière » dont la force est utilisée pour la production d'énergie électrique. Ce n'est que dans les vallées à l'action glaciaire s'est exercée que les rivières ont une allure calme tout en étant parfois fortement méandrées.

## CARTE 2a : LIMITES DU SITE



# CARTE 2b : LIMITES DU SITE

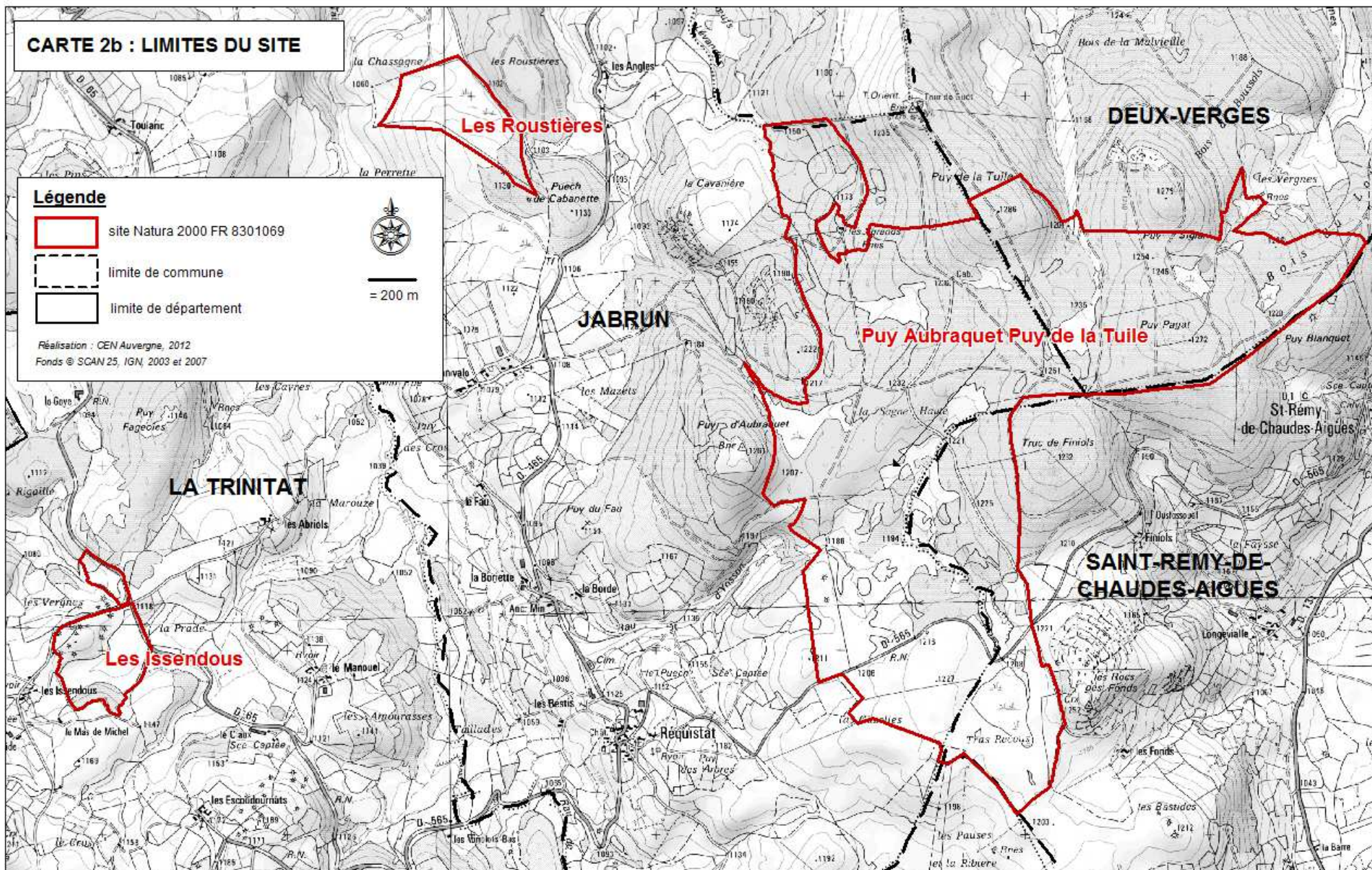
## Légende

-  site Natura 2000 FR 8301069
-  limite de commune
-  limite de département



= 200 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

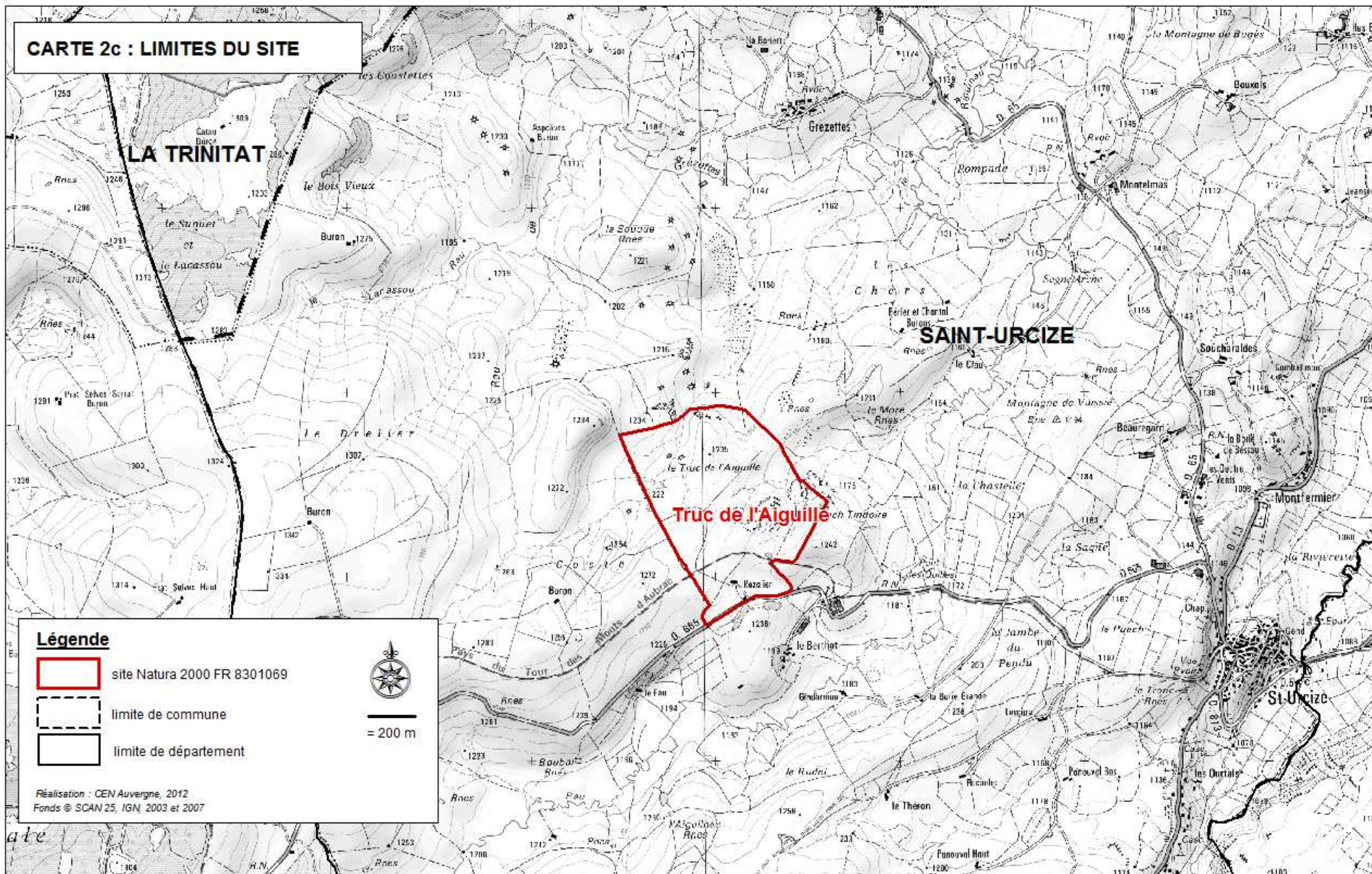


DOCUMENT D'OBJECTIFS  
SITE NATURA 2000 FR 8301069  
"AUBRAC"





# CARTE 2c : LIMITES DU SITE



## DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8301069 "AUBRAC"



Tableau n°1 : données abiotiques

Données abiotiques	Quantification	Qualification	Source des données
Géologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 3 principales</li> <li>◆ 2 secondaires</li> </ul>	<p>Schistes, granites porphyroïdes, basaltes</p> <p>Localement, marnes et calcaires d'origine lacustre</p>	<p>BRGM</p> <p>Ayral Madeleine. Le plateau d'Aubrac. In: Annales de Géographie. 1928</p>
Climatologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Pluviométrie moyenne annuelle : 1200 à 1400 mm</li> <li>◆ Tc° moy. mini : 2°C</li> <li>◆ Tc° moy. maxi : +13°C</li> </ul>	<p>Atlantique dégradé</p> <p>Température mesurées à 1200m</p>	<p>Météo France</p>
Topographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Altitude minimale : 980m</li> <li>◆ Altitude maximale : 1 286</li> <li>◆ Altitude moyenne : 1 125m</li> </ul>	<p>Relief de haut plateau ondulé, aux vallées localement marquées par l'érosion glaciaire.</p>	<p>Ayral Madeleine. Le plateau d'Aubrac. In: Annales de Géographie. 1928</p>
Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 7 ruisseaux et zones de source</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Truc de l'Aiguille : r<sup>au</sup> des Grezettes, r<sup>au</sup> du Rioumau</li> <li>◆ Puy d'Aubraquet / Puy de la Tuile : r<sup>au</sup> d'Yrisson, r<sup>au</sup> du Lévandès, r<sup>au</sup> du Rementalou</li> <li>◆ Les Issendous, les Roustières : r<sup>au</sup> de Tailladès</li> <li>◆ La Moulette, Vergnes des Mazes / Les Claques : r<sup>au</sup> de Lebot</li> </ul> <p><i>Le r<sup>au</sup> des Grezettes est un affluent du Bès qui se jette dans la Truyère. Les autres ruisseaux sont des affluents directs de la Truyère</i></p>	<p>©SCAN 25, IGN, 2003</p> <p>BDCarthage 2010</p>

## **2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES**

Les 6 communes sont considérées comme rurales ; elles cumulent ensemble moins de 2000 habitants (1078 habitants en 2008). Elles connaissent toutes une diminution régulière de leur population, le solde migratoire faible n'arrivant pas à contrebalancer les pertes dû à une faible natalité et à un vieillissement important de la population.

Les communes de Deux-Verges, Jabrun, Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues et Saint Urcize adhèrent à la Communauté de Communes Caldaguès-Aubrac dont le siège est à Chaudes-Aigues. Lieutadès a rejoint la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort, tandis que La Trinitat ne fait partie d'aucun EPCI à fiscalité propre.

**Tableau n°2 : répartition du site Natura 2000 par commune en 2011**

Commune	Surface communale	Surface en Natura 2000	Part du territoire communal en ZSC	Source des données
Deux-Verges	1 120 ha	133,11 ha	11,8 %	CEN Auvergne (SIG)
Jabrun	3 403 ha	337,16 ha	9,9 %	
La Trinitat	1 757 ha	25,50 ha	1,45 %	
Lieutadès	3 991 ha	64,92 ha	1,6 %	
Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues	1 487 ha	87,1 ha	5,8 %	
Saint Urcize	5 430 ha	75,77 ha	1,4 %	
		723,56 ha		

Tableau n°3 : données administratives en 2011

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Région	1	♦ Auvergne	♦ Plan régional Biodiversité ♦ Schéma Régional de Cohérence Ecologique	SIG / Conseil régional
Département	1	♦ Cantal	♦ Politique d'accompagnement et soutien dans le cadre du Plan départemental Zones Humides ♦ Politique des Espaces Naturels Sensibles du département	SIG / Conseil Général
Communes	6	♦ Deux-Verges ♦ Jabrun ♦ La Trinitat ♦ Lieutadès ♦ Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues ♦ Saint-Urcize	♦ Aménagement du territoire communal notamment dans le site et dans la zone d'influence	SIG / mairies
Intercommunalités	3	♦ CC Caldaguès Aubrac ♦ CC du Pays de Pierrefort  ♦ projet de Parc naturel interrégional de l'Aubrac (association de préfiguration)	♦ Politiques en faveur de la qualité des eaux (SPANC) et de l'accueil touristique  ♦ Préservation et valorisation des patrimoines, dont la biodiversité remarquable et ordinaire	DDT15
Pays	1	Pays de Saint-Flour Haute Auvergne	♦ Développement économique et touristique ; possibilité de valorisation des produits locaux et des patrimoines (sentiers d'interprétation, randonnées...)	DDT15 / site internet Pays de Saint Flour
Habitants	1078	♦ Recensements intermédiaires et estimatifs	♦ support de sensibilisation et pédagogie ♦ support d'actions de gestion et restauration de milieux ♦ maîtrise de la fréquentation touristique	INSEE 2008

La qualité de l'espace inclut dans le site Natura 2000 et le patrimoine naturel qu'il abrite, sont reconnus par plusieurs ZNIEFF de type I (intérêt botanique), qui couvrent une superficie totale de 63,95 km<sup>2</sup> soit 37% du territoire des 6 communes concernées

Deux Espaces Naturels Sensibles sont également présents :

- l'un depuis 1996 sur le site de la Tourbière de Vergnes des Mazes, au sein d'un périmètre de 32 ha. Le Schéma directeur de cet ENS est en phase de révision
- l'autre sur le Puy de la Tuile depuis 2006, sur un périmètre de 604 ha. Le Schéma directeur a été validé en 2007.

Des documents de gestion sylvicole concernent également tout ou partie du site Natura 2000 :

- 1 plan simple de gestion agréé sur la propriété forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations aux Ygrands / Puy de la Tuile (Jabrun)
- des aménagements forestiers portant sur les forêts sectionales de Jabrun, St-Rémy-de-Chaudes-Aigues et Lieutadès. Certains de ces aménagements incluent des Séries d'Intérêt Ecologique (ex. forêt sectionale des Burguerettes, sur l'entité Natura 2000 des Vergnes des Mazes)
- 1 aménagement forestier portant sur la forêt communale de Deux-Verges, incluant une Réserve Biologique Domaniale Dirigée (RBDD) depuis 2004 sur 23,53 ha.

L'objectif de cette RBD est de préserver les stations de plusieurs espèces de Lycopodes, ainsi que des zones tourbeuses.

Sur ce secteur en réserve sont interdits : la circulation à bord de véhicules motorisés, à cheval ou à vélo (hors opérations de génie écologique) et même à pied (en dehors des pistes forestières), la cueillette des champignons et de tous végétaux (y compris les myrtilles), le bivouac, le feu, la chasse (sauf régulation des ongulés, sur avis du Comité de la réserve).

**Tableau n°4 : inventaires, mesures réglementaires ou contractuelles relatives au patrimoine naturel en 2011**

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
ZNIEFF	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ 5 type I</li> <li>♦ 1 type II</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ n°00200004 « les Vergnes et les Issendous »</li> <li>♦ n°00007080 « tourbière de la Moulette »</li> <li>♦ n°00200003 « vallée du Bès et du Riomau »</li> <li>♦ n°00200001 « Puy d'Aubraquet – Puy de la Tuile »</li> <li>♦ n°00200005 « Vergnes des Mazes, les Claques, les Planous »</li> <li>♦ n°00200000 « plateau de l'Aubrac »</li> </ul>	Données naturalistes sur le site et à proximité Porté à connaissance d'espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial	DREAL Auvergne / SIG

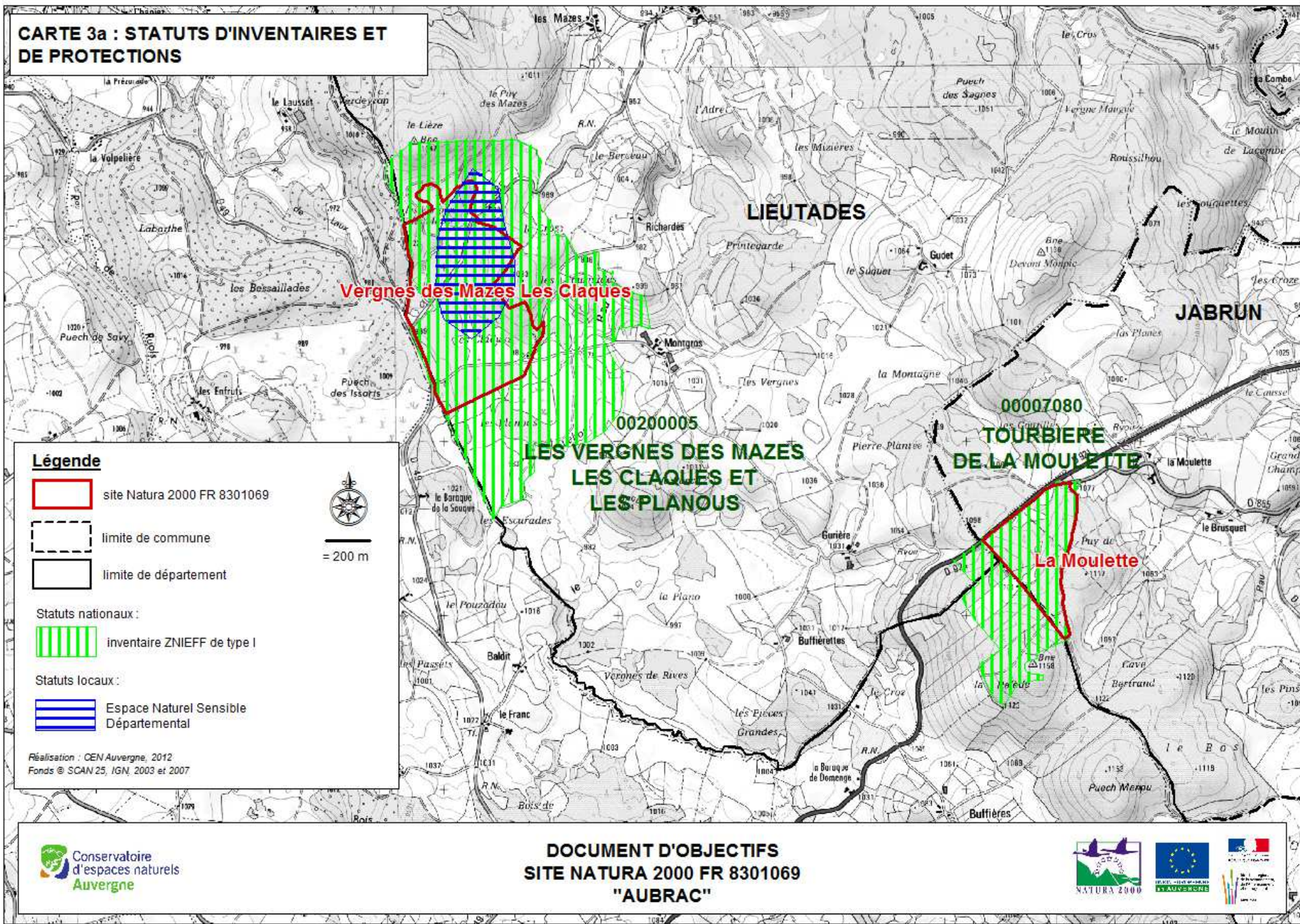
Tableau n°4 (suite) : inventaires, mesures réglementaires ou contractuelles relatives au patrimoine naturel en 2011

Données administratives	Quantification (% site)	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Natura 2000	1	♦ FR83 01069 « Aubrac »	Préservation des espèces et habitats d'intérêt européen par des mesures contractuelles	DREAL Auvergne / SIG
Sites inscrits ou classés	0	/	/	DREAL Auvergne / SIG
Réserve naturelle	23,53 ha (3%)	♦ Réserve biologique domaniale dirigée du Puy de la Tuile	♦ Préservation des espèces floristiques et faunistiques, préservation des habitats forestiers et tourbeux du Puy de la Tuile	ONF / DDT15
ENS	139 ha (19%)	♦ ENS de la tourbière de Vergnes des Mazes ♦ ENS du Puy de la Tuile	♦ Complémentarité des actions de gestion, d'étude et de valorisation du patrimoine naturel	Conseil Général /SIG
Réserve de chasse	40 ha (5%)	♦ 4 réserves de chasse communale (ACCA de Jabrun et Deux-Verges)	♦ Zone de tranquillité pour la faune sauvage, hors dérangement lié à la fréquentation touristique	DDT15 / ACCA
Documents d'urbanisme	♦ 2 RNU  ♦ 3 CC  ♦ 1 PLU	♦ Règlement national d'urbanisme (RNU) : Jabrun, St-Rémy-de-Chaude-Aigues  ♦ Carte Communale en cours : Lieutadès, Deux-Verges, La Trinitat ♦ PLU approuvé de Saint-Urcize	♦ Constructibilité limitée du territoire  ♦ Possibilité d'exclure les espaces sensibles des zones autorisées à l'urbanisation (ex. zones humides...)	DDT15
Captages d'eau potable	♦ 8 captages publics en service          ♦ 1 captage public à l'étude	♦ 4 captages source des Moutouzes (gestionnaire : commune de Chaudes-Aigues) ♦ 2 captages source de Requistat (gestionnaire : commune de Jabrun) ♦ 2 captages source des Vergnes (gestionnaire : SIVU des Vergnes)  ♦ 1 projet de captage, source des Ygrands (maître d'ouvrage : commune de Jabrun)	Entité Natura 2000 du Puy de la Tuile / Puy d'Aubraquet exclusivement  ♦ Risques d'assèchement des zones humides en Natura 2000 par prélèvement des ressources souterraines et/ou surfaciques.  ♦ Existence de périmètres de protection réglementaires sur captages des Vergnes depuis 1993 (arrêté préf.) : contrôle des activités à risque pour la ressource en eau  ♦ périmètres de protection réglementaires sur captages des Moutouzes et des Ygrands (arrêts préf. 2012) : en cours de mise en place	Conseil Général Cantal / MAGE (novembre 2011)




Tableau n°4 (suite) : inventaires, mesures réglementaires ou contractuelles relatives au patrimoine naturel en 2011

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	/	/	/	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Schéma départemental de prévention des risques	/	/	(vallée du Bès en risque inondation, hors Natura 2000)	DDT15 / DREAL
Schéma départemental de gestion piscicole	1	Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles du Cantal ( <i>révision en cours depuis 2011</i> )	Gestion patrimoniale des peuplements de truites sauvages – exception limitée au ruisseau du Remontalou en aval de Chaudes-Aigues (hors ZSC)	FDAAPPMA15
Document de gestion sylvicole	♦ 5 AF	AF de la forêt sectionale de Richardès (Lieutadès) AF des forêts sectionales de Lieutadès (forêt des Burguerettes et des Mazes) AF des forêts sectionales de St-Rémy (forêts de Longevialle et de Finiols) AF des forêts sectionales de Jabrun (forêts de la Moulette et de Requistat) AF de la forêt communale de Deux-Verges	♦ Adaptation de la gestion sylvicole et des projets de dessertes forestières aux enjeux de préservation du patrimoine naturel ♦ Inscription des espaces remarquables intraforestiers  ♦ Mise en conformité des AF avec l'article L11 à prévoir pour forêt de Longevialle, forêt de Finiols, forêt des Mazes, forêt de Burguerettes	ONF
	♦ 1 PSG	♦ PSG des Ygrands (210 ha)	♦ Vérifier / veiller à la cohérence des orientations sylvicole et du respect des enjeux Natura 2000 lors de la mise en œuvre des travaux	CRPF
Schéma départemental des carrières	♦ 1	Pas de carrière autorisée	♦ Veiller à la non exploitation de la tourbe ; veiller au respect du réseau d'alimentation en eau (de surface et souterrain) des entités Natura 2000 en cas de carrière de basalte	DRIRE / DREAL (novembre 2005)
Schéma éolien	♦ 1	♦ « plateau de l'Aubrac » : espace emblématique	♦ Fortes contraintes et exigences d'intégration paysagères lors de la création d'un parc éolien	Conseil régional (décembre 2011)

# CARTE 3a : STATUTS D'INVENTAIRES ET DE PROTECTIONS



## Légende

-  site Natura 2000 FR 8301069
-  limite de commune
-  limite de département



- Statuts nationaux :
-  inventaire ZNIEFF de type I
- Statuts locaux :
-  Espace Naturel Sensible Départemental

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007


## DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8301069 "AUBRAC"







# CARTE 3b : STATUTS D'INVENTAIRES ET DE PROTECTIONS


## Légende

 site Natura 2000 FR 8301069

 limite de commune

 limite de département


Statuts nationaux :

 inventaire ZNIEFF de type I

 Réserve Biologique Dirigée (ONF)

Statuts locaux :

 Espace Naturel Sensible Départemental

 réserve de chasse communale

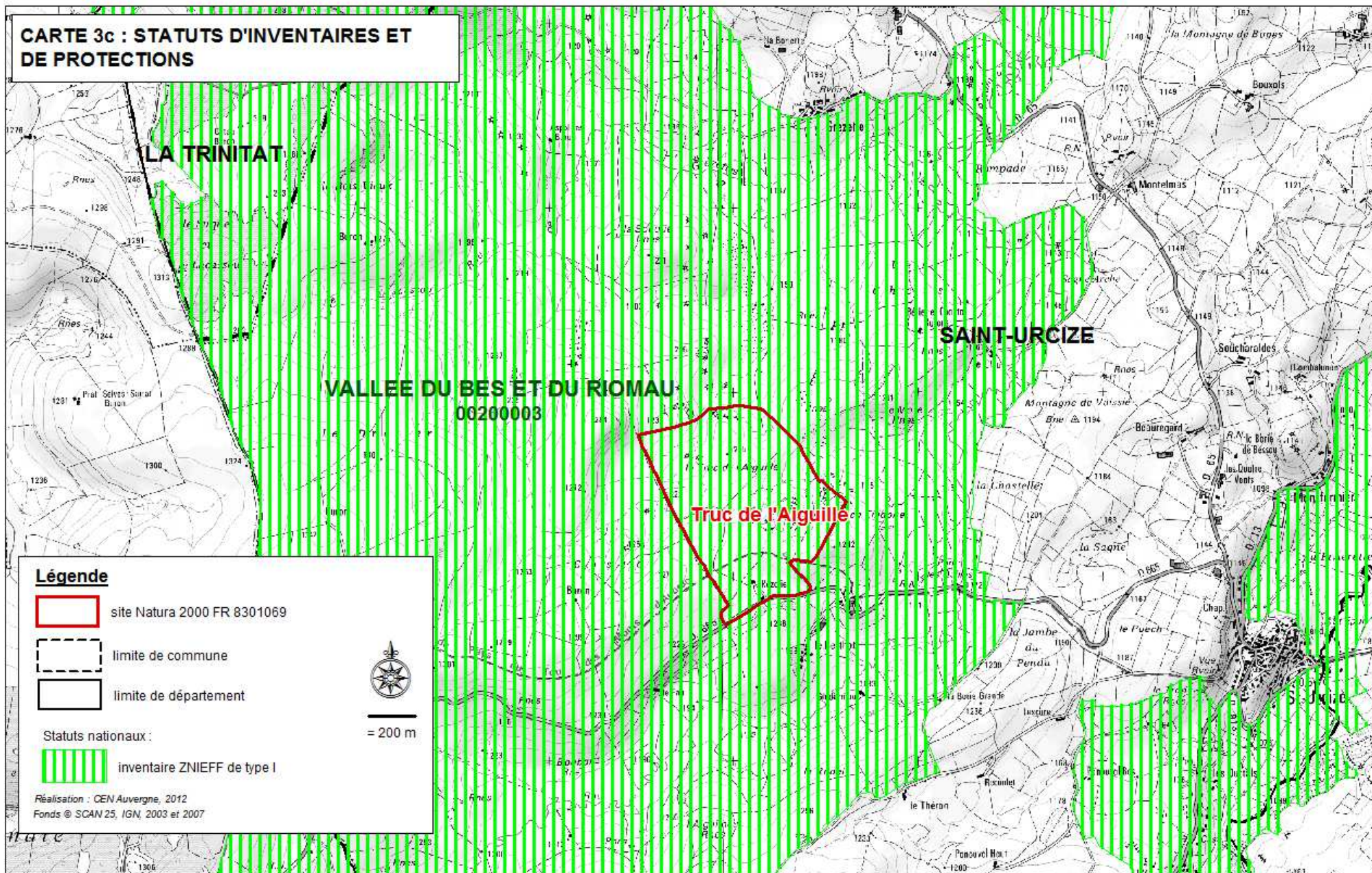


= 250 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



# CARTE 3c : STATUTS D'INVENTAIRES ET DE PROTECTIONS



### Caractéristiques foncières

72 parcelles entières et 16 parties de parcelles ont été dénombrées à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ; elles sont chacune de taille variable mais globalement assez vaste puisque 70% font plus d'un hectare.

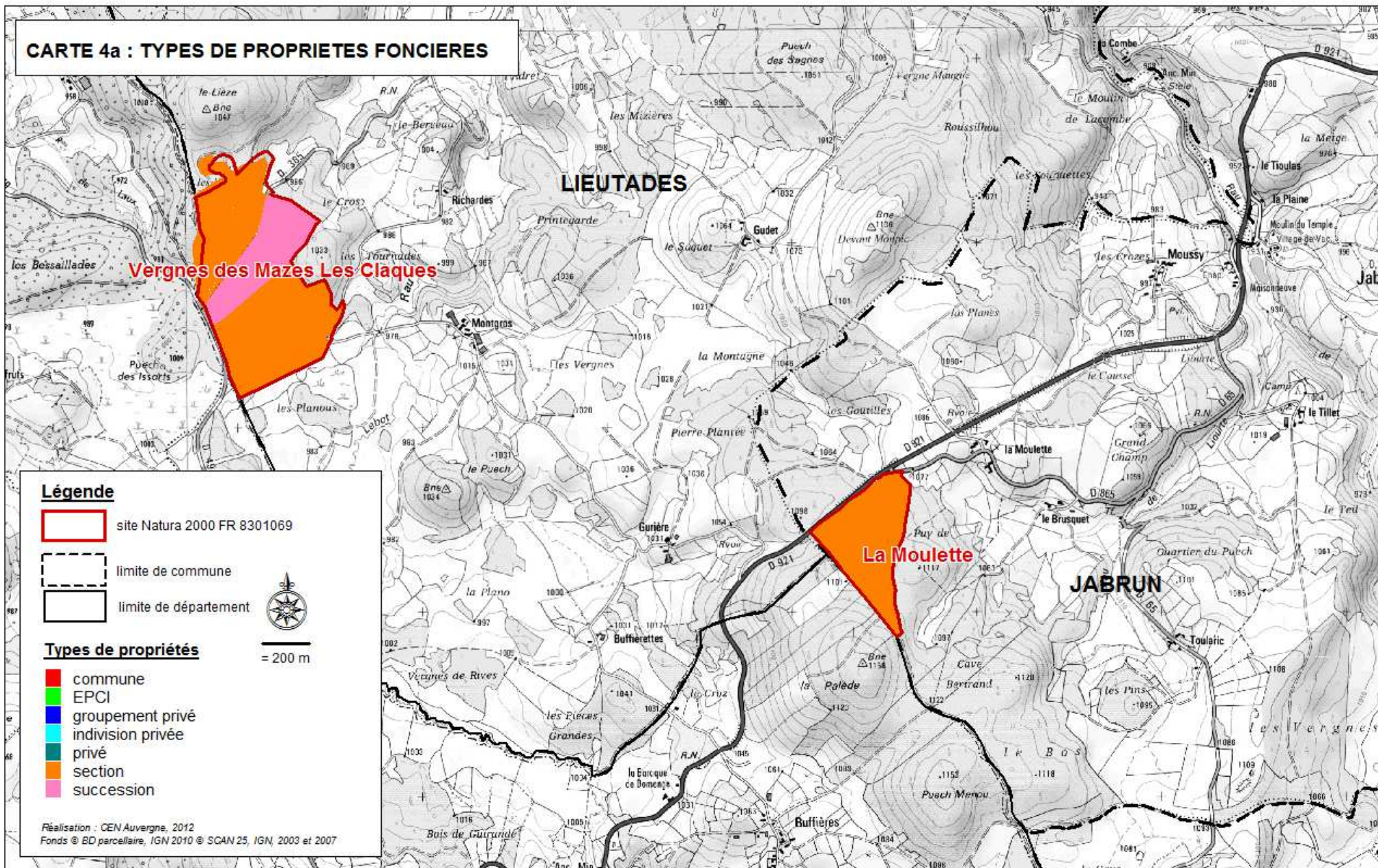
Les parcelles entièrement intégrées dans le périmètre de la ZSC totalisent 407 hectares soit 56% du site. **Les parties de parcelles représentent 316 ha** (et 353 ha exclus du périmètre) ; ces découpages n'étant pas calés sur des subdivisions cadastrales, ces parcelles sont par conséquence entièrement inéligibles à la Charte Natura 2000.

La majeure partie du site est composée de biens de section (48% de la surface) forme spécifique de propriété privé mais collective. La propriété privée classique représente 31% du foncier.

**Tableau 5 : données foncières**

Type de propriétés		Quantification		% du site	Enjeux par rapport à Natura 2000	sources
		Nb de parcelles comprises dans le site	Nb de propriétaires concernés			
Propriétaires publics	Propriétés communales	11	2	16%	Foncier bâti ou non éligible à la contractualisation Natura 2000	DGI, 2011
	Propriétés d'établissement public	8	2	0,1%		
Propriétaires privés	Biens de section	41	11	42%		
	Groupement privé	8	1	14%		
	Autres propriétés privées	12	22	5%		
	Indivisions / successions	23	1	22%		
	Non déterminés	/	/			

# CARTE 4a : TYPES DE PROPRIETES FONCIERES



Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © BD parcellaire, IGN 2010 © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007






## DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8301069 "AUBRAC"



# CARTE 4b : TYPES DE PROPRIETES FONCIERES

## Légende

-  site Natura 2000 FR 8301069
-  limite de commune
-  limite de département

## Types de propriétés

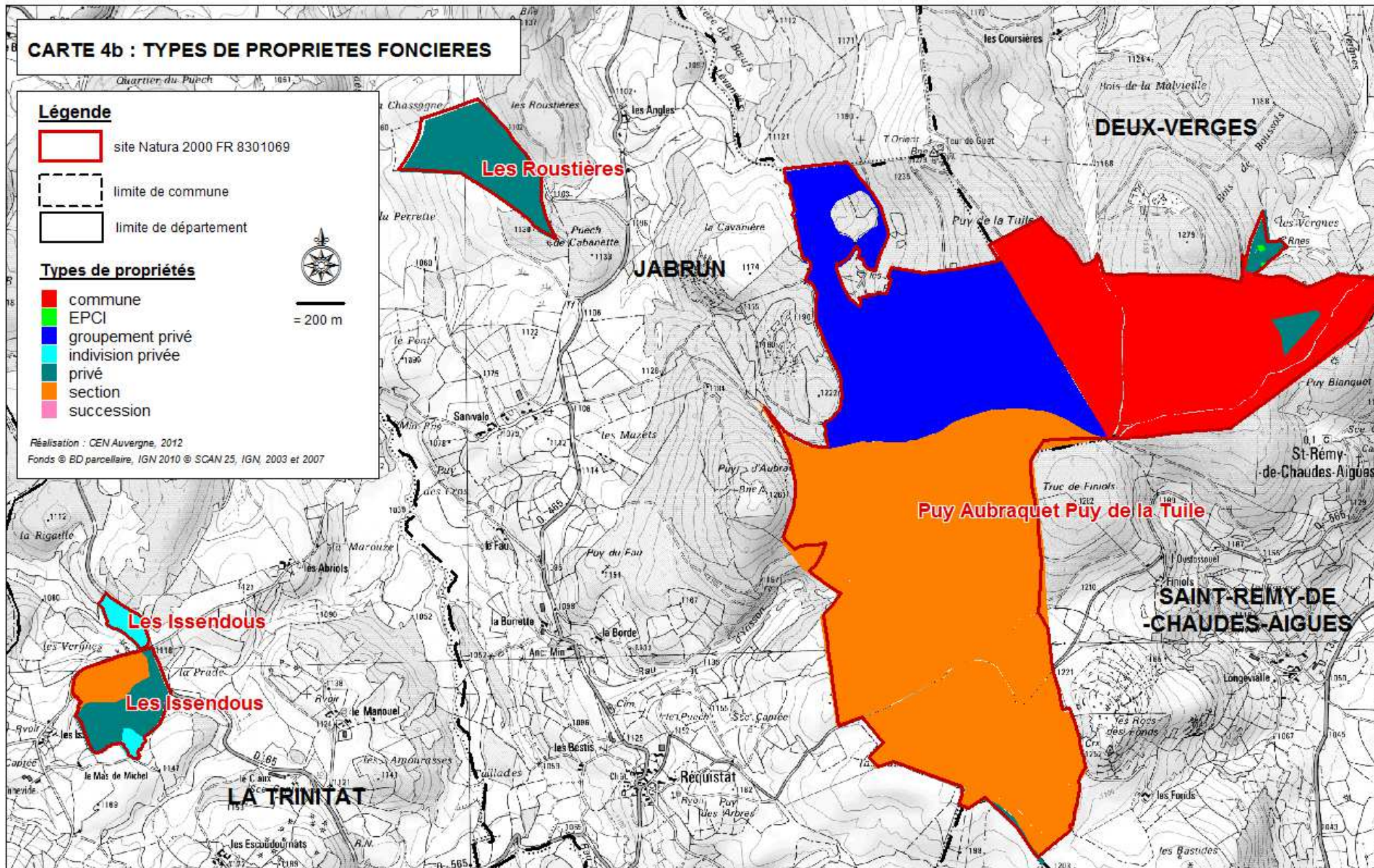
-  commune
-  EPCI
-  groupement privé
-  indivision privée
-  privé
-  section
-  succession



= 200 m




Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Fonds © BD parcellaire, IGN 2010 © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



# CARTE 4c : TYPES DE PROPRIETES FONCIERES

## Légende

-  site Natura 2000 FR 8301069
-  limite de commune
-  limite de département

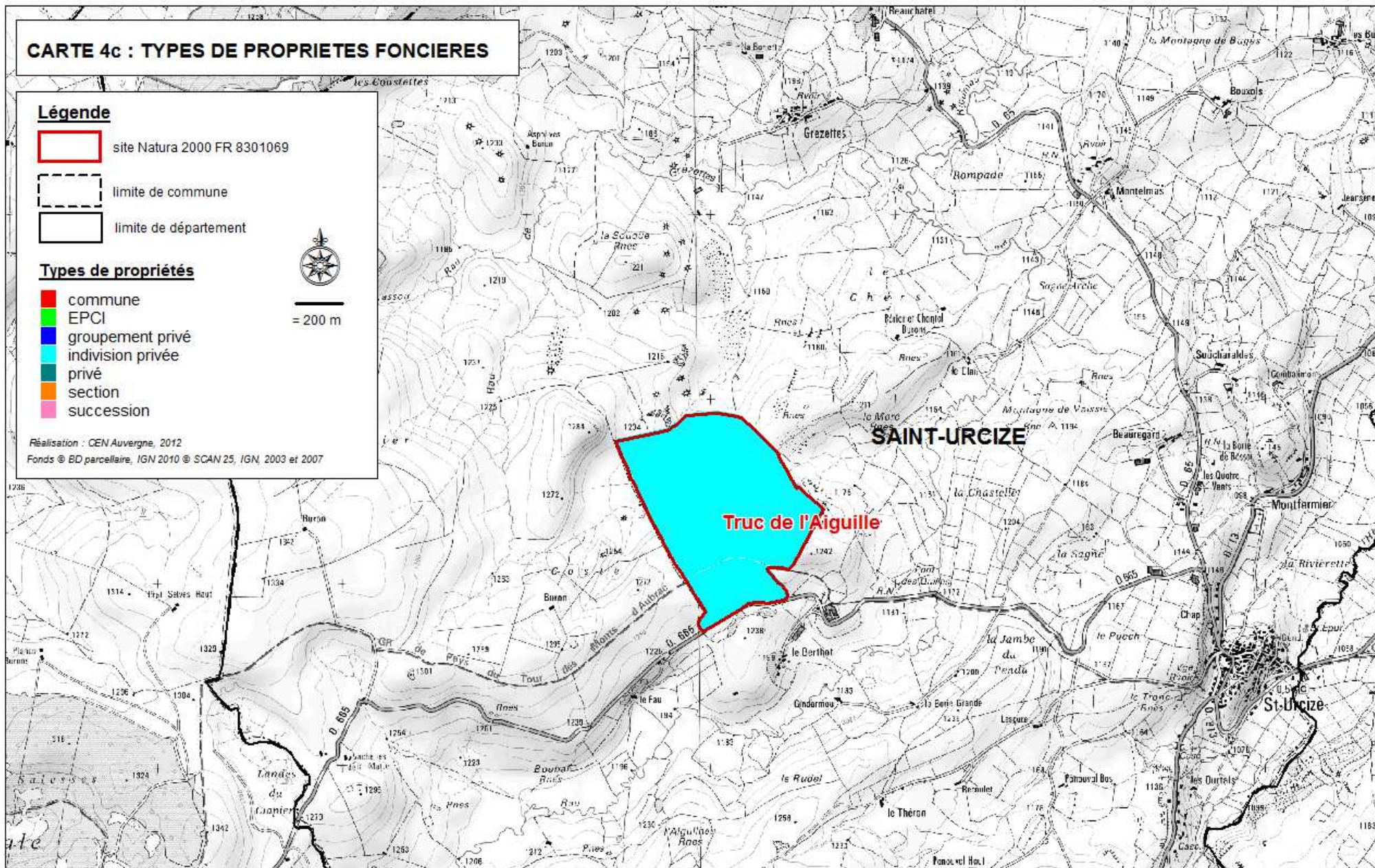
## Types de propriétés

-  commune
-  EPCI
-  groupement privé
-  indivision privée
-  privé
-  section
-  succession



= 200 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © BD parcellaire, IGN 2010 © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



### **3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES**

#### **Agriculture**

Le site Natura 2000 inclut 225,03 ha de parcelles déclarées à la PAC en 2011 soit 30% de sa surface, partagées entre 28 exploitations au total. Ces parcelles sont presque toutes déclarées en prairies permanentes et utilisées pour l'élevage bovin, en production viande ou mixte lait pour une. La race locale Aubrac est prédominante dans les exploitations concernées, parfois en mélange avec la race Charolaise. En filière viande, les jeunes « broutards » (veaux de 9 à 12 mois) sont vendus en grande majorité sur les marchés italiens en raison de leurs qualités gustatives. Les éleveurs vendent également des animaux plus âgés, croisés Aubrac / Charolais dans le cadre de la filière « Fleur d'Aubrac » ou de race pure dans le cadre de la filière « Label rouge ». Autrefois généralisée à quasiment toutes les exploitations, la tradition fromagère a périclité depuis les années 60. Elle subsiste aujourd'hui grâce aux AOP Laguiole (« coopérative Jeune Montagne ») et Cantal, sous une forme relativement industrielle.

Les troupeaux occupent les pâturages d'altitude traditionnellement de la fin mai à la mi octobre. Dans le cas du site Natura 2000, ces « estives » ou « montagnes » sont typiquement les espaces ouverts des entités de Tras Recous / Puy d'Aubraquet, du Truc de l'Aiguille, des Claques et des Roustières.

En dehors de la période estivale, le troupeau est à l'étable ou ponctuellement quand la météo d'avril ou de novembre le permet, dans les prés de fauche à proximité des bâtiments ; c'est le cas sur les Issendous par exemple.

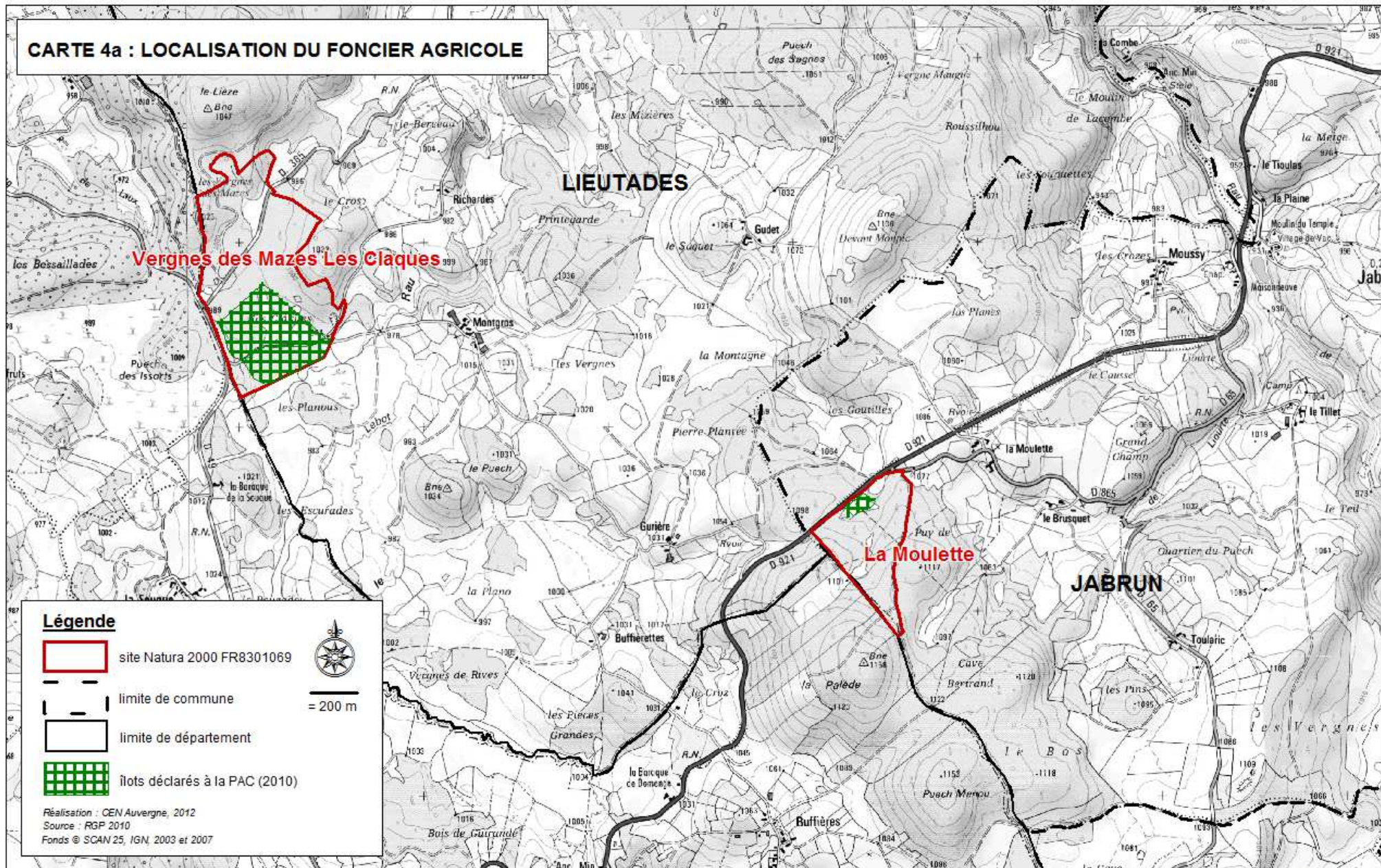
Les parcelles bénéficient généralement de la Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE2), sauf lorsque celles-ci abritent des végétations ligneuses ou des zones humides, qui font craindre aux éleveurs des contrôles PAC en leur défaveur (cf. critères d'éligibilité des parcelles à la PHAE2).

3 exploitations ont contractualisé des mesures agri-environnementales territorialisées (MAE T) Natura 2000 pour l'équivalent de 53,13 ha. Une exploitation a également engagé 7,48 ha en Agriculture Biologique.

Sur les exploitations concernées, les chargements moyens à l'hectare varient entre 0,38 UGB / ha et 1,68 UGB / ha. Les taux de fertilisation azotée sont très variables d'une ferme à une autre, mais également d'une parcelle à une autre. Ils varient entre 60 kg N / ha (parcelles mécanisables, non caillouteuse ni humide) à 27,6 kg N/ha (parcelle d'estive). Cet azote est apporté le plus souvent sous forme de fumier, ponctuellement sous forme d'azote minéral. Les apports en phosphore et potasse sont faibles ; les prairies font de temps en temps l'objet d'une rectification de pH par apports de chaux ou magnésium.

Plusieurs facteurs socio-économiques ont poussé les exploitants locaux à intensifier la mécanisation de leurs parcelles et leur production d'herbe : la diminution globale de la main d'œuvre et du revenu agricoles, les cahiers des charges des AOP fromagères faisant de l'autonomie fourragère une obligation, mais également la longueur de l'hiver, l'augmentation des cheptels, les besoins de plus en plus importants en fourrage ainsi que les coûts de transports dus à l'éloignement du massif pour faire livrer du foin.

# CARTE 4a : LOCALISATION DU FONCIER AGRICOLE





# CARTE 5b : LOCALISATION DU FONCIER AGRICOLE

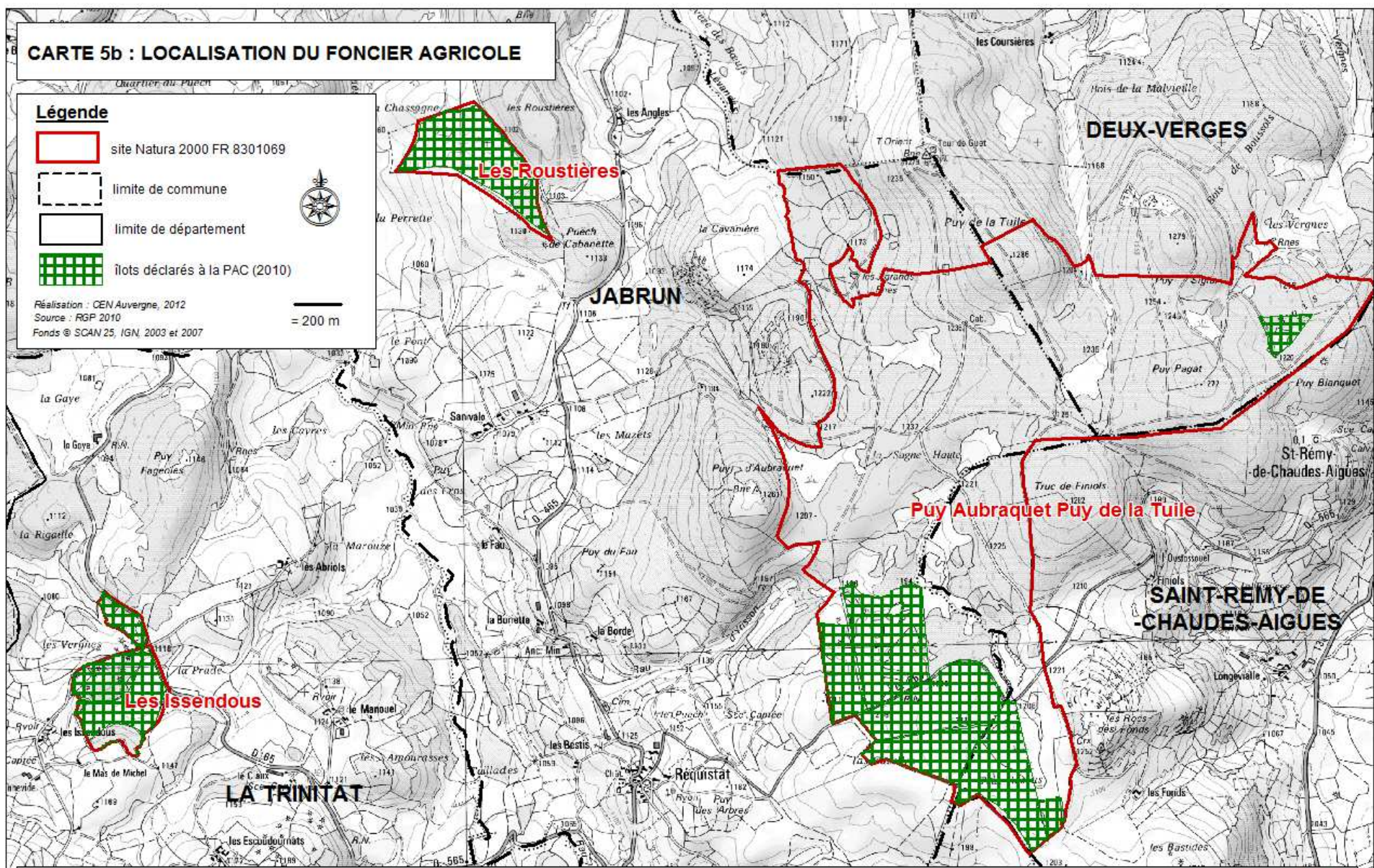
## Légende

-  site Natura 2000 FR 8301069
-  limite de commune
-  limite de département
-  îlots déclarés à la PAC (2010)



Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Source : RGP 2010  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

= 200 m





DOCUMENT D'OBJECTIFS  
SITE NATURA 2000 FR 8301069  
"AUBRAC"



# CARTE 5c : LOCALISATION DU FONCIER AGRICOLE

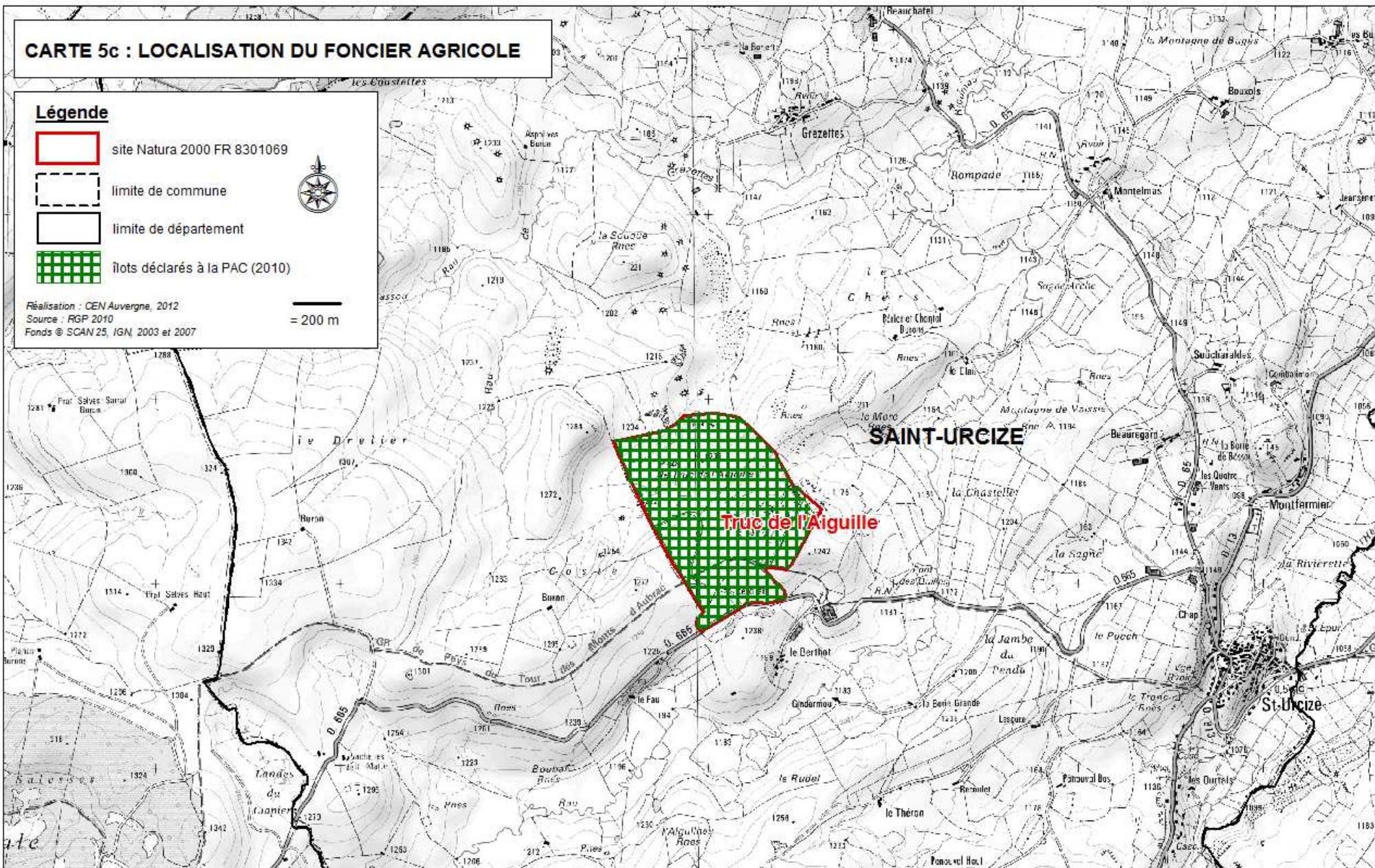
## Légende

-  site Natura 2000 FR 8301069
-  limite de commune
-  limite de département
-  îlots déclarés à la PAC (2010)



Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Source : RGP 2010  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

= 200 m



DOCUMENT D'OBJECTIFS  
SITE NATURA 2000 FR 8301069  
"AUBRAC"



Par conséquent, les prairies naturelles ont subi et subissent encore la pression des désherbages mécaniques, des drainages, de la fertilisation et du chaulage (pour les prairies acides), voire même, de la transformation en prairies temporaires pour permettre le développement des techniques d'enrubannage. Des exemples assez probants, datant d'une quinzaine d'années ou plus récents, peuvent être vus sur les entités Natura 2000 :

- des Issendous (drainage) et ses proches alentours (désherbage)
- des Roustières (drainage et déboisement) et à proximité (transformation en PT)
- de Tras Recous au pied du Truc de Piniols (cultures de céréales et prairie temporaire, pour une exploitation lozérienne).

Les besoins en eau sur les pâturages se font également de plus en plus sentir ; la pression sur la ressource se traduit par la multiplication d'abreuvoirs ou d'accès directs aux cours d'eau, pas toujours correctement maîtrisés et de fait, sources de surpiétinement, bourbiers, érosion, pollution des cours d'eau par les matières en suspension etc. (exemple sur les Claques et Tras Recous).

3 des 4 exploitations dont le siège est situé en dehors du Cantal sont moins sujettes à cette intensification de l'herbe ; leurs pratiques agro-pastorales sont relativement extensives au regard de l'éloignement des parcelles (parcelles d'estive).

10 exploitants âgés de plus de 60 ans continuent leur activité de manière relativement traditionnelle également, mais la cession de leur exploitation va sans doute engendrer des modifications importantes de pratiques et donc, de richesse des milieux.

### **Sylviculture et forêt**

Le périmètre Natura 2000 comprend 380,90 ha de peuplements forestiers soit 53% de sa surface. C'est l'activité principale du site en terme de couverture et de physionomie paysagère.

Les peuplements sont quasi exclusivement dominés par les résineux, pin sylvestre, sapin pectiné, Douglas et Epicéas (Mélèze en petite surface), en peuplement monospécifique ou en mélange (98% des massifs boisés) ; seuls 5 ha de hêtraie sont incluses dans le périmètre.

Le Pin sylvestre a souvent été utilisé comme essence de premier boisement, sous forme de semis. La qualité de ses peuplements est inégale selon les forêts, certainement en raison de la provenance des graines. Bien adapté aux conditions locales cette essence indigène joue un rôle complémentaire aux essences plus productives comme l'Epicéa ou le Sapin

L'Epicéa commun a été massivement introduit dans les années 60-70 grâce aux aides du FFN. Sa croissance est bonne mais les dégâts d'écorçage occasionnés par le grand gibier compromettent encore certains peuplements arrivés à l'âge de 20-25 ans. Le Sapin pectiné a été planté en mélange avec l'Epicéa à la même époque du FFN. Il est également présent sous la forme de semis naturel sous les pinèdes et est considéré comme l'essence d'avenir dans les forêts où il est présent.

Le Hêtre est une essence d'accompagnement pour le Sapin et le Pin sylvestre. Il est prisé des habitants pour le bois de chauffage mais sa qualité locale ne permet pas une plus forte valorisation commerciale. Il est donc géré comme essence secondaire, avec un cycle de coupe plus rapide.

D'autres essences sont présentes, mais en beaucoup plus faibles surfaces : il s'agit du Mélèze et du Pin Laricio. Leur croissance est très fortement contrariée par le déséquilibre sylvo-cynégétique, car les jeunes plants sont très rapidement consommés par le grand gibier.

D'autres feuillus sont également à noter en essences d'accompagnement : Bouleaux, Alisiers blancs, Sorbiers, Frênes.

Les propriétés privées boisées représentent 90 ha environ soit 24% des peuplements. L'Office National des Forêts gère quant à lui les forêts des collectivités : forêt communale de Deux-Verges (130 ha soit 34% de la surface forestière) et sectionales (pour 42% de la surface forestière).

Tous les boisements ONF bénéficient d'un document d'aménagement forestier qui définit pour 10 voire 20 ans les orientations sylvicoles et les projets d'équipements. Certains aménagements arrivent à échéance et doivent faire l'objet d'une mise à jour pour prendre en compte les éventuels nouveaux enjeux identifiés dans le massif concerné, et/ou bénéficier de la simplification des procédures dans le cadre des articles L122-7 et L 122-8 du code forestier (dérogation au régime d'évaluation d'incidence Natura 2000 appliqué aux travaux sylvicoles).

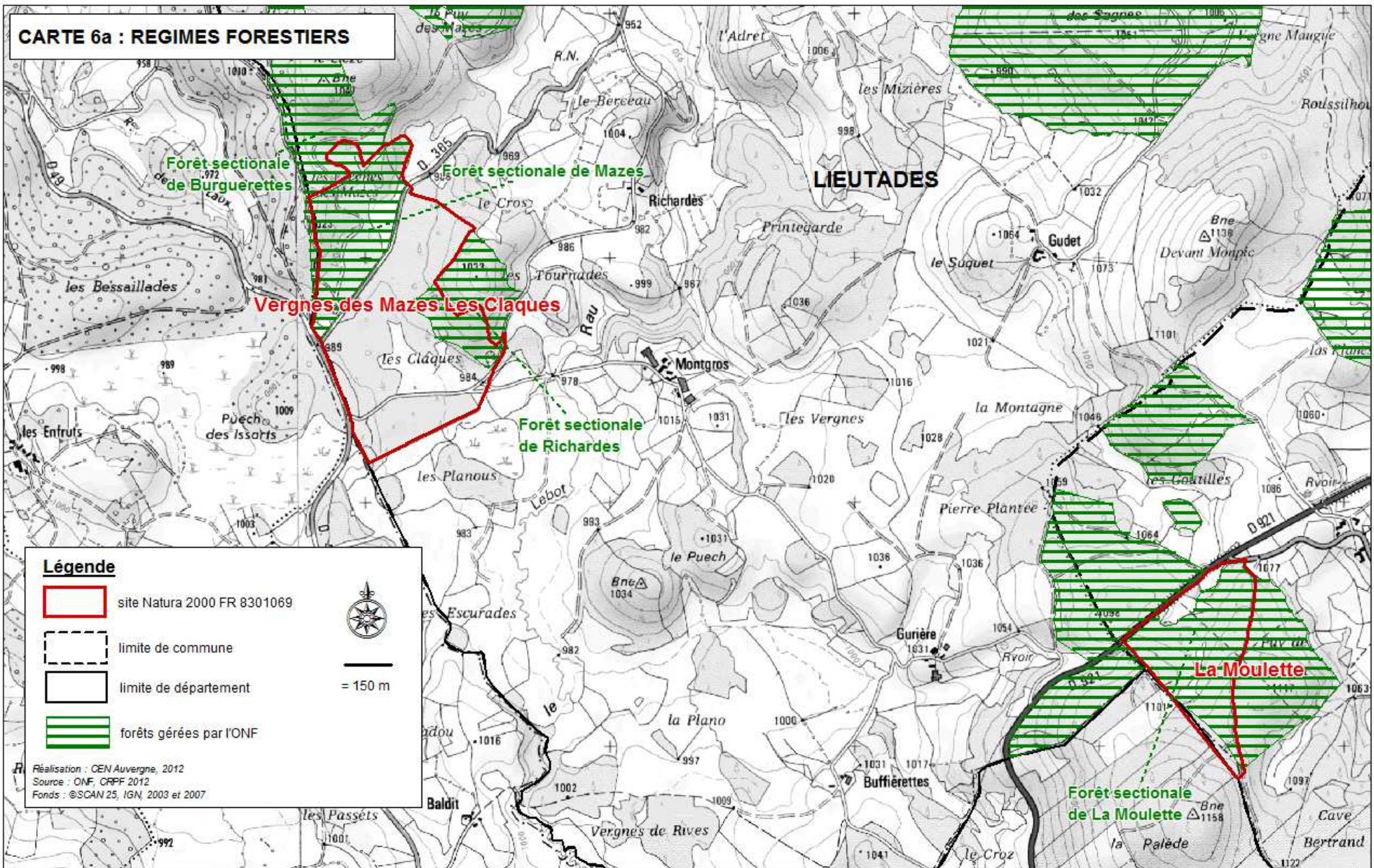
Forêt et aménagement forestier / PSG	Commune concernée	Surface totale	Surface en Natura 2000 (%)	Période d'application
AF – forêt communale de Deux-Verges	Deux-Verges	342 ha	130,27 ha (18%)	2010 - 2029
AF – forêt sectionale des Burguerettes	Lieutadès	19,40 ha	1,92 ha (<1%)	1997 – 2001
AF – forêt sectionale des Mazes	Lieutadès	46,22 ha	17,15 ha (2%)	En cours d'élaboration 2012
AF - forêt sectionale de Richardès	Lieutadès	13,12 ha	5,30 ha (<1%)	2006 - 2030
AF - forêt sectionale de la Moulette	Jabrun	74,08 ha	19,67 ha (3%)	2005 - 2028
AF – forêt sectionale de Requistat	Jabrun	105,88 ha	73,72 ha (10%)	2005 - 2028
AF – forêt de Longevialle	St-Rémy-de-Chaudes-Aigues	61,48 ha	34,31 ha (5%)	2006 - 2025
AF – forêt de Finiols	St-Rémy-de-Chaudes-Aigues	30,07 ha	7,99 ha (1%)	2006 - 2025
PSG du Puy de la Tuile (Caisse des Dépôts et Consignations)	Jabrun	210,80 ha	90 ha (12%)	2008 - 2022

Les travaux classiquement menés sur les peuplements sylvicoles et programmés dans les documents de gestion et PSG sont




- des opérations d'amélioration (coupes d'éclaircie, élagages, dégagements des plants dans les jeunes peuplements) sur les futaies régulières de Pin sylvestre, d'Épicéa et de Sapin pectiné.
- des opérations de coupe d'exploitation soit progressives (sur Pin sylvestre) soit en coupe rase
- des opérations de régénération après coupe, par plantation ou semis naturel (pour Pin sylvestre et Hêtre)
- des opérations d'équipement (création de pistes et d'annexes à l'exploitation)

Selon le gestionnaire, ces travaux sylvicoles classiques sont plus ou moins impactants sur l'environnement local, tant en terme d'intensité que de durée. Les opérations de dégagement ou nettoyage peuvent être manuels ou mécaniques (les dégagements chimiques par phytocides ne sont pas mis en œuvre en forêt publique). Les régénérations de Pin sont précédées d'une scarification superficielle des sols (en plein, par placettes ou en lignes) pour favoriser le semis naturel ; les plantations ne sont plus réalisées à l'aide de sous-solage, mais seulement en « potets » ce qui nécessite tout de même l'utilisation de pelles mécaniques.

# CARTE 6a : REGIMES FORESTIERS



## Légende

-  site Natura 2000 FR 8301069
-  limite de commune
-  limite de département
-  forêts gérées par l'ONF



= 150 m






Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
 Source : ONF, CRPF 2012  
 Fonds : ©SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

## DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8301069 "AUBRAC"

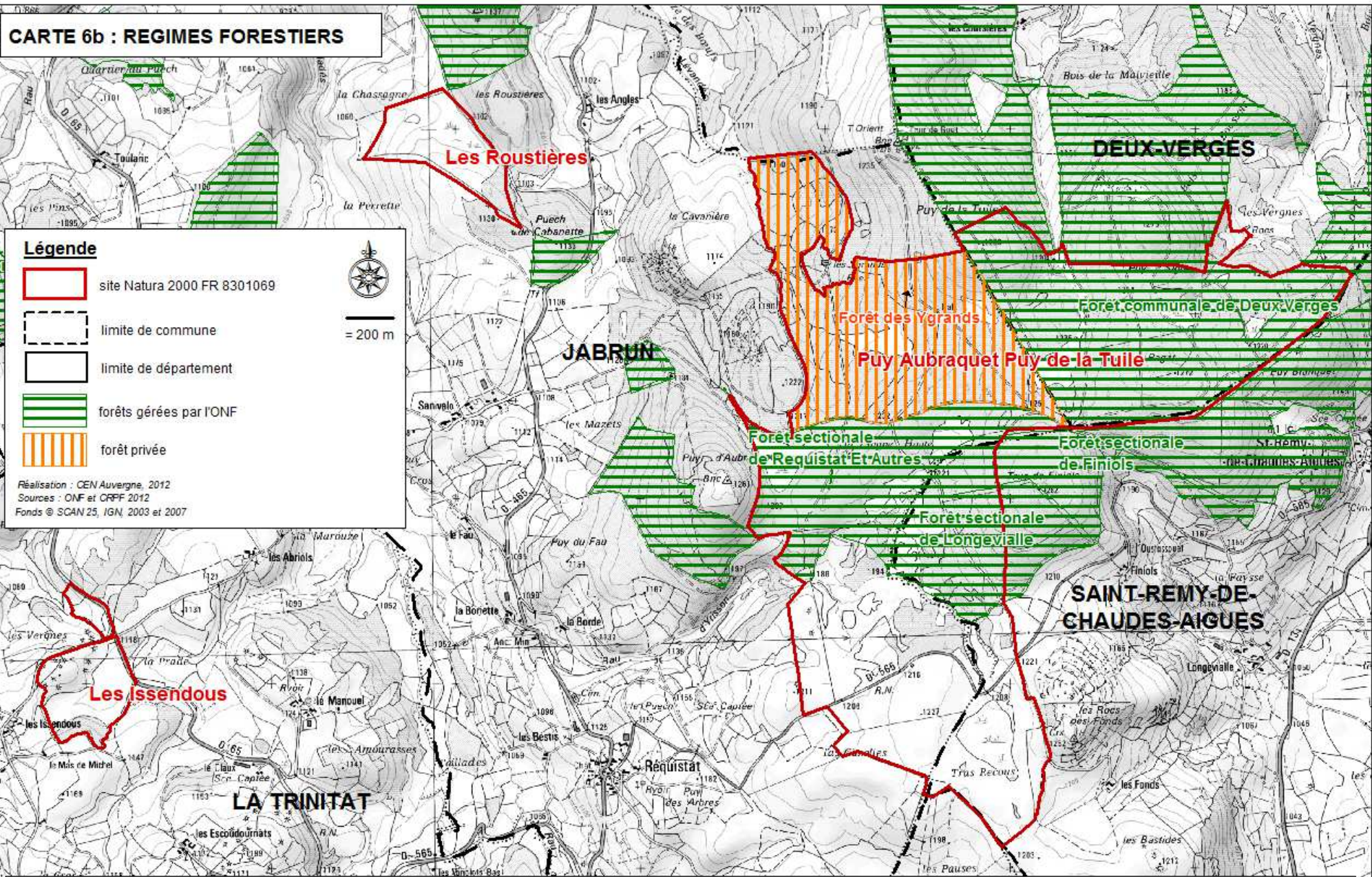


# CARTE 6b : REGIMES FORESTIERS

**Légende**

-  site Natura 2000 FR 8301069
-  limite de commune
-  limite de département
-  forêts gérées par l'ONF
-  forêt privée

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Sources : ONF et CRPF 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
**SITE NATURA 2000 FR 8301069**  
**"AUBRAC"**



Les aménagements forestiers de l'ONF prévoient tous des dispositions visant à limiter les impacts environnementaux de l'activité sylvicole. Pour les plantations, il s'assure systématiquement de l'origine certifiée des plants, en privilégiant autant que possible les souches locales ou voisines mieux adaptées aux conditions climatiques de l'Aubrac. Les dégagements chimiques ne sont plus mis en œuvre. Les clairières et les zones « mouilleuses » sont identifiées comme zones sans vocation sylvicole ; leurs lisières sont traitées en « jardinage » avec variation de la composition végétale, densité, alignement etc. Aucun dépôt de rémanent d'exploitation n'y est autorisé. Les franchissements de cours d'eau ou gouilles sont réalisés autant que possible à l'aide de dispositifs soignés, permanents ou temporaires.

Pour les aménagements récents, un rappel des objectifs du DOCOB « Aubrac » 2001 figure aux « dispositions générales » prévalant aux orientations sylvicoles.

Dans les PSG des Ygrands, une coupe rase d'environ 30 ha de résineux est prévue, assortie de remarques formulées par le CRPF lors de l'instruction. Si l'exploitation des peuplements est anticipée, celle-ci pourrait avoir un impact négatif sur le sol, formé d'arène granitique pauvre, en appauvrissant le stock minéral.

L'intérêt économique du bois produit dans l'Aubrac est indéniable ; plusieurs entreprises papetières implantées dans la Lozère et la Corrèze s'approvisionnent dans le secteur, grâce aux produits des opérations d'amélioration et aux peuplements de Pin sylvestre. Ce bois possède également de très bonnes qualités pour l'utilisation en charpente injectée destiné au marché de l'exportation. Douglas, Sapin et Epicéa sont utilisés en charpente traditionnelle, tandis que le Mélèze fournit un bois recherché en menuiserie.

### **Les infrastructures forestières**




Le schéma de desserte du Puy de la Tuile par exemple, fait l'objet d'une mise en œuvre depuis la fin 1996. A chaque programmation de travaux, l'octroi des subventions européennes (FEOGA) est conditionné au respect des sensibilités environnementales, qui se vérifie par l'intermédiaire de la consultation de l'animateur Natura 2000 en amont de l'instruction du dossier par la DDT15. Les travaux sont proposés et pilotés par l'ONF ; la maîtrise d'ouvrage est assurée par une ASAF dont le conseil d'administration est composé des représentants des communes de St-Rémy, Deux-Verges et Jabrun (les comités sectionaux ainsi que le représentant de la CDC étant membres adhérents).

Sur à peu près toutes les forêts concernées, les réseaux de pistes forestières et annexes à l'exploitation nécessite des travaux d'amélioration : empierrement, mise en place d'ouvrages de maîtrise des eaux de ruissellement (fossés, pièges à eau) ou de franchissement, ouverture de places de retournement et de stockage, utilisables pour les grumiers etc.

# CARTE 7a : gestion des forêts publiques

LIEUTADES

## Légende

-  site Natura 2000 FR8301069
-  limite de commune
-  limite de département

Gestion forestière :  
essence objectif / essence secondaire

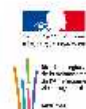
-  Douglas, Epicéa, Sapin, Pin sylvestre
-  Epicéa commun
-  Epicéa commun / Sapin pectiné
-  Hêtre et autres feuillus
-  Mélèze
-  peuplements gérés dans le cadre de la RB
-  Pin sylvestre
-  Pin sylvestre / Hêtre sans vocation forestière
-  Sapin pectiné
-  Sapin pectiné / Pin sylvestre



= 200 m

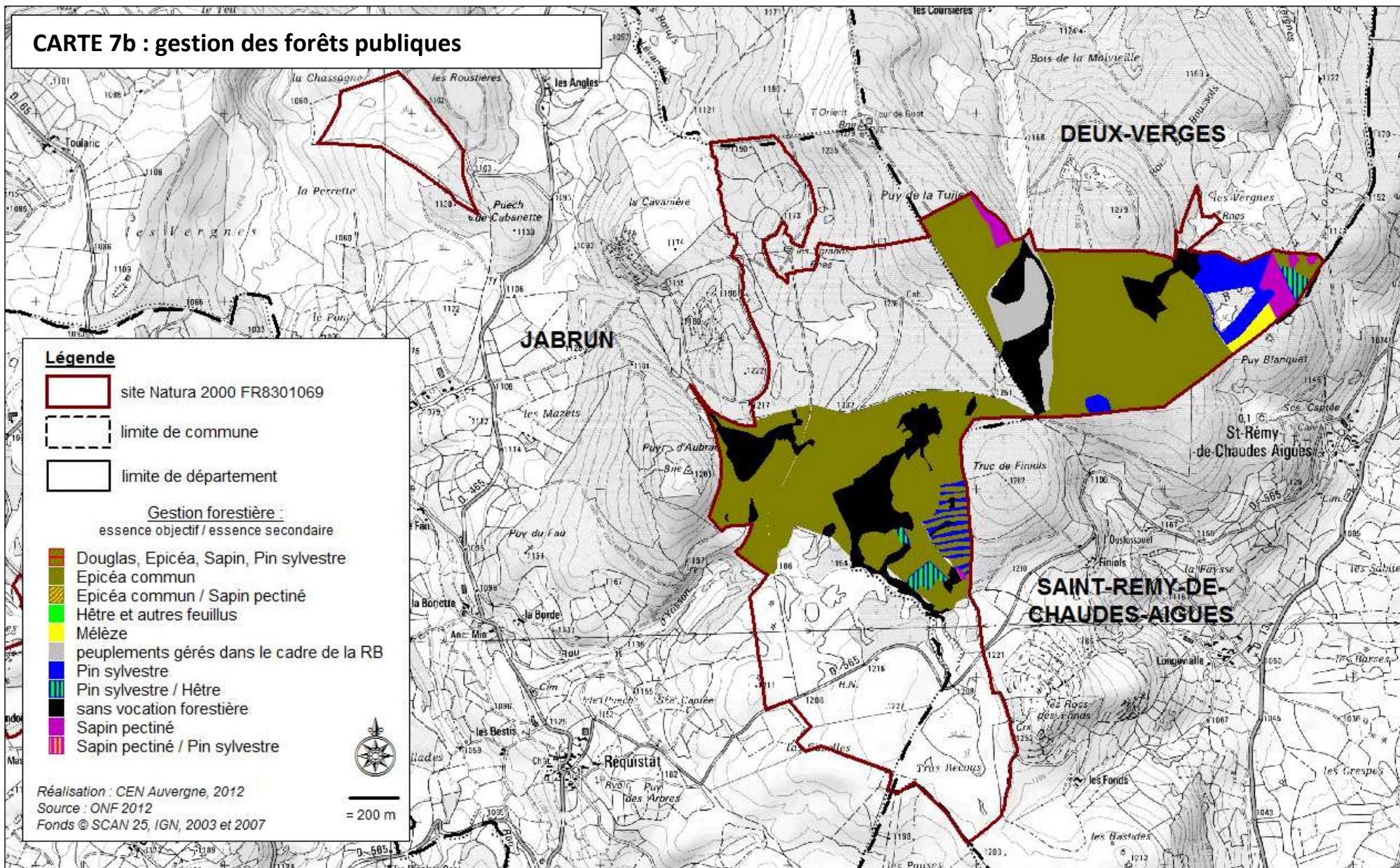
Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Source : ONF 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

## DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8301069 "AUBRAC"





# CARTE 7b : gestion des forêts publiques



## DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8301069 "AUBRAC"

En effet, depuis plusieurs années, les acteurs compétents en matière de cours d'eau et de peuplements piscicoles ont noté un très fort phénomène d'ensablement des cours d'eau, lié à l'ouverture puis à l'exploitation des pistes forestières. La Fédération de pêche du Cantal a réalisé une étude détaillée sur le ruisseau de Tailladès en août 2012 ; les résultats ont pu être comparés à un état des lieux précédemment réalisé, en 2006. La situation n'a cessé de se dégrader ; la prise en compte de cette problématique lors de travaux sur les pistes est ainsi primordiale pour les cours d'eau de ce secteur, à très court terme.

### **Urbanisation et aménagement**

Le site Natura 2000 de l'Aubrac n'intègre aucun espace bâti, ni habitat ni professionnel.

### **Carrières**

Aucune carrière de roches volcaniques ou granitiques n'est présente au sein des entités formant le site Natura 2000. L'exploitation industrielle de la tourbe n'y a pas été autorisée non plus. Les feldspaths potassiques des roches magmatiques (pegmatites) ont été exploités dans le secteur jusque dans les années 1980 et ont laissé quelques traces aux alentours (ex. carrière des « Angles-Chalvet »).

### **Production et alimentation en eau potable**

Le plateau d'Aubrac est riche d'une multitude de sources comme déjà évoqué au paragraphe « caractéristiques abiotiques » du site Natura 2000. Les ressources en eau souterraine sont toutefois très compartimentées. Une grande majorité des résurgences a un faible débit ; comme elles suffisent pour une consommation individuelle, domestique ou agricole, les captages privés sont nombreux.

Mais la ressource devient plus difficile à trouver dès lors qu'il s'agit de couvrir le territoire d'une commune entière. Il s'agit en effet d'alimenter un réseau public apte à satisfaire les besoins en toute saison, alors même que la disponibilité est naturellement faible :


- étiages d'été quand la consommation augmente du fait de la fréquentation touristique
- étiage d'hiver, avant la fonte des neiges, quand le bétail est à l'étable

L'obligation réglementaire de mise aux normes des ouvrages et de protection des sources doit également être « rentabilisée », ce qui contraint à délaisser les plus petites sources au profit de celles pouvant produire un débit suffisant et constant.


La commune de Jabrun s'est ainsi attelée au début de l'année 2011 à équiper son territoire d'un réseau d'eau potable jusqu'alors inexistant et empêchant toute possibilité de construction nouvelle à usage d'habitation. Alors qu'elle disposait déjà de 5 captages publics (dont 2 situés au nord de Tras Recous), les débits insuffisants et l'étendue du territoire à desservir l'ont porté à étudier la création d'un 6<sup>e</sup> ouvrage, à partir de la source des Ygrands (entité du Puy de la Tuile). Bien que les prélèvements estimés ne faisaient pas entrer l'ouvrage dans le champ d'application de la loi sur l'eau, les services de l'Etat et la commune ont souhaité prendre toutes les précautions nécessaires pour impacter le moins possible les habitats d'intérêt communautaire (tourbières, prairies humides à molinie) dépendant de cette source. Les études préalables à l'installation et à la mise en route du captage sont toujours en cours actuellement, le point de blocage étant davantage culturel qu'environnemental.

# CARTE 8a : RESSOURCES EN EAU

## Légende


 site Natura 2000 FR 8301069

 limite de commune

 limite de département

Ressources en eau :

 Captages publics d'eau potable (MAGE Cantal 2011)

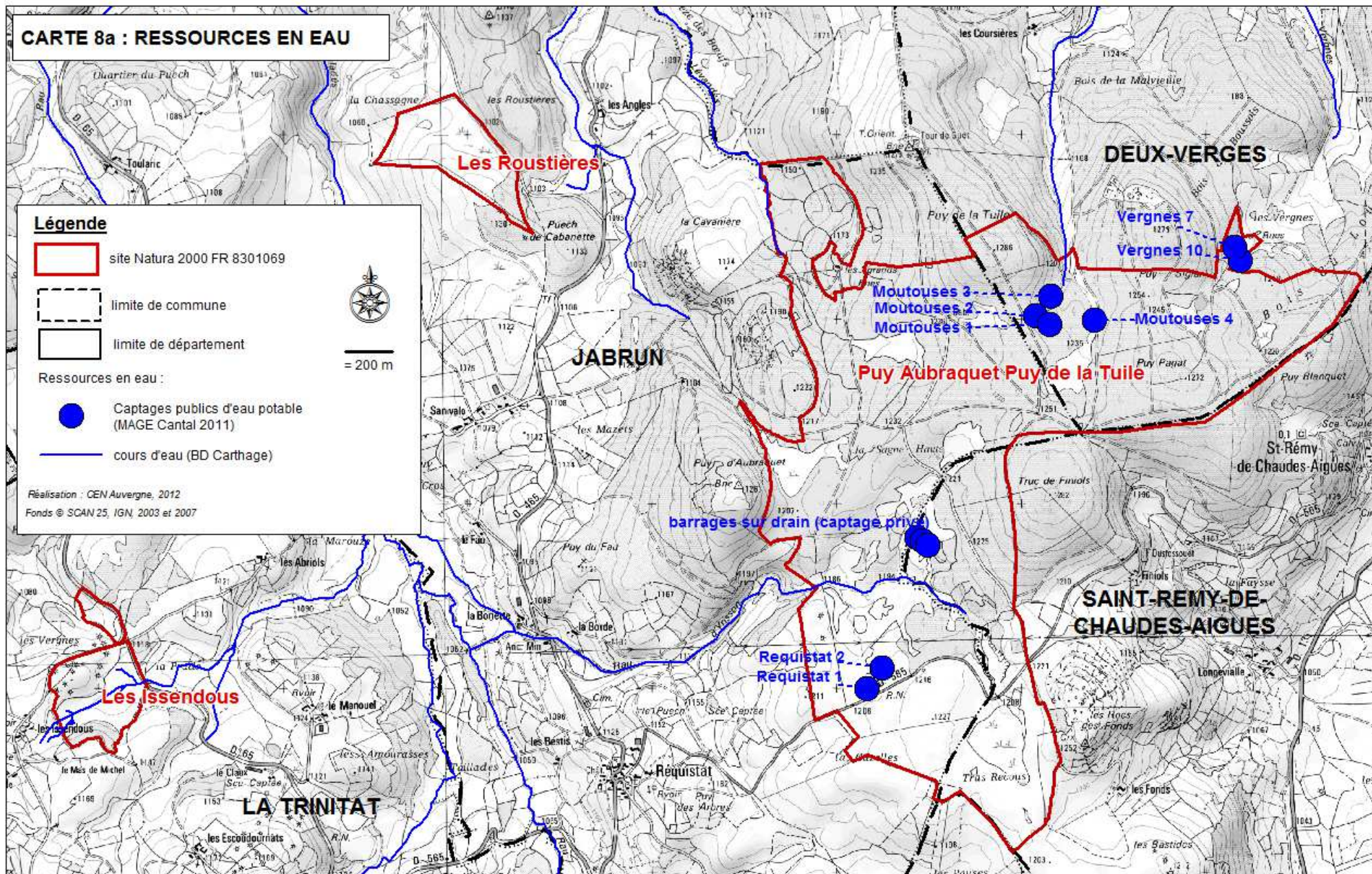
 cours d'eau (BD Carthage)



= 200 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



DOCUMENT D'OBJECTIFS  
SITE NATURA 2000 FR 8301069  
"AUBRAC"



Les sources les plus importantes du plateau sont par ailleurs convoitées par les communes voisines dont la ressource n'est pas assez disponible. C'est le cas de Chaudes-Aigues, qui s'alimente en eau potable à partir de sources relativement éloignées, situées sur le territoire de Deux-Verges. Chaudes-Aigues dispose de ses propres sources (une trentaine) utilisables pour le thermalisme et la production de chaleur (principalement par le biais de captages privés). Mais celles-ci sont impropres à la production d'eau potable ; elle prélève donc en 8 endroits différents de la commune de Deux-Verges, notamment sur 4 captages situés dans l'entité Natura 2000 du Puy de la Tuile / Puy d'Aubraquet (sources des Moutouzes). Il faut également ajouter 7 captages administrés par le Syndicat d'adduction d'eau potable des Vergnes, dont 2 sont également intégrés dans le périmètre Natura 2000 du Puy de la Tuile.

### **Production et transport d'énergie**

Aucune unité de production d'énergie thermique, éolienne ou hydraulique ne concerne le site Natura 2000. La seule infrastructure notable est la ligne 225 000 V « Margeride - Ruyres » qui passe à travers les entités des Issendous et de Tras Recou / puy de la Tuile / puy d'Aubraquet.

Cette ligne fait partie du vaste réseau géré par RTE sur la région Rhône-Alpes-Auvergne ; elle achemine une partie de l'électricité produite à l'usine hydroélectrique de Ruyres (barrage de la Truyère) jusqu'à celle de Monistrol d'Allier (barrage de Poutès) en passant au-dessus de St-Chély-d'Apcher.

Elle est relativement ancienne et soumise chaque année à de fortes contraintes climatiques ; son état général a rendu nécessaire des travaux de réfection : remplacement ou consolidation de câbles, de pylônes, de fondations, etc. Des impacts étaient prévisibles tant au niveau des milieux et habitats d'intérêt communautaire, que des espèces à statut patrimonial situées à proximité immédiate de l'infrastructure. Par l'intermédiaire d'un bureau d'études, RTE a été destinataire des informations naturalistes localisées. A deux reprises, ce bureau d'études a d'ailleurs demandé l'avis du CEN Auvergne quant au projet, son organisation et ses impacts prévisibles.

Les travaux ont finalement été programmés au cours de la période la plus sensible de l'année, tant pour la flore que pour la faune, soit de début mai à fin juin 2013 (8 semaines). Des mesures de réduction d'impacts ponctuelles ont été prévues, comme l'adaptation des itinéraires d'accès ou le stockage des matériaux en dehors des zones humides.

### **Réseau routier**

L'entité des Vergnes des Mazes / les Claques est concernée par deux voies départementales, l'une en bordure Ouest (RD49), l'autre la traversant en son milieu (RD365). Par le passé, c'est sans doute la RD365 qui a le plus perturbé le fonctionnement du complexe des Mazes (et dans une moindre mesure, celui des Claques) modifiant les circulations hydrauliques de surface et de profondeur. La cuvette d'accumulation des précipitations et des sources s'est trouvée davantage ennoyée alors que certaines bordures, coupées d'alimentation en eau, se sont desséchées (ce qui a accéléré leur boisement). Des buses disposées à chaque extrémité de la zone humide permettent d'ailleurs l'évacuation des eaux vers des fossés périphériques. Actuellement, l'évolution du complexe semble relativement lente ce qui tend à laisser penser qu'un nouvel équilibre s'est formé.

L'enjeu routier n'a pas disparu pour autant : en effet, à la faveur de l'implantation d'un panneau directionnel, un apport de gravats et de terre végétale a été effectué au carrefour des deux voies départementales. Cette terre exogène était polluée par une espèce végétale particulièrement envahissante : la Renouée du Japon. Si l'environnement immédiat du remblai n'est pas particulièrement favorable à l'expansion de la plante (ombrage des arbres, acidité et pauvreté du sol, climat froid...), les opérations courantes d'entretien des bas-côtés routiers ont tout de même permis à la plante de composer une belle station de plants vigoureux,

sur environ 200m<sup>2</sup>. Il est possible d'ailleurs que d'autres stations de Renouées du Japon se soient développées le long de la RD49 côté Aveyron, mais pour l'instant aucune prospection n'a été réalisée.

Des négociations et échanges d'information ont eu lieu en 2011 avec les directions départementales des routes cantalienne et aveyronnaise, à l'initiative de l'animateur Natura 2000. Il a été demandé de cesser le broyage de ce terre-plein hors impératif de visibilité (et donc, sur une distance réduite par rapport à la route), afin de réduire la capacité de la Renouée à bouturer à partir de fragments emportés par l'épaveuse. Un projet plus global d'arrachages répétés et plantation d'arbustes adaptés est également à l'étude.

L'entité de la Moulette est également bordée par une route départementale, la RD921. Cette voie est structurante pour l'Aubrac, car elle permet la liaison entre Chaudes-Aigues et Laguiole dans l'Aveyron. A hauteur du village de la Moulette entre autres, son tracé sinueux fut rectifié pour davantage de sécurité, en 1991. Ces travaux ont durablement impacté le site, modifiant totalement son fonctionnement et son aspect. Une partie de la tourbière d'origine a été remblayée et a disparu, remplacée par une végétation de friche à Genêts. L'autre partie, en pied de talus et remblai routiers, a été surcreusée pour aménager un réservoir incendie au profit de la protection du boisement résineux de la Section. Le cours du ruisseau de la Moulette a également été modifié : une partie de l'eau passe sous la route et est acheminée par une rigole vers le point bas du talweg. Une autre partie est censée alimenter le plan d'eau en fonctionnement « normal ». Le trop plein de celui-ci s'évacue par un moine et une canalisation sous la route qui rejoint également le point bas du talweg. Les deux écoulements convergent (hors périmètre Natura 2000) puis sont acheminés par une canalisation enterrée sur environ 1 km vers l'aval.

L'entité des Issendous est bordée par une route communale (qui relie 4 villages au bourg de la Trinitat) et par une route départementale (la RD65). La route communale est située en amont d'une source sans qu'elle ait visiblement d'impact sur celle-ci. La départementale traverse le vallon humide peu accentué des Issendous à mi-hauteur par rapport au ruisseau qu'il alimente. Des ouvrages de drainage (fossé à ciel ouvert, fossé de bord de route) ont été créés pour évacuer les eaux freinées par l'assise de la route.

Les Roustières sont bordées d'une route communale qui permet de relier le bourg de Jabrun à celui de Requistat. L'entité du Truc de l'Aiguille est également bordée au sud par une route départementale (la RD665) reliant Saint-Urcize à Laguiole. Ces deux ouvrages routiers n'ont pas engendré de perturbation profonde sur les sites.

Parallèlement, la RD585 reliant le bourg de Requistat à celui de Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues traverse le sud du périmètre, au niveau des estives et des zones tourbeuses. Elle crée un petit effet de barrage au niveau de l'exutoire du bas-marais de Tras recous, mais le ruisseau déjà bien formé permet l'évacuation des eaux dans le vallon, la traversée de la route se faisant par un passage busé.

Pour en revenir aux espèces exotiques envahissantes, le réseau routier est également le vecteur de propagation du Sénéçon du Cap dont 2 stations ont été signalées dans l'Aubrac au cours de l'année 2013. Si pour l'une d'elle, complètement isolée en zone d'habitation, on connaît l'origine de l'implantation (bel aspect visuel et souhait de fleurir les jardinières de la mairie), l'autre reste encore imprécise.

## Réseau ferroviaire

Les entités du site ne sont pas concernées par les voies ferrées.

## Tourisme

L'activité touristique est très présente sur le plateau d'Aubrac, construite à partir du caractère « sauvage et authentique » des paysages, de la richesse de son patrimoine bâti et culturel (notamment culinaire) et de son enneigement. A partir de leur hébergement, les visiteurs rayonnent de manière relativement indifférente sur les 3 départements concernés.

Le tourisme thermal a bien entendu marqué la région depuis Chaudes-Aigues et continu d'être un pôle d'attractivité, soit comme séjour soit comme étape d'un circuit (visite du musée, de la source du Par...).

Toutes les communes disposent d'hébergements touristiques de type hôtels (Jabrun, Saint-Urcize, Lieutadès), centre d'hébergement de groupe (Lieutadès), gîtes (Lieutadès, St-Rémy-de-Chaudes-Aigues) ou chambres d'hôtes, maisons individuelles en location saisonnières (Jabrun) et camping (Saint-Urcize).

Un itinéraire de grande randonnée traverse pour partie le site Natura 2000, au niveau du Truc de l'Aiguille : le « Tour de l'Aubrac » qui se complète en 8 étapes sans les variantes. D'autres chemins de randonnée ou de promenade sont balisés, voire aménagés en sentiers d'interprétation ou utilisés dans le cadre de sorties accompagnées et commentées (avec inscription en Office du Tourisme) :

- sentier d'interprétation de l'apprenti botaniste sur le Puy de la Tuile (commune de Deux-Verges) et circuit PR de 8 km. Réalisé en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de l'Espace naturel sensible du Puy-de-la-Tuile
- sentier d'interprétation de la tourbière des Vergnes des Mazes (commune de Lieutadès – 3 km). Réalisé en 2000 par l'ONF, intégré dans le 1<sup>er</sup> plan de gestion du site rédigé en 1998 par le CEN Auvergne
- circuits autour des bourgs de Saint Urcize (11 km), Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues (13 km) et La Trinitat (7 km)
- 4 circuits d'orientation autour de la station de ski de Saint-Urcize (2,7 km à 7 km)
- sorties thématiques encadrées « faune-flore » ou « brame du cerf » (promotion par l'OT Chaudes-Aigues)

Ces itinéraires sont autant valorisés pour la randonnée pédestre qu'équestre ou VTT.

Il n'y a pas de station de sports d'hiver sur le site Natura 2000, la plus proche étant située dans le sud de la commune de Saint-Urcize.

## Activité cynégétique, pêche et cueillette.

Le tourisme lié à la pêche est également mis en avant par des nombreux acteurs locaux : guides de pêche, gestionnaires d'infrastructures en bord de lacs aménagés, offices de tourisme etc. Globalement, les cours d'eau de l'Aubrac sont réputé pour la Truite fario mais cela ne concerne que très peu les cours d'eau du site Natura 2000 dont le gabarit et la position en « tête de bassin versant » ne les rend pas très accessibles et peu poissonneux.

La gestion piscicole locale est mise en œuvre par l'AAPPMA de Chaudes-Aigues, dans le cadre des dispositions du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles de 2003 – révision en cours depuis 2011). Tous les ruisseaux du site sont fréquentés pour la pêche à la Truite, dont les peuplements font l'objet d'une gestion patrimoniale (souche locale du bassin de la Truyère et du Lot). Seul le ruisseau du Remontalou en aval de Chaudes-Aigues, fait l'objet d'un repeuplement piscicole annuel, en début de saison de pêche, avec des Truites fario fournies par le Fédération de Pêche. Ces individus se mélangent à la population autochtone, affaiblie par un mauvais état du cours d'eau (rejets de la station d'épuration, en cours de mise aux normes).

A noter toutefois que les peuplements piscicoles souffrent depuis plusieurs années de la dégradation progressive de plusieurs zones de reproduction, en tête de bassin versant, liée aux phénomènes d'ensablement (source : FDAAPPMA 15 – cf. paragraphe spécifique sur les « infrastructures forestières »).

La chasse est gérée par des ACCA ; chaque commune possède la sienne pour organiser les prélèvements de cerfs, chevreuils, lièvres, sangliers principalement, bécasses et bécassines de manière plus restreinte (peu de chasseurs de gibier à plumes). Certaines ACCA procèdent en complément à des lâchers de faisans et perdreaux, une fois par an. Les conditions climatiques locales limitent très fortement l'installation de couples reproducteurs pour ces espèces non autochtones.

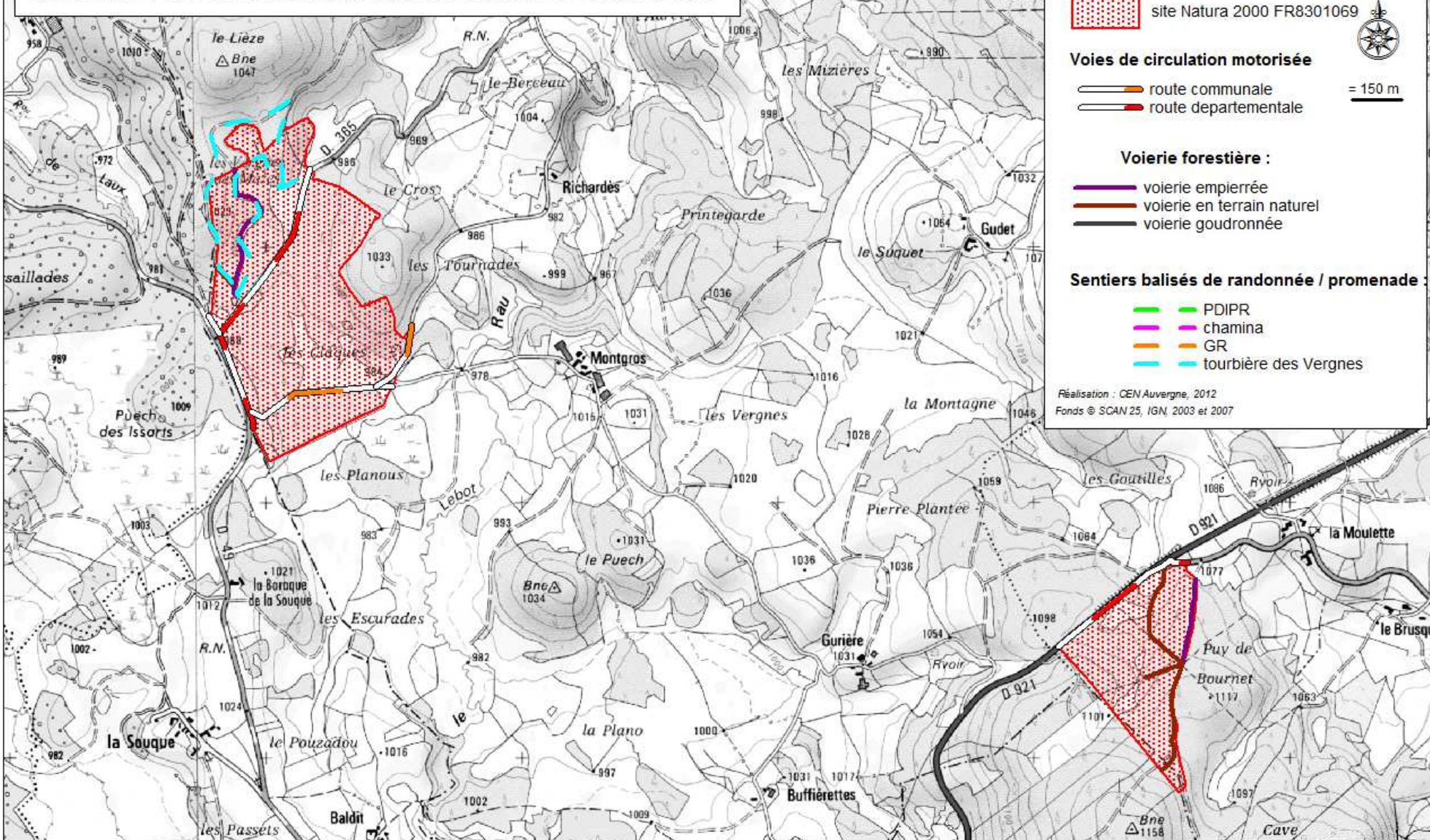
Les effectifs des associations de chasseurs se maintiennent en lien avec la vie rurale, mais des « produits touristiques » se développent aussi à l'attention des chasseurs de la région Auvergne ou d'autres départements plus éloignés. Ces journées spécifiques ont été initiées à Jabrun ; elles donnent lieu à la vente d'une carte journalière offrant des revenus supplémentaires à l'ACCA organisatrice et une carte sociétaire à tarif raisonnable. Les associations communales ne procèdent pas aux mises en cultures « Jachère Environnement Faune Sauvage ».

La propriété de la Caisse des Dépôts et Consignations (entité du Puy de la Tuile / Les Ygrands) est constituée en chasse privée ; certains chasseurs locaux en sont actionnaires et y ont donc accès moyennant le paiement d'une location.

Un « Pays de Chasse Aubrac » a été créé en 2010 ; il rassemble plusieurs communes du canton dans l'objectif d'organiser des actions communes de valorisation de l'activité cynégétique, mais sans réalisation concrète à ce jour.

La cueillette n'est pas une activité organisée mais elle est pratiquée lors des saisons pour la Morille ou le Cèpe, ainsi que pour les Myrtilles et les Framboises. Ces cueillettes se font principalement sur les zones de lisières ou en sous-bois (ex. Puy d'Aubraquet, Puy de la Tuile), en dehors des chemins et sentiers, mais généralement sans traversée de zones à forts enjeux (ex. tourbières), provoquant localement quelques tensions.

# CARTE 9a : VOIES DE CIRCULATION, EQUIPEMENTS DE TRANSPORT





## Légende




 site Natura 2000 FR8301069







### Voies de circulation motorisée

 route communale  
 route départementale

### Voierie forestière :

 voierie empierrée  
 voierie en terrain naturel  
 voierie goudronnée

### Sentiers balisés de randonnée / promenade :

 PDIPR  
 chamina  
 GR  
 tourbière des Vergnes

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
 Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
**SITE NATURA 2000 FR 8301069**  
**"AUBRAC"**





# CARTE 9b : VOIES DE CIRCULATION, EQUIPEMENTS DE TRANSPORT

## Légende



site Natura 2000 FR8301069

### Voies de circulation motorisée

- route communale
- route départementale

### Voierie forestière :

- voierie empierrée
- voierie en terrain naturel
- voierie goudronnée

### Sentiers balisés de randonnée / promenade

- PDIPR
- chamina
- GR
- tourbière des Vergnes

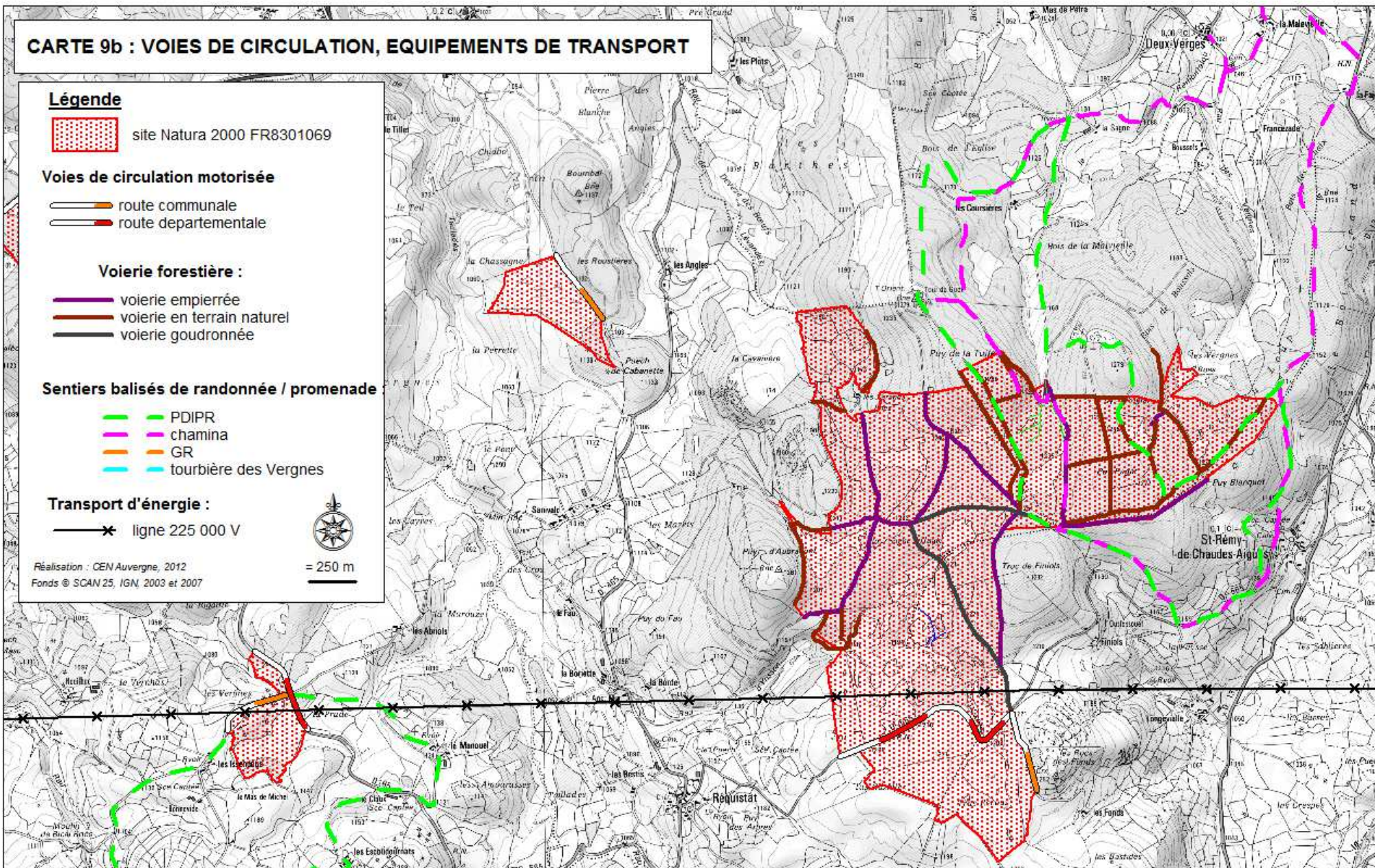
### Transport d'énergie :

- ligne 225 000 V



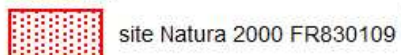
= 250 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

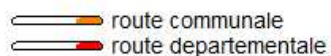


# CARTE 9c : VOIES DE CIRCULATION, EQUIPEMENTS DE TRANSPORT

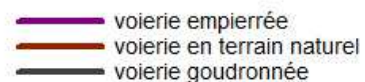
## Légende



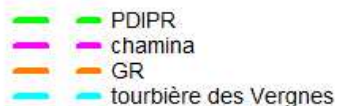
### Voies de circulation motorisée



### Voierie forestière :

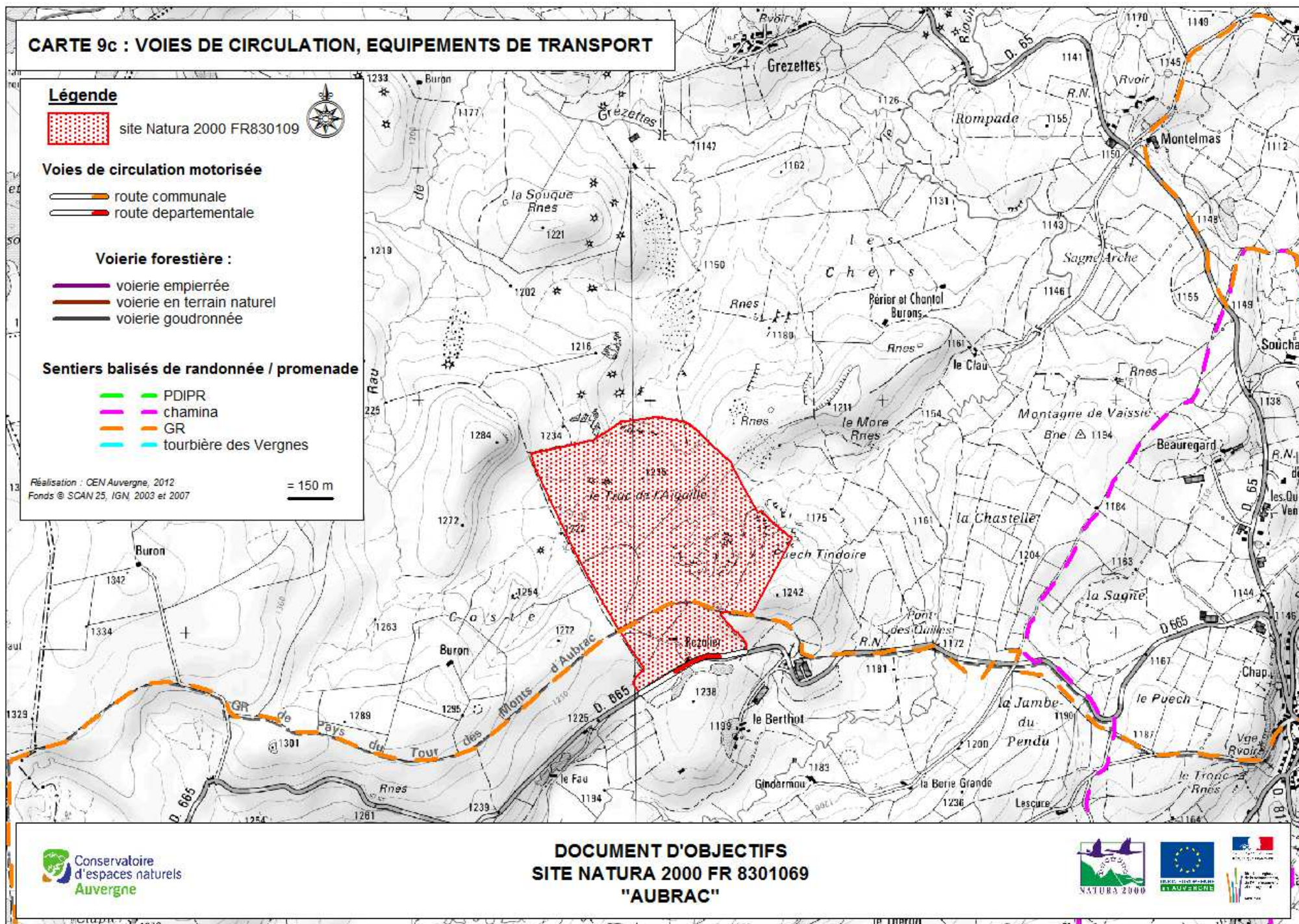


### Sentiers balisés de randonnée / promenade



Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

= 150 m



## DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 8301069 "AUBRAC"



Tableau n°6 : données liées aux activités humaines

Activités humaines	Code FSD - activités	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Agriculture	101 / 102	223,30 ha	1 à 2 fauches annuelles Intensification pour enrubannage	Neutre à favorable si fauchage tardif Défavorable si fauche précoce pour l'enrubannage (banalisation des milieux et cortèges faune / flore)	
	120		Fertilisation minérale et organique, apports calciques	Défavorable quand développement / intensification	
	140		Pâturage bovin	Favorable si chargement extensif	
	810	24,3 ha	Drainages agricoles, réalisés sur les 20 dernières années	Défavorable : destruction d'habitats et d'habitats d'espèces. Perturbation du fonctionnement des bassins versants.	SIG / CEN Auvergne
	920	0,63	Obstruction de l'alimentation en eau de l'étang de la Moulette	Assèchement, développement des saules et massettes, dégradation de l'habitat du Flûteau nageant + amphibiens et odonates	
Sylviculture	160	380,90 ha	Bois résineux majoritaires	Non boisement, non aménagement des milieux ouverts. Respect des circulations hydrauliques lors des travaux d'équipements. Maintien des feuillus en peuplements purs ou mixtes. Diversification des peuplements résineux (hors pins) : ouverture de clairières, réhabilitation de lisières feuillues...	ONF CRPF
	161/163/164				
Activité cynégétique	230	6 ACCA 1 chasse privée aux Ygrands	Zone très fréquentée pour la chasse car offrant de bonnes ressources en gibier	Neutre pour habitats et espèces pour lesquelles le site a été désigné. Vigilance quant aux circulations motorisées (cours d'eau, zones humides)	DDT15 / ACCA
	290		Lâchers de Faisans de Colchide et Perdreaux	Neutre pour la faune locale a priori	

Activités humaines	Code FSD - activités	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Pêche	220	1 AAPPMA	Pêche de loisirs. Pêcheurs individuels à la truite.	Neutre	AAPPMA
	290		Lâchers de Truites d'élevage dans le Rementalou en aval de Chaudes-Aigues	Neutre	
Cueillette	290	Non quantifiable	Cueillette des champignons, myrtilles, framboises	Impacts potentiels liés à la circulation hors piste	ONF / Cen Auvergne
Transport et communication	501	8,2 km	Sentiers balisés	Diffusion de la fréquentation piétonne, équestre, cycliste, motorisée de loisirs. Risque de « hors piste », érosion, dérangement. Support de valorisation pédagogique des sites et du patrimoine naturel.	SIG / CEN Auvergne
	502	2,5 km routes communales 4,5 km routes départementales	Routes aux normes de sécurité nationale et accessibles à tous types de véhicules répondant	Impacts potentiels de travaux de rénovation sur les zones humides riveraines. Supports de diffusion d'espèces envahissantes (notamment végétales). Risques de pollution par hydrocarbures ou autres substances (transport citerne).	
	511	1,6 km	Ligne haute tension	Impacts des travaux de rénovation de la ligne : déstructuration des zones humides (véhicules de chantier), remblai, pollution par dépôts des déchets de peinture etc.	
Loisirs	622 / 623	Non quantifiable	randonnée, équitation, VTT et véhicules motorisés	Risque de « hors piste », érosion, dérangement. Support de valorisation pédagogique des sites et du patrimoine naturel	OT / CCCA / CEN Auvergne

#### **4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE**

##### **Les habitats naturels et les espèces remarquables**

La cartographie des milieux naturels présents sur le site a été actualisée en 2010 par le CEN Auvergne, selon la méthodologie standardisée à l'échelle régionale.

Un total de 42 associations végétales différentes a été identifié, dont 24 milieux liés à la présence de l'eau représentant 154,3 ha (21% du périmètre).

La plupart de ces milieux sont représentés par de très petites surfaces, fragmentées et/ou en mosaïques au sein d'autres habitats. Leur sensibilité est de fait accrue face à toute modification de leur environnement ou toute pression anthropique.

**Tableau n°7 : liste des habitats présents sur le site (typologie CORINE Biotopes) 1/2**

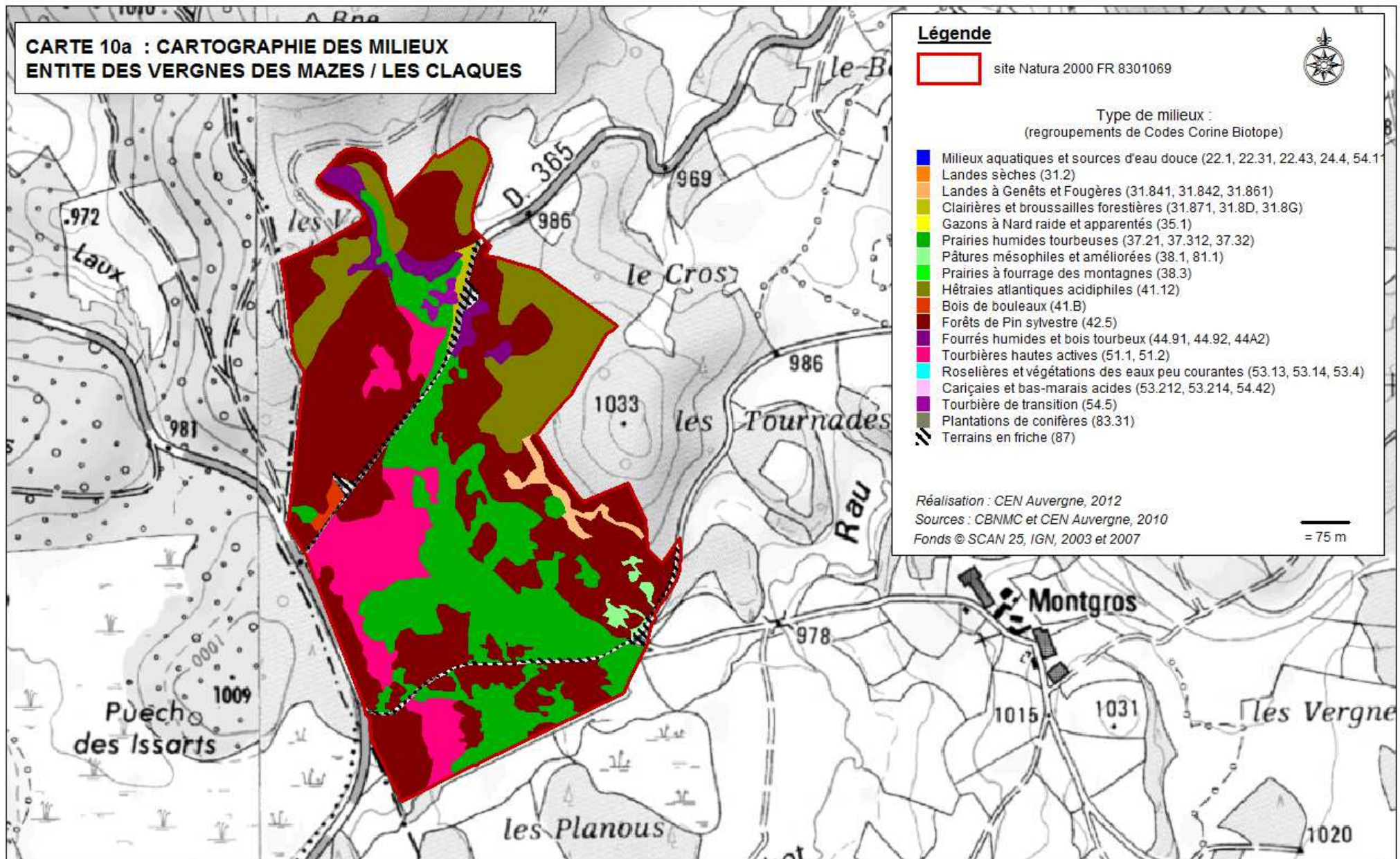
Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand ≥ à 1%)
Eaux stagnantes	22.1	0.38 ha	
Gouilles à renoncules flammette et Jonc bulbeux (IC)	22.31	0.04 ha	
Communautés à Potamot à feuilles de renouée des eaux stagnantes	22.43	0.04 ha	
Eaux courantes	24.4	0.05 ha	
Landes sèches à Callune et Myrtilles (IC)	31.2	45.01 ha	6%
Landes à Genêt à balai	31.841	10.17 ha	1%
Landes à Genêt purgatif (IC)	31.842	9.77 ha	1%
Landes à Fougère aigle	31.861	0.74 ha	
Clairières forestières	31.871	12.59 ha	2%
Accrues forestières décidues	31.8D	3.49 ha	
Accrues forestières de résineux	31.8G	1.53 ha	
Nardaies sèches (ICP)	35.1	70.7 ha	10%
Végétations sur rochers à Orpin hérissé (IC)	36.2	0.80 ha	
Mégaphorbiaies montagnardes (IC)	37	0.34 ha	
Prairies humides	37.21	13.07 ha	2%
Prairies humides à Jonc acutiflore et Molinie bleue (IC)	37.312	45.65 ha	6%
Pelouses humides à Nard et Jonc squarreux	37.32	19.64 ha	3%
Prairies mésophiles	38.1	29.55 ha	4%
Prairies de fauche (IC)	38.3	6.43 ha	1%

Tableau n°7 : liste des habitats présents sur le site (typologie CORINE Biotopes) 2/2

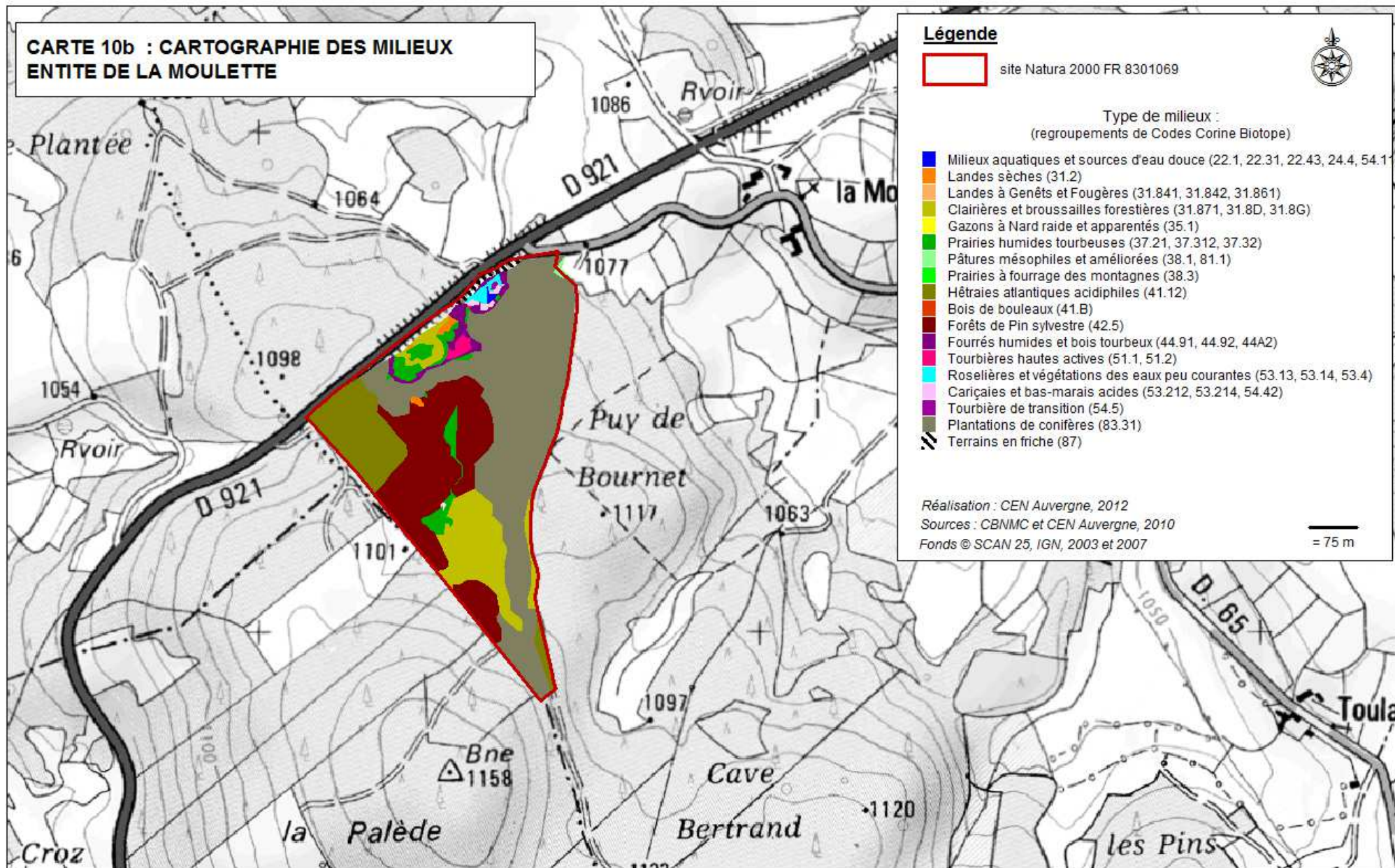
Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand $\geq$ à 1%)
Hêtraies acidiphiles (IC)	41.12	16.2 ha	2%
Bois de Bouleaux	41.B	1.78 ha	-
Bois de Pin sylvestre	42.57	49.05 ha	7%
Aulnaies-saussaies marécageuses, pinèdes sur bas-marais	44.9	4.23 ha	1%
Aulnaies marécageuses	44.91	0.81 ha	-
Saussaies marécageuses	44.92	7.24 ha	1%
Tourbière boisée (ICP)	44.A2	4.24 ha	1%
Tourbières hautes actives (ICP)	51.1	30.75 ha	4%
Tourbières hautes dégradées (IC)	51.2	14.87 ha	2%
Typhaies	53.13	0.007 ha	-
Roselières basses	53.14	0.10 ha	-
Cariçaie à Laïche aigue	53.212	0.002 ha	-
Cariçaie à Carex à bec et Carex vésiculeux	53.214	2.01 ha	-
Cariçaias à Carex paniculé	53.216	0.04 ha	-
Communautés flottantes à Glycérie	53.4	0.08 ha	-
Végétations des sources froides	54.11	0.16 ha	-
Bas-marais à petits carex bleutés	54.4	2.54 ha	-
Marais de transition et tremblants (IC)	54.5	8.01 ha	1%
Gouilles oligotrophes à Rhynchospore (IC)	54.6	0.01 ha	-
Prairies améliorées	81.1	5.9 ha	1%
Plantations de résineux	83.31	297.1 ha	41%
Friches et zones rudérales	87	7.6 ha	1%

Cette mosaïque de milieux abrite 14 habitats d'intérêt communautaire selon la nomenclature de la directive de 1992, couvrant 255 ha soit 35% de la superficie du site. Les habitats prioritaires représentent 115 ha (45% des habitats du site et 16% du périmètre Natura 2000).

**CARTE 10a : CARTOGRAPHIE DES MILIEUX  
ENTITE DES VERGNES DES MAZES / LES CLAQUES**

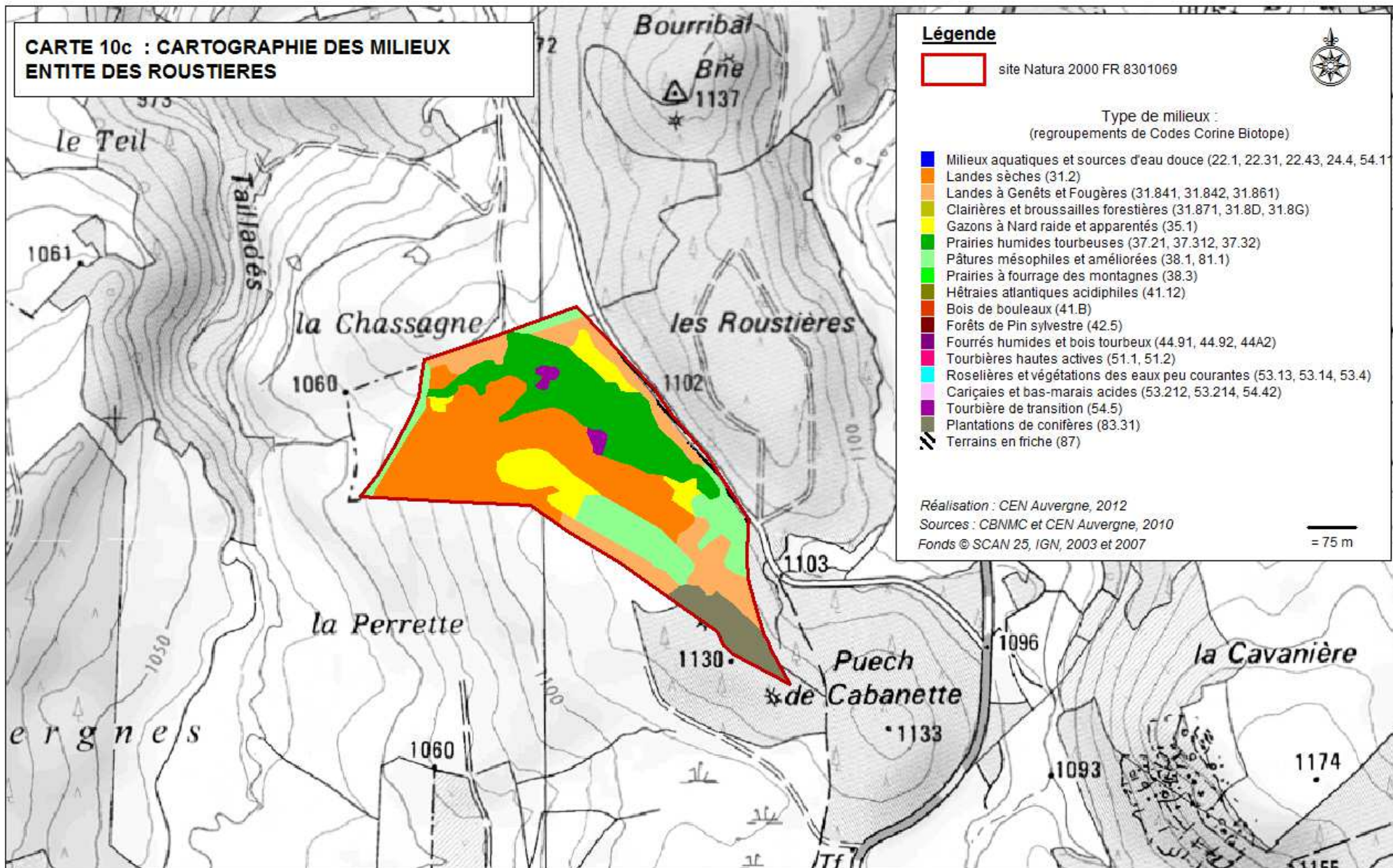


**CARTE 10b : CARTOGRAPHIE DES MILIEUX  
ENTITE DE LA MOULETTE**





**CARTE 10c : CARTOGRAPHIE DES MILIEUX  
ENTITE DES ROUSTIERES**



**Légende**

site Natura 2000 FR 8301069



Type de milieux :  
(regroupements de Codes Corine Biotope)

- Milieux aquatiques et sources d'eau douce (22.1, 22.31, 22.43, 24.4, 54.1)
- Landes sèches (31.2)
- Landes à Genêts et Fougères (31.841, 31.842, 31.861)
- Clairières et broussailles forestières (31.871, 31.8D, 31.8G)
- Gazons à Nard raide et apparentés (35.1)
- Prairies humides tourbeuses (37.21, 37.312, 37.32)
- Pâtures mésophiles et améliorées (38.1, 81.1)
- Prairies à fourrage des montagnes (38.3)
- Hétraies atlantiques acidiphiles (41.12)
- Bois de bouleaux (41.B)
- Forêts de Pin sylvestre (42.5)
- Fourrés humides et bois tourbeux (44.91, 44.92, 44A2)
- Tourbières hautes actives (51.1, 51.2)
- Roselières et végétations des eaux peu courantes (53.13, 53.14, 53.4)
- Cariçales et bas-marais acides (53.212, 53.214, 54.42)
- Tourbière de transition (54.5)
- Plantations de conifères (83.31)
- Terrains en friche (87)

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Sources : CBNMC et CEN Auvergne, 2010  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

= 75 m




**CARTE 10d : CARTOGRAPHIE DES MILIEUX  
ENTITE DES ISSENDOUS**

**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069

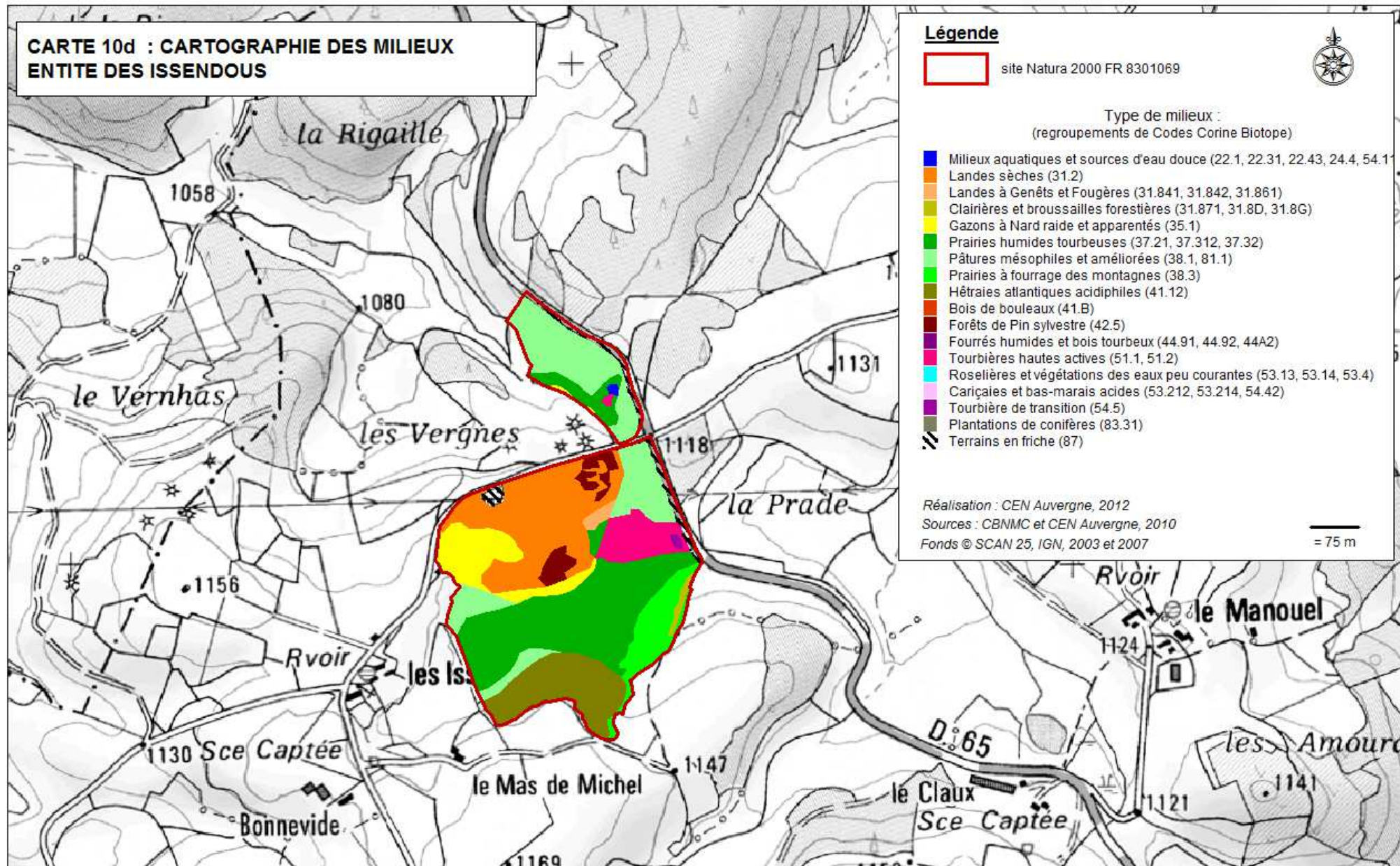


Type de milieux :  
(regroupements de Codes Corine Biotope)

-  Milieux aquatiques et sources d'eau douce (22.1, 22.31, 22.43, 24.4, 54.1)
-  Landes sèches (31.2)
-  Landes à Genêts et Fougères (31.841, 31.842, 31.861)
-  Clairières et broussailles forestières (31.871, 31.8D, 31.8G)
-  Gazons à Nard raide et apparentés (35.1)
-  Prairies humides tourbeuses (37.21, 37.312, 37.32)
-  Pâtures mésophiles et améliorées (38.1, 81.1)
-  Prairies à fourrage des montagnes (38.3)
-  Hétraies atlantiques acidiphiles (41.12)
-  Bois de bouleaux (41.B)
-  Forêts de Pin sylvestre (42.5)
-  Fourrés humides et bois tourbeux (44.91, 44.92, 44A2)
-  Tourbières hautes actives (51.1, 51.2)
-  Roselières et végétations des eaux peu courantes (53.13, 53.14, 53.4)
-  Cariçales et bas-marais acides (53.212, 53.214, 54.42)
-  Tourbière de transition (54.5)
-  Plantations de conifères (83.31)
-  Terrains en friche (87)

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Sources : CBNMC et CEN Auvergne, 2010  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

 = 75 m







**CARTE 10e : CARTOGRAPHIE DES MILIEUX  
ENTITE DU PUY D'AUBRAQUET / PUY DE LA TUILLE / TRAS RECOUS**

**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069



Type de milieux :  
(regroupements de Codes Corine Biotope)

-  Milieux aquatiques et sources d'eau douce (22.1, 22.31, 22.43, 24.4, 54.1)
-  Landes sèches (31.2)
-  Landes à Genêts et Fougères (31.841, 31.842, 31.861)
-  Clairières et broussailles forestières (31.871, 31.8D, 31.8G)
-  Gazon à Nard raide et apparentés (35.1)
-  Prairies humides tourbeuses (37.21, 37.312, 37.32)
-  Pâtures mésophiles et améliorées (38.1, 81.1)
-  Prairies à fourrage des montagnes (38.3)
-  Hétraies atlantiques acidiphiles (41.12)
-  Bois de bouleaux (41.B)
-  Forêts de Pin sylvestre (42.5)
-  Fourrés humides et bois tourbeux (44.91, 44.92, 44A2)
-  Tourbières hautes actives (51.1, 51.2)
-  Roselières et végétations des eaux peu courantes (53.13, 53.14, 53.4)
-  Caricaies et bas-marais acides (53.212, 53.214, 54.42)
-  Tourbière de transition (54.5)
-  Plantations de conifères (83.31)
-  Terrains en friche (87)

Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Sources : CBNMC et CEN Auvergne, 2010

Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

 = 200 m















**CARTE 10f : CARTOGRAPHIE DES MILIEUX  
ENTITE DU TRUC DE L'AIGUILLE**

**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069



Type de milieux :  
(regroupements de Codes Corine Biotope)

-  Milieux aquatiques et sources d'eau douce (22.1, 22.31, 22.43, 24.4, 54.1)
-  Landes sèches (31.2)
-  Landes à Genêts et Fougères (31.841, 31.842, 31.861)
-  Clairières et broussailles forestières (31.871, 31.8D, 31.8G)
-  Gazons à Nard raide et apparentés (35.1)
-  Prairies humides tourbeuses (37.21, 37.312, 37.32)
-  Pâtures mésophiles et améliorées (38.1, 81.1)
-  Prairies à fourrage des montagnes (38.3)
-  Hétraies atlantiques acidiphiles (41.12)
-  Bois de bouleaux (41.B)
-  Forêts de Pin sylvestre (42.5)
-  Fourrés humides et bois tourbeux (44.91, 44.92, 44A2)
-  Tourbières hautes actives (51.1, 51.2)
-  Roselières et végétations des eaux peu courantes (53.13, 53.14, 53.4)
-  Caricaies et bas-marais acides (53.212, 53.214, 54.42)
-  Tourbière de transition (54.5)
-  Plantations de conifères (83.31)
-  Terrains en friche (87)

Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Sources : CBNMC et CEN Auvergne, 2010

Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

 = 75 m

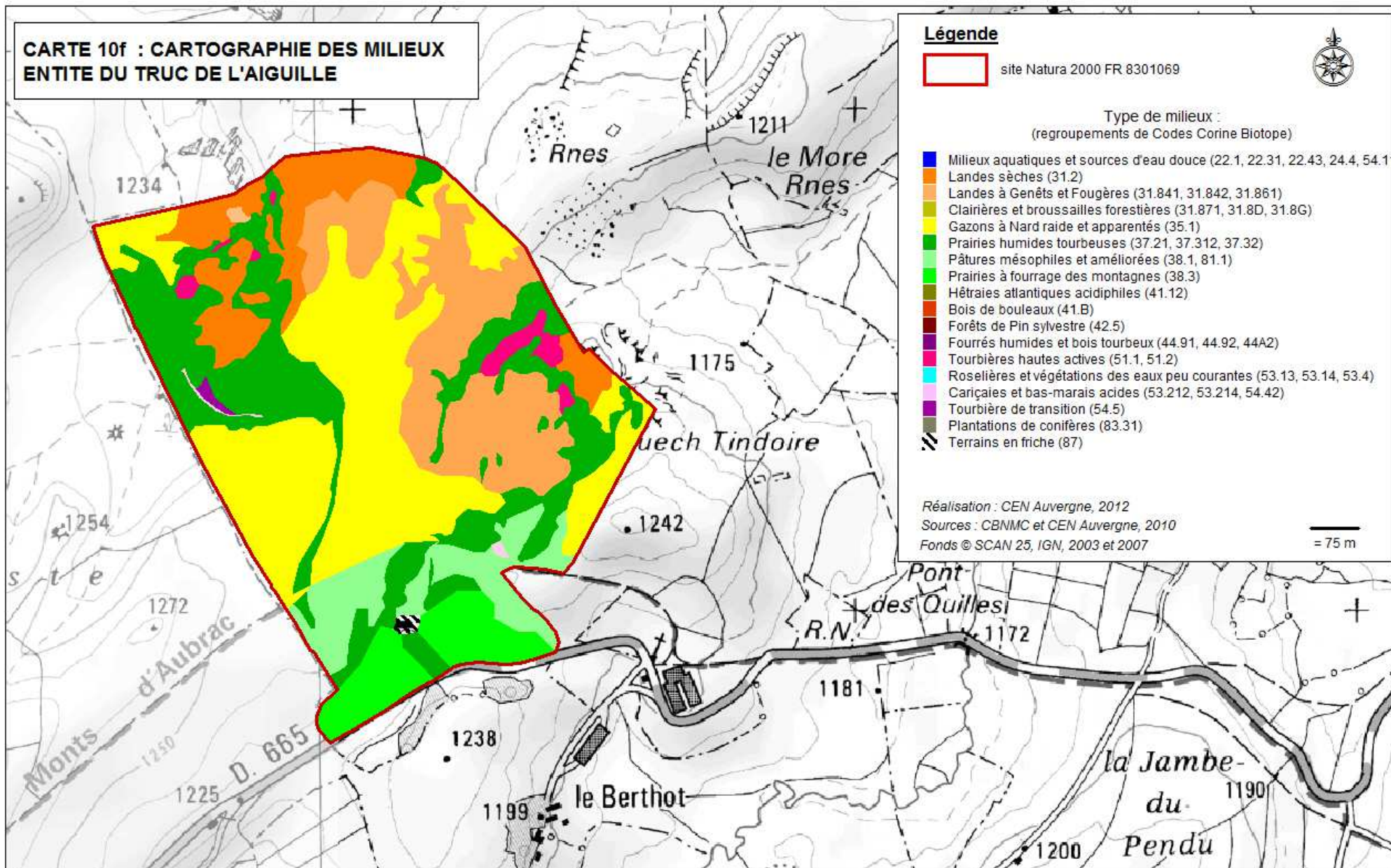


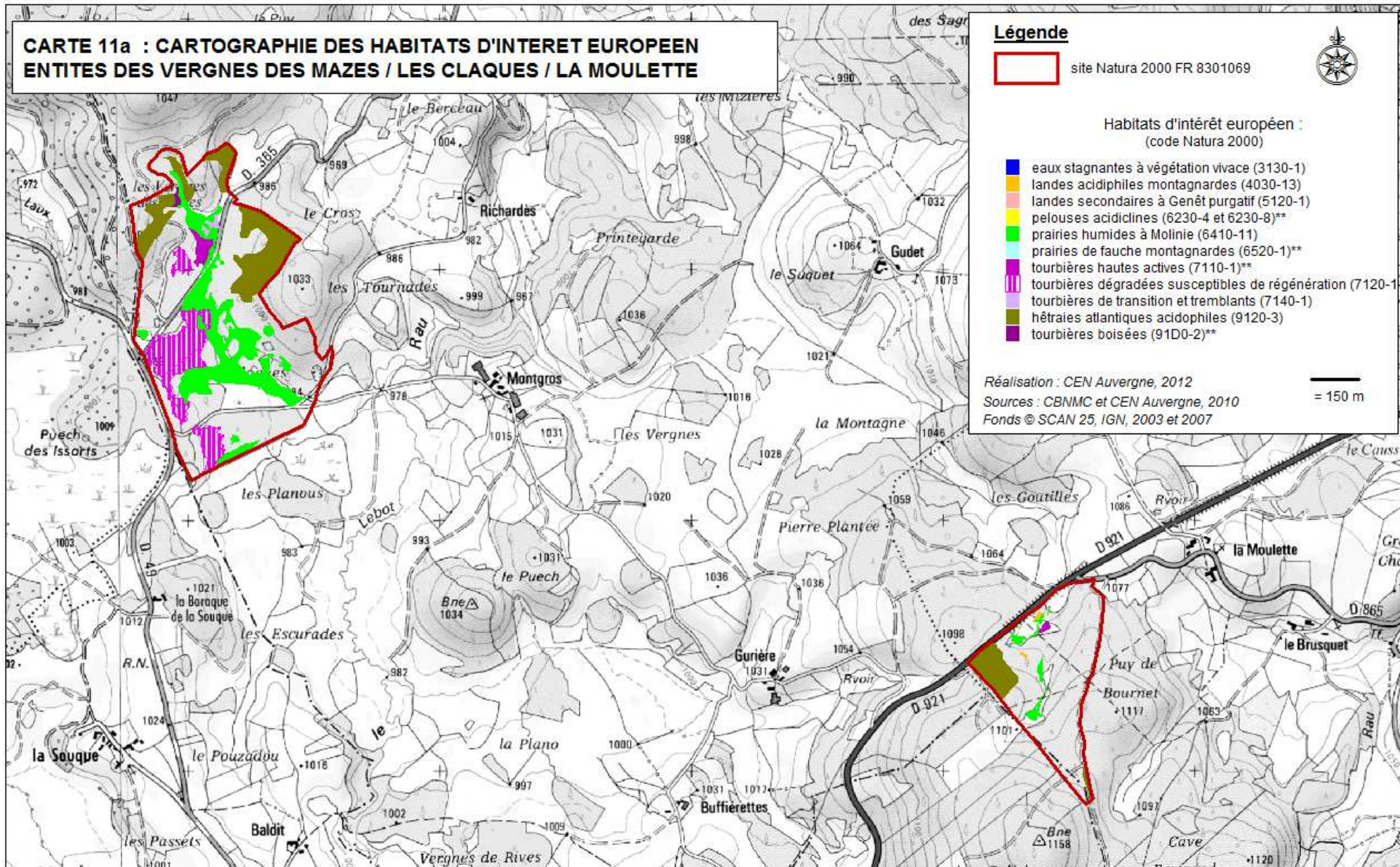
Tableau n°8 : liste des habitats de l'annexe I de la Directive 92/43 (typologie Natura 2000)

Habitats naturels et semi-naturels	Code N2000	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand ≥ à 1%)	Structure	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine (gouilles à Renoncule flammette et Jonc bulbeux)	3130-1	0,04	-	Végétation vivace herbacée, flottante ou assez rase sur berges	2001 : inconnu	Défavorable, mauvais	CEN Auvergne CBN Massif central
					2010 : altéré		
Landes acidiphiles montagnardes du Massif central	4030-13	35,07	5%	Végétation vivace herbacée et ligneuse, moyennement haute	2001 : altéré	Défavorable, mauvais	
					2010 : latéré		
Landes secondaires du Massif central à Genêt purgatif	5120-1	13,25	2%	Végétation vivace herbacée et ligneuse, moyenne à haute	2001 : bon	Favorable	
					2010 : bon		
Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central (nardaies sèches)**	6230-4	71,09	10%	Végétation vivace, herbacée et moyennement haute	2001 : altéré	Défavorable, mauvais	
					2010 : altéré		
Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (nardaies sèches)**	6230-8	0,41	-	Végétation vivace, herbacée et moyennement haute	2001 : altéré	Défavorable, mauvais	
					2010 : altéré		
Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées (prairies à Jonc acutiflore et Molinie)	6410-11	52,15	7%	Végétation vivace, herbacée et moyennement haute	2001 : inconnu	Défavorable, mauvais	
					2010 : altéré		
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	0,34	-	Végétation herbacée annuelle, haute	2001 : inconnu	Défavorable, inadéquat	
					2010 : dégradé		
Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central**	6520-1	6,43	1%	Végétation annuelle herbacée moyenne à haute	2001 : dégradé	Inconnu	
					2010 : dégradé		
Végétation des tourbières hautes actives**	7110-1	33,25	5%	Végétation vivace, herbacée et ligneuse, rase à moyennement haute	2001 : altéré	Défavorable, mauvais	
					2010 : altéré		


Habitats naturels et semi-naturels	Code N2000	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand ≥ à 1%)	Structure	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle nationale	Origine des données Structures ressources
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	7120-1	14,54	2%	Végétation vivace, herbacée et ligneuse, moyennement haute	2001 : altéré 2010 : altéré	Défavorable, inadéquat	CEN Auvergne CBN Massif central
Tourbières de transition et tremblants	7140-1	7,17	1%	Végétation vivace, herbacée et ligneuse, rase à moyennement haute	2001 : bon 2010 : bon	Défavorable, mauvais	
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150-1	0,01	-	Végétation vivace herbacée rase	2001 : inconnu 2010 : altéré	Défavorable, mauvais	
Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central	8230-2	0,8	-	Végétation herbacée rase	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Défavorable, inadéquat	
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Houx et If	9120-3	16,20	2%	Végétation vivace herbacée et ligneuse, moyenne à haute	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Favorable	
Tourbières boisées **	91D0-2	4,75	1%	Végétation vivace herbacée et ligneuse, rase à haute	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Défavorable, mauvais	

Certains de ces habitats ont fait l'objet d'études et de suivis naturalistes, notamment pour évaluer leur état de conservation dans un contexte de gestion agricole. Ces missions de terrain se sont appuyées sur des relevés phytosociologiques réguliers ou des suivis d'abondance d'espèce indicatrice. Elles ont souvent été couplées avec des suivis d'espèce d'intérêt patrimonial.

**CARTE 11a : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET EUROPEEN  
ENTITES DES VERGNES DES MAZES / LES CLAQUES / LA MOULETTE**














**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069



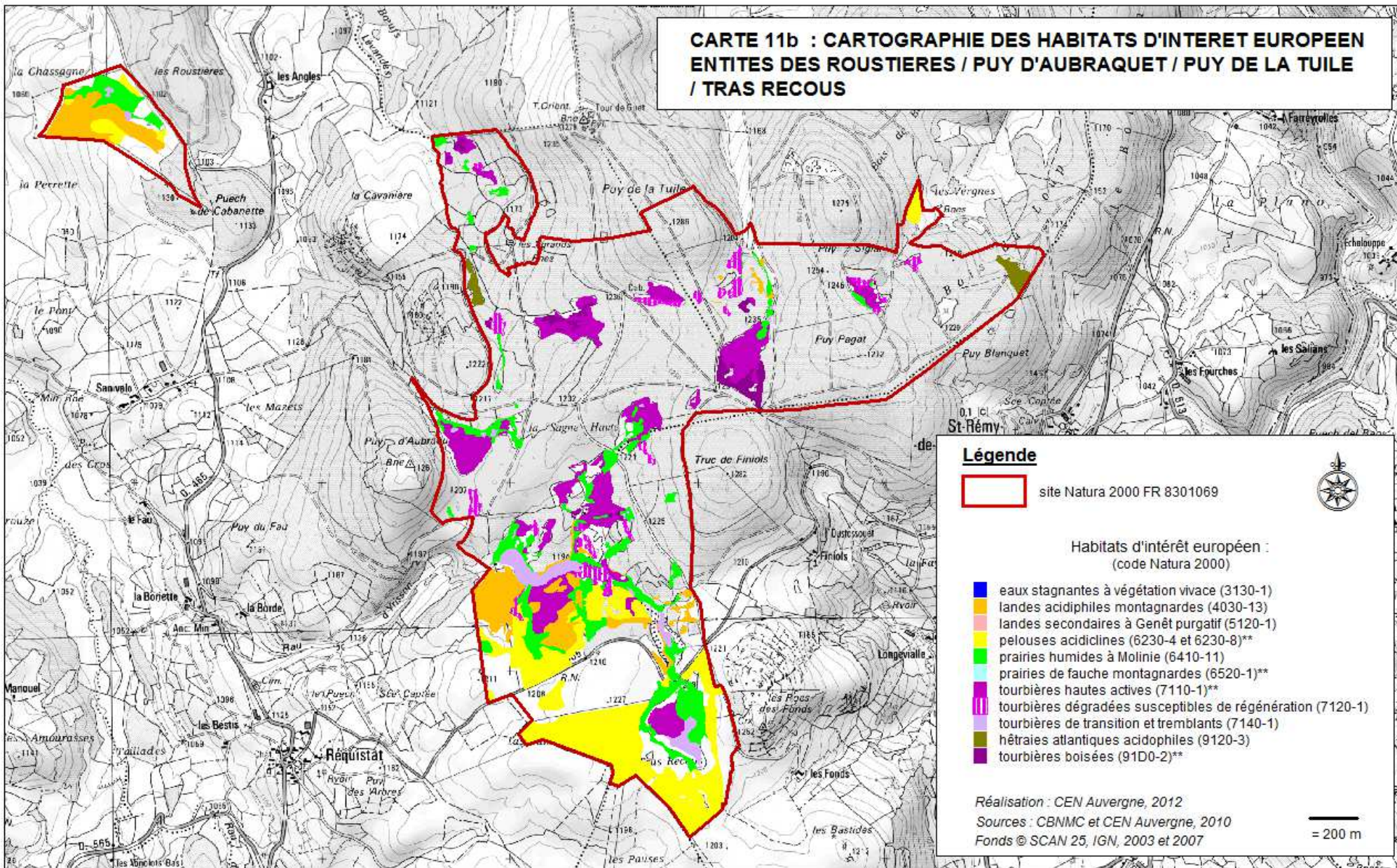
Habitats d'intérêt européen :  
(code Natura 2000)

-  eaux stagnantes à végétation vivace (3130-1)
-  landes acidiphiles montagnardes (4030-13)
-  landes secondaires à Genêt purgatif (5120-1)
-  pelouses acidoclines (6230-4 et 6230-8)\*\*
-  prairies humides à Molinie (6410-11)
-  prairies de fauche montagnardes (6520-1)\*\*
-  tourbières hautes actives (7110-1)\*\*
-  tourbières dégradées susceptibles de régénération (7120-1)
-  tourbières de transition et tremblants (7140-1)
-  hêtraies atlantiques acidophiles (9120-3)
-  tourbières boisées (91D0-2)\*\*

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Sources : CBNMC et CEN Auvergne, 2010  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

 = 150 m

**CARTE 11b : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET EUROPEEN  
ENTITES DES ROUSTIERES / PUY D'AUBRAQUET / PUY DE LA TUILE  
/ TRAS RECOUS**
















**CARTE 11c : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET EUROPEEN  
ENTITE DES ISSENDOUS**

**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069



Habitats d'intérêt européen :  
(code Natura 2000)

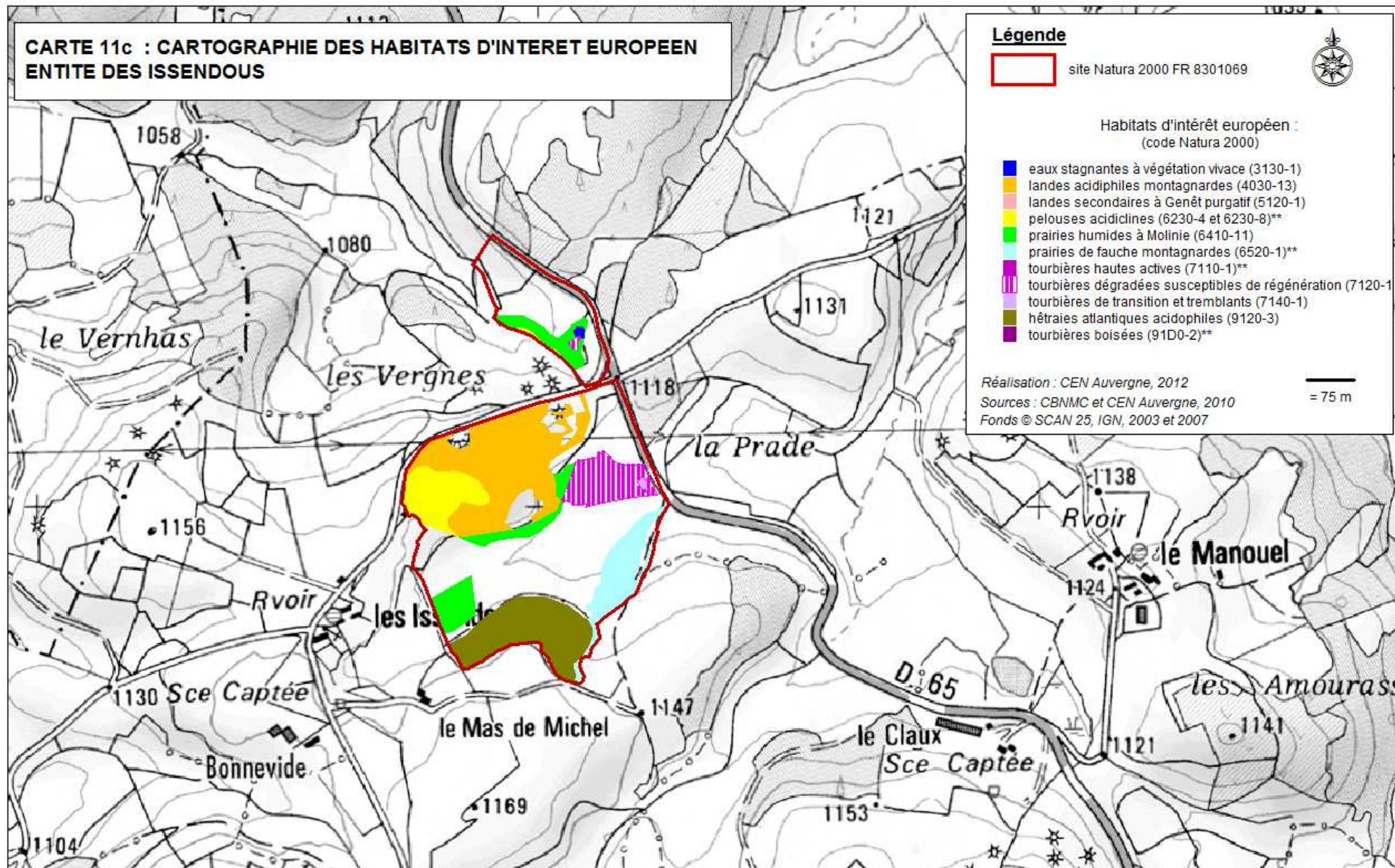
-  eaux stagnantes à végétation vivace (3130-1)
-  landes acidiphiles montagnardes (4030-13)
-  landes secondaires à Genêt purgatif (5120-1)
-  pelouses acidiclives (6230-4 et 6230-8)\*\*
-  prairies humides à Molinie (6410-11)
-  prairies de fauche montagnardes (6520-1)\*\*
-  tourbières hautes actives (7110-1)\*\*
-  tourbières dégradées susceptibles de régénération (7120-1)
-  tourbières de transition et tremblants (7140-1)
-  hêtraies atlantiques acidiphiles (9120-3)
-  tourbières boisées (91D0-2)\*\*

Réalisation : CEN Auvergne, 2012

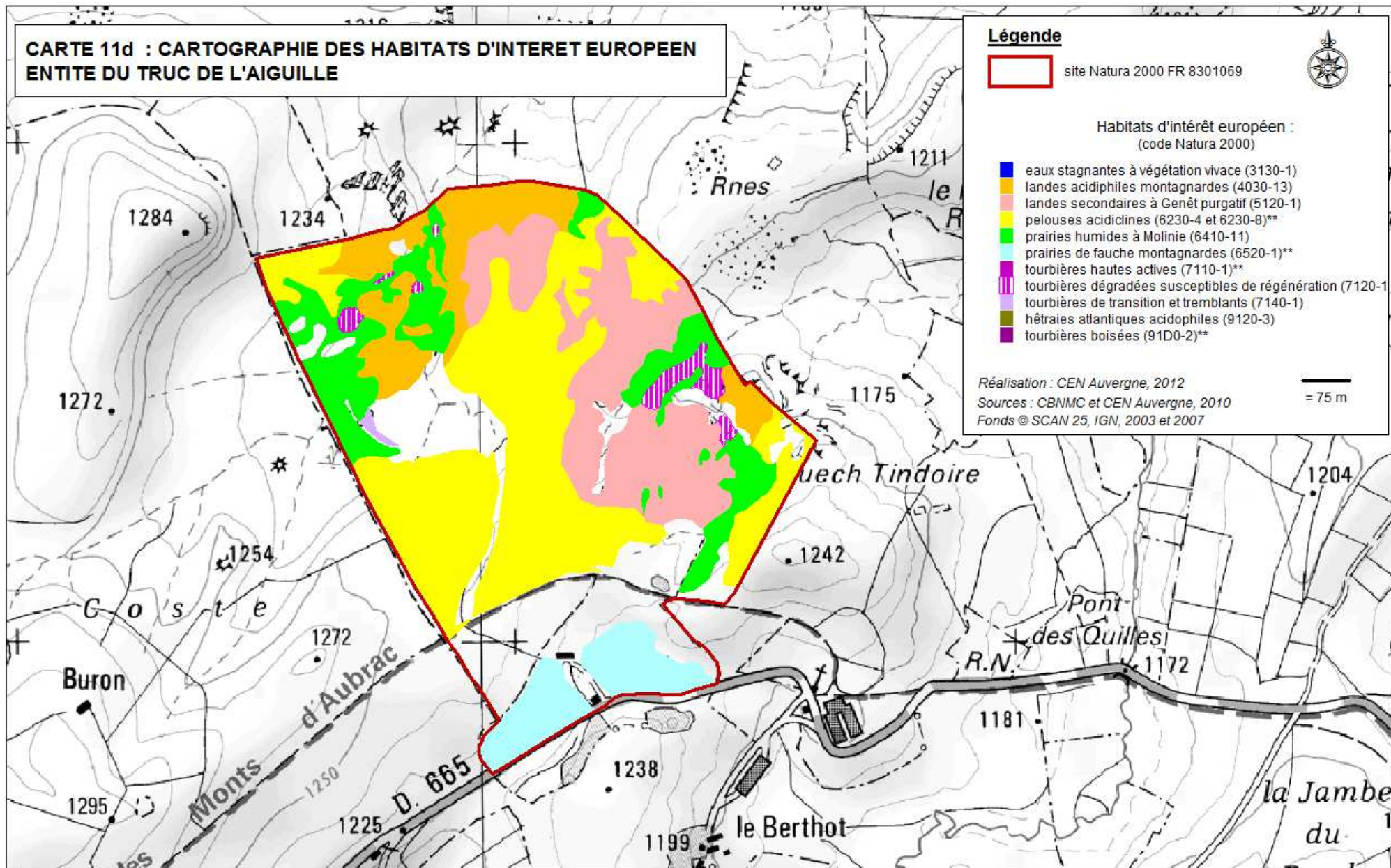
Sources : CBNMC et CEN Auvergne, 2010

Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

 = 75 m



**CARTE 11d : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET EUROPEEN  
ENTITE DU TRUC DE L'AIGUILLE**














**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069



Habitats d'intérêt européen :  
(code Natura 2000)

-  eaux stagnantes à végétation vivace (3130-1)
-  landes acidiphiles montagnardes (4030-13)
-  landes secondaires à Genêt purgatif (5120-1)
-  pelouses acidiclives (6230-4 et 6230-8)\*\*
-  prairies humides à Molinie (6410-11)
-  prairies de fauche montagnardes (6520-1)\*\*
-  tourbières hautes actives (7110-1)\*\*
-  tourbières dégradées susceptibles de régénération (7120-1)
-  tourbières de transition et tremblants (7140-1)
-  hêtraies atlantiques acidophiles (9120-3)
-  tourbières boisées (91D0-2)\*\*

Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Sources : CBNMC et CEN Auvergne, 2010

Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

 = 75 m

## La flore

Le site est riche d'une diversité floristique qui reflète le grand nombre de biotopes différents englobés dans le périmètre ; de nombreuses espèces sont par ailleurs spécifiques des milieux soumis à de très fortes contraintes environnementales voire pionniers.

On dénombre ainsi **3 espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats**, 5 espèces protégées à l'échelle nationale et 4 autres à l'échelle régionale. A celles-ci s'ajoutent de nombreux autres taxons remarquables, dont 3 sont suffisamment rares pour figurer sur les Listes Rouges mondiale et nationale ; le site abrite également des espèces en limite d'aire de répartition ou en forte régression à l'échelle nationale comme c'est le cas pour Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*), la Narthécie ossifrage (*Nartesium ossifragum*), le Galium boréal (*Gallium boreale*) etc.

**Tableau n°9 : liste des espèces végétales d'intérêt européen**

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Code Natura 2000	Milieux	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle nationale	Origine des données Structures ressources
<i>Bruchia vogesiaca</i>	Bruchie des Vosges	DH Annexe II	1385	Milieux pionniers, tourbières	2001 : inconnu 2010 : dégradé	Défavorable, mauvais	Loisirs Botaniques, CBNMC
<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	Hypne brillante	DH Annexe II	1393	Milieux pionniers, tourbières	2001 : inconnu 2010 : dégradé	Défavorable, mauvais	Loisirs Botaniques, CBNMC
<i>Sphagnum sp.</i>	Sphaignes (ttes espèces)	DH Annexe V	Fb	Milieux pionniers, tourbières	2001 : inconnu 2010 : bon 2010 : altéré	Défavorable, mauvais	CBNMC, CEN Auvergne
<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode en massue	DH Annexe IV	Fp02	Milieux pionniers, tourbières	2001 : bon 2010 : inconnu	Défavorable, mauvais	ONF
<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	DH Annexe II	1831	Milieux aquatiques	2001 : bon 2010 : altéré	Défavorable, inadéquat	CEN Auvergne
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	Espèce réglementée Annexe IV	Fs02	Milieux herbacés	2001 : inconnu 2010 : bon	Défavorable, inadéquat	/
<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune	Espèce réglementée Annexe IV	Fs06	Milieux herbacés	2001 : inconnu 2010 : bon	Défavorable, inadéquat	/
<i>Meesia longiseta</i>	Méesie à long pédicelle	Annexe II	-	Milieux pionniers	/	/	
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	Annexe II	-	Forêts de résineux vieillissants	/	/	

Tableau 10 : liste des autres espèces végétales d'intérêt patrimonial

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Milieu
<i>Carex limosa</i>	Laîche des bourniers	Protection nationale	Milieux prairiaux humides, tourbières
<i>Lycopodiella inundata</i>	Lycopode inondé	Protection nationale	Milieux pionniers, tourbières
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes	Protection nationale	Milieux pionniers, tourbières
<i>Diphasiastrum tristachium</i>	Lycopode petit cyprès	Protection nationale	Milieux landicoles secs à moyennement secs
<i>Diphasiastrum oelgardii</i>	Lycopode d'Øllgaard	Protection nationale	
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Canneberge	Protection régionale	Landes humides et tourbières
<i>Fritilaria meleagris</i>	Fritillaire pintade	Protection régionale	Prairies humides
<i>Carex pauciflora</i>	Laîche pauciflore	Protection régionale	Milieux pionniers, tourbières
<i>Pinguicula grandiflora</i>	Grassette à grandes fleurs	Protection régionale	Milieux pionniers, tourbières
<i>Jamesonella undulifolia</i>	-	Liste rouge mondiale et nationale	Milieux pionniers, tourbières
<i>Sphagnum obtusum</i>	-	Liste rouge nationale	Milieux pionniers, tourbières

## La faune

Sur l'Aubrac, les découvertes d'espèces animales d'intérêt patrimonial ont eu lieu fortuitement ou ont été réalisées au cours de prospections ciblées sur la base d'une mention bibliographique. Une très nette priorité a été donnée à l'étude des espèces inféodées aux zones humides, et certaines classes taxonomiques n'ont pas du tout été prospectées (oiseaux, reptiles notamment) ; il est donc fort probable que des découvertes pourraient être réalisées en intensifiant les efforts de recherche sur d'autres milieux.

Les connaissances restent donc assez lacunaires, mais dans leur état actuel, on peut citer **1 espèce de l'annexe II de la directive Habitats, le Damier de la Succise** (*Euphydrias aurinia*) présent surtout sur l'entités Natura 2000 des Claques et en plus petits effectifs sur les Issendous et le Puy de la Tuile. On notera néanmoins la disparition de trois stations de Damier de la Succise entre les inventaires de 2000 et 2008, aux Issendous, à Tras Recous et à la Moulette.

Ont également été identifiées :

- 6 espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux
- 4 espèces de l'annexe IV, le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Lézard vivipare (*Zootoca viviparia*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- 2 espèces de Lépidoptères d'intérêt patrimonial : le Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*) inscrit sur la Liste rouge nationale et l'Azuré des Mouillères (*Maculinea alcon*)
- 7 espèces d'odonates inscrites sur la Liste Rouge nationale et 2 autres espèces sur la Liste Rouge Régionale

Du côté des mammifères, **la Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*, annexe II de la directive Habitats) est très probablement présente sur les cours d'eau du site, mais elle n'a pas encore fait l'objet d'une donnée naturaliste valide à ce jour. Des prospections globales pourraient permettre de préciser son statut sur l'Aubrac.

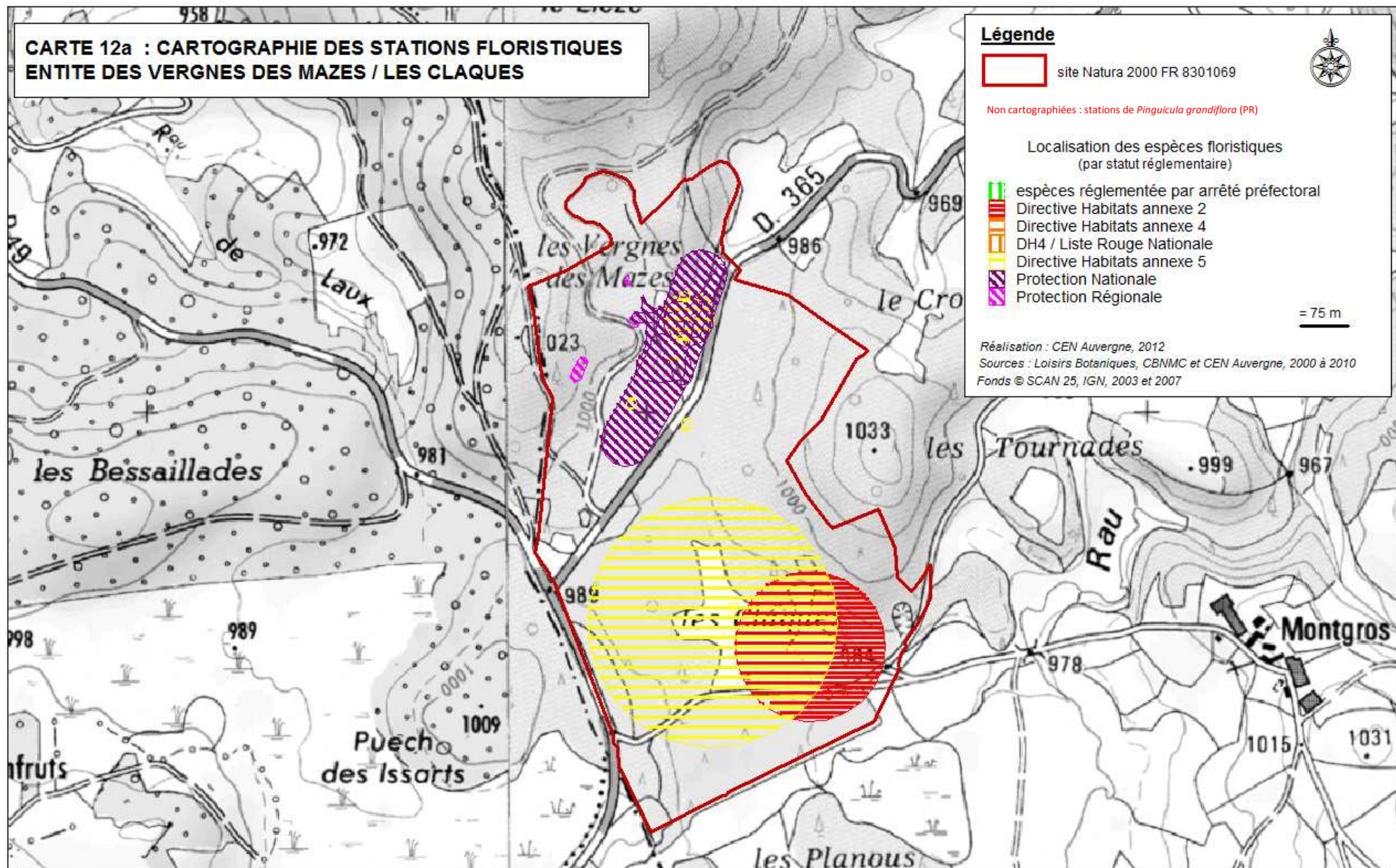
Ce n'est pas le cas en revanche pour le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) dont un indice de présence confirmé et valide a été enregistré en 2012 sur une des entités Natura 2000 de l'Aubrac. Ce petit rongeur inféodé aux zones humides est classé sur Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN), mais sa situation en France est encore insuffisamment connue, a fortiori dans l'Aubrac.

**Tableau n°11 : liste des espèces animales d'intérêt communautaire (annexes II et IV de la directive Habitats 92/43)**

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population ( <i>nb individus</i> ) dans le site	Habitat de l'espèce	Statut	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Euphydryas aurinia</i> ( <i>Eurodryas aurinia</i> )	Damier de la Succise	1065 Annexe II	1-22	Prairies humides	R	2001 : bon 2010 : dégradé	Défavorable mauvais	SHNAO
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	1209 Annexe IV	nc	Mares, trous d'eau forestiers, prairies marécageuses	R	2001 : bon 2010 : inconnu	Défavorable mauvais	CEN Auvergne
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	Annexe IV	nc	Prairies marécageuses, bois feuillus humides	R	2001 : inconnu 2010 : inconnu 2010 : inconnu	Favorable	CEN Auvergne
<i>Bufo calamite</i>	Crapaud calamite	1202 Annexe IV	nc	Milieux pionniers, trous d'eau et ornières des prairies marécageuses	R	2001 : bon 2010 : inconnu	Défavorable mauvais	/
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Ah05	nc	Mares, trous d'eau, prairies marécageuses	R	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Défavorable, inadéquat	/
<i>Rana kl esculenta</i>	Grenouille(s) verte(s)	Ah02	nc	Mares, trous d'eau, prairies marécageuse	R	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Défavorable, inadéquat	/
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	1256 Annexe IV	nc	Milieux secs	R	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Favorable	/
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355 Annexe II	nc	Milieux aquatiques, prairies humides, forêts marécageuses	R ?	2001 : non noté 2010 : inconnu	Favorable	CEN Auvergne

(1) Nom d'après l'annexe II de la Directive 92/43

**CARTE 12a : CARTOGRAPHIE DES STATIONS FLORISTIQUES  
ENTITE DES VERGNES DES MAZES / LES CLAQUES**



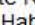



**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069

Non cartographiées : stations de *Pinguicula grandiflora* (PR)

Localisation des espèces floristiques  
(par statut réglementaire)

-  espèces réglementée par arrêté préfectoral
-  Directive Habitats annexe 2
-  Directive Habitats annexe 4
-  DH4 / Liste Rouge Nationale
-  Directive Habitats annexe 5
-  Protection Nationale
-  Protection Régionale

 = 75 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Sources : Loisirs Botaniques, CBNMC et CEN Auvergne, 2000 à 2010

Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007




**CARTE 12b : CARTOGRAPHIE DES STATIONS FLORISTIQUES  
ENTITE DE LA MOULETTE**

**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069

Non cartographiées : stations de *Pinguicula grandiflora* (PR)

Localisation des espèces floristiques  
(par statut réglementaire)

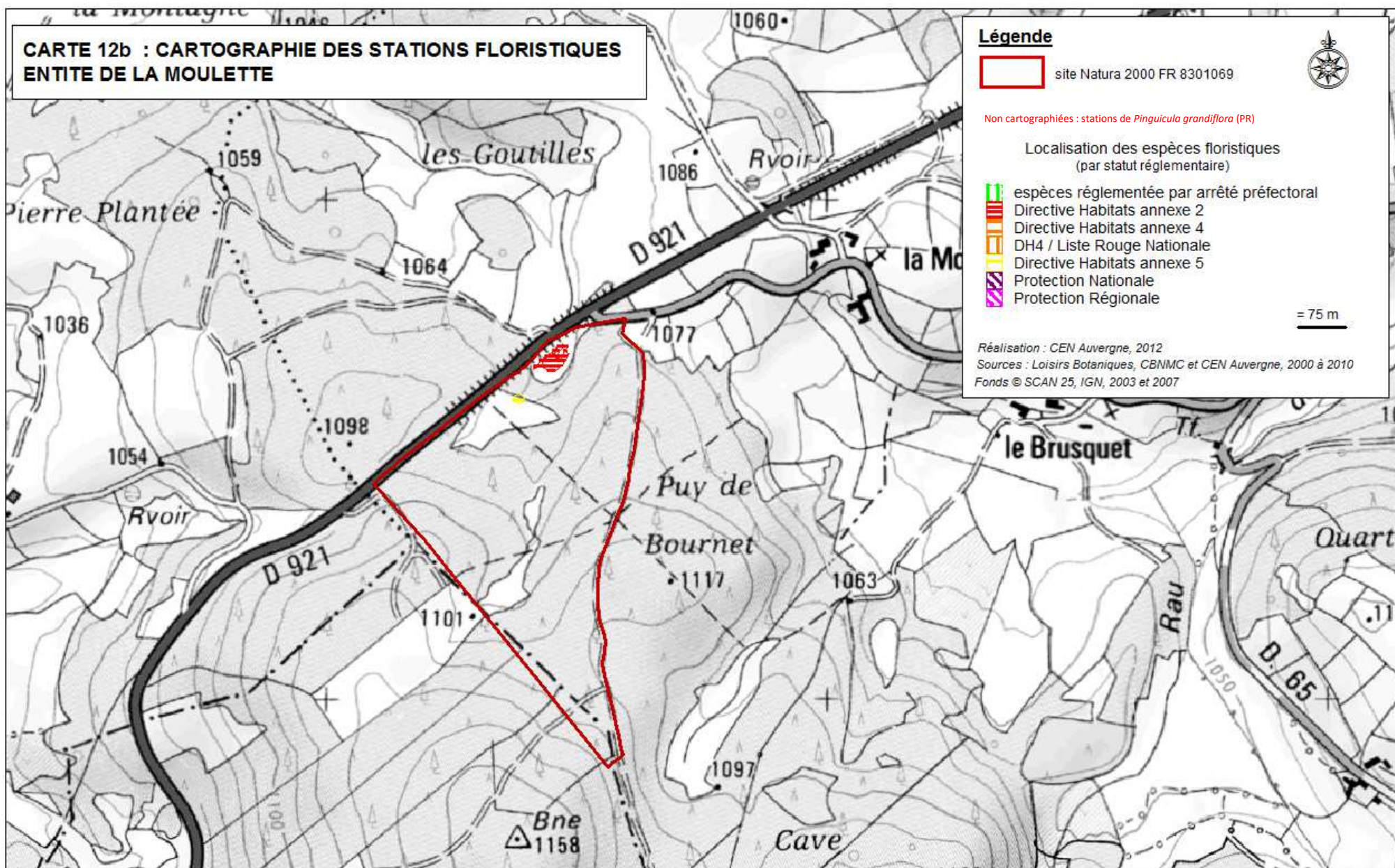
-  espèces réglementée par arrêté préfectoral
-  Directive Habitats annexe 2
-  Directive Habitats annexe 4
-  DH4 / Liste Rouge Nationale
-  Directive Habitats annexe 5
-  Protection Nationale
-  Protection Régionale

= 75 m

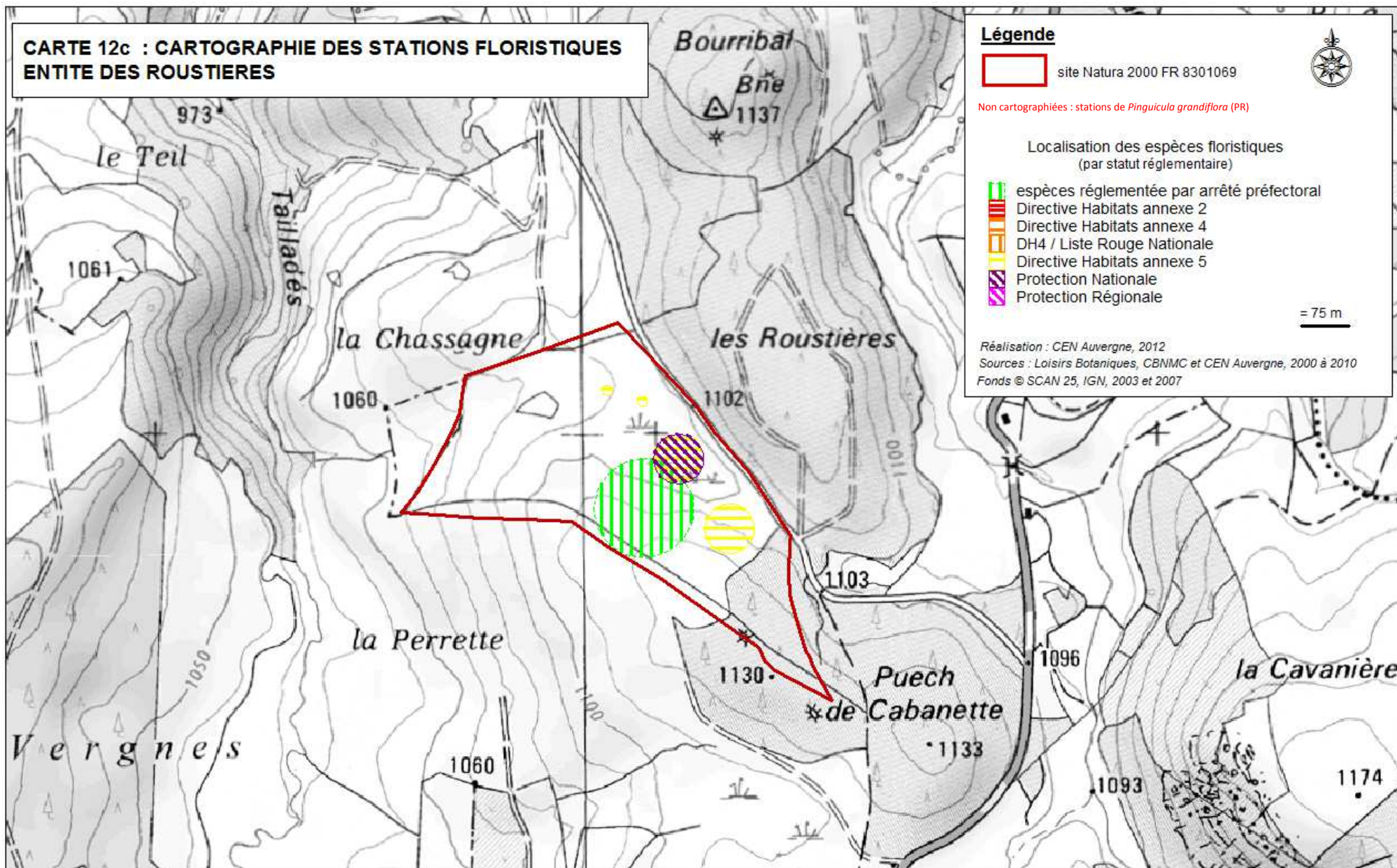
Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Sources : Loisirs Botaniques, CBNMC et CEN Auvergne, 2000 à 2010


Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



**CARTE 12c : CARTOGRAPHIE DES STATIONS FLORISTIQUES  
ENTITE DES ROUSTIERES**










**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069

Non cartographiées : stations de *Pinguicula grandiflora* (PR)

Localisation des espèces floristiques  
(par statut réglementaire)

-  espèces réglementée par arrêté préfectoral
-  Directive Habitats annexe 2
-  Directive Habitats annexe 4
-  DH4 / Liste Rouge Nationale
-  Directive Habitats annexe 5
-  Protection Nationale
-  Protection Régionale


= 75 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Sources : Loisirs Botaniques, CBNMC et CEN Auvergne, 2000 à 2010  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007










# CARTE 12d : CARTOGRAPHIE DES STATIONS FLORISTIQUES ENTITE DU PUY DE LA TUILLE / PUY D'AUBRAQUET / TRAS RECOUS

## Légende

 site Natura 2000 FR 8301069

Non cartographiées : stations de *Pinguicula grandiflora* (PR)

Localisation des espèces floristiques  
(par statut réglementaire)

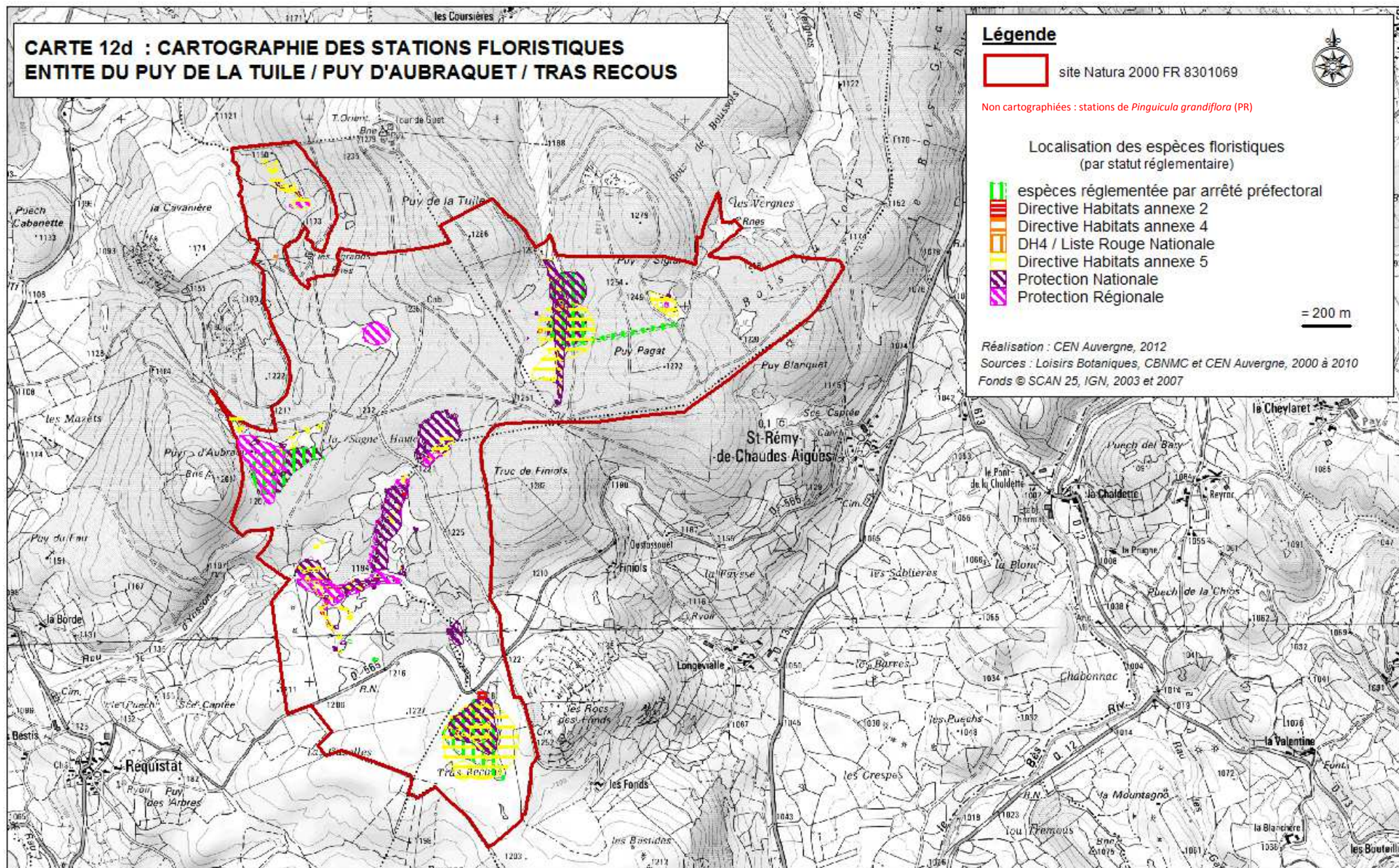
-  espèces réglementée par arrêté préfectoral
-  Directive Habitats annexe 2
-  Directive Habitats annexe 4
-  DH4 / Liste Rouge Nationale
-  Directive Habitats annexe 5
-  Protection Nationale
-  Protection Régionale

= 200 m

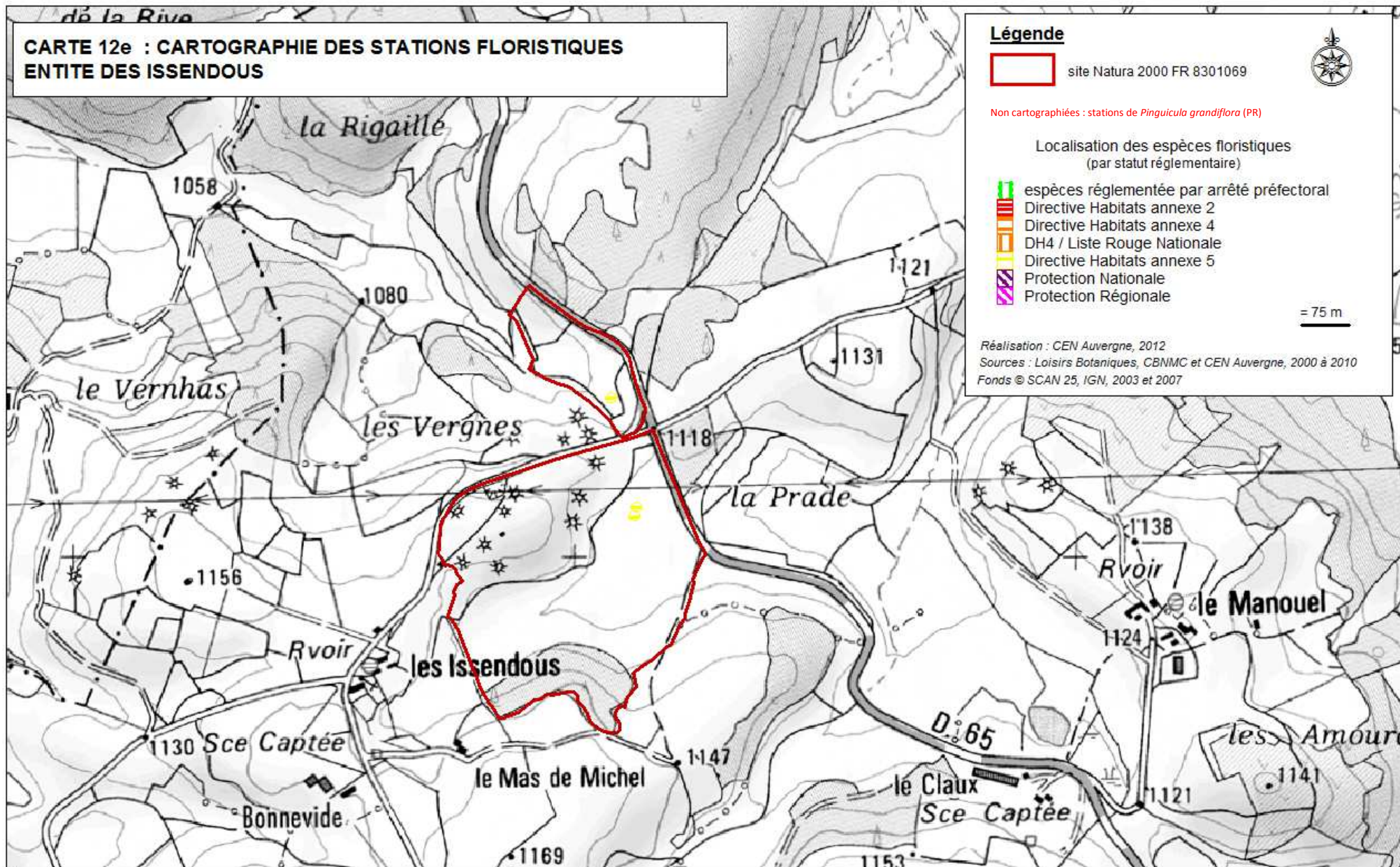
Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Sources : Loisirs Botaniques, CBNMC et CEN Auvergne, 2000 à 2010


Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



**CARTE 12e : CARTOGRAPHIE DES STATIONS FLORISTIQUES  
ENTITE DES ISSENDOUS**










**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069

Non cartographiées : stations de *Pinguicula grandiflora* (PR)

Localisation des espèces floristiques  
(par statut réglementaire)

-  espèces réglementée par arrêté préfectoral
-  Directive Habitats annexe 2
-  Directive Habitats annexe 4
-  DH4 / Liste Rouge Nationale
-  Directive Habitats annexe 5
-  Protection Nationale
-  Protection Régionale

= 75 m


Réalisation : CEN Auvergne, 2012

Sources : Loisirs Botaniques, CBNMC et CEN Auvergne, 2000 à 2010

Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007








**CARTE 12f : CARTOGRAPHIE DES STATIONS FLORISTIQUES  
ENTITE DU TRUC DE L'AIGUILLE**

**Légende**

 site Natura 2000 FR 8301069

Non cartographiées : stations de *Pinguicula grandiflora* (PR)

Localisation des espèces floristiques  
(par statut réglementaire)

-  espèces réglementée par arrêté préfectoral
-  Directive Habitats annexe 2
-  Directive Habitats annexe 4
-  DH4 / Liste Rouge Nationale
-  Directive Habitats annexe 5
-  Protection Nationale
-  Protection Régionale

= 75 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Sources : Loisirs Botaniques, CBNMC et CEN Auvergne, 2000 à 2010  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

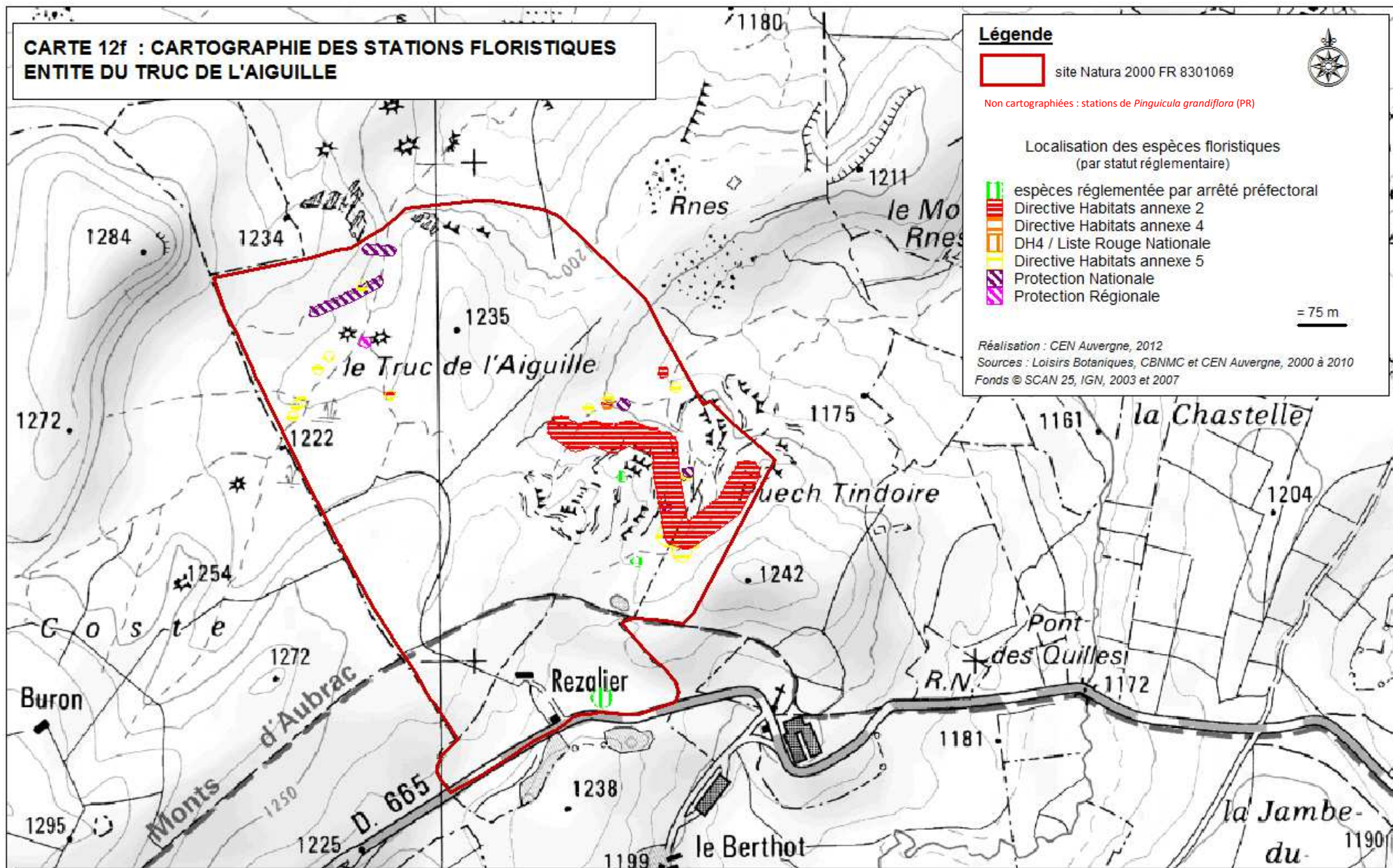
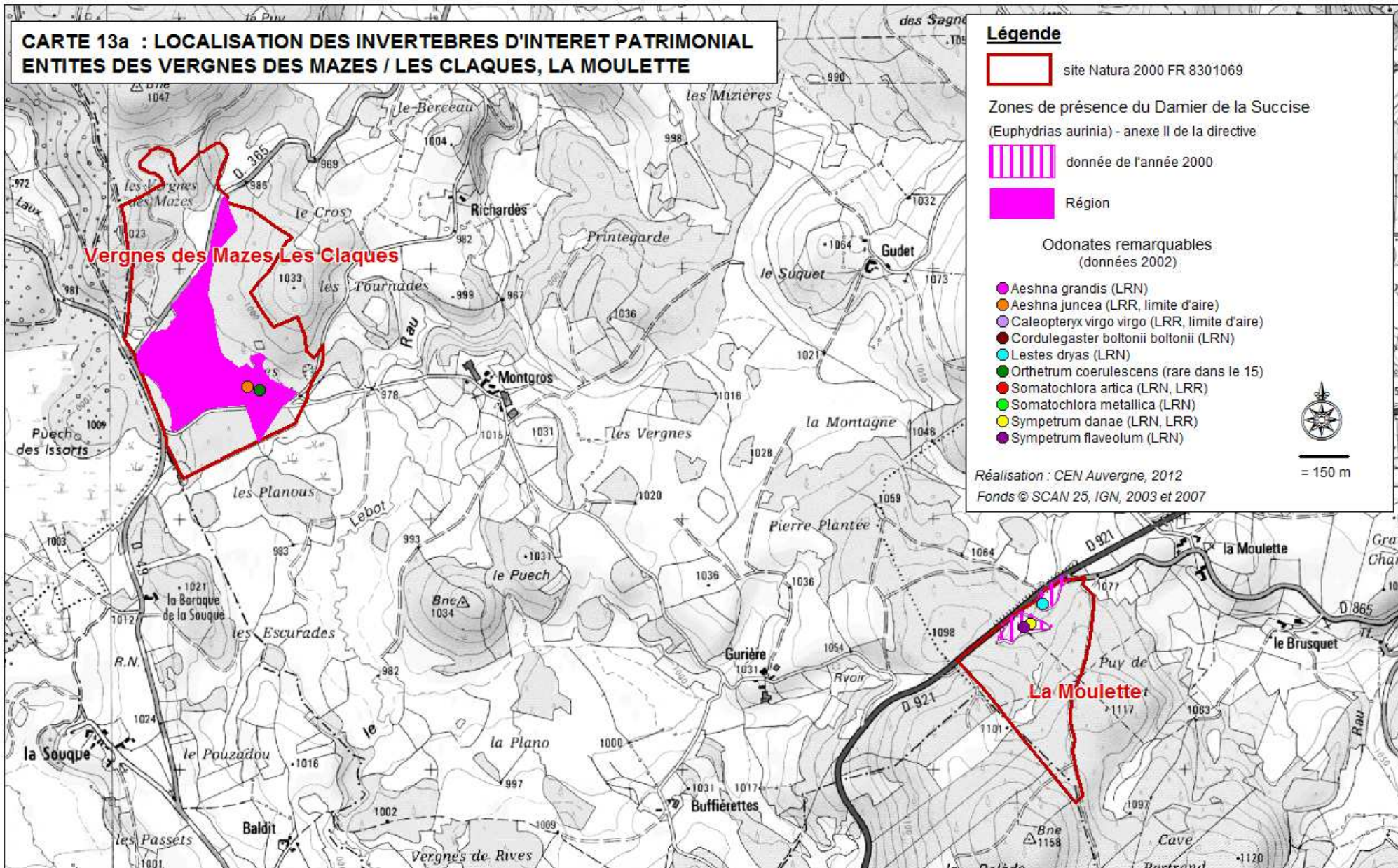


Tableau n°12 : liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (annexe I de la directive Oiseaux 79/409)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (nb individus)	Habitat de l'espèce	Statut	Population relative	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressource
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	A224	nc	Lisières de landes, forêts feuillues ou mixtes	R	nc	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Inconnu	LPO Auvergne
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	nc	Forêts feuillues ou mixtes, vieillissantes	C	nc	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Favorable	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin	A082	nc	Landes, prairies, fourrés arbustifs	R	nc	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Défavorable, inadéquat	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	A073	nc	Falaises, bords de cours d'eau / lacs/ étangs, prairies avec bosquets	C	nc	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Favorable	
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	nc	Forêts ouvertes, lisières de landes, prairies, zones humides	R	nc	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Défavorable, inadéquat	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	A080	nc	Fourrés arbustifs, bocage ouvert	R	nc	2001 : inconnu 2010 : inconnu	Favorable	

**CARTE 13a : LOCALISATION DES INVERTEBRES D'INTERET PATRIMONIAL  
ENTITES DES VERGNES DES MAZES / LES CLAQUES, LA MOULETTE**



**Légende**

site Natura 2000 FR 8301069

Zones de présence du Damier de la Succise  
(*Euphydryas aurinia*) - anexe II de la directive

donnée de l'année 2000

Région

Odonates remarquables  
(données 2002)

- Aeshna grandis* (LRN)
- Aeshna juncea* (LRR, limite d'aire)
- Caleopteryx virgo virgo* (LRR, limite d'aire)
- Cordulegaster boltonii boltonii* (LRN)
- Lestes dryas* (LRN)
- Orthemtrum coerulescens* (rare dans le 15)
- Somatochlora artica* (LRN, LRR)
- Somatochlora metallica* (LRN)
- Sympetrum danae* (LRN, LRR)
- Sympetrum flaveolum* (LRN)




= 150 m


Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007

# CARTE 13b : LOCALISATION DES INVERTEBRES D'INTERET PATRIMONIAL ENTITES DES ROUSTIERES, DES ISSENDOUS, DU PUY DE LA TUILE / PUY D'AUBRAQUET : TRAS RECOUS

## Légende

 site Natura 2000 FR 8301069

Zones de présence du Damier de la Succise  
(*Euphydryas aurinia*) - anexe II de la directive

 donnée de l'année 2000

 Région

Odonates remarquables  
(données 2002)

-  *Aeshna grandis* (LRN)
-  *Aeshna juncea* (LRR, limite d'aire)
-  *Caleopteryx virgo virgo* (LRR, limite d'aire)
-  *Cordulegaster boltonii boltonii* (LRN)
-  *Lestes dryas* (LRN)
-  *Orthetrum coerulescens* (rare dans le 15)
-  *Somatochlora arctica* (LRN, LRR)
-  *Somatochlora metallica* (LRN)
-  *Sympetrum danae* (LRN, LRR)
-  *Sympetrum flaveolum* (LRN)



= 210 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007




# CARTE 13c : LOCALISATION DES INVERTEBRES D'INTERET PATRIMONIAL ENTITE DU TRUC DE L'AIGUILLE

## Légende

 site Natura 2000 FR 8301069

Zones de présence du Damier de la Succise  
(*Euphydryas aurinia*) - anexe II de la directive

 donnée de l'année 2000

 Région

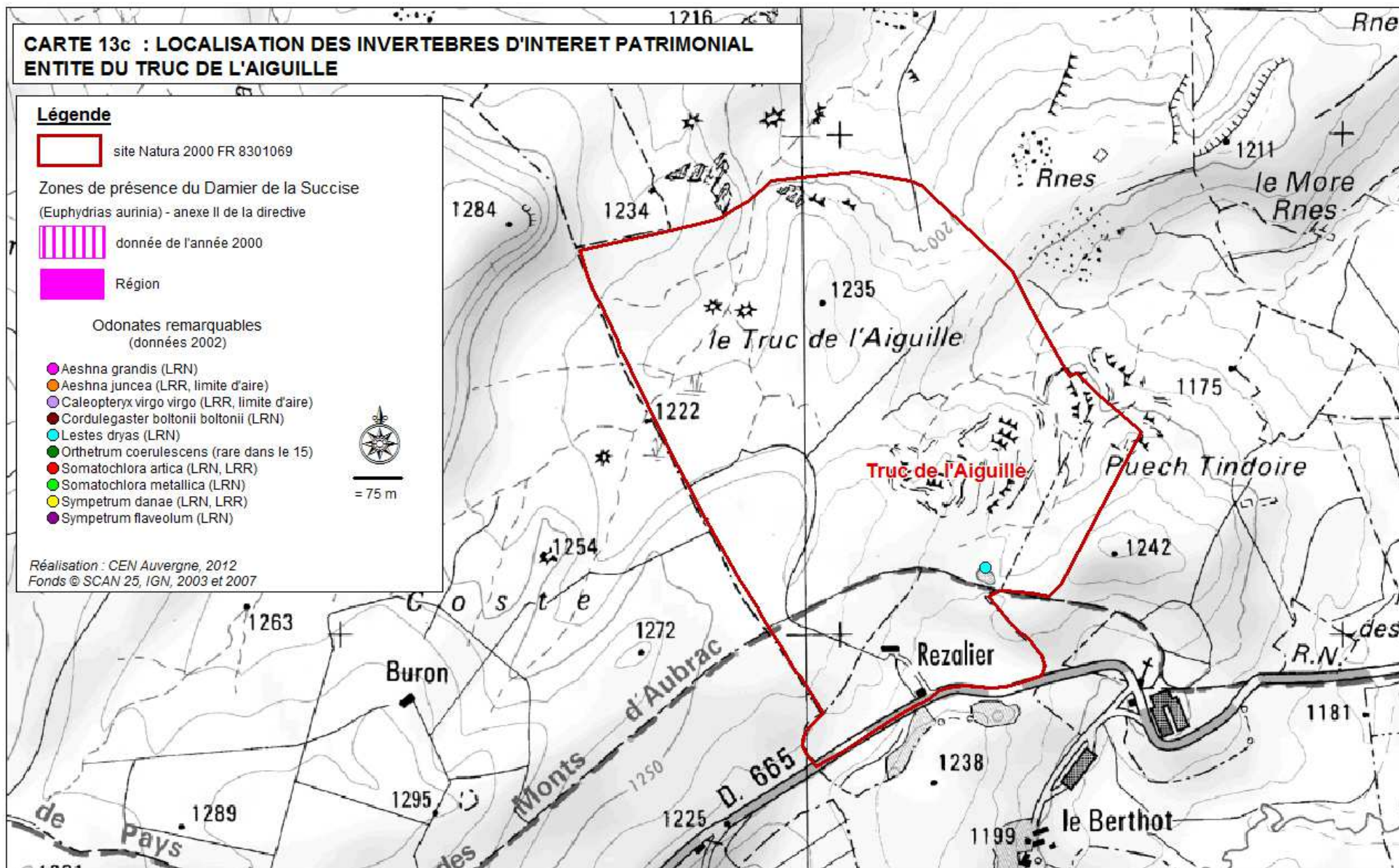
Odonates remarquables  
(données 2002)

-  *Aeshna grandis* (LRN)
-  *Aeshna juncea* (LRR, limite d'aire)
-  *Caleopteryx virgo virgo* (LRR, limite d'aire)
-  *Cordulegaster boltonii boltonii* (LRN)
-  *Lestes dryas* (LRN)
-  *Orthetrum coerulescens* (rare dans le 15)
-  *Somatochlora artica* (LRN, LRR)
-  *Somatochlora metallica* (LRN)
-  *Sympetrum danae* (LRN, LRR)
-  *Sympetrum flaveolum* (LRN)



= 75 m

Réalisation : CEN Auvergne, 2012  
Fonds © SCAN 25, IGN, 2003 et 2007



## Planche 1 : contextes locaux

Estives de Tras Recous (juin 2010 – MC Régnier © CEN Auvergne)



Prairies des Issendous (juin 2010 – MC Régnier © CEN Auvergne)



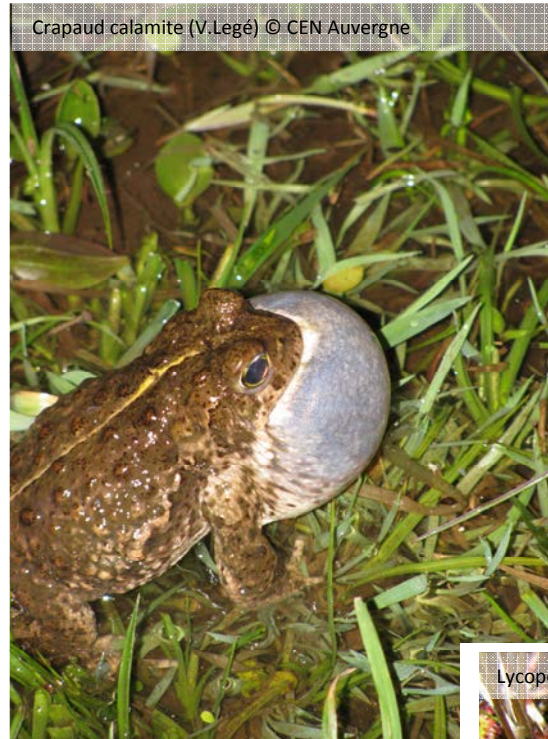
Etang de la Moulette (juin 2012 – MC Régnier © CEN Auvergne)



Tourbière de Vergnes des Mazes (juin 2010 – MC Régnier © CEN Auvergne)



## Planche 2 : exemples d'espèces d'intérêt patrimonial



### Les études et suivis naturalistes

Depuis 2001 et la mise en œuvre du premier Docob sur le site, le CBNMC, l'ONF, la SHNAO et le CEN Auvergne se sont coordonnés pour améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Les résultats de certaines études menées dans l'Aubrac ont ainsi pu servir à alimenter le référentiel régional et national des cahiers d'habitats, des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes, de leur évolution en fonction de telle ou telle pression naturelle ou anthropique etc. Néanmoins, la répétition des sessions de terrain, les résultats obtenus depuis 2001 sur certaines thématiques et les évolutions des enveloppes budgétaires ont beaucoup influencé l'assiduité des structures responsables de ces suivis à partir de 2010.

**Tableau n°13 : récapitulatif des suivis et études réalisées 2001 - 2010**

Objectif	Type d'étude	Indicateur(s) étudié(s)	protocole	Dernière date / périodicité	Opérateur(s)
Impacts de la gestion agricole sur le Damier de la Succise	Indicateur d'état Monitoring	Succise des prés	Comptage / comparaison des pieds sur 1 transect pâturé / 1 transect non pâturé	2009 2 ans	CEN Auvergne
Impacts de la gestion expérimentale des tourbières (brûlis, coupe de pins, arrachage de la Callune)	Indicateur d'état Monitoring	Stations de Lycopodes	Comptages des pieds par placette, comparaison placette gérée / placette non gérée	2008 annuel	ONF
	Indicateur d'état Veille écologique	Niveau de la nappe souterraine	Piézomètres	2009 annuel	ONF
Evolution de la population de Damier de la Succise	Indicateur d'état Veille écologique	Individus volants de Damier de la Succise	Comptage sur 1 transect	2009 2 ans	SHNAO
Impacts de la gestion hydraulique en tourbière	Indicateur d'état Veille écologique	Débit des sources	Mesure des débits aux points de captages des sources	2009 annuel	CEN Auvergne
Impacts de la gestion agricole sur habitats tourbeux + prairiaux	Indicateur d'état Veille écologique	Composition floristique	Relevés phytosociologiques sur placettes	2009 2 ans	CEN Auvergne
Evolution des landes	Indicateur d'état Veille écologique	Stations de Canneberge	Mesure surfacique des stations, cartographie	2009 2 ans	CEN Auvergne
Evolution de la population de Flûteau nageant et des conditions environnementale de l'étang de la Moulette	Indicateur d'état Veille écologique	Flûteau nageant	Mesure surfacique de la station, estimation de l'effectif, cartographie	2009 /	CEN Auvergne
Evolution des habitats d'intérêt communautaire	Indicateur d'état Veille écologique	Habitats d'intérêt communautaire	Cartographie selon méthode CHANES	2000 10 ans	CEN Auvergne
Connaissance des espèces annexes II et IV	Indicateur d'état Inventaire ponctuel	Bryophytes	Prospections, localisations sur l'ensemble des zones humides du site	2008	CBNMC
		Odonates		2002	CEN Auvergne
		Amphibiens		2001	CEN Auvergne

Une réorganisation complète du dispositif a donc été décidée en 2011 en fonction des priorités scientifiques (connaissances et références à acquérir, protocoles nationaux à tester...) et stratégiques (habitats / espèces particulièrement sensibles à toute modification de ses conditions environnementales). Les fiches-actions relatives aux études et suivis, figurant au présent Docob, traduisent ces réorientations pour la période 2012 - 2020.

Tableau n°14 : tableau récapitulatif des données naturalistes

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structure ressource
Habitats de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	14 (255 ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 4 habitats prioritaires : pelouses acidoclines montagnardes du Massif central (nardaies sèches), prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central, végétation des tourbières hautes actives, tourbières boisées</li> <li>◆ 10 habitats non prioritaires : gouilles à Renoncule flammette et Jonc bulbeux, landes acidiphiles montagnardes, landes à Genêt purgatif, Prés humides montagnards, mégaphorbiaies, tourbières dégradées, tourbières de transition, dépressions à Rhynchospore, pelouses pionnières, hêtraie atlantiques.</li> </ul>	CEN Auvergne
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	1	◆ Damier de la Succise	SHNAO
Espèces végétales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	3	◆ Bruchie des Vosges, Hypne brillante, Flûteau nageant	CEN Auvergne, CBNMC
Espèces animales de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409	6	◆ Engoulevent d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic noir, Busard Saint-Martin, Circaète-Jean-le-Blanc,	CEN Auvergne LPO Auvergne
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	5	◆ Grenouille agile, Crapaud calamite, Grenouille rousse, Grenouilles vertes, Lézard des murailles	CEN Auvergne
Espèces végétales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	5	◆ Sphaignes, Lycopode inondé, Lycopode en massue, Arnica des montagnes, Gentiane jaune	CEN Auvergne
Autres espèces animales connues	PN : 4	Vipère péliade, Couleuvre à collier, Triton palmé, Azuré des Mouillères	CEN Auvergne
	Autres statuts	Cordulie articque, Cordulie métallique, Sympetrum noir, Leste driade, Sympetrum jaune d'or, Grande aeschne, Cordulegastre annelé	
		Caléopteryx vierge, Aeschne des joncs	
		Orthétrum bleuissant, Aeschne bleue, Anax empereur, Caléoptéryx vierge ssp méridional, Agrion jouvencelle, Agrion porte-queue, Agrion élégant, Leste fiancé, Libellule déprimée, Libellule à 4 tâches, Orthétrum réticulé, Petite nymphe au corps de feu, Sympetrum rouge-sang	
	Chassées	Cerf élaphe, Chevreuil, Lièvre variable, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Blaireaux, Renard...	
Pêchées	Truite fario		

## **PARTIE II : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB 2001 - 2012**

---

Le Document d'objectif du site Natura 2000 « Aubrac » FR8301069 a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2001.

### **1. BILAN DES CONTRACTUALISATIONS AGRI-ENVIRONNEMENTALES**

Entre 2001 et 2005, un travail annuel a été mené sur les mesures agri-environnementales du Docob Aubrac dans le cadre du Plan de Développement Rural National (2001-2007). Malgré le temps investi, aucune contractualisation n'a eu lieu, en raison des changements réguliers des outils mis à disposition et d'échéanciers de contractualisation inadaptés. Par ailleurs, ces outils étaient conçus pour un engagement à l'échelle de l'exploitation entière et non parcellaire, comme cela aurait été plus adapté aux parcelles situées à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

Pour rappel, dès 2001, le premier dispositif de contractualisation agricole, intitulé « Contrat Territorial d'Exploitation » (CTE), a fait l'objet, dans le département du Cantal, de la mise en place d'un « comité technique CTE » organisé conjointement par les services Environnement et Agricole de la DDAF 15. L'ensemble des animateurs de sites Natura 2000 ont été associés à ce comité afin d'apporter des précisions techniques sur les mesures du PDRN où figuraient la mention « selon avis du Comité technique ».

En 2002, dans le cadre du Docob Aubrac, une plaquette d'information sur l'outil CTE a été élaborée avec l'ensemble des acteurs impliqués et en particulier la profession agricole, ceci afin d'en promouvoir la contractualisation.

En 2003, faute de moyens financiers sur le volet animation, le travail de sensibilisation auprès de la profession agricole n'a pu être maintenu.

En 2004, une actualisation des mesures agri-environnementales du Docob AUBRAC a eu lieu afin d'harmoniser le contenu du nouvel outil en vigueur, le « Contrat d'Agriculture Durable » (CAD).

En 2005, les mesures du Docob Aubrac étaient prêtes pour une contractualisation via les CAD, mais l'échéance de renouvellement de la PHAE étant arrivée avant la possibilité de contractualiser l'outil CAD, l'ensemble des exploitants concernés ont remobilisé l'outil PHAE sans qu'un « cumul » (même partiel) soit possible.

Entre 2006 et 2007, aucun travail de l'animateur sur le volet agricole n'a pu être mené, en raison des contrats PHAE engagés et l'absence d'outil adapté.

C'est avec l'arrivée des dispositifs permettant l'engagement de parcelles indépendamment du reste de l'exploitation que Natura 2000 a pu être intégré aux pratiques agricoles locales. En 2008, le Plan de développement rural hexagonal a instauré les « mesures agri-environnementales territorialisées » (MAEt).

Sur la base des engagements unitaires disponibles à l'échelle nationale, les cahiers des charges de mesures (assemblage d'engagements unitaires) ont été élaborés en tenant compte des pratiques locales. Ces pratiques ont été évaluées à travers le filtre des exigences de préservation des habitats (ou ensembles d'habitats) d'intérêt communautaire suivant :

- Tourbières
- Zones humides périphériques

- Prairies de fauche
- Pelouses et landes pâturées

Les MAEt ont été construites en concertation avec les exploitants afin d'assurer une production agricole de qualité tout en assurant le maintien voire l'amélioration des habitats naturels.

Sur les 20 exploitants aubracais *a priori* concernés par ce dispositif, l'animation du dispositif MAEt a mis en évidence que :

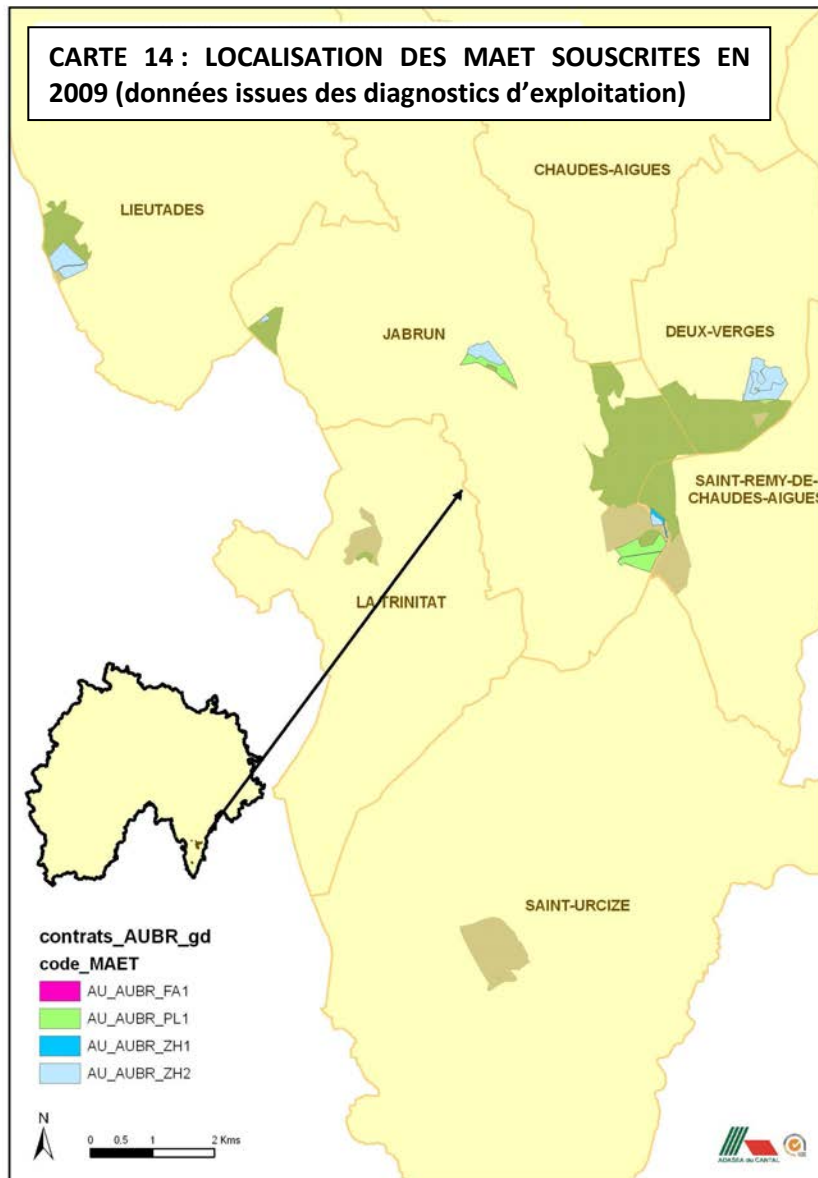
- 4 sièges d'exploitation dépendaient administrativement des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et par ce biais, étaient régies par des priorités (notamment financières) différentes de celles établies en région Auvergne.
- 5 exploitants dépassaient la limite d'âge maximal de contractualisation (60 ans)
- 1 exploitant allait avoir 60 ans en 2009 et ne serait donc en mesure de respecter cette condition d'âge sur la durée de l'engagement (possible cession d'activité)
- 1 exploitant ne disposait pas de bail ou de convention pluriannuelle sur le foncier exploité, autre condition à l'engagement de MAEt
- sur une estimation de 312 ha déclarés à la PAC en 2009, 140 ha seulement pouvaient finalement être engagés (cf. 7 exploitants non éligibles)

Au terme de la campagne d'animation, réalisée conjointement par le CEN Auvergne et l'Adasea du Cantal, 111 ha ont été contractualisés soit 35% de la surface PAC 2009 et 96% de l'estimation de la surface éligible.

Parmi les 13 exploitants potentiellement éligibles aux aides, 9 ont contractualisé des MAE T dont 1 avec un siège d'exploitation en Lozère et 2 avec un siège d'exploitation en Aveyron. Ces implantations dans les régions périphériques à l'Auvergne ont nécessité un travail supplémentaire de l'animateur en termes de coordination et de transmission d'information auprès des instances régionales et extrarégionales concernées (DDT, DRAF).

**Tableau 15 : Récapitulatif des contractualisations agri-environnementales**

	Bases PAC 2009 / 2010	Objectif d'animation	Résultat d'animation
Surface de candidature	312 ha	115 ha (36% base PAC)	111 ha (35% base PAC, 96% objectif)
Taux de candidature	20	13	13
Budget de candidature	-	125 340 € (sur 5 ans)	115 937 € (sur 5 ans) (92% objectif)



Source : ADASEA 2009

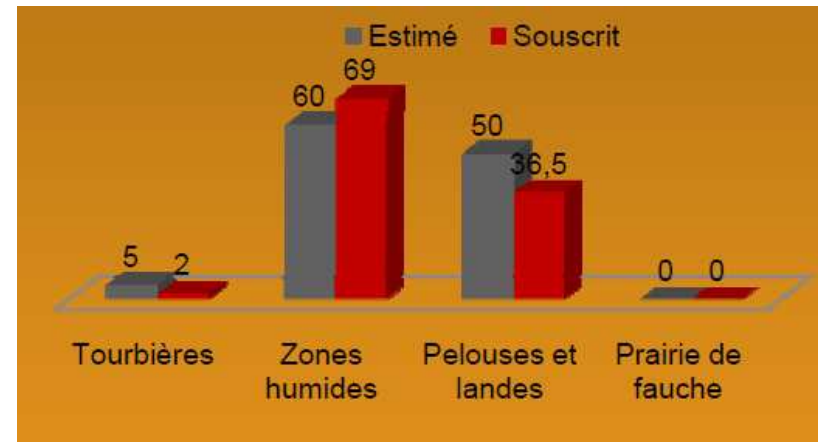


Tableau 16 : détails des résultats d'engagement par MAEt

Intitulé de la mesure et indemnisation	Objectif de développement durable et priorité	Cahier des charges de la mesure	Surface éligible	Surface estimée d'engagement	% estimée	Surface engagée	% engagée /rap. surface éligible	% engagée /rap. estimation
<b>Tourbières</b> AU_AUBR_ZH1 335 € / ha / an	<b>AG1</b> <b>(gestion extensive des tourbières)</b>	Absence totale de fertilisation, désherbage chimique, travail du sol même superficiel, écobuage et apports calciques. Pâturage uniquement après le 1 <sup>er</sup> juillet, limité à 0.4 UGB/ha (charg. moyen annuel)	16 ha	5 ha	31%	2 ha	12.5%	40%
<b>Zones humides et périphérie</b> AU_AUBR_ZH2 261 € / ha / an	<b>AG2</b> <b>(gestion des zones périphériques)</b>	Absence totale de fertilisation, désherbage chimique, travail du sol même superficiel, écobuage et apports calciques. Pâturage uniquement, limité à 0.6 UGB/ha (charg. moyen annuel)	123 ha	60 ha	49%	69 ha	56%	115%
<b>Pelouses et landes pâturées</b> AU_AUBR_PL1 181 € / ha / an	<b>AG6</b> <b>(gestion des landes et pâtures)</b>	Absence totale de désherbage chimique, travail du sol même superficiel, chaux vive et écobuage. Apports N totaux limités à 70 U/ha/an dont 30 U max. en minéral. Apports P et K limités cf. socle « PHAE2 » Pâturage uniquement, limité à 0.6 UGB/ha (charg. moyen annuel)	165 ha	50 ha	30%	40 ha	24%	80%
<b>Prairies de fauche montagnarde</b> AU_AUBR_FA1 165 € / ha / an	<b>AG8</b> <b>(maintien de la fauche traditionnelle)</b>	Absence totale de désherbage chimique, travail du sol même superficiel et écobuage. Apports N totaux limités à 125 U/ha/an dont 60 U max. en minéral. Apports P et K limités cf. socle « PHAE2 » Présence de 4 plantes indicatrices	8 ha	0 ha	0%	0 ha	0%	0%
<b>TOTAL</b>			<b>312 ha</b>	<b>115 ha</b>	<b>36%</b>	<b>111 ha</b>	<b>35%</b>	<b>96%</b>

Au regard de l'estimatif, la surface engagée, avec un taux globalisé de 96 % est plutôt satisfaisante. Ce taux prouve également que l'outil MAE T correspondait mieux que les précédentes mesures au contexte parcellaire du site Natura 2000 Aubrac.

Les principaux milieux bénéficiaires de ces aides ont été les milieux humides qui représentent un enjeu fort sur ce site. En revanche, la mesure tourbière pour les secteurs les plus sensibles a été moins contractualisée ; ce sont en effet souvent de faibles superficies « noyées » dans de grandes parcelles, dont la gestion différenciée n'est pas toujours aisée pour l'exploitant.

Les milieux herbacés de pelouses et de landes, avec 80% de contractualisation, présentent un pourcentage satisfaisant, d'autant plus que les seuils de fertilisation ont été calés par les exploitants au cours d'une réunion dédiée.

La dernière mesure sur les prairies de fauche (concernant une seule exploitation) a été maintenue, malgré un faible potentiel de contractualisation, en s'appuyant sur un objectif de résultats et non de moyens au regard des pratiques extensives.

## **2. BILAN DES CONTRATS NATURA 2000**

Suite à la validation du Docob, les travaux de restauration de milieux naturels ont été financés par les crédits dédiés à Natura 2000 (sur des crédits titre VI et IV du Fonds de Gestion des Milieux Naturels - FGMN) jusqu'en 2009. Avec l'émergence des contrats Natura 2000 « non productifs », le montage d'une planification quinquennale est devenu nécessaire pour le financement de travaux sur les milieux naturels.

L'animateur du site, conformément aux objectifs du Docob, a confié à l'ONF (sur les secteurs relevant du régime forestier), la mise en œuvre des opérations expérimentales de rajeunissement de landes et de tourbières sur la RBD du Puy-de-la-Tuille, le sectional de Saint Rémy de Chaudes Aigue et sur la tourbière de Vergnes des Mazes, classée en série d'intérêt écologique au document d'aménagement :

- Pose de piézomètre en 2001 puis étrépage sur tourbière en 2004 (RBD du Puy de la Tuile)
- Arrachage manuel de Callune sur landes à Lycopodes en 2001 et écobuage en 2004 (en partenariat avec le SDIS15, initialement prévu en 2003 mais reporté pour cause de sécheresse) sur la RBD du Puy de la Tuile
- Bouchage de drains en tourbière, en 2004, sur le sectional de Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues
- Coupe et exportation de ligneux sur landes humides et tourbières évoluées en 2005 et 2008, sur la tourbière des Vergnes des Mazes

Les crédits d'animation Natura 2000 ont permis de financer la programmation des opérations, la coordination, la main d'œuvre et le matériel.

Avec la stabilisation du dispositif des Contrats Natura 2000 ainsi que le premier arrêté préfectoral sur les mesures forestières en 2011, l'animateur du site et l'ONF ont étudié la faisabilité d'un programme de travaux plus conséquent sur la RDB du Puy-de-la-Tuille. La définition des objectifs, l'élaboration des cahiers des charges des travaux ainsi que l'estimation des surfaces concernées par opérations a débuté en 2010 et s'est poursuivie en 2011, sur la base des expériences passées et de leurs résultats.

Le projet concernerait potentiellement :

- F27001 : mesure de rétablissement de landes en bon état de conservation sur 2 ha



- F27011 : mesure de limitation d'une espèce indésirable sur 7,8 ha (coupes d'éclaircies d'Epicéas)
- F27014 : mesure visant à informer les usagers de la forêt

Ce projet de Contrat Natura 2000 n'a pas abouti à ce jour, en raison de la diminution des moyens affectés à l'ONF pour assurer la gestion et la coordination des RBD.

Un autre Contrat Natura 2000 a été élaboré par le CEN Auvergne en partenariat avec la commune de Jabrun et le comité syndical de la Section de la Moulette, sur l'entité éponyme.

L'objectif principal est de restaurer des conditions favorables au maintien du Flûteau nageant et des habitats UE3260 et 7140 dans la pièce d'eau, actuellement très perturbée par des assecs artificiels prolongés et par conséquent, par un atterrissement accéléré et une colonisation par la végétation rivulaire (Saules et Typhas).

L'objectif secondaire est de restaurer une prairie humide (mosaïque d'habitats UE6410 et UE4030) envahie par les Pins, les Saules et les Bouleaux. Cette prairie autrefois pâturée abritait une belle station de Succise des prés dont il ne reste plus que quelques pieds, et très certainement une population de Damier de la Succise, le dernier individu ayant été observé par la SHNAO en 2000.

Le travail d'élaboration du Contrat (définition des objectifs, cahiers des charges des travaux, négociation des droits d'usage avec la Section) a débuté réellement en 2010 mais de nombreuses tentatives avaient déjà été menées depuis 2007 pour tenter de trouver un accord avec la Section au sujet de la gestion des niveaux d'eau dans l'étang à Flûteau nageant.

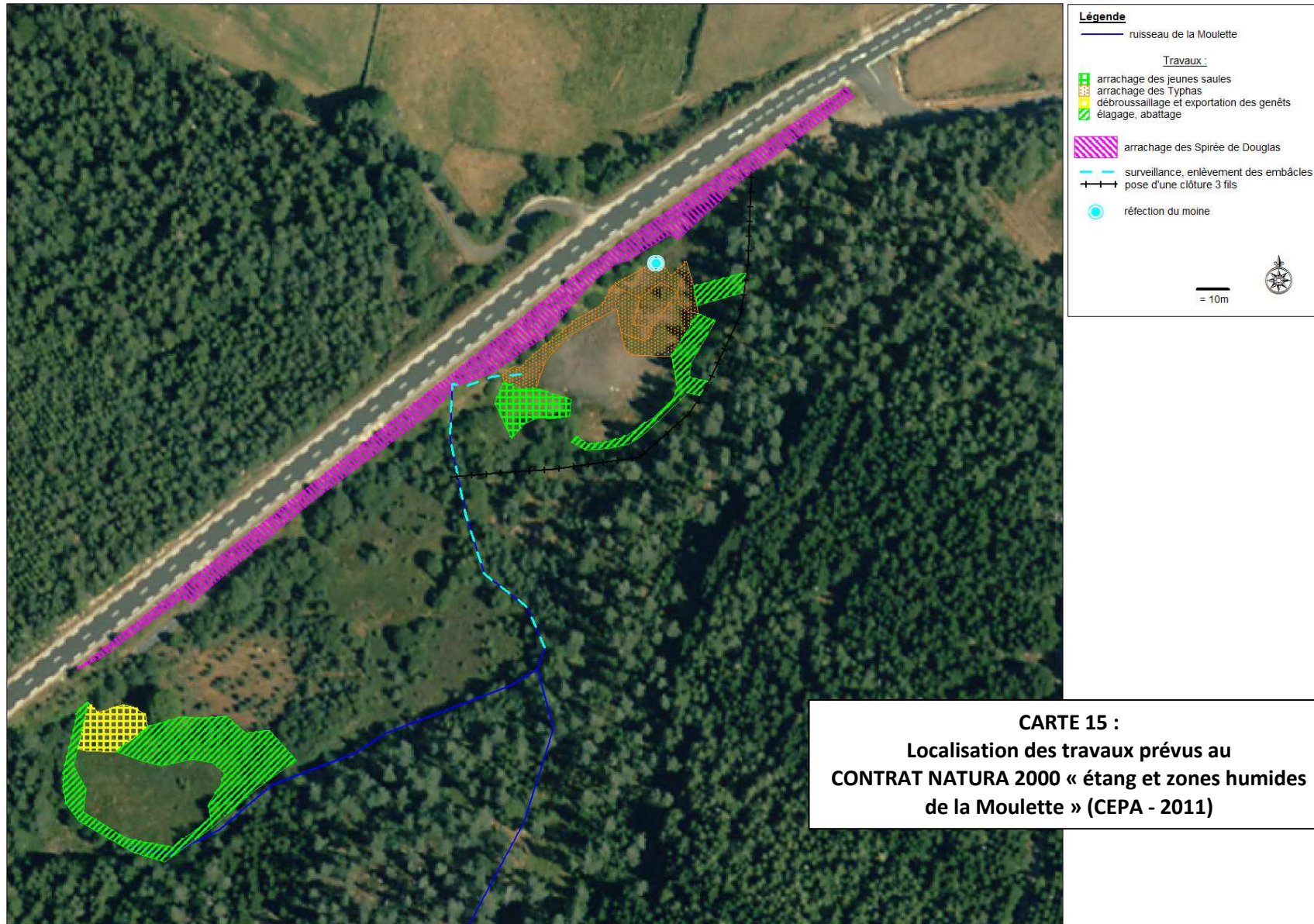
Sans pour autant que la Section ait accepté de signer une convention pluriannuelle de gestion tripartite (Section / commune / CEN Auvergne), celle-ci a finalement autorisé verbalement le CEN Auvergne, via la commune, à procéder aux travaux.

Le dépôt de demande de financement effectué au cours de l'été 2011, les financements du Contrat ont été acquis en début d'année 2012, pour une enveloppe totale de 45 431,55 €. Un avenant pour financement complémentaire a été déposé en fin d'année 2012 pour un montant de 2 193,80 € portant le budget total du Contrat à 47 625,35 €.

Le Contrat porte sur 3 années de travaux (sur 5 ans, compte-tenu des restrictions budgétaires en vigueur) mis en œuvre manuellement pour la plupart, et sur une surface totale d'environ 2,8 ha comprenant des zones de non-intervention. Les travaux sont partagés comme suit :

Tableau 17 : mesures et coûts prévisionnels du Contrat Natura 2000

Code action	Intitulé de la mesure	Descriptif	Mode opératoire	Surface / linéaire	Montant prévisionnel
A32324P	Travaux de mise en défend et de fermeture ou d'aménagement des accès	Pose d'une clôture fixe entre les berges de l'étang et un chemin d'exploitation forestière, pour limiter les intrusions (bétail, promeneurs cueilleurs, dépôts temporaires...)	Manuel	200 ml	5 662,25 €
A32314P	Restauration d'ouvrages de petite hydraulique	Réfection du moine permettant le maintien d'un niveau d'eau favorable au Flûteau nageant (fuites constantes)	Manuel	1	5 080,76 €
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	Restauration de l'ouverture d'une prairie humide à Molinie par abattage, exportation et broyage en dehors de la zone humide.	Manuel + débardage à cheval	2220 m <sup>2</sup>	9 033,26 €
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Gyrobroyage des rejets, dans l'attente d'un accord de mise à disposition du site à un exploitant agricole pour assurer un pâturage extensif de la prairie	Manuel	2220 m <sup>2</sup>	2 432,94 €
A32320 P et R	Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	Arrachage manuel et mécanique de la Spirée de Douglas, plante ornementale à fort potentiel envahissant, plantée sur le talus à l'époque de la rectification de la RD9	Manuel et mécanique	2000 m <sup>2</sup>	3 649,42 € + 2 193,80 €
A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Plantation d'arbustes en remplacement de la Spirée, afin de concurrencer les repousses	Manuel	2000 m <sup>2</sup>	8 492,55 €
A32306	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	Entretien des plants, remplacement des protections et plants si nécessaire, taille	Manuel	2000 m <sup>2</sup>	2 480,78 €
A32310	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	Arrachage sélectif des Typhas en ceinture d'étang, afin de faire reculer la colonisation végétale favorisée par les assècs de l'étang (concurrence au Flûteau nageant)	Manuel	390 m <sup>2</sup>	8 599,59 €
				<b>TOTAL</b>	<b>47 625,35 €</b>



**CARTE 15 :**  
**Localisation des travaux prévus au**  
**CONTRAT NATURA 2000 « étang et zones humides**  
**de la Moulette » (CEPA - 2011)**

### **3. BILAN DES CHARTES NATURA 2000**

*Cf. document de compilation.*

L'élaboration et la validation de la Charte Natura 2000 du site a été effectuée au cours de l'année 2011. Une étude foncière détaillée a permis d'identifier nominativement tous les propriétaires potentiellement concernés (cf. diagnostic foncier – tableau 5) et de leur envoyer un courrier d'information individuel en mars 2013. Cet envoi a été doublé d'une information écrite auprès des mairies de chaque commune concernée.

Les entités de Truc de l'Aiguille (1 exploitant, 1 indivision) et du Puy-de-la-Tuile / Puy d'Aubrac ont été particulièrement étudiées en relation avec les propriétaires.

Au final, aucune contractualisation de la Charte Natura 2000 n'est à ce jour enregistrée.

Les principales raisons semblent être :

- Le faible coût des impôts sur le foncier non bâtis dans ce secteur du Cantal
- L'extrême réticence des propriétaires et exploitants à signer un engagement fiscal
- L'inéligibilité d'une grande partie du foncier intégré au périmètre Natura 2000, en raison d'un périmètre de ZSC non calé sur des parcelles cadastrales entières ou sur des subdivisions fiscales. 316 ha (43% du site) sont ainsi rendus inéligibles parce que « coupés » par le périmètre.

### **4. BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET PEDAGOGIE**

*Cf. document de compilation.*

L'animateur Natura 2000 a procédé à l'élaboration et à l'édition de 4 plaquettes d'information sur Natura 2000 :

- l'une en 2002 à destination de tout public, pour présenter les caractéristiques générales du site, son patrimoine naturel, expliquer la démarche et les objectifs de préservation (présentation des outils contractuels)
- l'une en 2002 à destination des exploitants agricoles, pour présenter spécifiquement les mesures agri-environnementales et en particulier l'outil CTE
- l'une en 2003 à destination des exploitants forestiers, pour présenter spécifiquement les mesures des contrats forestiers (non publiée en raison de la réforme du contenu des contrats)
- l'une en 2008 à destination de tout public, pour présenter le bilan de la mise en œuvre sur le site Aubrac

Par la suite, il a procédé à l'élaboration et à la diffusion d'une lettre d'information tout public par an, afin de rendre compte de la vie du site : actualités en matière de gestion, de connaissance, de gouvernance du site etc.

A chaque fois, la diffusion de ces médias d'information a été réalisée par l'intermédiaire du maître d'ouvrage (Communauté de Communes Caldaguès Aubrac), des communes sous la forme d'une mise à disposition dans les lieux d'accueil du public, ainsi que par l'animateur à l'occasion de ses rencontres avec les acteurs locaux.

Parallèlement, la presse locale (notamment « La Montagne ») a régulièrement couvert les travaux de restauration des milieux naturels, dont les derniers mis en œuvre dans le cadre du Contrat Natura 2000 sur l'entité de la Moulette (3 articles de presse) ainsi qu'un certain nombre de Comités de pilotage (annuels de 2002 à 2006) puis reprise en 2010.

En 2011, la collectivité nouvellement maître d'ouvrage de l'animation Natura 2000 (Communauté de Communes Caldaguès Aubrac) a également inséré un article sur Natura 2000 dans son bulletin d'information intercommunal, pour lequel l'animateur est venu en relecture et complément. L'office du Tourisme de Chaudes-Aigues a également sur son site internet un espace dédié à Natura 2000 et au projet de PNR.

[http://www.chaudesaigues.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=179&Itemid=109&lang=fr](http://www.chaudesaigues.com/index.php?option=com_content&view=article&id=179&Itemid=109&lang=fr)

Au cours de l'année 2012, le site internet « grand public » dédié au site Natura 2000 Aubrac sur la plate-forme nationale de l'ATEN a été mis à jour et complété avec les données actualisées de l'état des lieux socio-économique et environnemental.

<http://aubrac.n2000.fr/>

Dans le cadre d'un partenariat avec le Lycée agricole professionnel Louis Mallet de Saint-Flour, le CEN Auvergne a également invité les élèves des filières « gestion des milieux naturels et de la faune sauvage » sur le site Natura 2000 à 2 reprises, afin de leur faire découvrir certaines entités et de leur donner un support d'apprentissage :

- Entité de la Moulette : apprentissage des protocoles IBGN – avril 2012 (convention 2011 / 2012)
- Entité de Vergnes des Mazes : apprentissage des protocoles d'inventaires lépidoptères, découvertes des espèces et de leur biologie, chantier de suppression de plante envahissante (Renouée du Japon) – mai 2013 (convention 2012 / 2013)

A noter que les entités de Vergnes des Mazes et du Puy-de-la-Tuille sont toutes deux équipées d'un sentier d'interprétation. S'ils n'ont pas été directement élaborés et mis en place dans le cadre de Natura 2000, ces deux outils de découverte basés sur le patrimoine naturel des sites sont des supports de pédagogie pour de nombreux visiteurs et de fait, complémentaires à la démarche.

L'animateur Natura 2000 a ainsi contribué à ces outils pédagogiques selon le cas,

- Par le choix des implantations et itinéraires, la production des contenus et des iconographies, la relecture et la correction du livret d'interprétation et des panneaux : sentier des Vergnes des Mazes
- Par la participation aux réunions de concertation relatives au projet depuis son lancement, la transmission d'information relatives au patrimoine naturel, la relecture et la correction du livret d'interprétation (sentier du Puy-de-la-Tuille)

Des actions plus ponctuelles ont également pu être organisées avec des acteurs ciblés et/ou en relation avec un projet spécifique. Exemples :

- participation le 23/04/2010 à une réunion organisée par la FNCOFOR sur Natura 2000 dans les communes forestières,
- réunion technique avec le Service de routes du CG15, 17/05/2011, sur la problématique des espèces végétales envahissantes,
- réunion sur le terrain en 2008 avec le cédant et le repreneur de la MAEt sur l'entité de la Moulette, pour partager les objectifs de préservation du site, définir les modalités de réouverture sur la partie déclarée à la PAC et les modalités d'entretien de la partie engagée en Contrat....

## **5. BILAN DES ACTIONS DE CONNAISSANCE**

Sur la période 2001 – 2012, l'animateur Natura 2000 et ses partenaires (ONF, SHNAO, CBNMC) ont procédé à la mise en œuvre d'inventaires et suivis ciblés à deux niveaux :

- Des suivis de l'impact ponctuel de la gestion constatée sur le site, à travers des protocoles souvent assez lourds et précis
- Des suivis plus globaux de l'évolution des habitats (en tant que tels ou à travers le suivi d'espèces indicatrices) et des espèces d'intérêt communautaire

Les résultats et rapports listés ci-après ont été transmis à la DREAL par le CEN Auvergne jusqu'en 2010. A partir de 2011, la Communauté de Communes Caldauguès Aubrac, nouveau maître d'ouvrage de l'animation du Docob a assuré cette transmission. Dès 2012, ils ont intégralement été transmis à l'association d'émergence du PNR Aubrac, pour l'établissement de leur diagnostic environnemental de territoire.

### **Bilan des rapports d'inventaires et suivis réalisés depuis 2001 :**

- Suivi du Damier de la Succise en (2000) 2002, 2004, 2006, 2008 et 2012 (espèce annexe II, indicateur habitats humides) - SHNAO
- Suivi de la Succise des Prés sur l'entité des Claques depuis 2002 aux mêmes périodes que le suivi du Damier (indicateur des impacts de la gestion agricole) – CEN Auvergne
- Inventaire des odonates en 2002 (indicateurs habitats humides) – CEN Auvergne
- Inventaire des bryophytes en 2002, suivi en 2008 et suivi de la Bruchie des Vosges en 2012 (espèces des annexes II et IV, indicateurs habitats tourbeux) – Loisirs Botaniques et CBNMC
- Suivi de l'évolution des habitats et des espèces sur les secteurs agricoles (landes, nardaies, tourbières) en 2002, 2004, 2006 et 2008– CEN Auvergne,
- Suivi de l'évolution des habitats et des espèces sur les secteurs agricoles (prairies de fauche) en 2003, 2005, 2007, et 2009 – CEN Auvergne,
- Complément cartographique sur les nardaies en 2003, puis cartographie des habitats selon la méthode CHANE en 2008, réactualisée en 2010– CEN Auvergne,
- Inventaire du Flûteau nageant sur le site en 2009 (espèce annexe II) – CEN Auvergne
- Suivi d'indicateurs des milieux tourbeux sur la tourbière des Vergnes des Mazes (Canneberge pour haut marais et Laiche des bourbiers pour tremblants) en 2002, 2004, 2006, 2008 – CEN Auvergne.
- Mesures des fluctuations de nappes dans les tourbières de la RBD du Puy-de-la-Tuille de 2001 à 2009 - ONF
- Suivi d'indicateurs de landes sèches (Lycopodes : *D. tristachium* et *D. oelgardii* principalement) de 2011 à 2009 – ONF

Les principaux résultats cartographiques illustrent l'état des lieux environnemental du présent Docob (cf. PARTIE I, 4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE)

En mai 2011, les référents naturalistes du site (CBNMC / ONF / CEN) ont défini les nouvelles priorités des suivis et les champs d'investigation complémentaires, à mettre en œuvre dans le nouveau Docob sur la base d'un bilan des suivis réalisés et des résultats obtenus depuis près de 10 ans. Il s'agit probablement du site Natura 2000 du département du Cantal qui a fait l'objet d'un protocole de suivi le plus complet sur les habitats présents et son application sur une décennie.

## **6. SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB 2001-2012**

**Tableau 18 : synthèse par fiche-action**

Objectifs du Docob 2001	Cadres d'intervention	Résultats quantitatifs	Evaluation
AG1 (gestion extensive des tourbières)	MAE T 2009-2010	2 ha	Moyen
AG2 (gestion des zones périphériques)	MAE T 2009-2010	69 ha	Bon
AG3 (gestion du BV proche)	Animation hors Natura 2000 Cellule d'Assistance Zones Humides Adour-Garonne (adhésion Réseau Sagnes) Assistance Service police de l'eau (SPE)	1 assistance SPE en octobre 2010 en aval de la Moulette (Lieutadès) : projet de drainage et création de plan d'eau en tourbière 1 assistance SPE + MAGE15 en avril : projet de captage des Ygrands (Jabrun) sur l'entité Puy-de-la-Tuille 1 assistance SPE en octobre 2011 (St-Rémy-de-Chaudes-Aigues) : projet de modification / recreusement d'écoulements dont cours d'eau en aval du Truc de l'Aiguille 1 assistance SPE en août 2012 (St-Rémy-de-Chaudes-Aigues) : projet de captage en limite d'entité du Puy-de-la-Tuille	Moyen
AG4 (restauration d'une tourbière)	Pas de cadre identifié / plusieurs sites drainés pressentis		Mauvais
AG6 (gestion des landes et pâtures)	MAE T 2009-2010	40 ha	Moyen
AG7 (maintien des blocs de granit)	CTE	Mesure non retenue dans MAE T	Mauvais
AG8 (fauche traditionnelle)	MAE T 2009-2010	0 ha	Mauvais
AG9 (conservation habitat du Damier)	MAE T 2009-2010	MAE T « AU_AUBR_ZH2 » sur les Claques (13,97 ha)	Bon
AG10 (conservation de l'habitat du Flûteau nageant)	Contrat Natura 2000	La Moulette Travaux en 2012 et 2013	Bon
AG11 (entretien non productif)	Conventionnel hors cadre Natura 2000	En négociation	Moyen
AG12 (non utilisation des milieux fragiles)	Animation Natura 2000		Mauvais
AG13 (maîtrise foncière ou d'usage)	Animation Natura 2000 Animation hors Natura 2000	Echec sur l'entité de la Moulette Reconduction convention commune / ONF / CEN Auvergne sur l'ENS de Vergnes des Mazes	Moyen
AG5 (points d'abreuvement en tourbière)	Conventionnel hors Natura 2000	Cf. Tras Recous - 2001 - 2009	Bon

Tableau 18 (suite) : synthèse par fiche-action

Objectifs du Docob 2001	Cadres d'intervention	Résultats	Evaluation
FG0 (non intervention sur toubière boisée)	Documents d'aménagement de l'ONF sur forêts communales et sectionales PSG des Ygrands	RBD du Puy de la Tuile, Série d'Intérêt Ecologique sur Vergnes des Mazes et la Moulette	Bon
FG1 (lutte contre l'enfrichement)	Contrat Natura 2000 Travaux hors Contrat Natura 2000 - gestion ONF	Puy de la Tuile : Opérations de coupe, brûlis, arrachage manuel et étrépage en 2001 et 2004 Vergnes des Mazes : Opérations de coupe en 2005 et 2008 Mise en attente du projet de Contrat Natura 2000	Bon
FG2 (gestion sylvicole zones tampon)	Contrat Natura 2000 Travaux hors Contrat Natura 2000 - gestion ONF	Puy de la-Tuille : Délimitation d'une zone tampon autour RBD avec ONF en amont de travaux de coupe Mise en attente du projet de Contrat Natura 2000	Moyen
FG3 (réhabilitation tourbières)	Contrat Natura 2000 Travaux hors Contrat Natura 2000 - gestion ONF	2004 : rebouchage de drains (St Rémy)	Bon
FG4 (réhabilitation landes)	Contrat Natura 2000 Travaux hors Contrat Natura 2000 - gestion ONF	Puy de la Tuile : Opérations de coupe, brûlis, arrachage manuel et étrépage en 2001 et 2004 Mise en attente du projet de Contrat Natura 2000	Moyen
FG5 (circulation des engins forestiers)	Contrat Natura 2000 Animation Natura 2000 Schéma de desserte de l'ASAF du Puy de la Tuile	Réalisation d'un piège à sable sur l'entité du Puy de la Tuile Mobilisation de l'animateur pour projet de piste Avis de l'animateur sur un projet de réfection de piste (2013)	Moyen
FG6 (fonctionnement hydrologique)	Animation hors Natura 2000 : Cellule d'Assistance Zones Humides Adour-Garonne (adhésion Réseau Sagnes) Assistance Service police de l'eau (SPE)  Travaux hors Contrat Natura 2000	1 assistance SPE + MAGE15 en avril : projet de captage des Ygrands (Jabrun) sur l'entité Puy-de-la-Tuille  2004 : rebouchage des drains	Bon
FG7 (réserve biologique dirigée)	Animation hors Natura 2000 Gestion ONF	Création de la RBD du Puy de la Tuile en 2004	Bon
FG8 (maîtrise foncière ou d'usage)	Animation Natura 2000 Gestion ONF	Accompagnement d'un projet de convention pâturage sur St Rémy de Chaudes Aigues (tourbière restaurée)	Moyen



Tableau 18 (suite) : synthèse par fiche-action

Objectifs du Docob 2001	Cadres d'intervention	Résultats	Evaluation
LG1 (éviter des zones tourbeuses)	Animation hors Natura 2000 Espace Naturel Sensible départemental	sentier du Puy de la Tuile sentier des Vergnes des Mazes	Bon
LG2 (réalisation de plans de gestion)	Animation hors Natura 2000 Gestion du réseau des sites CEN	Plan de gestion de Vergnes des Mazes – 1998 Mise à jour du plan de gestion de Vergnes des Mazes et des Claques – 2003 Bilan sur ENS Vergnes des Mazes en 2009 par CG 15	Bon
AC1 (mise en cohérence mesures existantes / Docob)	Animation Natura 2000	Actualisation et harmonisation des MAE au PDRN puis PDRH	Bon
AC2 (associer les propriétaires à la mise en œuvre)	Animation Natura 2000	Plus de 5 réunions préalables au Contrat Natura 2000 sur la Moulette avec les membres de la section et les élus municipaux. Echec partiel (sur la maîtrise d'usage seulement) Participation aux journées « Goût d'Aubrac »	Moyen
AC3 (cohérence –durée- des outils contractuels)	Animation Natura 2000	Manque de cohérence entre délais de mise en œuvre locaux et élaboration d'outils nationaux (retard, changements réguliers...)	Mauvais
AC4 (simplification des démarches administratives)	Animation Natura 2000	Démarche de plus en plus complexes au cours de la décennie	Mauvais
LC1 (coordination préalable aux aménagements)	Animation Natura 2000 Evaluation d'incidences Natura 2000	Schéma de desserte de l'ASAF du Puy de la Tuile : avis de l'animateur sur le projet ASAF / ONF 2 avis sur projets de captage (Jabrun et St-Rémy-de-Chaude-Aigues) 2 avis sur réfection de la ligne HT Margeride-Rueyres (mars et septembre 2012) Participation aux réunions ENS et transmission d'information pour construction des projets et PG Participation à de nombreuses réunions	Bon à moyen

Tableau 18 (suite) : synthèse par fiche-action

Objectifs du Docob 2001	Cadres d'intervention	Résultats	Evaluation
FC1 (réunion partenariale pré-travaux forestiers)	Animation Natura 2000 Evaluation d'incidences Natura 2000	Puy de la Tuile (Caisse des Dépôts et Consignation en 2006 + 1 privé en 2005) – sur sollicitation DDT15	
FC2 (dessertes forestières)	Animation Natura 2000 Evaluation d'incidences Natura 2000	Schéma de desserte de l'ASAF du Puy de la Tuile : Avis de l'animateur sur un projet de réfection de piste (2013)	Moyen
FC3 (gestion cohérente des massifs forestiers)	Gestion ONF (documents d'aménagement) Mise en conformité PSG des Ygrands	Intégration des enjeux biodiversité dans les documents d'aménagement mis à jour (sauf forêt sectionale des Mazes : en cours / SIE non remise en cause) Pas de changement sur PSG des Ygrands	Bon à moyen
AS1 (suivi des habitats réhabilités)	Animation Natura 2000	Réactualisation de la cartographie en 2003, 2008 puis 2010 Pas de suivi sur la Moulette (travaux en cours) Suivi zone tourbeuse de Tras Recous suite à déconnexion drain pour alimentation abreuvement (voir AS3)	Moyen
AS2 (suivi des espèces et habitats en fonction des pratiques)	Animation Natura 2000	suivis de l'évolution des habitats et des espèces sur les secteurs agricoles (landes, nardaies, tourbières) tous les 2 ans de 2002 à 2008, prairie de fauche de 2003 à 2009 tous les 2 ans suivi Succise des Prés / suivi Damier de la Succise depuis 2000, renforcé en 2012 (1 évaluation des Nardaies en 2013 selon protocole MNHN)	Bon
AS3 (suivi impact points d'abreuvement)	Animation Natura 2000	Cf. Tras Recous de 2001 à 2009	
FS1 (réactualisation PG Vergnes des Mazes / les Claques)	Animation hors Natura 2000 Gestion du réseau des sites CEN	Plan de gestion de Vergnes des Mazes – 1998 Mise à jour du plan de gestion de Vergnes des Mazes et des Claques- 2003	Bon
FS2 (mesurer impact des travaux forestiers)	Animation Natura 2000	Non mis en place	
FS3 (suivi d'espèces indicatrices des habitats)	Animation Natura 2000 Suivis ONF hors Natura 2000	Suivis ONF sur la RBD du Puy de la Tuile de 2001 à 2009 Suivis « lycopodes » sur RBD Puy de la Tuile de 2001 à 2009 Suivi Canneberge et Laïche des bourbiers tous les 2 ans de 2002 à 2008  Suivi Bruchie des Vosges en 2012	Bon
FS4 (connaissance du fonctionnement hydrologique des tourbières)	Animation hors Natura 2000	Suivi des piézomètres de la RBD du Puy de la Tuile par l'ONF, de 2001 à 2009	Bon

Tableau 18 (suite) : synthèse par fiche-action

Objectifs du Docob 2001	Cadres d'intervention	Résultats	Evaluation
FS5 (évaluer la fréquentation)	Animation hors Natura 2000	Non réalisé en projet dans le cadre de l'ENS de Vergnes des Mazes (défaut de maître d'ouvrage public pour porter le schéma directeur)	Mauvais
LS1 (groupe de travail sur gestion habitats et espèces)	Animation hors Natura 2000	1 réunion CBNMC / ONF / CEN en mai 2011	Moyen
ACOM2 (plaquette sur contrats agricoles)	Animation Natura 2000	Réalisée en 2001-2002 (fin des CTE en 2003)	Moyen
ACOM1 (journées d'information)	Animation Natura 2000	Pas de crédit suffisant d'animation	Mauvais
ACOM3 (information sur politiques en faveur des zones humides)	Animation hors Natura 2000 : Cellule d'assistance technique Zones humides Adour Garonne	1 journée d'information des communes organisées à St Flour en 2010 Participation de l'animateur à la commission « Eau et milieux aquatiques » du projet de PNR Aubrac depuis 2012	Mauvais
FCOM1 (journées d'information)	Animation Natura 2000	Non réalisée, en raison de priorisation de l'animation	Mauvais
FCOM2 (information des propriétaires sur gestion sylvicole)	Animation Natura 2000	Non réalisée, en raison de priorisation de l'animation	Mauvais
FCOM3 (plaquette sur contrats N2 forestiers)	Animation Natura 2000	Maquette réalisée mais plaquette non imprimée en raison d'une réforme du contenu des contrats forestiers	Mauvais
FCOM4 (amélioration équipements de sensibilisation)	Animation hors Natura 2000 : Espaces naturels sensibles	Entretien du sentier des Vergnes des Mazes jusqu'en 2008, Participation au bilan ENS de 2009 par CG15 sur tourbière des Vergnes des Mazes. réalisé sur ENS Puy de la Tuile en 2011-2012 en projet sur ENS Vergnes des Mazes (défaut de maître d'ouvrage public pour porter le schéma directeur)	Bon
LCOM1 (diffusion des données et cartographies sur demande)	Animation Natura 2000	Reproduction DOCOB et envoi à une 20 <sup>aine</sup> acteurs locaux Envoi à la demande des périmètres et autres informations	Moyen
LCOM2 (information, formations des organismes de loisirs)	Animation Natura 2000	Envoi Docob à OT et guides (2001) et rencontre	Bon
LCOM3 (plaquette grand public)	Animation Natura 2000	1 plaquette de présentation du site N2000 AUBRAC (2002) 1 plaquette bilan en 2008 1 plaquette d'information annuelle depuis 2012	Bon

## **7. SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE 2001-2012**

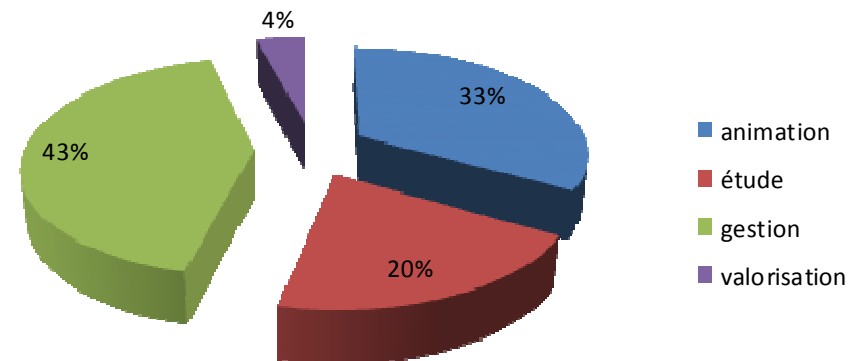
De 2001 (année de validation du Docob) à 2013, la mise en œuvre des actions sur le site Natura 2000 « Aubrac » a représenté un total **de 500 554 €** répartis comme suit :

L'Etat a contribué au financement du programme à hauteur de 70% (349 500 €) et l'Europe, via le FEADER et le FEOGA, à hauteur de 30%.

Le total financier lié aux actions de « gestion » se monte à 215 238 € ; les MAEt représentent 60% de ce montant, soit 128 375 € sur les années 2009-2013 sans compter le coût du travail de montage technique classé en « animation ».

Les actions d'études, inventaires et suivi représentent un total de 100 111 € (20%) ; une part non négligeable (49% du total « études ») a été confiée par l'animateur Natura 2000 à des experts extérieurs : ONF, SHNAO, CBNMC principalement.

**Répartition des financements par type d'actions (2001-2013)**



## **PARTIE III : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

Pour rappel, la directive Habitats a pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation des habitats et des espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné, dans les limites de compatibilité avec la conservation du patrimoine naturel qu'il accueille. Pour cela, des objectifs déclinés sur 2 niveaux permettent d'aboutir à des actions précises, en lien avec les activités concernées.

Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions au paragraphe suivant. Les objectifs de développement durable sont déclinés en trois niveaux de priorité :

- \*\*\* priorité forte
- \*\* priorité moyenne
- \* priorité faible

## 1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Tableau 19 : enjeux et objectifs transversaux

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Faciliter la prise en compte des enjeux liés à Natura 2000 dans les stratégies et projets locaux	***	A1 Veiller aux porteurs à connaissance et à l'intégration des enjeux environnementaux lors des procédures réglementaires	Animation (conseils, transmission d'informations et données...), pré-expertises à la demande	Toutes les espèces, animales et végétales, des annexes II et IV de la directive Habitats	Tous les milieux de l'annexe I de la directives Habitats	Agriculture, sylviculture, adduction d'eau potable, voirie, activités de loisirs et aménagements touristiques	Nomenclature des procédures réglementaires existantes, requérant une évaluation environnementale : Loi sur l'Eau, code de l'urbanisme, code forestier etc.) + Régime d'évaluation propre à Natura 2000 : listes locales issues du Décret n° 2011-966 du 16 août 2011
		A2 Contribuer à expliciter les enjeux environnementaux en tant que partenaire des projets locaux					
		A3 Identifier et appuyer les acteurs susceptibles de contractualiser les outils liés à Natura 2000	Animation (démarchage, rencontres)				

(1)\*\*\* priorité forte, \*\* priorité moyenne, \* priorité faible

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Assurer une valorisation originale et qualitative du patrimoine naturel du site	**	C1. Communiquer pour le plus grand nombre et développer l'interprétation des patrimoines	Animation : contribution et/ou réalisation de média (rédaction de textes, iconographies...) contribution et/ou organisation de sorties pédagogiques, mise à disposition d'informations...	Toutes les espèces, animales et végétales, des annexes II et IV de la directive Habitats	Tous les milieux de l'annexe I de la directives Habitats	Activités de loisirs et aménagements touristiques, agriculture.	ENS départementaux (Vergnes des Mazes, Puy de la Tuile)  Projet de PNR  Communication des O.T (Chaudes-Aigues, Pierrefort)
		C2. Valoriser les spécificités environnementales locales dans les produits économiques et touristiques					
Renforcer la connaissance des milieux et des espèces, témoins de l'état global du site Natura 2000 (pour partie)	***	E4. Evaluer la mise en œuvre du Docob	Suivi d'indicateurs de pression / état / réponse, étude de terrain	Toutes les espèces, animales et végétales, des annexes II et IV de la directive Habitats	Tous les milieux de l'annexe I de la directives Habitats	Activités de loisirs et aménagements touristiques, agriculture.	IPAMAC « trame verte du massif central » Projet de PNR  ZSC FR7300871 « Aubrac aveyronnais »  Evaluation européenne du réseau Natura 2000

**Tableau 20 : enjeux et objectifs spécifiquement liés aux espèces et aux habitats**

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Renforcer la connaissance des milieux et des espèces, témoins de l'état global du site Natura 2000 (pour partie)	***	E1. Compléter les connaissances relatives aux espèces, leur état de conservation et leur évolution	Etudes : prospections de terrain, mise en œuvre de protocoles scientifiques	Damier de la Succise, Bruchie des Vosges, Hypne brillante, sphaignes, Lycopode en massue, Flûteau nageant + Espèces potentiellement présentes (annexes II et IV)	/	Agriculture, sylviculture	Plans nationaux d'actions Autres sites Natura 2000 désignés pour les espèces (Loutre, Ecrevisse autochtone, chauves-souris)
		E2. Compléter les connaissances relatives aux habitats, leur état de conservation et leur évolution	Etudes : suivis botaniques, mise en œuvre de protocoles scientifiques	/	Tous les habitats d'IC, en priorité, les habitats dépendants de l'eau : 6410, 6430, 7110*, 7120, 7140, 7150, 91D0*	Toutes	Projet de PNR Programme IPAMAC « trame verte du massif central » ENS départementaux
		E3. Assurer des connaissances intégrables aux échelles nationale et européenne	Etude (actualisation « obligatoire » de la cartographie d'habitats)	/	Tous les habitats de l'annexe I de la directive	Toutes	Evaluation européenne du réseau Natura 2000

(1)\*\*\* priorité forte, \*\* priorité moyenne, \* priorité faible



Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Promouvoir les modes de gestion compatibles avec la qualité écologique des milieux patrimoniaux	***	G1. Soutenir les aménagements et les pratiques agricoles associant performances agricoles et préservation des milieux	MAE t, mesures financières AEAG	Damier de la Succise	Tous les habitats agro-pastoraux : 4030, 5120, 6230*, 6410, 6430, 6520*, 7120, 8230 (indirectement : 7110*, 7140, 7150)	Agriculture	Dispositif agri-environnemental national 10 <sup>e</sup> programme pluriannuel AEAG
		G2. Contribuer à la mise en œuvre d'équipements et de travaux sylvicoles en faveur des habitats et espèces sensibles	Contrat N2000	Potentiellement : Loutre et Ecrevisse autochtone	Habitats forestiers (9120, 91D0) Habitats aquatiques potentiels (3260, 3110)	Sylviculture	Documents d'aménagement et schémas de desserte PDPG 15 <sup>1</sup>
		G3. Participer au maintien des milieux ouverts en voie d'abandon	Animation (démarchage foncier), contrat Natura 2000	Damier de la Succise	Tous les habitats agro-pastoraux : 4030, 5120, 6230*, 6410, 6430, 6520*, 7120, 8230 (indirectement : 7110*, 7140, 7150)	Agriculture	Dispositif agri-environnemental national
		G4. Lutter contre l'extension des espèces exogènes envahissantes	Animation (formation, sensibilisation), contrat Natura 2000	Potentiellement : Ecrevisse autochtone	Tous	Toutes	Trame verte et bleue, (SRCE <sup>2</sup> ) Autres ZSC désignées pour l'Ecrevisse
		G5. Reconquérir les continuités écologiques		Potentiellement : Loutre et Ecrevisse autochtone	Habitats aquatiques potentiels (3260, 3110)	Voirie, sylviculture, agriculture	Trame verte et bleue, (SRCE) PDPG 15

<sup>1</sup> PDPG 15 : plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles du Cantal (2003-2007)

<sup>2</sup> SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

**Tableau 21 : récapitulatif des objectifs de développement durable**

Entités ciblées	Objectifs opérationnels	Niveau de priorité (1)	Types d'objectifs				
			Protéger	Entretenir	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Habitats d'intérêt européen	E Renforcer la connaissance des milieux et des espèces, témoins de l'état global du site Natura 2000	***				X	X
	G Promouvoir les modes de gestion compatibles avec la qualité écologique des milieux patrimoniaux	***		X	X		
Espaces d'intérêt européen	E Renforcer la connaissance des milieux et des espèces, témoins de l'état global du site Natura 2000	***				X	X
Acteurs locaux	A Faciliter la prise en compte des enjeux liés à Natura 2000 dans les stratégies et projets locaux	***	(X)			X	
	C Assurer une valorisation originale et qualitative du patrimoine naturel du site	**					X

(1)\*\*\* priorité forte, \*\* priorité moyenne, \* priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement ciblés sur les milieux humides et les espèces qui y sont liées, puisqu'elles ont entraîné la classification du site en Natura 2000.

Le but essentiel est de garantir des pratiques anthropiques compatibles avec le maintien de ces milieux, tant dans leur étendue que leur répartition sur le site et leur état de conservation (avec pour base, le « bon état de conservation » décrit dans les cahiers d'habitats du MNHN).

Pour les espèces d'intérêt européen, il s'agit de préserver plus largement l'ensemble des milieux (habitats d'intérêt européen ou non) qu'elles fréquentent et qui sont indispensables au bon état de leurs populations, à tous les cycles de leur vie.

## **2. ACTIONS ENVISAGEES**

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions souhaitables pour la préservation du site, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.

La codification suivante permet de visualiser rapidement le type d'action proposée :

**A** : animer le Docob et veiller à sa prise en compte de manière transversale

**G** : gérer, entretenir, restaurer

**V** : valoriser, communiquer

**E** : étudier, inventorier, suivre

Un récapitulatif de l'ensemble des actions ainsi que leur coût est présenté ci-après, de même qu'une carte de localisations potentielles.

 **IMPORTANT** 

\* Certaines actions seront mises en œuvre en dehors du cadre financier offert par Natura 2000 ; elles sont inscrites dans le Docob dans la mesure où elles concourent aux mêmes objectifs de préservation ou restauration d'habitats et d'espèces, dans un souci de complémentarité et de lisibilité de la cohérence des programmes. La mention « hors cadre Natura 2000 » figurera à chaque fois, ainsi que la politique à laquelle l'action peut être rattachée.

\* Les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre potentiels référencés dans les tableaux ci-après sont donnés à titre indicatif, en raison de leur territoire et de leur champ de compétence reconnus au jour de l'élaboration du Docob. Ceci ne préjuge en rien par exemple, des résultats de délibérations ou marché publics ultérieurs

\* les coûts affichés par action sont des estimations théoriques, basée sur des devis similaires ou des références bibliographiques. Les mises en œuvre seront adaptées aux budgets Natura 2000 annuels disponibles ; ainsi, par exemple, les protocoles seront adaptés en conséquence pour les études sous-traitées, les procédures de marchés publics seront mises en œuvre pour les travaux sur la base de surfaces et cahiers des charges précis etc.

Tableau 22 : présentation synthétique des actions

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>A</b> Faciliter la prise en compte des enjeux liés à Natura 2000 dans les stratégies et projets locaux	A1 Veiller aux porteurs à connaissance et à l'intégration des enjeux environnementaux lors des procédures réglementaires	A11. Assister les services de l'Etat lors de l'instruction des dossiers réglementaires	***	Animation, expertise	Avis de l'animateur N2000 sur les impacts potentiels d'un projet, les mesures de réduction, les mesures compensatoires le cas échéant.	Etat	CEN Auvergne Association d'Emergence du PNR Aubrac	2014-2020	723,56 ha	8 910 €
		A12. Accompagner les révisions des planifications et projets sylvicoles en vue de garantir leur compatibilité avec Natura 2000	**	Animation, expertise	Contribuer à l'élaboration de l'annexe verte « Natura 2000 », veiller à son intégration dans les aménagements sylvicoles prévus organiser des journées de formations / sensibilisation,	CRPF ONF	CRPF ONF COFOR <sup>3</sup>	2014	90 ha	8 545 €
	A2 Contribuer à expliciter les enjeux environnementaux en temps que partenaire des projets locaux	A21. Contribuer à faire connaître et comprendre les enjeux environnementaux du site dans les démarches locales	**	Animation, sensibilisation, expertise	Participation et/ou conseil sur demande, en amont des projets et démarches non soumis à un cadre réglementaire : ▪ cessions du foncier agricole (SAFER) ▪ mise à disposition des biens de section par voie conventionnelle ▪ programmes d'entretien des voies...	Tout maître d'ouvrage	CEN Auvergne	2014-2020	723,56 ha	14 850 €

<sup>3</sup> COFOR : Communes forestières de France (association)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>A</b> Faciliter la prise en compte des enjeux liés à Natura 2000 dans les stratégies et projets locaux (suite)	A3 Identifier et appuyer les acteurs susceptibles de contractualiser les outils liés à Natura 2000	A31. Associer la profession agricole au plus près des dispositifs agri-environnementaux	***	Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ préparer le projet agri-environnemental de territoire en étroite concertation avec les têtes de réseau et les exploitants agricoles du site</li> <li>▪ accompagner les contractualisations</li> </ul>	CC Caldaguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne  Association d'Emergence du PNR Aubrac	2014-2020	181 ha	12 500 €
		A32. Démarcher les propriétaires et ayants-droits pour promouvoir la Charte Natura 2000	*	Animation	Prendre contact avec les propriétaires pour étudier leur intérêt à contractualiser une Charte ou un Contrat N2 hors surfaces agricoles	CC Caldaguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne	2014-2020	407 ha	18 960 €
		A33. Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre	***	Animation					2014-2020	723,56 ha

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>G</b> <b>Promouvoir les modes de gestion compatibles avec la qualité écologique des milieux patrimoniaux</b>	G1. Soutenir les aménagements et les pratiques agricoles associant performances agricoles et préservation des milieux	G11. Encourager la mise en place d'équipements agro-pastoraux adaptés aux zones humides	***	hors Natura 2000 (AEAG, PNRA, CG15)	Aides aux équipements (création, rénovation) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ clôture de mise en défend de cours d'eau et zones sensibles au piétinement,</li> <li>▪ ouvrages de franchissement,</li> <li>▪ points d'abreuvement</li> </ul> Aide à l'entretien raisonné des ouvrages de petite hydraulique, compatibles avec la préservation des ZH (rases, rigoles)	Association d'Emergence du PNR Aubrac  CEN Auvergne  Exploitants agricoles	Entreprises de travaux agricoles, agriculteurs	2014-2020	67 ha	<u>Hors cadre Natura 2000</u> : 60 000 €
		G12. Assurer la continuité des engagements agri-environnementaux sur les parcelles agricoles du site	***	Mesures agri-environnementales	Elaborer et animer les campagnes de contractualisations de MAE T « zones humides », « prairies et pelouses », « zones tampon »	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	2015-2020	181 ha	203 125 €
		G13. Contribuer à l'émergence de nouvelles mesures incitatives en faveur de la diversité prairiale	**	Mesures agri-environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dispositif d'aide à la mise en place de techniques alternatives de lutte contre le Rat taupier</li> <li>▪ Etude des risques sanitaires et dispositifs d'aide à la mise en œuvre de traitements prophylactiques alternatifs</li> </ul>	CC Caldaguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne	2015-2021	181 ha	16 525 €

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>G</b> Promouvoir les modes de gestion compatibles avec la qualité écologique des milieux patrimoniaux	G2. Contribuer à la mise en œuvre d'équipements et de travaux sylvicoles en faveur des habitats et espèces sensibles	G21. Limiter les dégradations des cours d'eau et zones humides dues aux circulations d'engins	***	Travaux (CN2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagements de franchissements (type dalots)</li> <li>▪ Aménagement / entretien de pièges à sable (réseau de fossés et de mares / bassins de décantation)</li> <li>▪ Modes de débardage alternatifs</li> </ul>	ASAF  ONF  SFCDC <sup>4</sup>  Propriétaires forestiers	Entreprises de travaux agricoles	2014-2020	380 ha	30 000 €
		G22. Encourager la diversification intraforestière	**	Travaux (CN2)	Travaux visant à maintenir ou restaurer des : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ zones de landes,</li> <li>▪ zones humides ouvertes, mares,</li> <li>▪ boisements feuillus ou mixtes « autochtones » en îlots ou lisières,</li> <li>▪ îlots de sénescence ou bois morts (au sol ou sur pied)</li> </ul>	ONF  SFCDC  Propriétaires forestiers	CEN Auvergne ONF Entreprises de travaux agricoles	2015-2020	380 ha	660 000 € <i>(les éventuelles recettes issues de la vente des bois ne sont pas déduites)</i>

<sup>4</sup> Société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations



Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>G</b> Promouvoir les modes de gestion compatibles avec la qualité écologique des milieux patrimoniaux	G3. Participer au maintien des milieux ouverts en voie d'abandon	G31. Investir le foncier vacant en ciblant les habitats naturels en voie de dégradation	**	Démarchage foncier	Démarchage foncier prioritairement sur les ZH au titre du Grenelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ acquisition si opportunité</li> <li>▪ maîtrise d'usage (bail, convention)</li> <li>▪ élaboration d'une notice ou d'un plan de gestion</li> </ul>	CEN Auvergne	CEN Auvergne	2014-2020	114 ha Prioritaire : 92 ha (obj : 10 ha)	<i>acquisition hors financement Natura 2000 (51 000 €)</i> Notices : 6 000 €
		G32. Mettre en œuvre des travaux de lutte contre la colonisation ligneuse sur les habitats ouverts humides	**	Travaux (CN2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre de travaux de déboisement, débardage adapté, débroussaillage avec exportation selon le cas, après avis du CBNMC</li> <li>▪ Equipement des parcelles restaurées en vue d'un entretien agricole conventionné</li> </ul>	Propriétaires Association d'Emergence du PNR Aubrac CEN Auvergne	CEN Auvergne ONF	2014-2020	114 ha Prioritaire : 92 ha	360 000 €
	G4. Lutter contre l'extension des espèces exogènes envahissantes	G41. Expérimenter les techniques de lutte contre les espèces envahissantes sur les stations les plus sensibles	**	Travaux (CN2, gestion courante)	Mise en œuvre localisée de travaux adaptés (arrachage, terrassement, coupe / broyage, plantation...)	Association d'Emergence du PNR Aubrac, CEN Auvergne, CG15 / CG12, ComCom, agriculteurs, ONF	CEN Auvergne, CG15 / CG12, Comcom, agriculteurs, ONF FREDON Auvergne, Fédération de pêche, AAPPMA	2014-2020 (ou près mise en œuvre de E11=)	723,56 ha 4 km	44 900 €

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>G</b> <b>Promouvoir les modes de gestion compatibles avec la qualité écologique des milieux patrimoniaux</b>	G5. Reconquérir les continuités écologiques	G51. Mettre en œuvre des opérations expérimentales de renaturation des cours d'eau	**	Travaux (CN2)	Selon les résultats des diagnostics « cours d'eau », mettre en œuvre des travaux de reconstitution de berges et de lit	CEN Auvergne Fédération de pêche Syndicat de bassin ou Asso. d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne, ETA, Entreprise de génie végétal Chantiers d'insertion	Après mise en œuvre de E24	Ponctuel	Non chiffré
		G52. Aménager des passages adaptés à la faune des rivières et des zones humides	**	Travaux (CN2)	Selon les résultats des inventaires « loutre », « écrevisse », « amphibiens », résorber les points de rupture des corridors par l'aménagement de « loutrodoc » et/ou « batracoduc » et/ou l'effacement de seuils	CG15 Syndicat de bassin Asso. d'Emergence du PNR Aubrac ComCom	ETP	Après mise en œuvre de E11	9 franchissements en N2000 (8 en zone forestière) + 16 hors N2000 en lien avec les entités N2000	Non chiffré

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>C</b> Assurer une valorisation originale et qualitative du patrimoine naturel du site	C1. Communiquer pour le plus grand nombre et développer l'interprétation des patrimoines	C11 Poursuivre l'édition d'une lettre d'information à destination des habitants	**	Communication	Editer une double page annuelle sur les actualités du site	CC Caldaguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne  Association d'Emergence du PNR Aubrac	2014-2020	723,56 ha	19 200 €
		C12. Associer les acteurs locaux au développement d'outils de découverte du site	*	Animation, pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ développer les partenariats avec des guides locaux</li> <li>▪ mettre les connaissances naturalistes à disposition des acteurs locaux du tourisme</li> <li>▪ développer les actions de collecte en lien avec le patrimoine naturel du site</li> </ul>	CC Caldaguès Aubrac  CC Pays de Pierrefort  Association d'Emergence du PNR Aubrac  CRDTA / CDT	CEN Auvergne  Association d'Emergence du PNR Aubrac  O.T	2014-2020	723,56 ha	68 000 €
	C2. Valoriser les spécificités environnementales locales dans les produits économiques et touristiques	C21 Valoriser les prairies naturelles dans les démarches de qualité territoriales	***	Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier les conditions d'intégration et de valorisation des prairies naturelles au travers des cahiers des charges AOP</li> <li>▪ Intégrer le réseau des participants aux « concours prairies fleuries »</li> <li>▪ Développer une « marque locale » complémentaire</li> </ul>	Pôle AOP Fromager, Coop jeune montagne, IGP Fleur d'Aubrac, Estivelle.....  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne  CA et organismes agricoles et producteurs  Association d'Emergence du PNR Aubrac		<u>Hors cadre Natura 2000</u>  Politique de territoire labellisé Programme « trame pastorale »	

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>E</b> <b>Renforcer la connaissance des milieux et des espèces, témoins de l'état global du site Natura 2000</b>	E1. Compléter les connaissances relatives aux espèces, leur état de conservation et leur évolution	E11. Organiser des prospections ciblées sur les espèces de l'annexe II à forte potentialité de présence	***	Etude, inventaires	Réaliser des inventaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loutre d'Europe</li> <li>▪ Ecrevisse à pattes blanches</li> <li>▪ Amphibiens</li> <li>▪ Chauves-souris</li> <li>▪ Loup</li> </ul> Adapter le niveau d'investigation et les protocoles  Intégrer l'identification des points de rupture des corridors vitaux pour les espèces dont la présence est confirmée	CC Caldaguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne  GMA  FDAAPPMA  Chauve-Souris Auvergne  ONF	2014-2020	723,56 ha + 4 km de cours d'eau	44 500 €
		E12. Assurer le suivi des espèces de l'annexe II, en situation de déclin et/ou fortement dépendantes à la gestion mise en œuvre	***	Etude, suivi	Assurer le suivi annuel du Damier de la Succise : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plante hôte</li> <li>▪ imagos</li> <li>▪ nids de chenilles</li> </ul> Assurer un suivi annuel de la présence / absence et du recouvrement de la Bruchie des Vosges	CC Caldaguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne  SHNAO	2014-2020	723,56 ha	45 840 €

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>E</b> <b>Renforcer la connaissance des milieux et des espèces, témoins de l'état global du site Natura 2000</b>	E2. Assurer correctement le suivi des indicateurs biologiques de l'état de conservation du site et des écosystèmes	E21. Evaluer l'état de conservation des prairies grâce aux communautés d'invertébrés	**	Etude	Croiser les relevés phytosociologiques avec le relevé exhaustif des rhopalocères et des orthoptères	CC Caldauguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne  SHNAO	2014-2020	39,5 ha	27 000 €
		E22. Poursuivre le suivi « lycopodes » comme indicateurs de l'état des habitats landicoles et tourbeux	**	Suivi	Poursuivre le suivi des lycopodes liés aux landes et aux tourbières	CC Caldauguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	ONF	2015, 2017, 2019	20,45 ha	4 950 €
		E23. Réaliser une étude de fonctionnalité sur les tourbières potentiellement influencées par les captages d'eau potable	***	Etude, suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire réaliser des compléments d'études sur le fonctionnement hydraulique des tourbières concernées par un captage</li> <li>▪ suivre l'évolution des cortèges végétaux</li> </ul>	CC Caldauguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	BE spécialisés  CEN Auvergne  CBNMC  ONF	2014-2020	45 ha	22 400 €
		E24. Réaliser des diagnostics « cours d'eau »	*	Etude	Evaluer l'état physico-chimique, morphologique et biologique des zones de sources et cours d'eau du site ainsi que les secteurs / points / tronçons d'artificialisation et rupture de continuité	CC Caldauguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	FDAAPPMA  BE spécialisés	2014-2020	4 km	2 500 €
		E25. Evaluer les dynamiques et les évolutions des habitats du site	**	Etude	Réaliser une étude diachronique sur chaque entité Natura 2000 pour évaluer les évolutions	CC Caldauguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	ONF  CEN Auvergne  Universités...	2015-2020	508 ha	11 000 €

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	Priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
<b>E</b> <b>Renforcer la connaissance des milieux et des espèces, témoins de l'état global du site Natura 2000</b>	E3. Assurer des connaissances intégrables aux échelles nationale et européenne	E31. Actualiser et préciser la cartographie des habitats	**	Etude	Réaliser en fin de Docob une actualisation de la cartographie des habitats, dans le respect du protocole en vigueur	CC Caldaguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne  CBNMC  ONF	2019	723,56 ha	21 000 €
	E4. Evaluer la mise en œuvre du Docob	E41. Définir et contrôler l'évolution d'indicateurs pertinents	**	Etude	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ définir les indicateurs de pression / état / réponse à l'échelle du site et du Docob</li> <li>▪ assurer un suivi régulier de ces indicateurs</li> <li>▪ analyser les évolutions</li> </ul>	CC Caldaguès Aubrac  Association d'Emergence du PNR Aubrac	CEN Auvergne  Association d'Emergence du PNR Aubrac	2014-2020	723,56 ha	6 000 €

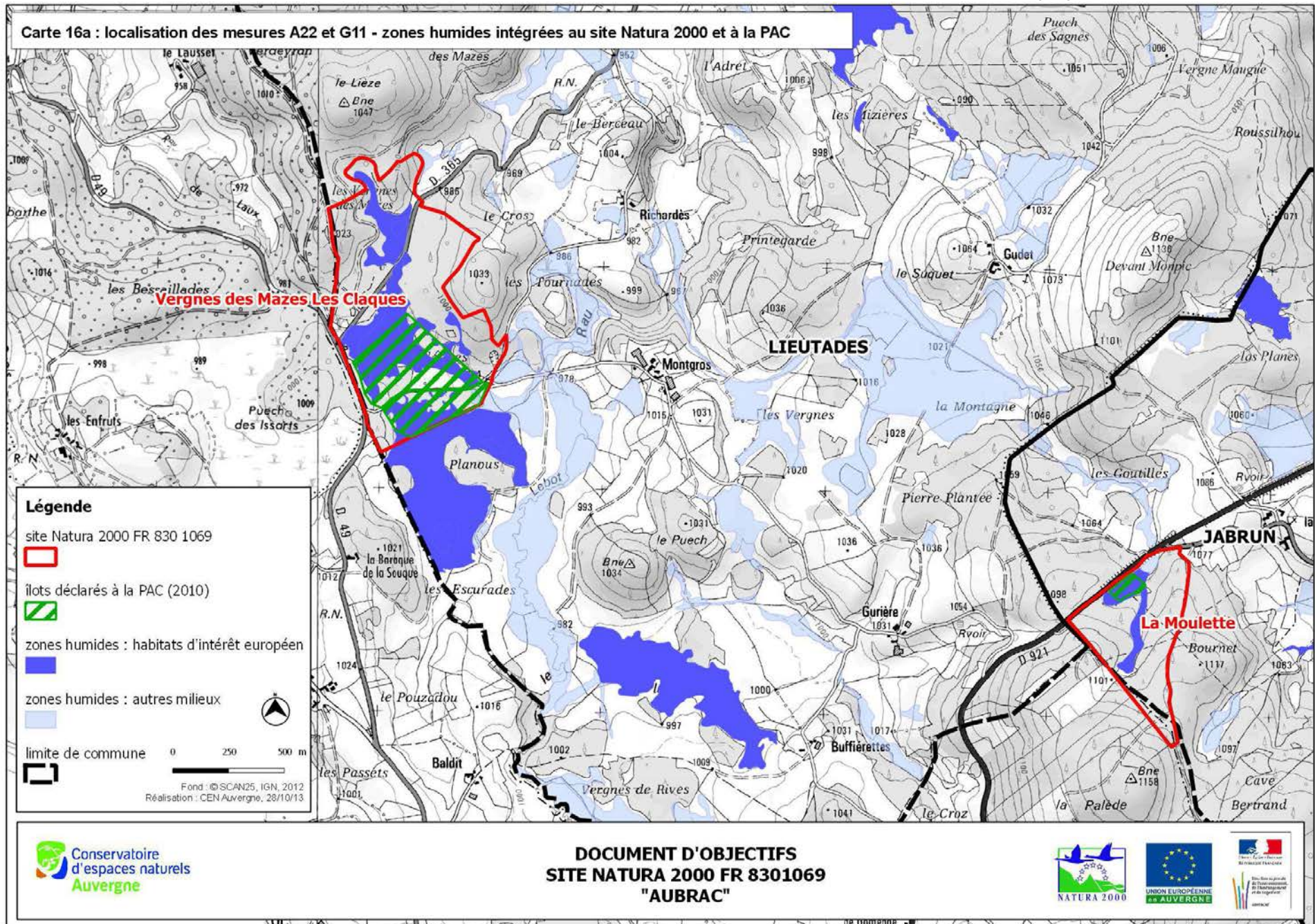
<b>Action A11</b> <b>Assister les services de l'Etat lors de l'instruction des dossiers réglementaires</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> Animation, expertise
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Veiller aux porters à connaissance et à l'intégration des enjeux environnementaux lors des procédures réglementaires	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études, sur commande des maîtres d'ouvrages de projets concernant la ZSC.</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nombre d'études d'incidences expertisées /rap. nombre de projets soumis et mis en œuvre sur les sites</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous les habitats et toutes les espèces de la directive</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Structure animatrice, porteur de projet soumis à étude d'incidences, services instructeurs de l'Etat (DDT15, DDCSPP...), bureaux d'études, associations naturalistes</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation Natura 2000</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Apporter un avis d'expert sur la base d'une bonne connaissance du site, de ses enjeux et de son patrimoine naturel, dès lors que les services de l'Etat sollicitent la structure animatrice sur des projets soumis à déclaration ou autorisation préalable.</p> <p>Cet avis d'expert est différent des bureaux d'études commandités par les maîtres d'ouvrage des projets. Son rôle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'être à la disposition des services de l'Etat en charge du suivi des études d'incidences</li> <li>• de donner un avis sur les études réalisées, relatives au site Natura 2000 et aux projets réglementés</li> <li>• de fournir aux maîtres d'ouvrage les connaissances naturalistes relevant de la directive Habitats, en amont des études d'incidences quitte à les expliciter a minima afin d'en faciliter la compréhension</li> </ul>	
<b>Territoire concerné :</b> site Natura 2000 Aubrac	<b>Surface d'application :</b> 723,56 ha
<b>Budget prévisionnel global :</b> 8 910 € sur 6 ans ( <i>Base par an : 3 jours CM</i> )	
<b>Opérations associées :</b> /	

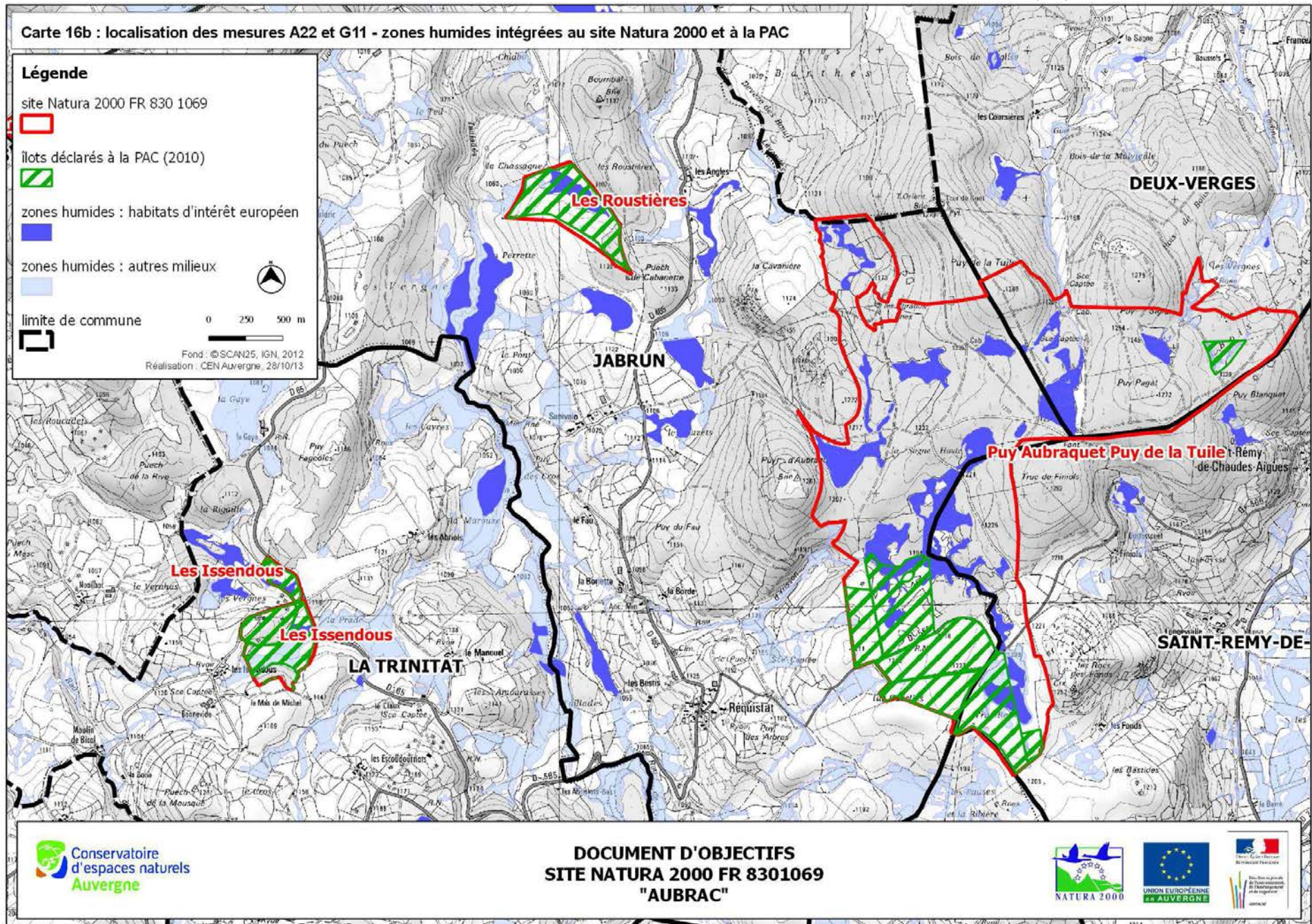
<b>Action A12</b>	
<b>Accompagner les révisions des planifications et projets sylvicoles en vue de garantir leur compatibilité avec Natura 2000</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★	<b>STRATEGIE :</b> Animation, expertise
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Veiller aux porteurs à connaissance et à l'intégration des enjeux environnementaux lors des procédures réglementaires	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Initier et contribuer à l'élaboration de l'annexe verte « Natura 2000 » relative aux évaluations d'incidences dans le domaine forestier</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nombre de réunion de travail, finalisation de l'annexe verte Natura 2000</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous les habitats et toutes les espèces de la directive</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CRPF, syndicats de la propriété forestière privée, structures animatrices Natura 2000 d'Auvergne (ONF et services de l'Etat : DDT15, préfecture...)</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000, Schéma régional de gestion sylvicole</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation Natura 2000</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) a été validé en Auvergne par approbation ministérielle du 25 avril 2005. L'élaboration de son « annexe verte Natura 2000 » permettrait de simplifier les démarches administratives des propriétaires (et gestionnaires) et de mieux intégrer <i>en amont</i> les prescriptions environnementales dans la gestion des forêts privées, sous PSG ou RTG.</p> <p>Fiche action visant à soutenir l'animateur pour contribuer techniquement à la réflexion et à la rédaction des annexes vertes avec le CRPF, la DREAL et la DRAF.</p> <p>Initier en collaboration avec le CRPF Auvergne et le Syndicat des propriétaires forestiers, des journées d'information / formation sur le contenu des annexes vertes, des Chartes et des Contrats Natura 2000.</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b> entité du Puy de la Tuile : les Ygrands + autres sites Natura 2000 auvergnats à dominante forestière et propriété privée : Monts du Forez FR8301030, Bois Noirs FR8301045, Gorges de la Dordogne FR8301057, Gorges de la Rhue FR8301068, Gorges de la Truyère FR8312010, Nord Margeride FR8301079, etc.</p> <p><b>Budget prévisionnel global :</b> 2 500 € + 2 015 € x 3 (journées de formation)</p> <p><b>Opérations associées :</b></p>	<p><b>Surface d'application :</b> 90 ha + propriétés privées forestières des autres sites N2000 auvergnats</p>

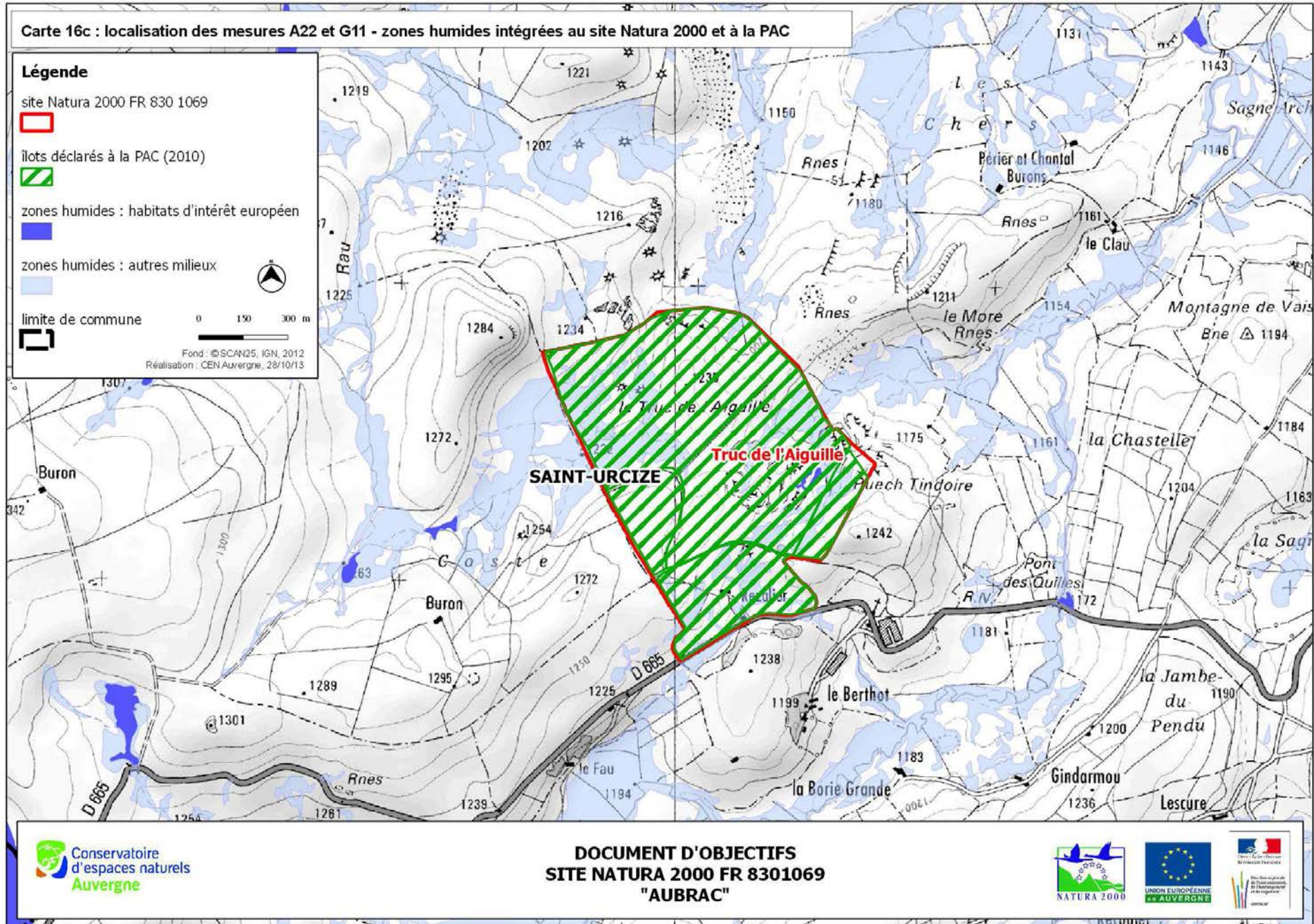


<b>Action A21</b>	
<b>Contribuer à faire connaître et comprendre les enjeux environnementaux du site dans les démarches locales</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> Animation, expertise
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Contribuer à expliciter les enjeux environnementaux en temps que partenaire des projets locaux	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<b>➤ Descriptif de l'action :</b> Conseil en amont des projets et démarches non soumis à encadrement réglementaire  <b>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nombre de portés à connaissance, nb de réunions techniques liées à un projet local  <b>➤ Habitats / espèces visé(e)s :</b> tous	<b>➤ Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, communautés de communes, communes, services départementaux, ONF, etc.  <b>➤ Cadre politique :</b> Natura 2000  <b>➤ Types de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<b>Moyens proposés :</b>  Participation et/ou contribution écrite sur demande, sous forme de conseil ou identification d'enjeux (naturalistes, réglementaires...) en amont des projets et démarches non soumis à un cadre réglementaire, comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réunions de commissions, groupes de travail liés à la biodiversité dans le cadre du projet de Parc naturel régional d'Aubrac</li> <li>▪ informations des candidats à la reprise de foncier agricole et veille foncière sur les sites à forts enjeux environnementaux en lien avec la SAFER 15</li> <li>▪ mise à disposition par voie conventionnelle des biens de section intégrés au site Natura 2000 (lors des renouvellements de conventions / baux agricoles)</li> <li>▪ programmes d'entretien des voiries, des ouvrages d'art et des abords, pour les Comcom, le CG15...</li> <li>▪ gestion des captages d'eau potable existants, préalables au régime d'EIN2, notamment au niveau des volumes prélevés, de la gestion des périmètres immédiats...</li> </ul>	
<b>Territoire concerné :</b> site Natura 2000	<b>Surface d'application :</b> 723,56 ha
<b>Budget prévisionnel global :</b> (base 5 jours / an) 14 850 € <b>Opérations associées :</b> toutes les actions du Docob	

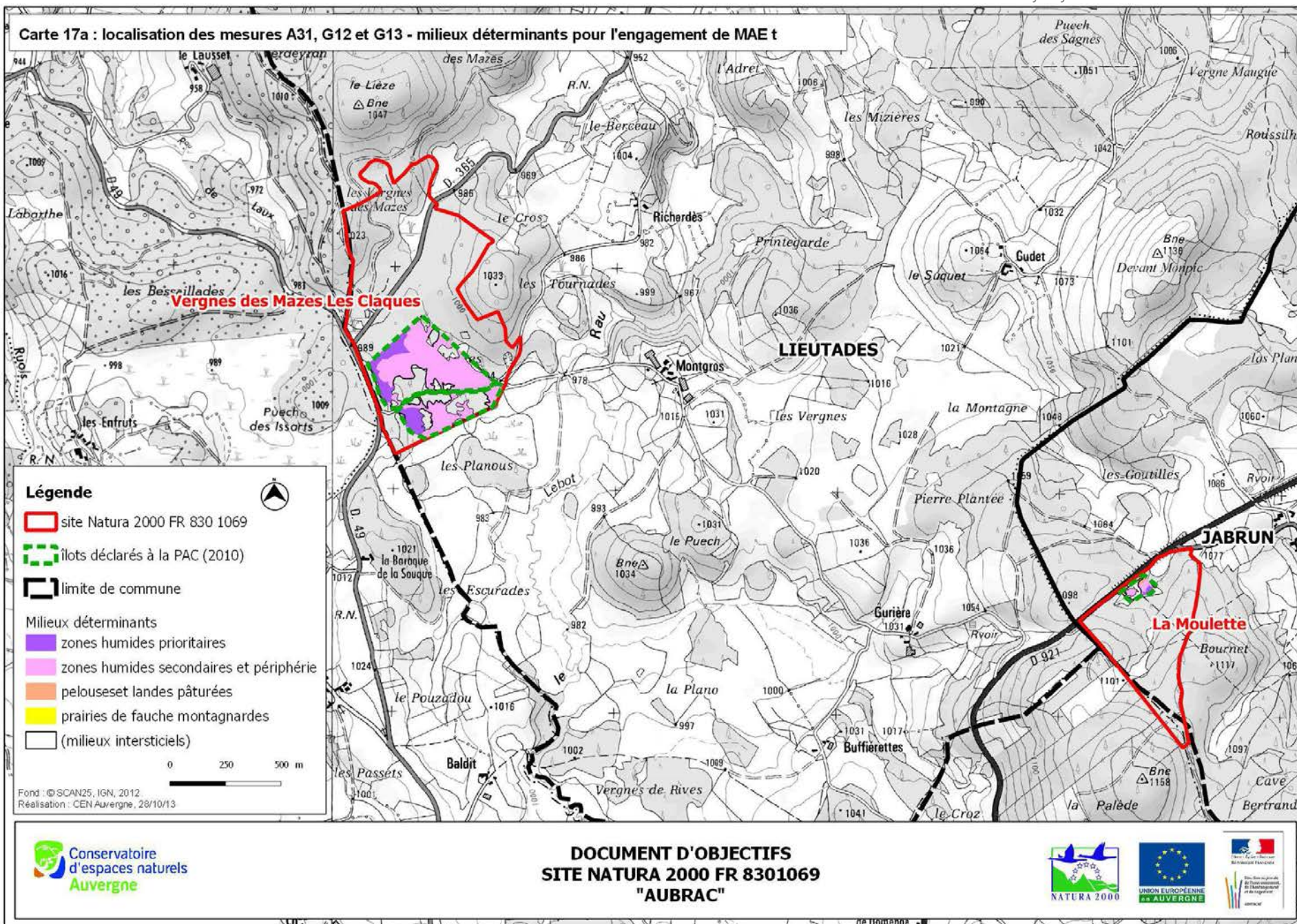
<b>Action A22</b>	
<b>Favoriser la prise en compte du fonctionnement hydrique des zones humides agricoles</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> Animation, expertise
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Assurer le porter à connaissance et l'intégration des enjeux environnementaux en amont des projets publics ou privés	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Conseil en amont des projets d'aménagements en zones humides, diagnostics et propositions alternatives le cas échéant, opérations partenariales de restauration de zones humides</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Surface des zones humides et état de conservation des habitats d'IC humides</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> prairies à Jonc acutiflore et Molinie (6410), mégaphorbiaies (6430), gouilles à Renoncule flammette et Jonc bulbeux (3130), tourbières hautes actives (7110), tourbières dégradée (7120), tourbières de transition et tremblants (7140) dépressions sur substrat tourbeux (7150), tourbières boisées (91D0)</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Association d'Emergence du PNR Aubrac, CEN Auvergne</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000 + Cellule d'Assistance Technique « Zones Humides » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Contrats territoriaux de bassins-versants</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000 + Contrats territoriaux de BV ou co-financement Agence de l'Eau / CG15 / Etat / Europe</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>1. Conforter les moyens alloués à la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides opérant sur le territoire de l'Aubrac cantalien Démarcher les gestionnaires agricoles des zones humides intégrées au site Natura 2000 et/ou fonctionnellement dépendantes, dans une logique de sous-bassin versant Etablir des diagnostics et des propositions d'actions contractuelles, informer et sensibiliser à la réglementation « loi sur l'eau » Le cas échéant, assister les demandeurs dans l'évaluation financière des actions et la sollicitation des subventions, assurer le suivi des travaux</p> <p>2. Renforcer l'expertise de terrain en soutien aux services de la police de l'eau (DDT15, ONEMA) et aux autres services instructeurs de projets susceptibles d'impacter (directement ou indirectement) les zones humides incluses dans la ZSC ou en lien avec celle-ci Cette expertise est différente de celle menée dans le cadre de la fiche action A1 : il s'agit de procédures de concertation en amont des procédures de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (cf. fiche de demande de renseignement préalable aux travaux sur zones humides)</p>	
<b>Territoire concerné :</b> zones humides du site Natura 2000	<b>Surface d'application :</b> 67 ha (milieux humides intégrés aux îlots PAC dans le site Natura 2000) + 7,72 ha hors Natura 2000 zones humides en amont Natura 2000 + 153 ha en aval Natura 2000
<b>Budget prévisionnel global :</b> (base : 2 j. x 2 explt / an) 2 000 € / an pour la part incluse dans la ZSC soit 10 000 € sur 6 ans	
<b>Opérations associées :</b> G1. Encourager la mise en place d'équipements agro-pastoraux adaptés au x zones humides, G2. Assurer la poursuite d'un dispositif d'aides agri-environnementales cohérentes avec les enjeux du site	

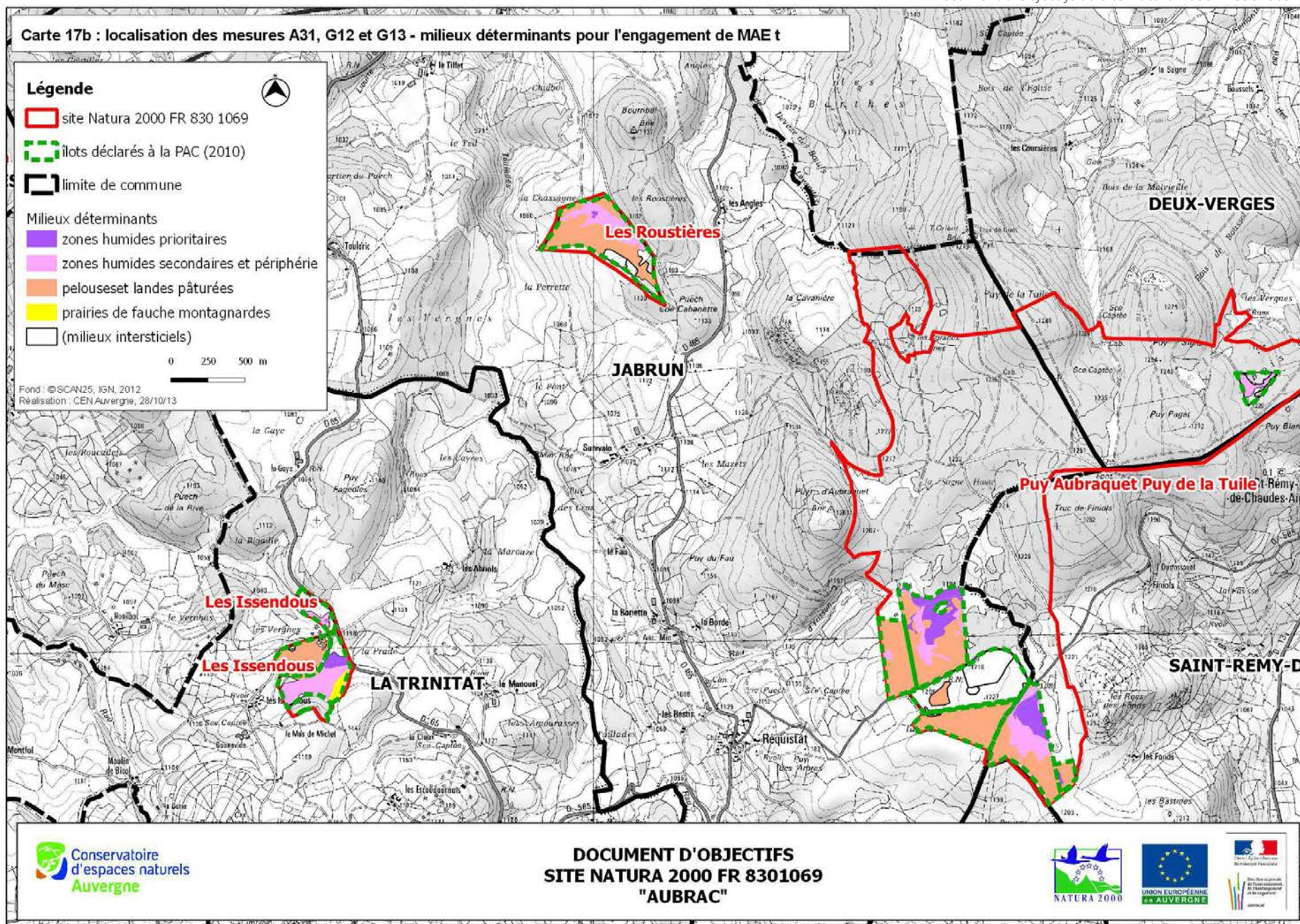




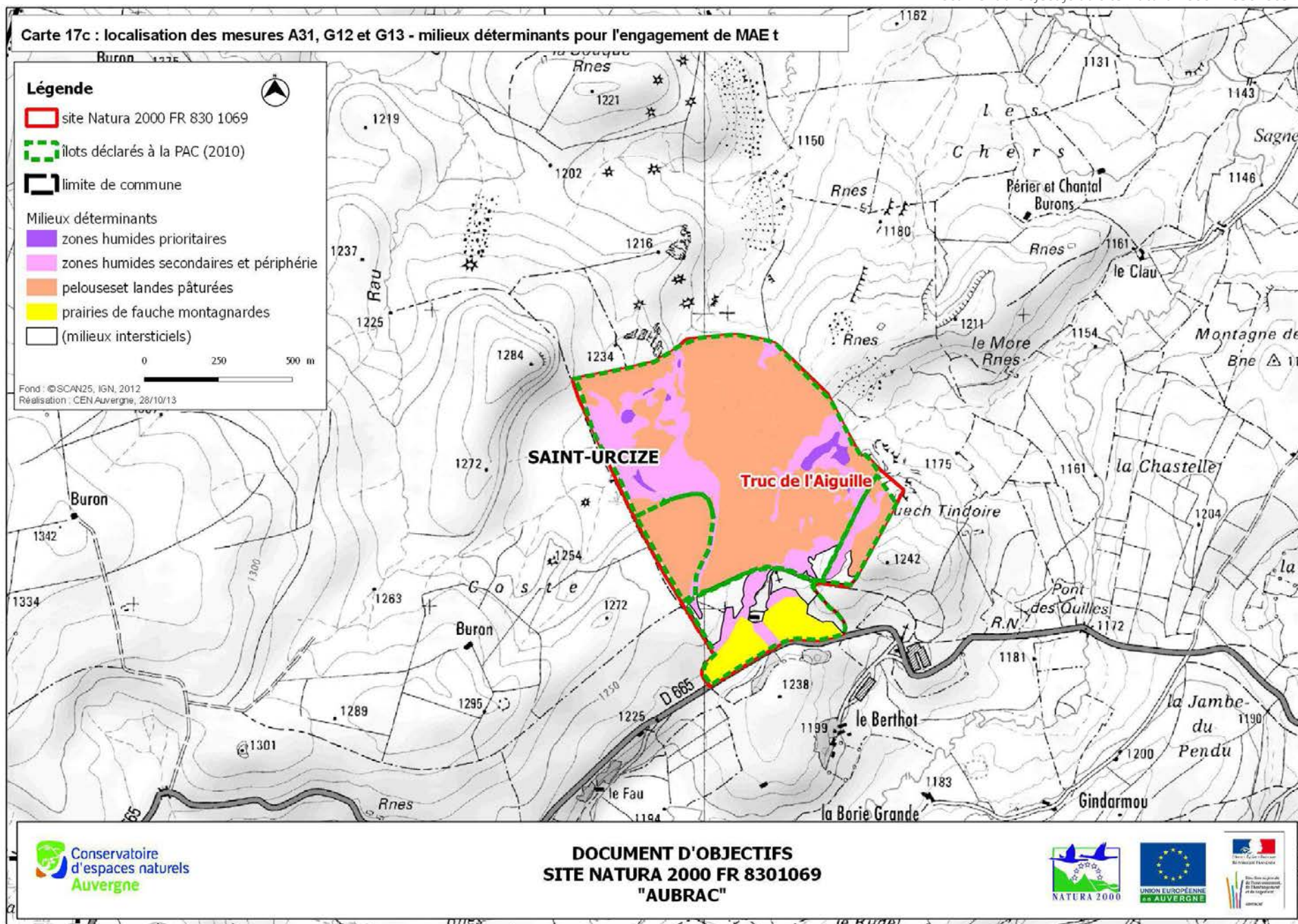


<b>Action A31</b> <b>Associer la profession agricole au plus près des dispositifs agri-environnementaux locaux</b>	
<b><u>PRIORITE :</u></b> ★	<b><u>STRATEGIE :</u></b> Animation, expertise
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Identifier et appuyer les acteurs susceptibles de contractualiser les outils liés à Natura 2000	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Etablir un partenariat de programmation et d'évaluation des mesures agri-environnementales sur le territoire</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nombre d'engagements agri-environnementaux signés, surface concernée Nombre de réunions avec les partenaires agricoles</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Habitats agro-pastoraux : landes acidiphiles 4030, landes secondaires 5120, pelouses acidiclinales 6230, prairies humides à molinie 6410, mégaphorbiaies 6430, prairies de fauche 6520, tourbières dégradées 7120, pelouses pionnières 8230</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, GVA, animateurs de programmes herbagers : ADMM, IPAMAC, association d'émergence du PNR Aubrac</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Dispositifs agri-environnementaux territorialisés en vigueur / Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Crédits nationaux et européens dédiés aux dispositifs agri-environnementaux / crédits d'animation Natura 2000</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p><i>Préparation du projet agri-environnemental :</i> Dès l'officialisation du nouveau programme agri-environnemental national, prise de connaissance approfondie du dispositif et de ces conditions de mise en œuvre. Prise de contact avec les têtes de réseau locaux (Chambre, GVA, JA, FDSEA) pour transmettre l'information (générale) dans leur outil de communication (mailing, lettre...) Prise de contact téléphonique avec chaque exploitant concerné par la ZSC, organisation d'une à plusieurs réunions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En préparation de la campagne PAC n+1, établir les cahiers des charges des nouvelles mesures, recueillir les souhaits de contractualisation locale, faire remonter les questions de compatibilités diverses auprès de l'administration</li> <li>• En fin de contrats MAE t (n+6), établir des bilans techniques et individuels de la contractualisation, avec si besoin visite sur les parcelles</li> </ul> <p>Présentation et appui du projet territorial en CRAE.</p> <p><i>Accompagnement individuel à la contractualisation :</i> Visite de parcelle, explication détaillée des cahiers des charges, accompagnement au remplissage de la demande de MAE et modification du dossier PAC, fourniture des cartes Suivi des programmations budgétaires et priorisation des demandes d'engagement si besoin</p>	
<b>Territoire concerné :</b> surfaces déclarées à la PAC dans le site Natura 2000	<b>Surface d'application :</b> 225 ha
<b>Budget prévisionnel global :</b> 12 500 € (base 5 jours de préparation + 2 jours de concertation + 1 jour / agriculteur + 2 jours de suivi post campagne)	
<b>Opérations associées :</b> toutes les actions de l'objectif opérationnel G1. Soutenir les aménagements et les pratiques agricoles associant performances agricoles et préservation des milieux	









**Action A32**  
**Démarcher les propriétaires et ayants-droits pour promouvoir la Charte Natura 2000**

<p><b><u>PRIORITE :</u></b> ★</p> <p><b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Identifier et appuyer les acteurs susceptibles de contractualiser les outils liés à Natura 2000</p>	<p><b><u>STRATEGIE :</u></b> Animation, expertise</p> <p><b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</p>
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Prendre contact avec les propriétaires et les gestionnaires pour étudier leur intérêt à contractualiser une Charte N2000</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nombre de Chartes signées, surface concernée</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> tous</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, propriétaires et gestionnaires, publics ou privés</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000</p>
<p align="center"><b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b></p> <p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>1. Assurer une veille régulière quant aux évolutions du dispositif d'exonération fiscale : éligibilité des demandeurs, taux de remboursement aux communes Analyser les parcelles éligibles en entier au sein du foncier privé ; identifier les propriétaires et les gestionnaires agricoles à l'aide des mairies et de la Chambre d'agriculture Procéder à un démarchage annuel par téléphone et rencontre individuelle (base : 10 propriétaires contactés / an). Accompagner les candidats dans le montage de leur dossier administratif.</p> <p>2. Identifier les associations bénéficiaires de droits d'usage sur le foncier éligible aux Chartes à l'aide des mairies et membres du Copil (ACCA, AAPPMA...) Organiser une réunion d'information générale sur Natura 2000 et de présentation du dispositif des Chartes adapté aux associations Accompagner les candidats dans le montage de leur dossier administratif.</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b> parcelles entières du site Natura 2000</p> <p><b>Surface d'application :</b> 407 ha (316 ha non éligible du point de vue du découpage cadastral)</p> <p><b>Budget prévisionnel global :</b> (base 1<sup>ère</sup> année : 3 jours sur le 1. + 5 j. sur le 2. / années suivantes : 1 j. par proprio) soit 4000 € puis année suivantes : 5 000 € / an. Total : 18 960 €</p> <p><b>Opérations associées :</b> toutes les actions des objectifs opérationnels G1. Soutenir les aménagements et les pratiques agricoles associant performances agricoles et préservation des milieux, G2 (Contribuer à la mise en œuvre d'équipements et de travaux sylvicoles en faveur des habitats et espèces sensibles), G3 (Lutter contre l'abandon des habitats ouverts) et G4 (Lutter contre l'extension des espèces exogènes envahissantes)</p>	

**Action A33**  
**Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre**

<p><b>PRIORITE :</b> ★</p> <p><b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Identifier et appuyer les acteurs susceptibles de contractualiser les outils liés à Natura 2000</p>	<p><b>STRATEGIE :</b> Animation, expertise</p> <p><b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</p>
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Prendre contact avec les propriétaires pour étudier leur intérêt à contractualiser un Contrat N2 hors surfaces agricoles</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nombre de contrats signés, surface concernées par type de travaux</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> tous</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, propriétaires et gestionnaires, publics ou privés</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Crédits d'animation Natura 2000</p>
<p align="center"><b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b></p> <p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Sur la base des études et suivis naturalistes réalisés, dont les conclusions présentent des perspectives de travaux de génie écologique :  Localiser les sites, analyser leurs caractéristiques foncières : régime de propriété, situation par rapport à la PAC  Démarcher les propriétaires et les gestionnaires le cas échéant</p> <p>1. Portage du Contrat N2000 sous maîtrise d'ouvrage CEN  Sous condition de signature d'une convention pluriannuelle de gestion de site avec le propriétaire et le gestionnaire le cas échéant.  Analyser le site, réaliser un programme de travaux. Faire valider le programme par les experts naturalistes compétents. Réaliser le chiffrage. Assurer le dépôt et le suivi administratif et financier du Contrat. Assurer la mise en œuvre en régie et/ou en requérant des prestations pour partie</p> <p>2. Accompagnement simple des maîtres d'ouvrage privés ou publics  Aide à la définition des enjeux et localisation précise, accompagnement technique : conseils, élaboration des cahiers des charges par mesures. Accompagnement administratif au dépôt du de la demande de contrat Natura 2000 et contrôle régulier de la mise en œuvre.</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b> site Natura 2000</p> <p><b>Budget prévisionnel global :</b> (sur base 20 jours de chargé de mission + 10 jours de technicien de gestion) env. 14 000 € / an. Estimation : 2 « missions » en 6 ans soit 28 000 €</p> <p><b>Opérations associées :</b> toutes les actions des objectifs opérationnels G2 (Contribuer à la mise en œuvre d'équipements et de travaux sylvicoles en faveur des habitats et espèces sensibles), G3 (Lutter contre l'abandon des habitats ouverts) et G4 (Lutter contre l'extension des espèces exogènes envahissantes)</p>	<p><b>Surface d'application :</b> 723,56 ha</p>

<b>Action G11</b>	
<b>Encourager la mise en place d'équipements agro-pastoraux adaptés aux zones humides</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> travaux
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Soutenir les aménagements et les pratiques agricoles associant performances agricoles et préservation des milieux	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Mise en place d'aménagements agro-pastoraux pour faciliter une bonne gestion des zones humides</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> prairies à Jonc acutiflore et Molinie (6410), mégaphorbiaies (6430), gouilles à Renoncule flammette et Jonc bulbeux (3130), tourbières hautes actives (7110), tourbières dégradée (7120), tourbières de transition et tremblants (7140) dépressions sur substrat tourbeux (7150), tourbières boisées (91D0)</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> exploitants agricoles, CEN Auvergne, Agence de l'eau Adour-Garonne, DRAF et DDT15, association d'émergence du PNR Aubrac</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Cellule d'Assistance Technique « Zones Humides » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Contrats territoriaux de bassins-versants</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Contrats territoriaux de BV ou à défaut « mesure 216 »</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b> Maintenir la bonification de l'aide pour les sites N2000 sous condition d'accompagnement par l'animateur (75%) et l'absence de plafond <i>a priori</i> (analyse au cas par cas des aménagements proposés) ; maintenir le co-financement complémentaire du CG15 sur les travaux « préservation / restauration des cours d'eau » (80%)</p> <p>Les aménagements agro-pastoraux à encourager sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les dispositifs de franchissement d'ouvrages de petite hydraulique (rigole, fossé) et de cours d'eau – dans la mesure où ils permettent de résorber une zone d'érosion et de mise en suspension de particules dans les eaux de surface (ex. passerelle, dallot, buse type Ecobox)</li> <li>• les clôtures temporaires ou permanentes de mise en défens de berges ou de zones particulièrement sensibles</li> <li>• les dispositifs permettant d'améliorer l'état sanitaire d'un point d'abreuvement et les dispositifs de captage partiel d'une source (avec restitution du trop plein)</li> <li>• les descentes aménagées sur les berges d'un cours d'eau (mise en défens obligatoire des berges)</li> <li>• autre aménagement sur avis de l'animateur de la CAT ZH</li> </ul> <p>Accompagner, encourager un contrat territorial de bassin ou de plan d'action territorial, mettre en place une programmation pluriannuelle d'aménagement basée sur le volontariat et/ou sur une DIG (notamment pour les aménagements de bords de cours d'eau).</p>	
<b>Territoire concerné :</b> zones humides du site Natura 2000	<b>Surface d'application :</b> 67 ha (milieux humides intégrés aux îlots PAC dans le site Natura 2000)
<b>Budget prévisionnel global :</b> hors crédits Natura 2000. aménagements : 60 000 € env. sur 6 ans (base : 895 € / ha de ZH)	
<b>Opérations associées :</b> A22. Favoriser la prise en compte du fonctionnement hydrique des zones humides agricoles	

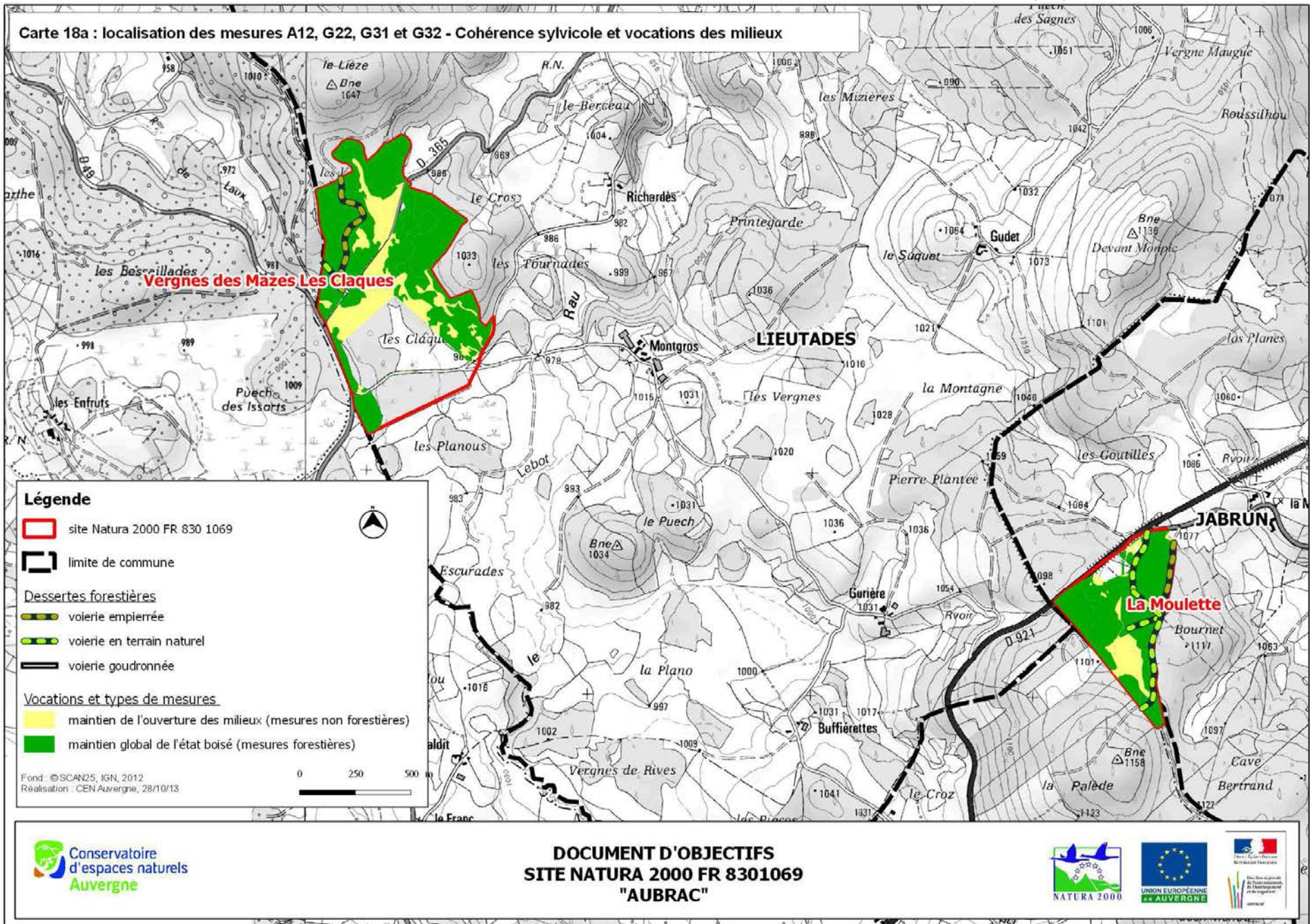
<b>Action G12</b>	
<b>Assurer la continuité des engagements agri-environnementaux sur les parcelles agricoles du site</b>	
<p><b>PRIORITE :</b> ★★★</p> <p><b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Soutenir les aménagements et les pratiques agricoles associant performances agricoles et préservation des milieux</p>	<p><b>STRATEGIE :</b> Mesures contractuelles de gestion</p> <p><b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</p>
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Engager des mesures de gestion agricole compatibles avec la préservation des habitats et espèces d'IC</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Habitats agro-pastoraux de prairies (6410, 6520), pelouses (6230), landes (4030) et tourbières (7120, 7110). Damier de la Succise principalement et autres espèces de l'annexe IV (sphaignes, lycopodes, Gentiane jaune, Arnica des montagnes)</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Exploitants agricoles du site</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Nouveau dispositif cadre agri-environnemental</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> PAC 2014</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Poursuivre l'engagement agri-environnemental sur les parcelles ayant bénéficié des MAE t (2009-2010), étendre la contractualisation sur de nouvelles parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « zones humides tourbeuses » (obligation de moyens) absence de fertilisation, chargement moyen limité à 0,4 UGB/ha/an, retard de pâturage : 45 jours, absence de fauche</li> <li>• « zones humides et périphérie » (obligation de moyens) absence de fertilisation, chargement moyen limité à 0,6 UGB/ha/an</li> <li>• 1<sup>er</sup> niveau « landes et pelouses » (obligation de moyens) fertilisation nulle, chargement moyen limité à 0,6 UGB/ha/an, chaulage non autorisé</li> <li>2d niveau : « landes et pelouses » (obligation de moyens) fertilisation nulle, chargement moyen limité à 0,6 UGB/ha/an, 1 chaulage autorisé sur la durée du contrat</li> <li>ou « landes et pelouses maigres » (obligation de résultat) – présence de 4 plantes indicatrices minimum</li> <li>• « prairies naturelles » (obligation de moyens) fertilisation limitée à 80 U d'azote total en fumier seul (dont 0 minéral), chargement moyen limité à 0,6 UGB/ha/an</li> <li>ou « prairies de fauche montagnardes » (obligation de résultat) - présence de 4 plantes indicatrices minimum</li> </ul>	
<p><b>Territoire concerné :</b> surfaces agro-pastorales intégrées au site Natura 2000</p> <p><b>Budget prévisionnel global :</b> 345 000 € sur 5 ans</p> <p><b>Opérations associées :</b> A31. Etablir un partenariat solide avec les têtes de réseaux agricoles en lien avec les dispositifs agri-environnementaux, G13. Contribuer à l'émergence de nouvelles mesures incitatives en faveur de la diversité prairiale, V5. Intégrer le réseau des participants au concours « prairies fleuries » des PNR, V6. Valoriser les prairies naturelles dans les filières qualités du territoire</p>	<p><b>Surface d'application :</b> 181 ha (sur base habitats inclus dans les surfaces déclarées à la PAC en 2010)</p>

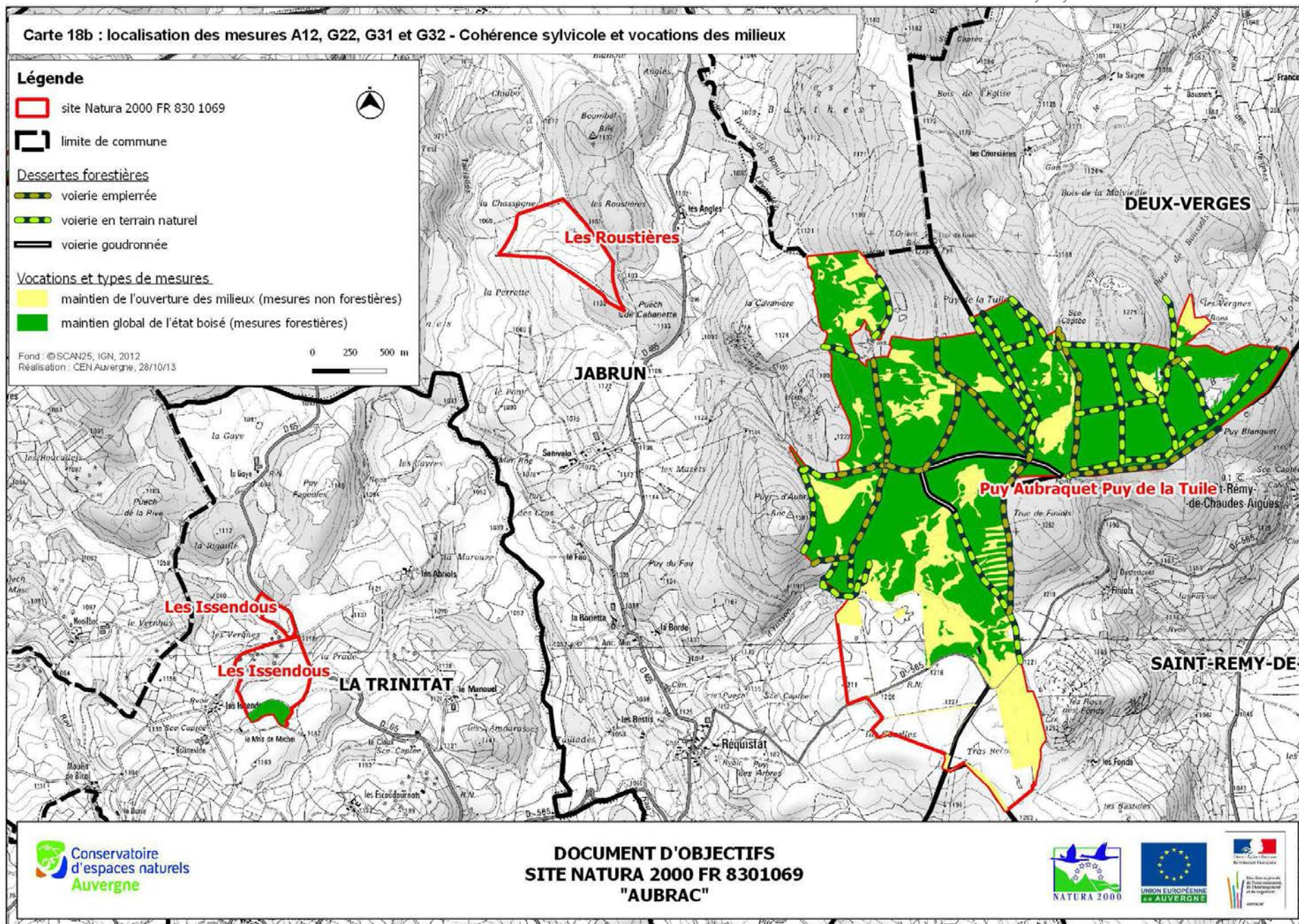
<b>Action G13</b>	
<b>Contribuer à l'émergence de nouvelles mesures incitatives en faveur de la diversité prairiale</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> Mesures contractuelles de gestion
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Soutenir les aménagements et les pratiques agricoles associant performances agricoles et préservation des milieux	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<b>➤ Descriptif de l'action :</b> Dispositif d'aide au maintien des blocs rocheux, à la mise en place de techniques alternatives de lutte contre le Rat taupier et de prophylaxie systématique à large spectre  <b>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action :</b>   <b>➤ Habitats / espèces visé(e)s :</b> Habitats agro-pastoraux de prairies (6410, 6520), pelouses (6230), landes (4030) et tourbières (7120, 7110). Damier de la Succise principalement et autres espèces de l'annexe IV (sphaignes, lycopodes, Gentiane jaune, Arnica des montagnes)	<b>➤ Acteurs de la mise en œuvre :</b> Association d'Emergence du PNR Aubrac, syndicats agricoles et exploitants locaux, Chambre d'agriculture, CEN Auvergne  <b>➤ Cadre politique :</b> Nouveau dispositif cadre agri-environnemental ou à défaut, contrat Natura 2000  <b>➤ Types de financements mobilisables :</b> PAC 2014 ou à défaut contrats Natura 2000
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<b>Moyens proposés :</b> <b>Actions pilotes en Natura 2000 ayant vocation à être démultipliée en dehors de la ZSC</b> Etudier les dispositifs existants, négocier pour l'intégration des problèmes indirects que pose l'intensification des pratiques d'élevage : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour permettre la fauche et la qualité sanitaire du foin, pour lutter contre les cycles de pullulation : empoisonnement des Campagnols terrestres à la Bromadiolone, d'où de forts impacts sur les prédateurs carnivores locaux. Etudier une mesure « <i>Soutien aux campagnes de piégeage des Rats taupier en remplacement de l'empoisonnement</i> » : formations <i>in situ</i> des exploitants au piégeage et fourniture d'un « kit de démarrage », pose de perchoirs à rapace dans les îlots agricoles le permettant.</li> <li>▪ Pour simplifier la gestion de l'herbe et des rotations de parcelles, limiter les manipulations et les prescriptions adaptées au cas par cas : traitement systématique de tous les animaux d'un troupeau, une à plusieurs fois par an, avec des molécules à large spectre d'action et très fortement rémanentes dans les déjections du troupeau. Forts impacts sur l'entomofaune coprophage locale et donc, sur les ressources alimentaires de la faune sauvage insectivores autant que sur la qualité / quantité de l'herbe (non décomposition des bouses). Etudier une mesure « <i>Soutien à l'adaptation des pratiques prophylactiques sur le cheptel</i> » : « audits de gestion du parasitisme » (enquête sur les pratiques et préoccupations de l'éleveur, visite détaillée de l'exploitation / des parcelles / surveillance de la masse parasitaire du troupeau)</li> </ul>	
<b>Territoire concerné :</b> surfaces agro-pastorales pâturées et/ou fauchées, intégrées au site Natura 2000	
<b>Surface d'application :</b> 181 ha (sur base habitats intégrés dans les surfaces déclarées à la PAC en 2010)	
<b>Budget prévisionnel global :</b> « rat taupier » (sur base 3 formations + 1 kit / agriculteur + 1 mât/10 ha) = 9 525 € « traitements vermifuges » (sur base 1 audit / exploitation + 2 analyses copro troupeau / an x 4 ans) x 5 exploitants = 5 000 €	
<b>Opérations associées :</b> A31. Etablir un partenariat solide avec les têtes de réseaux agricoles en lien avec les dispositifs agri-environnementaux, G12. Assurer la continuité des engagements agri-environnementaux sur les parcelles agricoles du site, C21. Valoriser les prairies naturelles dans les filières qualités du territoire	

<b>Action G21</b> <b>Limiter les dégradations des cours d'eau et zones humides dues aux circulations d'engins</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> travaux
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Contribuer à la mise en œuvre d'équipements et de travaux sylvicoles en faveur des habitats et espèces sensibles	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Mise en œuvre de modes de débardage peu impactants pour les sols et mise en place d'aménagements de voirie pour limiter l'érosion</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Gouilles à Renoncule flammette et Jonc bulbeux (3130), prairies humides à molinie (6410), mégaphorbiaies (6430), tourbières hautes actives (7110), tourbière dégradée (7120)</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> ONF, CRPF, Caisse d'Epargne (PSG Des Ygrands), propriétaires forestiers (commune de Dx-Verges, représentants de Section), exploitants forestiers</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Contrats Natura 2000</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>1. Sur la base de la cartographie des habitats (2010), des diagnostics cours d'eau (E24) et des dessertes existantes, évaluer les tronçons sensibles du point de vue de la circulation d'engins lourds d'exploitation forestière et zones de stockage temporaire Intégrer dans la programmation de travaux, les aménagements susceptibles de préserver les habitats humides sensibles de l'érosion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Franchissements d'écoulements (type buses correctement dimensionnées) et ruisseaux (type dalot)</li> <li>▪ Si besoin, détournement (allongement) des pistes pour éviter une zone sensible (présence d'habitat, forte pente...)</li> <li>▪ Aménagement du réseau de fossés et de pièges à sable, avec mares de décantation</li> </ul> <p>Intégrer l'entretien régulier de ces aménagements dans le Contrat (ex. curage des pièges à sable et traitement des matériaux extraits)</p> <p><i>F22709 « prise en charge de certains surcoût d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt »</i> <i>F22710 « mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire »</i></p> <p>2. Via le programme de travaux de l'ONF et/ou le programme de coupes du PSG des Ygrands, négocier la mise en œuvre de techniques alternatives de débardage sur et à proximité des zones sensibles (zones humides et cours d'eau) : débardage au câble (câble-mât, câble-grue...), débardage au cheval de fer, débardage à cheval, autre technique novatrice.</p> <p><i>F22716 « prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif »</i></p>	
<b>Territoire concerné :</b> zones boisées du site Natura 2000	<b>Surface d'application</b> 381 ha
<b>Budget prévisionnel global :</b> 16 000 € 30 000 €	
<b>Opérations associées :</b> A11. Assister les services de l'Etat lors de l'instruction des dossiers réglementaires, A12. Accompagner les révisions des planifications et projets sylvicoles en vue de garantir leur compatibilité avec Natura 2000, A33. Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre, G52. Aménager des passages adaptés à la faune des rivières et des zones humides, E24. Réaliser des diagnostics « cours d'eau »	

<b>Action G22</b> <b>Encourager la diversification intraforestière</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> travaux
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Contribuer à la mise en œuvre d'équipements et de travaux sylvicoles en faveur des habitats et espèces sensibles	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Encourager la restauration ou la re-création de milieux favorables aux espèces d'intérêt patrimonial</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous les habitats et les espèces d'IC</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> ONF, CRPF, Caisse d'Epargne (PSG Des Ygrands), propriétaires forestiers (commune de Dx-Verges, représentants de Section), exploitants forestiers</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Contrats Natura 2000</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Sur la base de la cartographie des habitats (2010) et des inventaires / suivis naturalistes disponibles sur le site, évaluer les secteurs forestiers où des travaux de restauration / création pourraient être envisagés au profit des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Démarcher les propriétaires et les gestionnaires afin de négocier la mise en œuvre des travaux par l'intermédiaire des Contrats Natura 2000. Intégrer si besoin les opérations d'entretien annuelles.</p> <p><i>F22701 « création ou rétablissement de clairières et de landes » (pour tous les habitats d'IC ouverts, hygrophiles ou xérophiles)</i></p> <p><i>F22702 « création ou rétablissement de mares forestières » (pour tous les habitats d'IC de type « gouilles à Renoncules 3130 » ou mares à Flûteau nageant et amphibiens de l'annexe IV)</i></p> <p><i>F22706 « chantier d'entretien et de restauration des ripisylves » avec recul des plantations de résineux (pour les cours d'eau oligotrophes)</i></p> <p><i>F22712 « dispositif favorisant le développement de bois sénescents »</i></p> <p><i>F22717 « travaux d'aménagement de lisière étagée » avec recul des plantations de résineux (en périphérie des forêts ou des clairières)</i></p>	
<b>Territoire concerné :</b> zones boisées du site Natura 2000	<b>Surface d'application</b> 381 ha
<p><b>Budget prévisionnel global :</b> (sur base d'env. 15 ha de milieux à maintenir ouverts en contexte forestier, bûcheronnage manuel + débardage équin + broyage branches, exclusion des recettes liées à la vente de bois) : 836 200 € 660 000,00 €</p> <p><b>Opérations associées :</b> A12. Accompagner les révisions des planifications et projets sylvicoles en vue de garantir leur compatibilité avec Natura 2000, A33. Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre</p>	







<b>Action G31</b> <b>Investir le foncier vacant en ciblant les habitats naturels en voie de dégradation</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★	<b>STRATEGIE :</b> travaux
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Participer au maintien des milieux ouverts en voie d'abandon	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Démarchage foncier (acquisition, convention CEN) ciblé sur les zones humides, en vue de travaux de restauration et mise à disposition pour un entretien agricole sous bail à clauses environnementales</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous les habitats et les espèces d'IC</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, Association d'émergence du PNR Aubrac, communes, Communauté de Communes, SAFER</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Objectifs de la loi Grenelle I (zones humides), en complément : Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Agence de l'eau (aide à l'acquisition et aux travaux, hors parcelles PAC), FEADER, CG15</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Veille foncière sur le territoire, par l'intermédiaire de la SAFER – étude au cas par cas des notifications de vente sur les 6 communes concernées par le site N2000 Démarchage direct des propriétaires de zones humides, après croisement avec l'Atlas départemental des zones humides et de la base de données DGFIP</p> <p>Types de maîtrise d'usage ou maîtrise foncière envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition négociée ou acquisition via la SAFER et le droit de préemption environnemental : sur les zones humides remarquables prioritairement, acquisition par les collectivités locales ou à défaut, par le CEN Auvergne</li> <li>• Convention de gestion ou bail au profit du CEN, sans changement de propriété : sur zones humides remarquables ou zones humides « classiques » fonctionnelles, pour une assistance aux travaux de gestion / restauration</li> </ul> <p>Sur chaque site acquis ou conventionné, élaborer une notice ou un plan de gestion permettant de cibler les travaux prioritaires, destinés à restaurer le bon état écologique des milieux. Elaboration ou contribution à l'élaboration des demandes d'aides financières : cf. A33 (convention ou acquisitions hors PAC) ou A22 (convention sur parcelles PAC).</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b> surfaces hors PAC non boisées du site Natura 2000 Priorités aux zones humides, zones tourbeuses et landes hors PAC</p>	<p><b>Surface d'application</b> 114 ha Priorité aux zones humides, aux zones tourbeuses et aux landes soit 92 ha objectif : 10 hectares d'acquisition ou conventionnement</p>
<p><b>Budget prévisionnel global :</b> si acquisition (hors PAC) : moyenne sectorielle de 5100 €/ha à l'acquisition (libre de droits) soit 51 000 € hors crédits Natura 2000 + 6000 € (notice de gestion) sur surfaces acquises ou conventionnées</p>	
<p><b>Opérations associées :</b> A33. Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre, A22. Favoriser la prise en compte du fonctionnement hydrique des zones humides agricoles, G11. Encourager la mise en place d'aménagements agro-pastoraux adaptés aux zones humides, G32. Mettre en œuvre des travaux de lutte contre la colonisation ligneuse des habitats ouverts humides</p>	

<b>Action G32</b>	
<b>Mettre en œuvre des travaux de lutte contre la colonisation ligneuse sur les habitats ouverts</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★	<b>STRATEGIE :</b> travaux
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Participer au maintien des milieux ouverts en voie d'abandon	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Mettre en œuvre des travaux de déboisement et débardage sélectifs, étrépage et entretien (hors PAC) seulement après avis du CBNMC sur habitats humides</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Landes acidiphiles (4030), landes secondaires (5120), prés humides atlantiques (6410), mégaphorbiaies (6430), près de fauche montagnards (6520), tourbières hautes actives (7110)*, tourbières dégradées (7120)</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, ONF, CBNMC</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Contrats Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Natura 2000</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>☞ Sous réserve d'exclure tout habitat ayant des potentialités de « tourbière boisée 91D0 » (à faire vérifier sur la base de relevés floristiques par le CBNMC)</p> <p>☞ <i>Plus généralement : un état des lieux naturaliste (faune / flore a minima) préalable doit être établi et partagé avec les experts locaux afin de confirmer la pertinence des travaux envisagés vis-à-vis du fonctionnement global de l'écosystème visé et de l'état de conservation des habitats / espèces visés.</i></p> <p>Sur les parcelles hors PAC dont la maîtrise d'usage ou la maîtrise foncière est assurée, et après négociations avec les ayants-droits antérieurs éventuels, mettre en œuvre des contrats Natura 2000 couvrant les travaux nécessaires à la restauration des habitats dans un bon état de conservation.</p> <p>Mesures possibles (cf. PRDH 2007-2013) ou équivalentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A32301P « chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage »</li> <li>• A32307P « décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés d'habitats hygrophiles »</li> <li>• A32308P « griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec »</li> <li>• A32305R « chantier d'entretien des milieux ouverts par broyage ou débroussaillage léger »</li> <li>• A32304R « gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts »</li> <li>• A32303R « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »</li> </ul> <p><i>Éventuellement A32324P « travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès », A32326P « aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact », A32327P « opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »</i></p>	

(suite G32)

Sur les habitats humides et dans le mesure où l'assèchement artificiel des milieux favorise le développement des ligneux :

- A32314P « restauration des ouvrages de petites hydrauliques » (uniquement « rebouchage de drains »)

**Territoire concerné** : surfaces hors PAC non boisées du site Natura 2000

**Surface d'application** 114 ha

Priorité aux zones humides, aux zones tourbeuses et aux landes soit 92 ha

**Budget prévisionnel global** : sur une base arbitraire de 13 ha de travaux potentiels et de la mesure A32301P la plus coûteuse en « tout manuel » sur 3 ans : 360 000 € 343 200 €

**Opérations associées** : A33. Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre, G31. Investir le foncier vacant en ciblant les habitats naturels en voie de dégradation

<b>Action G41</b> <b>Expérimenter les techniques de lutte contre les espèces végétales envahissantes sur les stations les plus sensibles</b>	
<b><u>PRIORITE :</u></b> ★★	<b><u>STRATEGIE :</u></b> travaux
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Lutter contre l'extension des espèces exogènes envahissantes	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Mise en œuvre localisée de travaux expérimentaux pour réduire sinon éradiquer les stations de « pestes végétales » + campagnes de piégeages ou réalisation d'aménagements spécifiques destinés à enrayer la colonisation des milieux par les espèces animales envahissantes</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Landes acidiphiles (4030), landes secondaires (5120), prés humides atlantiques (6410), mégaphorbiaies (6430), près de fauche montagnards (6520), tourbières hautes actives (7110)*, tourbières dégradées (7120), hêtraies atlantiques (9120), habitats de cours d'eau</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, Association de préfiguration du PNR Aubrac, Communautés de Communes, Services des Routes des CG15 et CG12, ONF, ASAF du Puy de la Tuile, exploitants agricoles, Fédération de pêche, AAPPMA, FREDON Auvergne</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Contrats Natura 2000, travaux d'entretien courants</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Natura 2000, budget dédié aux routes départementales ou aux opérations de gestion forestière</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p><i>Espèces végétales :</i> Mettre en œuvre des travaux d'arrachage, terrassement, coupe, bâchage, plantations en concurrence (y.c protection des plants) dès lors que des espèces végétales envahissantes sont identifiées sur le site (ex. <u>Renouées du Japon</u>, <u>Spirée de Douglas</u>, <u>Séneçon du Cap</u>, potentiellement : Acacia faux-robinier, Armoise, ...), afin de limiter leur développement et si possible, les éradiquer.</p> <p>Mesures possibles (cf. PRDH 2007-2013) ou équivalentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A32320 P et R « chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »</li> <li>• F22711 « chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »</li> </ul> <p>Hors travaux Natura 2000 et dans le cadre de l'entretien courant des bords de routes départementales ou communales, à proximité ou dans les entités Natura 2000, négocier avec les agents des Routes des protocoles techniques spécifiques pour éviter la dissémination des pestes végétales. Prévoir une formation des agents à la reconnaissance et aux modes de reproduction végétatifs, ainsi que le travail sur les façons d'adapter les opérations d'entretien des bas-côtés.</p> <p>Dans le cadre de l'entretien des bords de cours d'eau sur les parcelles agricoles, mobiliser les exploitants agricoles et les syndicats via une information spécifique destinée à faire remonter les données de terrain (« surveillance ») ; négocier les travaux dans le cadre de Contrats N2000 si cela reste administrativement possible.</p>	

(suite G41)

*Espèces animales :*

Mettre en œuvre des techniques de piégeage s'il s'avère, au cours du Docob, que des milieux (6520, 6230) ou des espèces d'intérêt communautaire (cf. fiches-actions « études ») sont en danger en raison de la présence (densité de population) d'espèces envahissantes allochtones (ex. Ecrevisses américaines, s'il s'avère que l'Ecrevisse à patte blanche subsiste sur les têtes de cours d'eau intégrés dans le site).

Expérimenter si nécessaire, d'autres moyens qui s'avèreraient efficaces et adaptés au regard de l'actualité nationale en la matière, exception faite des moyens chimiques.

Procéder à la formation des acteurs locaux le plus directement concernés : adhérents de l'AAPPMA, éleveurs bovins. Aide à l'acquisition ou à la fabrication de pièges.

Mesures possibles (cf. PRDH 2007-2013) ou équivalentes :

- A32320 P et R « chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »
- F22711 « chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »

**Territoire concerné :** site Natura 2000, en particulier bords de cours d'eau et bords de routes **Surface d'application** 723,56 ha et 4 km de rivières

**Budget prévisionnel global :** 3 formations « espèces végétales envahissantes : reconnaissance et techniques de lutte » : 6 900 €

Travaux d'arrachage annuel et plantations (estimation basée sur les 2 stations connues en 2013 : Renouée –arrachage- et Spirée – entretien -) : 19 000 €

formation « Ecrevisses américaines » (2 formations, 1 réunion annuelle, aide à l'acquisition et à la fabrication des pièges, indemnités des intervenants) : 19 000 € sur 6 ans

**Opérations associées :** A33. Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre

<b>Action G51</b> <b>Mettre en œuvre des opérations expérimentales de renaturation de cours d'eau</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★	<b>STRATEGIE :</b> travaux
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Reconquérir les continuités écologiques	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Selon les résultats des diagnostics « cours d'eau », mettre en œuvre des travaux de reconstitution de berges et de lit.</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> habitats de cours d'eau, habitats d'IC hygrophiles dépendants des cours d'eau : mégaphorbiaies (6430), prés humides atlantiques (6410), tourbière dégradées (7120), éventuellement tourbières hautes actives (7110)***, tourbières de transition (7140) et tourbières boisées (91D0)**</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, Fédération de pêche, AAPPMA (Syndicat de bassin ou Association d'émergence du PNR Aubrac si une démarche de contrat territorial de bassin versant se concrétise), entreprises ou chantiers d'insertion compétents</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Contrats Natura 2000 ou Contrat territorial de bassin-versant</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Natura 2000 ou Contrat territorial de bassin-versant</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Action ciblée sur les écoulements artificialisés par des travaux de recalibrage et surcreusement, voir drainage complet (ex. écoulements de source) ; au cas par cas si des travaux de génie végétal peuvent améliorer l'état global d'un cours d'eau en certains points (ex. franchissements du bétail, des engins...).</p> <p>Mesures envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A32311P « restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »</li> <li>• A32311R « entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »</li> <li>• A32316P « chantier de restauration de la diversité physique des cours d'eau et de sa dynamique érosive »</li> </ul> <p>Éventuellement A32319R « restauration de frayères » et A32314P « restauration des ouvrages de petites hydrauliques » s'il y a un lien entre le cours d'eau et un réseau de drainage (uniquement pour « bouchage de drains »)</p>	
<b>Territoire concerné :</b> cours d'eau et habitats hygrophiles du site Natura 2000	<b>Surface d'application :</b> 111,86 ha ( ?? ml)
<p><b>Budget prévisionnel global :</b> non chiffré</p> <p><b>Opérations associées :</b> A33. Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre, A22.Favoriser la prise en compte du fonctionnement hydrique des zones humides agricoles, G11. Encourager la mise en place d'équipements agro-pastoraux adaptés aux zones humides, G21. Limiter les dégradations des cours d'eau et zones humides dues aux circulations d'engins G31. Investir le foncier vacant en ciblant les habitats naturels en voie de dégradation</p>	



<b>Action G52</b> <b>Aménager des passages adaptés à la faune des rivières et des zones humides</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★	<b>STRATEGIE :</b> travaux
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Reconquérir les continuités écologiques	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Selon les résultats des inventaires « loutre », « écrevisse » et « amphibiens », résorber les points de rupture des corridors</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b></p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> habitats de cours d'eau, habitats des espèces d'IC présentes / avérées par les études</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, Fédération de pêche, (Syndicat de bassin ou Association d'émergence du PNR Aubrac si une démarche de contrat territorial de bassin versant se concrétise), entreprises</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Contrats Natura 2000 ou Contrat territorial de bassin-versant</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> Natura 2000 ou Contrat territorial de bassin-versant</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>En fonction des résultats d'inventaire, qui comprendront tous une partie d'analyse et d'évaluation des habitats des espèces d'IC si elles sont confirmées, des contrats Natura 2000 (ou des actions de BV) visant à rétablir les corridors vitaux des espèces (ou espèces proies, espèces hôtes...) pourront être mis en œuvre.</p> <p>Mesures envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A32323P « aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site » s'il s'agit d'une espèce à forte valeur patrimoniale (ex. Ecrevisse à pattes blanches)</li> <li>• A32325P « prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires »</li> <li>• A32327P « opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »</li> </ul>	
<b>Territoire concerné :</b> franchissements routiers des cours d'eau et ZH du site Natura 2000 + périphérie	<b>Surface d'application :</b> 9 franchissements en N2000 (+ 8 franchissements en zone forestière) + 16 ouvrages de franchissements hors N2000 en lien avec les entités N2000
<b>Budget prévisionnel global :</b> non chiffré	
<b>Opérations associées :</b> A33. Identifier les besoins en Contrat Natura 2000, contribuer à leur mise en œuvre, G11. Encourager la mise en place d'équipements agro-pastoraux adaptés aux zones humides, G21. Limiter les dégradations des cours d'eau et zones humides dues aux circulations d'engins	

**Action C11**  
**Poursuivre l'édition d'une lettre d'information à destination des habitants**

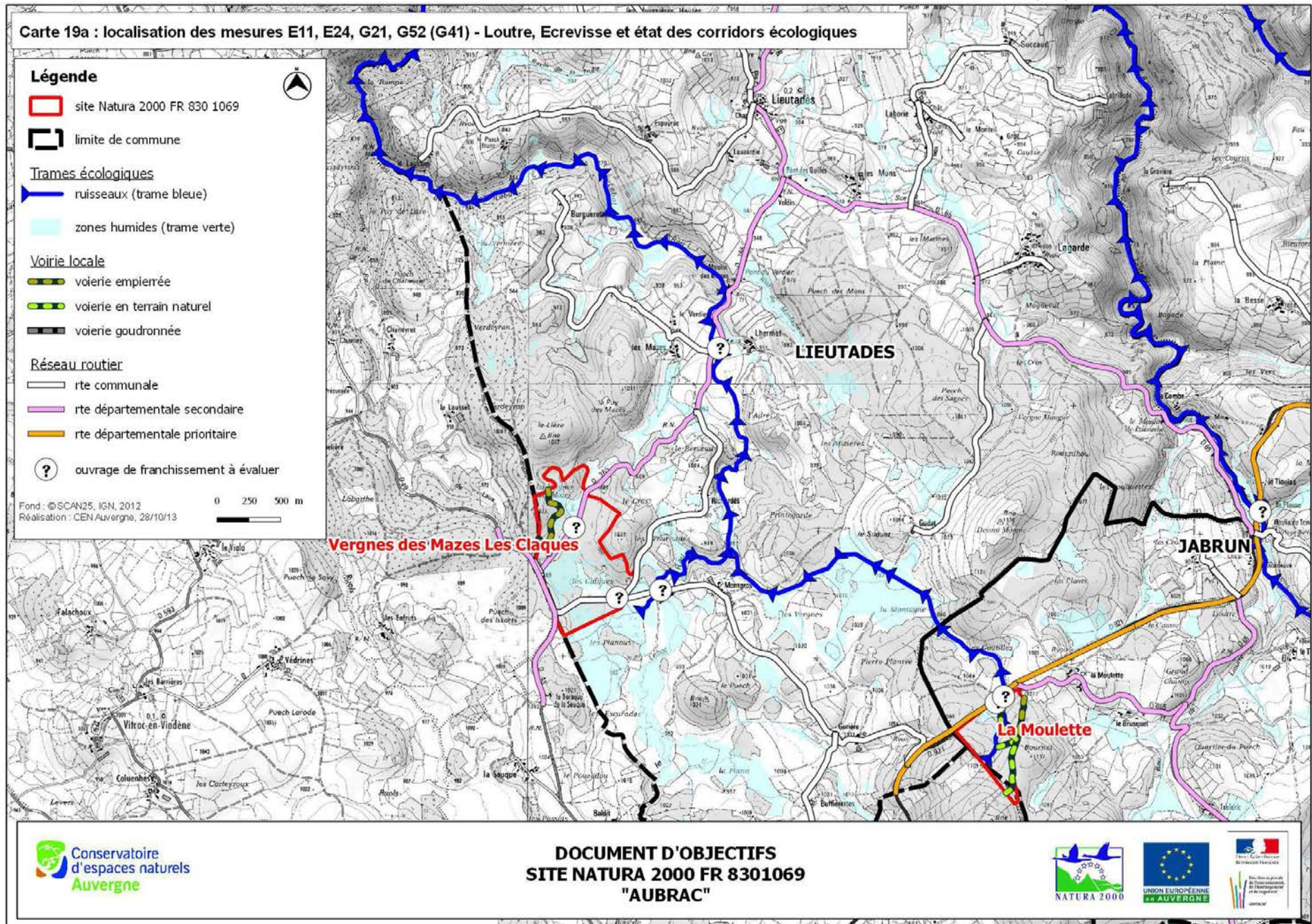
<p><b>PRIORITE :</b> ★★</p> <p><b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Communiquer pour le plus grand nombre et développer l'interprétation des patrimoines</p>	<p><b>STRATEGIE :</b> communication</p> <p><b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</p>
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Réaliser et diffuser une lettre d'information à destination des habitants, partenaires locaux et visiteurs</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nombre de lettres d'information éditées par an</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous les habitats et toutes les espèces de la directive</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Structure animatrice et maître d'ouvrage</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation Natura 2000</p>
<p align="center"><b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b></p> <p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Editer une lettre d'information, si possible annuelle, d'un format double page en couleurs, pour relayer l'actualité du site (contractualisations, résultats d'études, mise en valeur d'une espèce et/ou d'un habitat d'IC...)</p> <p>Veiller à la prise en compte des temps de rédaction, recherche et acquisition si besoin de crédits photographiques, mise en page et frais d'impression.</p> <p>Diffusion :</p> <p>Les membres du COPIL sont destinataires à titre individuel, par voie postale.</p> <p>Pour les résidents, prévoir un publipostage dans les boîtes aux lettres, en courrier non adressé non publicitaire (couvrant les « stop-pub ») – ex. prestataires : La Poste ou Oxygène (entreprise d'insertion Aurillacoise)</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b> site Natura 2000 Aubrac</p> <p><b>Budget prévisionnel global :</b> 3 000 € / an soit 18 000 € sur 6 ans</p> <p><b>Opérations associées :</b> toutes les actions de gestion (G) et études (E) figurant au Docob et mises en œuvre sur le site (information sur les actions mises en œuvre sur le site et valorisation des connaissances naturalistes acquises)</p> <p align="right"><b>Surface d'application :</b> 723,56 ha</p>	

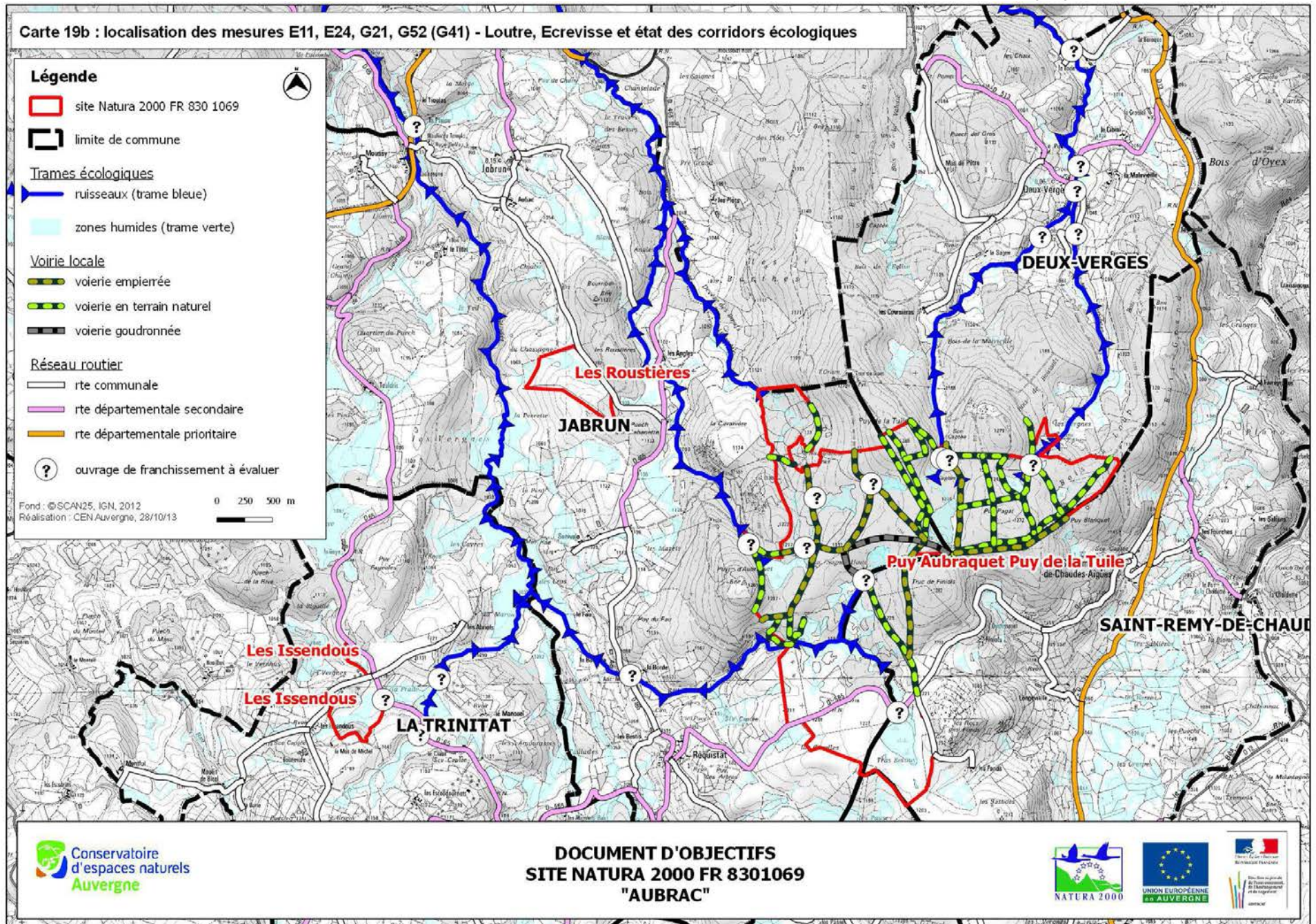
<b>Action C12</b> <b>Associer les acteurs locaux au développement d'outils de découverte du site</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★	<b>STRATEGIE :</b> communication
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Communiquer pour le plus grand nombre et développer l'interprétation des patrimoines	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Proposer et développer des contenus pédagogiques liés aux richesses naturelles du site</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nombre de réalisations par an (animations, document d'interprétation)</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous les habitats et toutes les espèces de la directive</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Structure animatrice, CG15, maître d'ouvrage, offices du tourisme, guides de randonnée locaux, écoles</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000 et ENS (Puy de la Tuile et Vergnes des Mazes uniquement)</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation Natura 2000 et taxe d'aménagement du CG15, crédits européens dédiés au développement touristique éventuellement</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Sur la base des données écosystémiques, floristiques et faunistiques disponibles sur le site : rechercher et compiler les éléments valorisables d'un point de vue pédagogique. Chercher à associer sciences, culture, savoir-faire, jeu et participation des habitants. Ex. : éléments anecdotiques de la biologie de certaines plantes ou des comportements de certaines espèces animales, histoire, usages culinaires ou pharmaceutiques de certaines espèces, appellations locales etc.</p> <p>Contribuer à organiser et animer un « collectage inter-générationnel ». Par exemple : enfants des écoles du secteur et habitants (dont retraités)</p> <p>Mettre ce contenu à disposition des acteurs locaux investis dans la pédagogie et la découverte des patrimoines, sous la forme de : plaquettes thématiques ou géographiques (site), cahier pédagogique (site ou milieu), mallette pédagogique, pages internet dédiées, expositions photographiques commentées...</p> <p>Pour la diffusion de ces contenus pédagogiques, développer les partenariats avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des guides locaux accompagnateurs moyenne montagne connus des Offices du Tourisme</li> <li>• les hébergeurs et les Offices du Tourisme eux-mêmes s'ils organisent des sorties thématiques pour les curistes de Chaudes-Aigues</li> <li>• les écoles des communes concernées par le site Natura 2000 et celles des environs proches (ex. Chaudes-Aigues) – développer des itinéraires pédagogiques adaptés</li> <li>• etc.</li> </ul>	
<b>Territoire concerné :</b> site Natura 2000 Aubrac	<b>Surface d'application :</b> 723,56 ha
<b>Budget prévisionnel global :</b> recherches et animations locales sur une base minimum de 10 jours / an soit ≈ 5000 € + intervention d'un BE (conception d'un outil) 23 000 € + 400 € x 50 exemplaires (base « mallette pédagogique »)	
<b>Opérations associées :</b> toutes les actions d'animation (A), de gestion (G) et études (E) figurant au Docob et mises en œuvre sur le site	

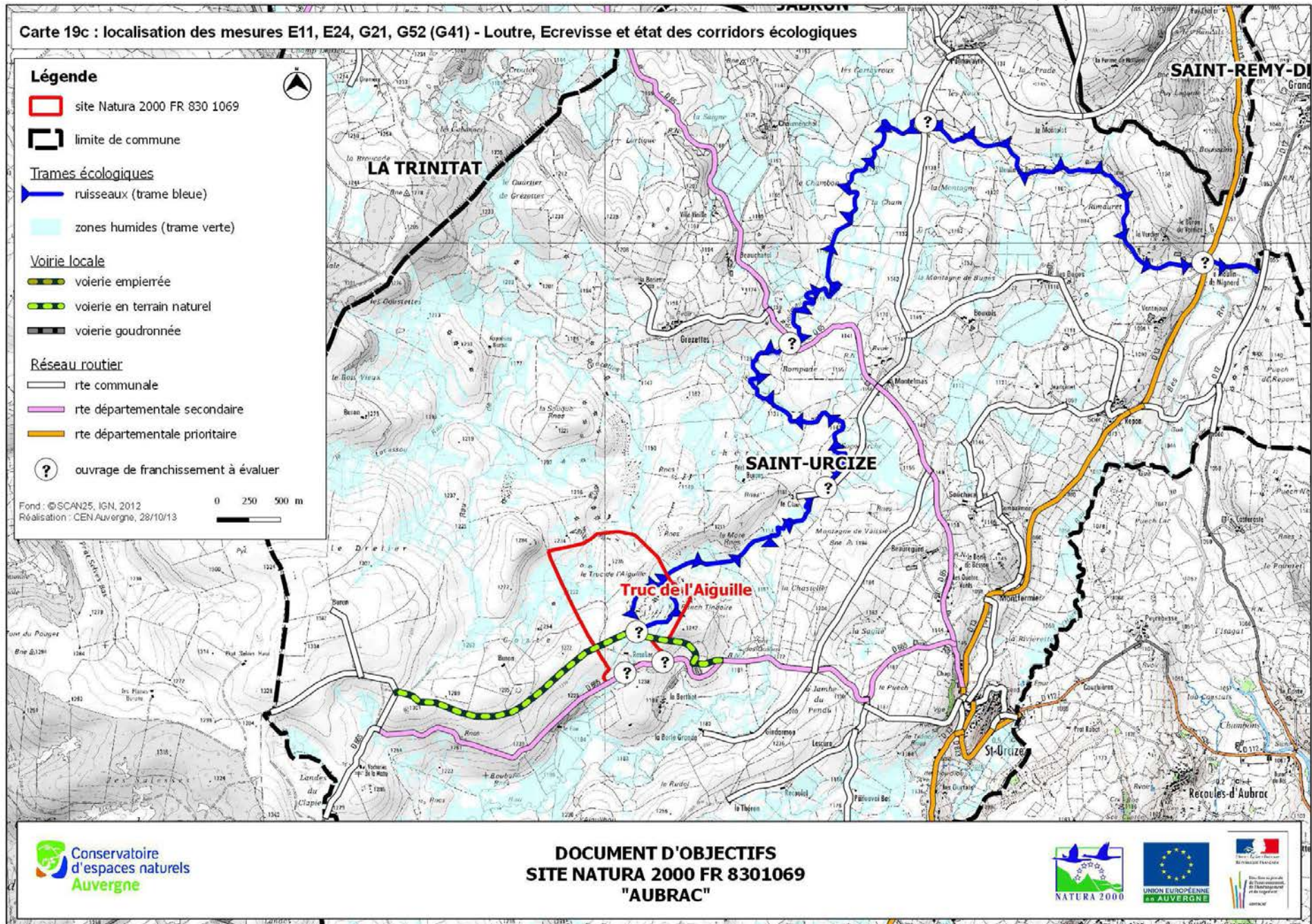
**Action C21**  
**Valoriser les prairies naturelles dans les démarches territoriales de qualité**

<p><b>PRIORITE :</b> ★★</p> <p><b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Valoriser les spécificités environnementales locales dans les produits économiques et touristiques</p>	<p><b>STRATEGIE :</b> communication</p> <p><b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</p>
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Valoriser les pratiques et savoirs-faire agricoles individuels reposant sur les prairies naturelles, la qualité et l'ancrage des produits</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nb de participants au concours « prairies fleuries », nb de cahiers de charges AOP modifiés, nb de produits marqués « Parc »</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous les habitats et toutes les espèces de la directive</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Association d'émergence du PNR Aubrac, structure animatrice des MAE T, pôle AOP fromager, Coopérative Jeune Montagne, association IGP / AOP, Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles, FRCivam, INRA, Mission AgroAlimentaire du Cantal (MAAC) – Cantal Destination etc.</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> <u>HORS NATURA 2000</u> Charte du PNR, politique de territoire labellisée, programme IPAMAC « trame pastorale »</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> PAC 2014 et autres fonds européens dédiés au développement des initiatives locales, fonds nationaux, régionaux et départementaux, crédits d'animation N2000</p>
<p align="center"><b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b></p> <p><b>Moyens proposés :</b> Dans la continuité des partenariats établis et des réflexions menées au sein des programmes IPAMAC – milieux ouverts herbacés (étude, valorisation, restauration des prairies naturelles), ADMM (Agriculture Durable de Moyenne Montagne) et dans le cadre de la Charte du futur PNR Aubrac :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier les conditions d'intégration, de préservation et de valorisation des prairies naturelles et milieux peu productifs dans les cahiers de charges AOP</li> <li>▪ Intégrer le réseau des participants aux concours annuels « prairies fleuries »</li> <li>▪ Développer une « marque locale – PNR Aubrac » complémentaire, pour les produits carnés et laitiers, dont le cahier des charges inclurait une clause de préservation des prairies naturelles. Organiser la promotion de ces produits sur les marchés, les salons touristiques ou agricoles, ainsi que dans les commerces locaux.</li> <li>▪ Contribuer à organiser des visites sur les exploitations participantes, ouvertes au grand public, pour valoriser les races, les milieux, les pratiques et les produits de qualité qui en découlent.</li> </ul>	
<p><b>Territoire concerné :</b> surfaces agro-pastorales intégrées au site Natura 2000</p> <p><b>Budget prévisionnel global :</b> non chiffré et non intégré à Natura 2000</p> <p><b>Opérations associées :</b> G12.Assurer la continuité des engagements agri-environnementaux sur les parcelles agricoles du site, G13.Contribuer à l'émergence de nouvelles mesures incitatives en faveur de la diversité prairiale</p>	<p><b>Surface d'application :</b> 225 ha en Natura 2000 (surface déclarées à la PAC en 2010 + ponctuellement, surfaces utilisées hors PAC)</p>

<b>Action E11</b>	
<b>Organiser des prospections ciblées sur les espèces de l'annexe II à forte potentialité de présence</b>	
<b><u>PRIORITE :</u></b> ★★★	<b><u>STRATEGIE :</u></b> Etude, inventaire
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Compléter les connaissances relatives aux espèces, leur état de conservation et leur évolution	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Réaliser des prospections afin de déterminer si d'autres espèces à forte valeur patrimoniale sont présentes sur le site Natura 2000, évaluer leur état de conservation.</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nb études réalisées / nb espèces annexe II</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Toutes les espèces, annexe II de la directive</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage N2000, CEN Auvergne, Groupe Mammalogique d'Auvergne, FDAAPPMA, Chauve-Souris Auvergne, ONF, ONCFS</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation N2000</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b> Réaliser des inventaires ciblés, selon des protocoles précis et adaptés au contexte local (habitats, reliefs, climat...), reproduits sur 2 années si besoin pour estomper les effets météorologiques exceptionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) a minima 3 passages de recherche d'indices, d'octobre à mars</li> <li>▪ Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>), avec échantillonnage diurne par pièges-abris (1 capture par mois sur 8 mois)</li> <li>▪ Amphibiens (techniques d'écoute et prospections nocturnes)</li> <li>▪ Chauves-souris (phase 1 : enregistrements et écoutes ultrasonores sur parcours nocturnes, repérage et contrôle des gîtes arborés, phase 2 optionnelle : capture et suivi télémétrique)</li> </ul> <p>▪ Loup gris (<i>Canis lupus lupus</i>) : via information (+ science participative ?). Conférence d'information à organiser, puis expérimenter formations à la reconnaissance des indices et prélèvements (intervention ONCFS), via le réseau des chasseurs et des piégeurs des communes du territoire. Action plus large que le site Natura 2000 : cadre du futur PNR.</p> <p>Intégrer l'identification des <u>points de rupture</u> des corridors vitaux pour les espèces dont la présence est confirmée. Pour les espèces strictement liées aux cours d'eau (Ecrevisse, Loutre) et zones humides (amphibiens), cibler la recherche sur les points de franchissement routier des talwegs humides ou ruisseaux (les franchissements de pistes forestières, par leur faible fréquentation et le couvert végétal propice au camouflage, présentent a priori moins de risques), autant à l'intérieur des entités Natura 2000 pour garantir la continuité amont / aval. Assurer la compatibilité des nouvelles données récoltées (intégration dans la base de données SICEN / SNP).</p>	
<b>Territoire concerné :</b> site Natura 2000 Aubrac	<b>Surface d'application :</b> 723,56 ha, 4 km de cours d'eau en Natura 2000 (+ 79 km en dehors)
<b>Budget prévisionnel global :</b> (uniquement sur les entités Natura 2000) ≈ 44 800 €	
Ecrevisse et Loutre : 9 000 €, Amphibiens : 7 900 € (x2), Chauve-souris : 9 000 € (x2), Loup (sur base 1 conférence / formation) = 6 000 €	
<b>Opérations associées :</b> C11. Poursuivre l'édition d'une lettre d'information à destination des habitants, C12. Associer les acteurs locaux au développement d'outils de découverte du site, G42. Expérimenter des techniques sélectives d'élimination des espèces faunistiques envahissantes G51. Mettre en œuvre des opérations expérimentales de renaturation des cours d'eau, G52. Aménager des passages adaptés à la faune des rivières et des zones humides	





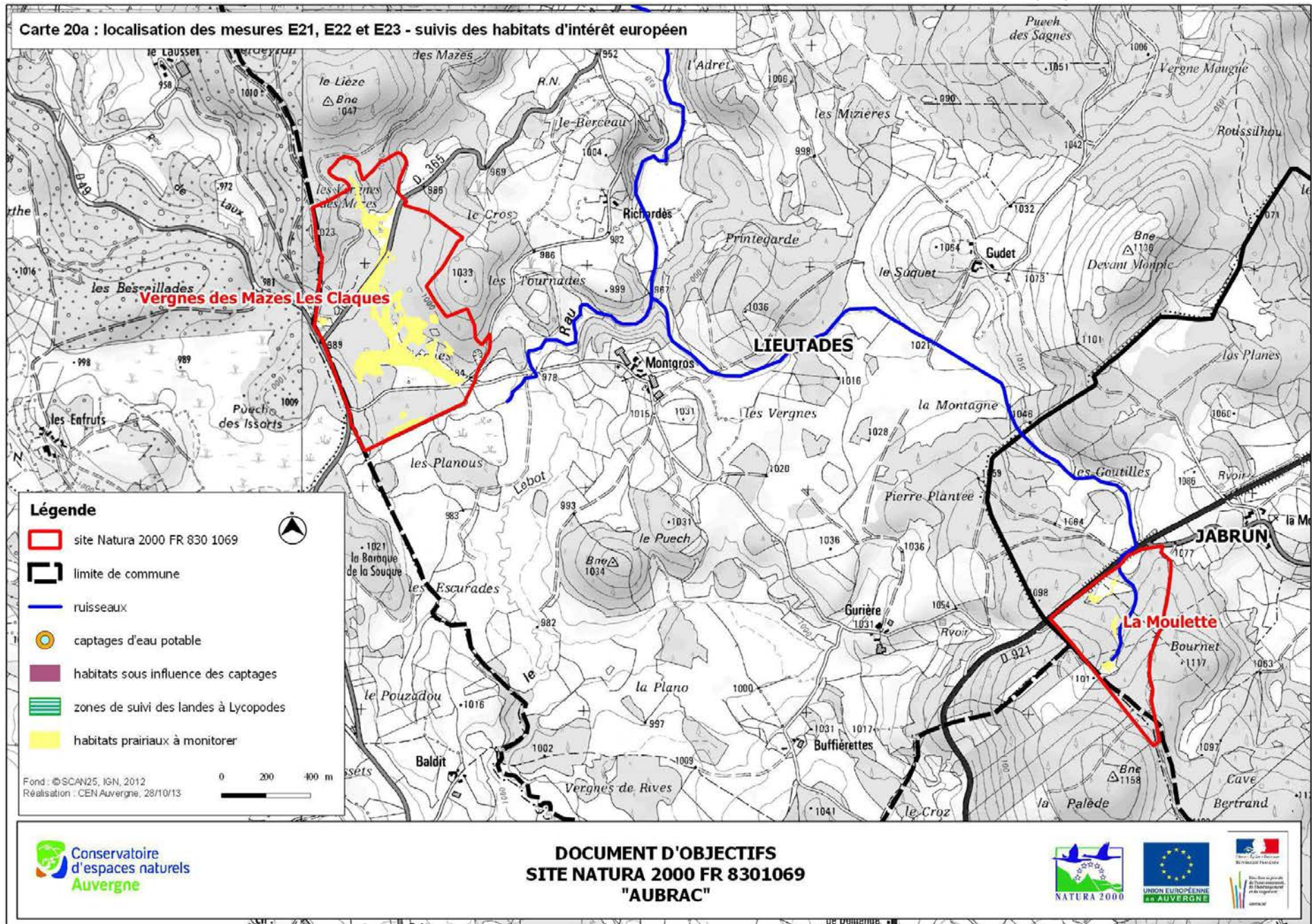


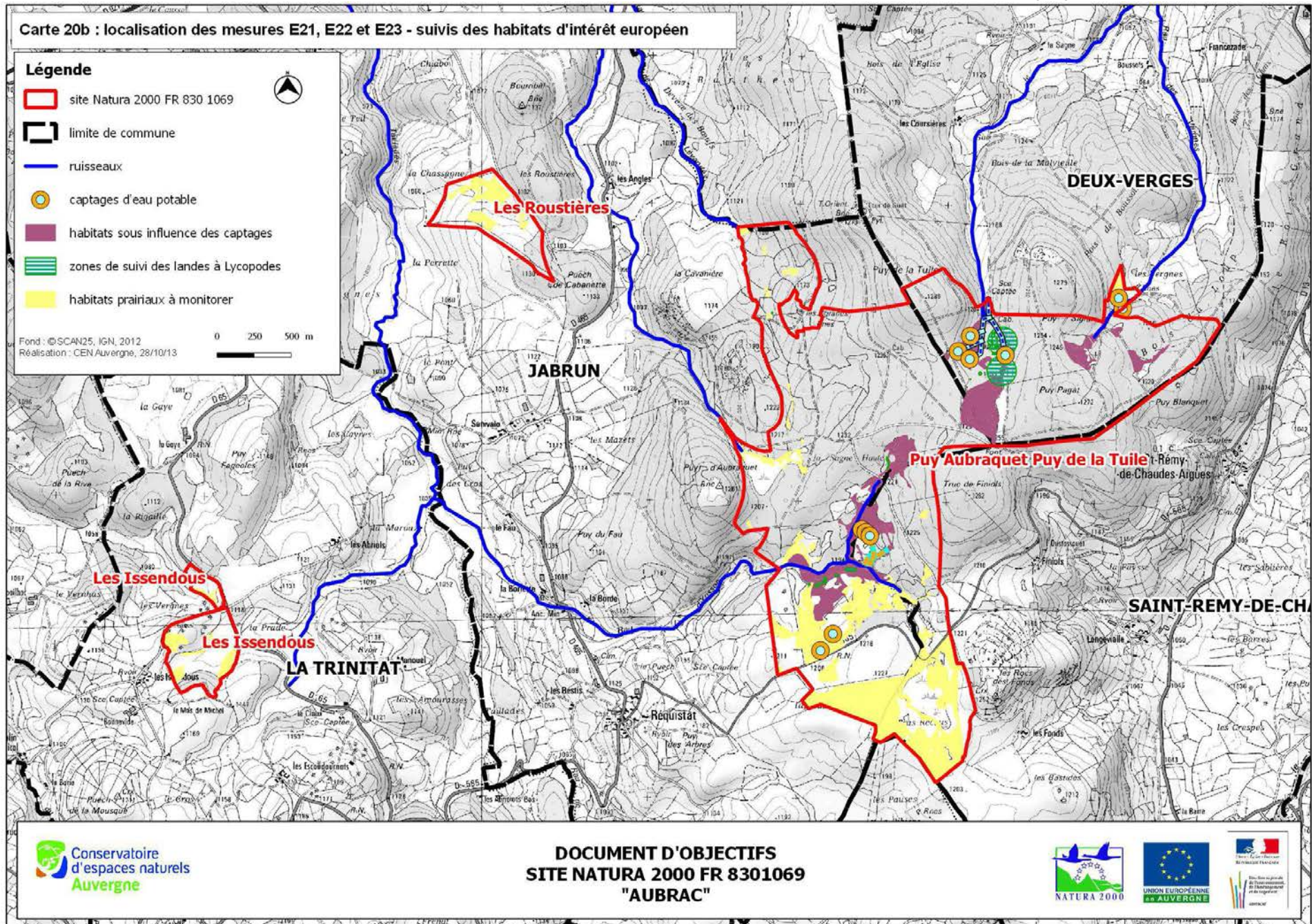


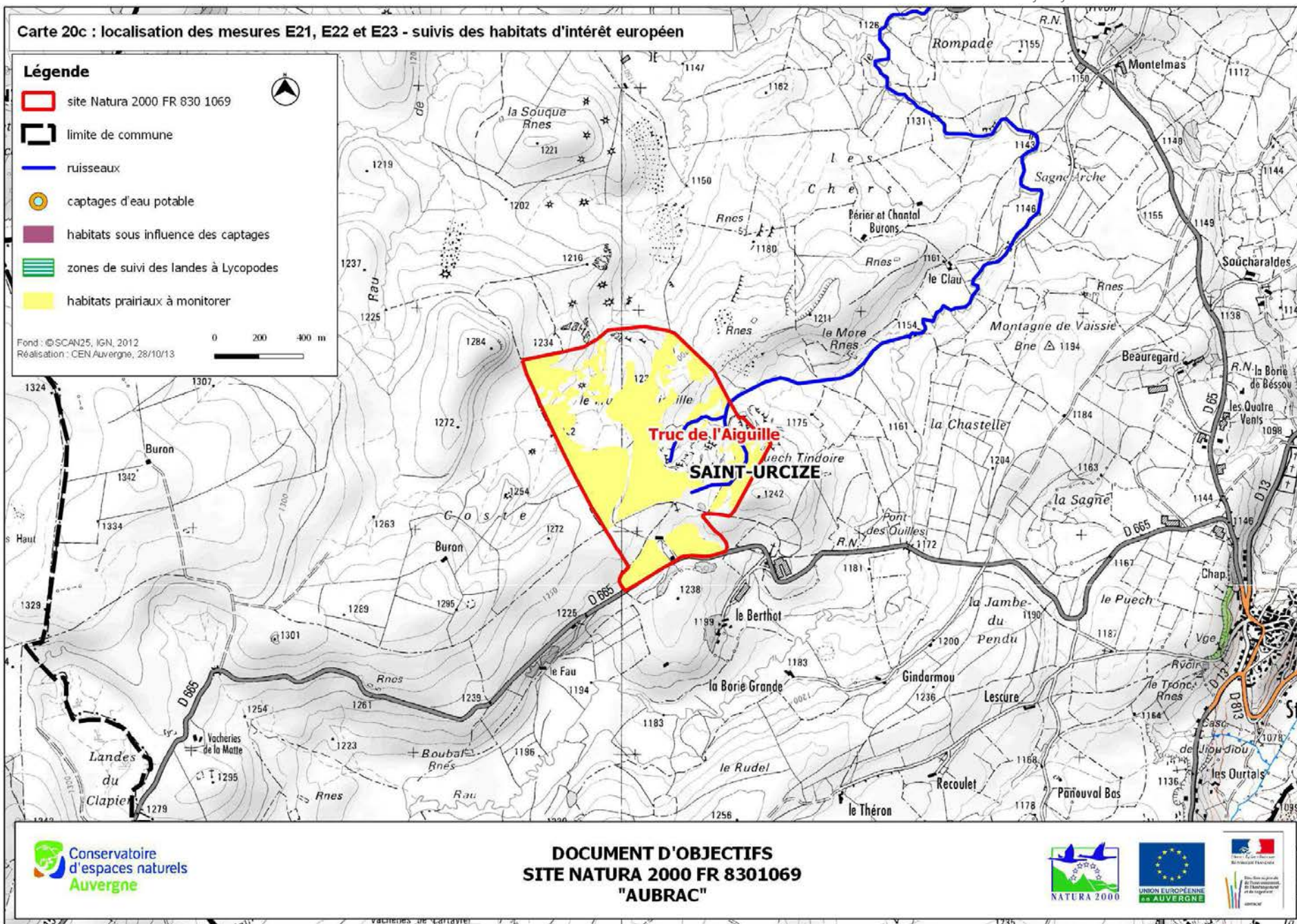
<b>Action E12</b>	
<b>Assurer le suivi des espèces de l'annexe II en situation de déclin et/ou fortement dépendantes de la gestion mise en oeuvre</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> Etude, inventaire
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Compléter les connaissances relatives aux espèces, leur état de conservation et leur évolution	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Continuer le suivi du Damier de la Succise et de la Bruchie des Vosges.</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nb stations de Bruchie, nb imago de Damier et nid / site</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Damier de la Succise, Bruchie des Vosges, Flûteau nageant</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage N2000, CEN Auvergne, CBNMC, SHNAO</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation N2000</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Assurer le <u>suivi annuel</u> du Damier de la Succise selon le protocole renforcé de 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dénombrement des pieds fleuris de plante hôte, par site historiquement connu</li> <li>▪ dénombrement des imagos volants, par site</li> <li>▪ dénombrement des nids de chenilles, par site</li> </ul> <p>Analyser les évolutions des 3 paramètres année après année. Priorité aux entités des Claques et d'Yrisson. Surveillance allégée sur les entités de Tras Recous, Issendous et Vergnes des Mazes. Suivi de la Succise des prés sur l'entité de la Moulette (surveillance de la recolonisation du Damier).</p> <p>Assurer le <u>suivi bisannuel</u> de la présence / absence et du recouvrement de la Bruchie des Vosges selon le protocole 2012 (espèce pionnière).</p> <p>Assurer le <u>suivi bisannuel</u> des stations de Flûteau nageant (présence / absence / recouvrement)</p>	
<b>Territoire concerné :</b> site Natura 2000 Aubrac	<b>Surface d'application :</b> 723,56 ha
<b>Budget prévisionnel global :</b> suivi Succise = 950 € x 6 ans, suivi du Damier = 3700 € x 6 ans, suivi de la Bruchie = 4400 € x 3 ans, suivi Flûteau : 1 560 € x 3	
<b>Opérations associées :</b> C11. Poursuivre l'édition d'une lettre d'information à destination des habitants, C12. Associer les acteurs locaux au développement d'outils de découverte du site, G12. Assurer la continuité des engagements agri-environnementaux sur les parcelles agricoles du site, G31. Investir le foncier vacant en ciblant les habitats naturels en voie de dégradation, G32. Mettre en œuvre des travaux de lutte contre la colonisation ligneuse sur les habitats ouverts humides	

**Action E21**  
**Evaluer l'état de conservation des prairies**

<b>PRIORITE :</b> ★★		<b>STRATEGIE :</b> Etude, inventaire	
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Assurer correctement le suivi des indicateurs biologiques de l'état de conservation du site et des écosystèmes		<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »	
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Réaliser des relevés phytosociologiques, couplés au suivi des rhopalocères et des orthoptères</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nb de relevés réalisés / an</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Habitats prairiaux : nardaies (6230), prairies de fauche (6520) et prairies humides subatlantiques (6410)</p>		<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage N2000, CEN Auvergne, CBNMC, SHNAO</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation N2000</p>	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>			
<b>Moyens proposés :</b>			
L'objectif de ce suivi est d'identifier les communautés de rhopalocères et d'orthoptères des différents habitats prairiaux du site ; couplés à des relevés phytosociologiques (sur secteurs échantillons), il permet de suivre l'évolution de la qualité de ces milieux dans le temps. L'association de ces 3 suivis permet en effet de prendre en compte l'ensemble des paramètres liés à l'état de conservation des prairies : la composition floristique, la structure intrinsèque de la prairie, la structure paysagère, ainsi que l'attrait pour les pollinisateurs lié à la quantité de fleurs.			
Suivi bis-annuel d'au moins 20 échantillons répartis sur le site. Analyse en fin de première année (état des lieux) puis analyse des évolutions tous les 5 ans.			
Assurer la compatibilité des nouvelles données récoltées (intégration dans la base de données SICEN / SNP)			
<b>Territoire concerné :</b> priorité : zones tourbeuses du Puy de la Tuile		<b>Surface d'application :</b> ≈39,5 ha	
<b>Budget prévisionnel global :</b> 9 000 € tous les 2 ans			
<b>Opérations associées :</b> G31. Investir le foncier vacant en ciblant les habitats naturels en voie de dégradation, G32. Mettre en œuvre des travaux de lutte contre la colonisation ligneuse sur les habitats ouverts humides, E31. Actualiser et préciser la cartographie des habitats			







<b>Action E22</b>	
<b>Poursuivre le suivi « lycopodes » comme indicateurs de l'état des habitats landicoles et tourbeux</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★	<b>STRATEGIE :</b> Etude, inventaire
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Assurer correctement le suivi des indicateurs biologiques de l'état de conservation du site et des écosystèmes	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Réaliser le suivi annuel des lycopodes liés aux landes et aux tourbières</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> nb stations / espèce, nd de pied / station, nb de site / espèce</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Landes acidiphiles (4030), landes secondaires (5120), tourbières hautes actives (7110)** , tourbières dégradées (7120)</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage N2000, CEN Auvergne, CBNMC, ONF</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation N2000</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Réaliser le suivi bisannuel in situ des stations de Lycopodes avec une priorisation sur les zones humides et les landes du Puy-de-la-Tuille, susceptibles de faire l'objet de travaux de gestion écologique 2000 à moyen terme. Compiler les données bibliographiques et historiques ; rédiger une synthèse de l'évolution de ces espèces, en relation avec l'état de conservation de leurs habitats. Assurer la compatibilité des nouvelles données annuellement récoltées (intégration dans la base de données SICEN / SNP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Diphasiastrum tristachium + Diphasiastrum oelgardii + Lycopodium clavatum</i> =&gt; habitats landicoles</li> <li>▪ <i>Lycopodiella inundata</i> =&gt; habitats tourbeux</li> <li>▪ <i>Hamatocaulis vernicosus + Sphagnum obtusum</i> =&gt; habitats tourbeux</li> </ul> <p><i>Note : ce suivi des lycopodes doit être couplé avec le suivi d'une mousse, Meesia longiseta, qui est inféodée également aux milieux tourbeux.</i></p>	
<b>Territoire concerné :</b> landes zones tourbeuses du Puy de la Tuile	<b>Surface d'application :</b> ≈25 ha
<p><b>Budget prévisionnel global :</b> 1 650,00 € tous les 2 ans</p> <p><b>Opérations associées :</b> C11. Poursuivre l'édition d'une lettre d'information à destination des habitants, C12. Associer les acteurs locaux au développement d'outils de découverte du site, G12. Assurer la continuité des engagements agri-environnementaux sur les parcelles agricoles du site, G31. Investir le foncier vacant en ciblant les habitats naturels en voie de dégradation, G32. Mettre en œuvre des travaux de lutte contre la colonisation ligneuse sur les habitats ouverts humides</p>	

<b>Action E23</b>	
<b>Réaliser une étude de fonctionnalité sur les tourbières potentiellement influencées par les captages d'eau potable</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★	<b>STRATEGIE :</b> Etude, inventaire
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Assurer correctement le suivi des indicateurs biologiques de l'état de conservation du site et des écosystèmes	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Réaliser des suivis phytosociologiques, des suivis piézométriques et une analyse pédologique des tourbières</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nb transects, nb de sites suivis</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> tourbières hautes actives (7110)**, tourbières dégradées (7120), tourbières de transition (7140), dépressions à Rhynchosporion (7150), prairies humides à Molinie (6410)</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage N2000, CEN Auvergne, CBNMC</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation N2000</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Sur les zones tourbeuses situées à proximité de captages d'eau potable, réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi des communautés végétales et notamment, des espèces indicatrices de l'hydromorphie des sols, afin de détecter d'éventuels problèmes d'assèchement des milieux (les volumes prélevés n'étant pas soumis à obligation de contrôle)</li> <li>• Le suivi des fluctuations de nappe souterraines, sur les entités tourbeuses déjà équipées de piézomètres. Ces fluctuations doivent être analysées dans le temps, couplées aux évolutions météorologiques et climatiques ainsi qu'aux résultats des suivis phytosociologiques. Des relevés automatiques doivent pouvoir être réalisés quotidiennement voire, toutes les heures, afin d'assurer <i>a minima</i> une analyse efficiente</li> <li>• Une étude des horizons tourbeux par échantillonnage (carottage)</li> </ul> <p>Couplés ensemble, tous ces éléments de connaissance permettront de réaliser une analyse fonctionnelle complète de chaque écosystème tourbeux, et de connaître ses relations avec les nappes (ou la nappe – circulations hydriques de profondeur) et les sous-bassins-versants (circulations hydriques de surface).</p>	
<p><b>Territoire concerné :</b> zones tourbeuses du Puy de la Tuile équipée de captages (captages des Moutouses, des Vergnes, de Requistat + captage privé sur drain – tourbière d'Yrisson) <b>Surface d'application :</b> ≈45 ha</p> <p><b>Budget prévisionnel global :</b> achat du matériel (16 piézomètres automatisés + accessoires) + main d'œuvre pour la pose et enregistrement des données (annuel) + relevés phytosocio (2 en 5 ans) : 19 680,00 € + analyse fonctionnelle (sur base 2013 « narse de Pierrefitte ») : non chiffrée</p> <p><b>Opérations associées :</b> C11. Poursuivre l'édition d'une lettre d'information à destination des habitants, A21. Contribuer à faire connaître et comprendre les enjeux environnementaux du site dans les démarches locales A11. Assister les services de l'Etat lors de l'instruction des dossiers réglementaires G32. Mettre en œuvre des travaux de lutte contre la colonisation ligneuse sur les habitats ouverts humides</p>	

<b>Action E24</b> <b>Réaliser des diagnostics « cours d'eau »</b>	
<b><u>PRIORITE :</u></b> ★	<b><u>STRATEGIE :</u></b> Etude, inventaire
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Assurer correctement le suivi des indicateurs biologiques de l'état de conservation du site et des écosystèmes	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Evaluer l'état des zones de sources et cours d'eau du site ainsi que le niveau de continuité des corridors aquatiques</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nb diagnostic réalisés</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Flûteau nageant, Loutre d'Europe et potentiellement (si présente) : Ecrevisse à pattes blanches. Eaux stagnantes à végétation vivace (3130), mégaphorbiaies (6430)</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage N2000, FDAAPPMA, bureaux d'études spécialisés</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation N2000</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Dans la mesure où le phénomène d'ensablement des têtes de bassin versant perturbe considérablement le bon état des cours d'eau et indirectement, la perturbation des habitats et espèces qui en dépendent (ensablement des frayères, atterrissement des plans d'eau...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une expertise physico-chimique, morphologique et biologique des zones de sources et cours d'eau du site</li> <li>• Identifier les causes des dysfonctionnements (aménagements agricoles, sylvicoles, ...)</li> <li>• Identifier les points ou les tronçons d'artificialisation et de rupture de continuité de la trame bleue</li> <li>• Proposer des aménagements pour supprimer, sinon réduire, ces discontinuités et perturbations</li> </ul> <p>Ces diagnostics doivent être mis en œuvre couplés à un programme « bassin-versant » plus vaste, où les financements Natura 2000 ne pourraient être mobilisés qu'au prorata du linéaire inclus dans le périmètre du site. Ils peuvent également être réalisés couplés à la fiche action E11.</p>	
<b>Territoire concerné :</b> cours d'eau du site	<b>Surface d'application :</b> ≈ 4 km
<p><b>Budget prévisionnel global :</b> 2 500 €</p> <p><b>Opérations associées :</b> C11. Poursuivre l'édition d'une lettre d'information à destination des habitants, G11. Encourager la mise en place d'équipements agro-pastoraux adaptés aux zones humides G21. Limiter les dégradations des cours d'eau et zones humides dues aux circulations d'engins G51. Mettre en œuvre des opérations expérimentales de renaturation des cours d'eau, G52. Aménager des passages adaptés à la faune des rivières et des zones humides, E11. Organiser des prospections ciblées sur les espèces de l'annexe II à forte potentialité de présence</p>	



<b>Action E25</b> <b>Evaluer les dynamiques et évolutions des habitats du site</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★★	<b>STRATEGIE :</b> Etude, inventaire
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Assurer correctement le suivi des indicateurs biologiques de l'état de conservation du site et des écosystèmes	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Réaliser une étude diachronique sur chaque entité Natura 2000</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Nb transects, nb de sites suivis</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous, avec priorité aux habitats prairiaux et tourbeux</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage N2000, ONF, CEN Auvergne, CBNMC, Universités</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000 et ENS, Réserve Biologique Dirigée</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation N2000 et schéma directeur d'ENS</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>En commençant sur l'entité du Puy-de-la-Tuille (dans un premier temps), il s'agira de réaliser un relevé et une analyse historiques des évolutions (et événements) que les milieux ont subi : évolutions naturelles (ex. avancée ou recul des ligneux spontanés) ou anthropiques (ex. mise en pâturage, défrichement forestier, plantation...), place proportion et rôle des différentes essences ligneuses au cours des temps (ex date d'arrivée de l'épicéa sur le massif).</p> <p>Cette recherche peut se baser sur tout type de fonds documentaires : cartes anciennes, archives forestières, cartes postales, prises de vue aérienne... Elle se traduira de manière cartographique, avec synthèses périodiques et descriptives. Des approches complémentaires, à la fois historiques, géographiques et écologiques seront nécessaires.</p> <p>L'étude sera menée conjointement sur le site Natura 2000 et sa proche périphérie, lorsque les évolutions ou événements localisés sur celle-ci ont pu influencer la ZSC (ou <u>l'</u>influencent encore aujourd'hui). Typiquement, le dispositif des ENS peut apporter ce complément nécessaire à cette vision d'ensemble.</p> <p>Cette étude apparaît aujourd'hui comme nécessaire et comme préalable aux choix de gestion, pour mesurer s'il y a réellement « colonisation ligneuse » des milieux ouverts d'intérêt prioritaire (ex. 7110), où exactement, selon quelles modalités, et à quelle vitesse cette colonisation influence et fait évoluer les habitats.</p> <p>Les résultats devront servir d'aide aux décisions de gestion (interventions ou non interventions, partielles ou pas), puis à la localisation précise des enjeux de préservation et leur priorité d'action (échéances).</p>	
<b>Territoire concerné :</b> Puy de la Tuile (1 <sup>er</sup> temps), Vergnes des Mazes (2d temps)	<b>Surface d'application :</b> ≈ 508 ha (1 <sup>er</sup> temps) ≈ 65 ha (2d temps)
<p><b>Budget prévisionnel global :</b> sur base 2 stages de 6 mois, niveau Master (436,05 € x 6 mois x 2) + encadrement partagé ONF (658 € x 5 jours) / animateur N2 (495 € x 5 jours) + frais : 10 500 €</p> <p><b>Opérations associées :</b> C11. Poursuivre l'édition d'une lettre d'information à destination des habitants, G22. Encourager la diversification intraforestière, G32. Mettre en œuvre des travaux de lutte contre la colonisation ligneuse sur les habitats ouverts humides, E22. Poursuivre le suivi lycopodes comme indicateurs de l'état des habitats landicoles et tourbeux E23. Réaliser une étude de fonctionnalité sur les tourbières</p>	

<b>Action E31</b> <b>Actualiser la cartographie des habitats</b>	
<b><u>PRIORITE :</u></b> ★	<b><u>STRATEGIE :</u></b> Etude, inventaire
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Assurer correctement le suivi des indicateurs biologiques de l'état de conservation du site et des écosystèmes	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Reproduire la méthodologie CHANE et évaluer l'état de conservation des habitats en fin de Docob</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Réalisation de la cartographie en 2019</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> tous</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage N2000, CBNMC, CEN Auvergne, ONF, BE botanique</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation N2000</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b></p> <p>Conformément à la méthodologie nationale et aux objectifs européens d'évaluation du dispositif Natura 2000, réaliser, en 2019, une nouvelle campagne de cartographie des tous les habitats du site Natura 2000, selon la méthodologie CHANE (avec relevés phytosociologiques). Comparer les surfaces et les répartitions des habitats.</p> <p>Afin d'éviter les évaluations d'états de conservation globaux « à dire d'experts » (méthode des « feux tricolores »), mettre en œuvre progressivement les protocoles détaillés élaborés par le MNHN, en étroite collaboration scientifique avec le CBNMC pour adapter si besoin certains paramètres et critères d'analyse. Ces évaluations doivent être priorisées par rapport aux enjeux du site et au fur et à mesure de leur élaboration nationale.</p> <p>Mise en œuvre prioritaire sur les habitats (par ordre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nardaie 6230 (protocole « habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire » - 2012) cf. E21</li> <li>• Tourbières - 7110, 7120, 7140, 7150 (protocole non paru à ce jour)</li> <li>• Tourbière boisée – 91D0 (protocole « habitats forestiers » - 2009)</li> </ul>	
<b>Territoire concerné :</b> tout le site	<b>Surface d'application :</b> 723,56 ha
<b>Budget prévisionnel global :</b> cartographie CHANE : 9 000 € + protocoles : 5000 € x 2 = 10 000 € soit 19 000 € sur 6 ans	
<b>Opérations associées :</b> toutes les fiches-actions « G » et « E »	

<b>Action E41</b> <b>Mettre en place les indicateurs de mise en œuvre du Docob</b>	
<b>PRIORITE :</b> ★★	<b>STRATEGIE :</b> communication
<b>Enjeux / objectif opérationnel :</b> Evaluer les effets de la mise en œuvre du dispositif Natura 2000	<b>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :</b> Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ <b>Descriptif de l'action :</b> Définir et renseigner les indicateurs de pression / état / réponse.</p> <p>➤ <b>Indicateurs d'évaluation de l'action :</b> Taux de remplissage des indicateurs</p> <p>➤ <b>Habitats / espèces visé(e)s :</b> Tous les habitats et espèces de la directive</p>	<p>➤ <b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> Maître d'ouvrage, structure animatrice, membres du Copil</p> <p>➤ <b>Cadre politique :</b> Natura 2000</p> <p>➤ <b>Types de financements mobilisables :</b> crédits d'animation</p>
<b><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></b>	
<p><b>Moyens proposés :</b> Renseignement progressif, et aussi précisément que possible, des indicateurs définis dans le Docob (en lien avec SUDOCO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ année n = renseignement des indicateurs généraux</li> <li>▪ année n+2 et suivantes = renseignement des indicateurs d'état écologique.</li> </ul> <p>La liste des indicateurs proposés figure dans le tableau de bord de suivi.</p>	
<b>Territoire concerné :</b> site Natura 2000	<b>Surface d'application :</b> 723,56 ha
<b>Budget prévisionnel global :</b> 6 000 € sur 6 ans	
<b>Opérations associées :</b> toutes les actions de gestion (G) et de suivi (E) + Obj Op A3. Identifier et appuyer les acteurs susceptibles de contractualiser les outils liés à Natura 2000	

### **3. LE BUDGET ESTIMATIF**

Le coût probable de toutes ces actions a été évalué à partir de 2013, l'animation du Document d'objectifs ne devant commencer qu'à partir de cette date.

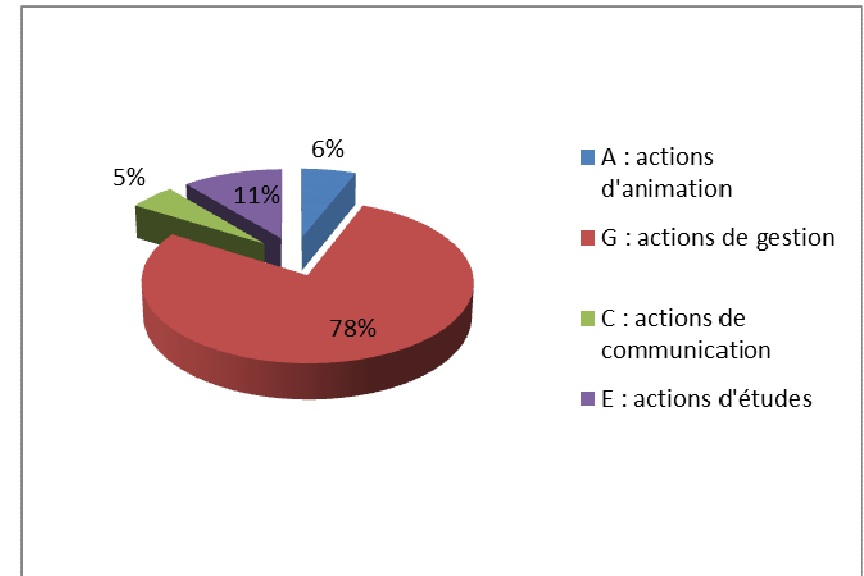
Le montant global estimé sur 6 années (de 2013 à 2018) s'élève **1 696 285 €**. Ce budget est un estimatif théorique ; concrètement, il sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables, les devis reçus en réponse à des marchés publics précis, et selon les contractualisations effectives des gestionnaires locaux (nombreuses sont les actions dont la mise en œuvre dépend d'un engagement volontaire, non prévisible à ce stade).

**78 %** du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces

**11 %** du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

**6%** du budget global estimé est consacré à l'animation du Docob qui recoupe à la fois le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues, des intervenants et des programmes d'actions publics, ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.

**5%** du budget global estimé est consacré à la valorisation du patrimoine naturel du site Natura 2000 auprès des publics.



	2014				2015				2016				2017				2018				2019				Total par action													
	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL														
	Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.			Contrat	Anim	MAET, autre fin.										
A11	Assister les services de l'Etat	1 485 €			1 485 €			1 485 €			1 485 €			1 485 €			1 485 €			1 485 €			1 485 €			1 485 €			8 910 €									
A12	Accompagner les révisions (projets sylvicoles)				0 €			4 515 €			4 515 €			0 €			2 015 €			2 015 €			0 €			2 015 €			2 015 €	8 545 €								
A21	Contribuer à faire connaître les enjeux environnementaux	2 475 €			2 475 €			2 475 €			2 475 €			2 475 €			2 475 €			2 475 €			2 475 €			2 475 €			14 850 €									
A22	Favoriser la prise en compte des zones humides agricoles	2 000 €			2 000 €			2 000 €			2 000 €			0 €			2 000 €			2 000 €			2 000 €			2 000 €			10 000 €									
A31	Associer la profession agricole	3 500 €			3 500 €			8 000 €			8 000 €			0 €			0 €			0 €			0 €			1 000 €			12 500 €									
A32	Démarcher les propriétaires (Charte Natura 2000)				0 €			3 960 €			3 960 €			5 000 €			5 000 €			5 000 €			5 000 €			5 000 €			18 960 €									
A33	Identifier les besoins en Contrat Natura 2000	14 000 €			14 000 €						0 €			14 000 €			14 000 €			14 000 €			0 €			0 €			28 000 €									
					23 460 €						22 435 €			3 960 €			26 975 €			10 960 €			13 975 €						101 765 €									
G11	Equipements agro-pastoraux en ZH	hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				0 €												
G12	Assurer la continuité des MAET				0 €			40 625 €			40 625 €			40 625 €			40 625 €			40 625 €			40 625 €			40 625 €			40 625 €	203 125 €								
G13	Contribuer à l'émergence de nouvelles mesures (diversité prairiale)				0 €			4 175 €			4 175 €			1 200 €			1 200 €			4 575 €			4 575 €			1 600 €			1 600 €	16 525 €								
G21	Limiter les dégradations des cours d'eau et ZH				0 €			?			0 €			15 000 €			15 000 €			?			0 €			15 000 €			0 €	30 000 €								
G22	Encourager la diversification intraforestière				0 €			132 000 €			132 000 €			132 000 €			132 000 €			132 000 €			132 000 €			132 000 €			132 000 €	660 000 €								
G31	Investir le foncier vacant (habitats naturels en voie de dégradation)				0 €						0 €			2 000 €			2 000 €			2 000 €			2 000 €			2 000 €			0 €	6 000 €								
G32	Travaux de lutte contre la colonisation ligneuse				0 €						0 €			120 000 €			120 000 €			120 000 €			120 000 €			120 000 €			120 000 €	360 000 €								
G41	Lutte contre les espèces envahissantes	2 500 €			2 500 €			4 500 €			2 300 €			6 800 €			3 000 €			11 800 €			14 800 €			3 000 €			9 500 €	12 500 €	3 000 €		2 300 €	5 300 €	3 000 €		3 000 €	44 900 €
G51	Opérations expérimentales de renaturation des cours d'eau				0 €						0 €						0 €						0 €						0 €	0 €								
G52	Passages adaptés à la faune des rivières				0 €						0 €						0 €						0 €						0 €	0 €								
					2 500 €						183 600 €			205 625 €			311 700 €			316 525 €			300 600 €						1 320 550 €									
C11	Lettre d'information	3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €	19 200 €								
C12	Développement d'outils de découverte				0 €			5 000,00 €			5 000 €			5 000,00 €			5 000 €			28 000 €			28 000 €			25 000			25 000 €	5 000,00 €	5 000 €	68 000 €						
C21	Valoriser les prairies naturelles	hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000				hors cadre des financements Natura 2000																
					3 000 €						8 000 €			8 000 €			31 000 €			28 000 €			8 000 €						8 000 €	87 200 €								
E11	Prospections ciblées sur les espèces de l'annexe II				0 €			11 500,00 €			11 500 €			11 400,00 €			11 400 €			16 900,00 €			16 900 €			9 000,00 €			9 000 €	0 €	48 800 €							
E12	Assurer le suivi des espèces de l'annexe II	6 220,00 €			6 220 €			9 060,00 €			9 060 €			6 220,00 €			6 220 €			9 060,00 €			9 060 €			6 220,00 €			6 220 €	9 060,00 €	9 060 €	45 840 €						
E21	Etat de conservation des prairies				0 €			9 000,00 €			9 000 €			0 €			9 000 €			9 000,00 €			9 000 €			9 000,00 €			9 000 €	27 000 €								
E22	Poursuivre le suivi « lycopes » (habitats landicoles)	1 650,00 €			1 650 €						0 €			1 650,00 €			1 650 €			1 650,00 €			1 650 €			1 650,00 €			1 650 €	0 €	4 950 €							
E23	Etude de fonctionnalité des tourbières				0 €			15 980,00 €			15 980 €			550,00 €			550 €			550,00 €			550 €			550,00 €			550 €	2 050,00 €	2 050 €	19 680 €						
E24	Réaliser des diagnostics « cours d'eau »	2 500,00 €			2 500 €						0 €			0 €			0 €			0 €			0 €			0 €			0 €	2 500 €								
E25	Etude sur les dynamiques et évolutions des habitats				0 €			5 499,8			5 500 €			5 499,8			5 500 €			0 €			0 €			0 €			0 €	11 000 €								
E31	Actualiser et préciser la cartographie des habitats				0 €						0 €			5 000			5 000 €			0 €			0 €			16 000,00 €			16 000 €	21 000 €								
E41	Définir et contrôler l'évolution d'indicateurs pertinents	1 000			1 000 €			1 000			1 000 €			1 000			1 000 €			1 000,00 €			1 000 €			1 000,00 €			1 000 €	6 000 €								
					11 370 €						52 040 €			26 320 €			41 510 €			18 420 €			37 110 €						37 110 €	186 770 €								
	<b>Total par année</b>				<b>40 330,00 €</b>						<b>266 074,80 €</b>			<b>243 904,80 €</b>			<b>411 185,00 €</b>			<b>373 905,00 €</b>			<b>359 685,00 €</b>					<b>359 685,00 €</b>	<b>1 696 285 €</b>									

#### **4. LA CHARTE NATURA 2000**

La Charte Natura 2000 du site FR 8301069 « Aubrac » a été validée par le Comité de Pilotage Natura 2000 du 25 novembre 2011.



## Charte NATURA 2000 sur le site FR 830 1069 « AUBRAC »

**RAPPEL** : la signature de la Charte Natura 2000 ne dispense pas les propriétaires et ayants-droits concernés de respecter la réglementation nationale en vigueur ; en particulier les dispositions de la loi sur l'Eau, le Code forestier, le Code de l'environnement et les éventuelles mesures de protection spécifiques en vigueur sur le site. La structure animatrice est à disposition pour en faire l'explication à la parcelle près.

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :  
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

### ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTRÔLES

#### Tous milieux

① **Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles** à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'inventaire ou évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité, en cas d'accident, ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire, si ce dernier le désire, les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées ainsi que les préconisations de gestion du DOCOB.

Point de contrôle : absence de problèmes d'accès.

② **Informé tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci** (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

③ **Conserver les haies, les talus, les murets, les ripisylves**<sup>5</sup>, (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers). En cas d'élargissement de desserte sur un alignement de 2 murets parallèles, en conserver un sur 2.

Point de contrôle : non disparition des habitats d'intérêt européen inventoriés lors du diagnostic.

<sup>5</sup> Une ripisylve est une formation boisée bordant les cours d'eau (forêts alluviales)  
*Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne – 2013 – page 167*

④ **Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas déposer de déchets** (gravats, ordures...).

Point de contrôle : affleurement du sol naturel (contrôle sur le terrain).

⑤ **Limiter les espèces exotiques envahissantes** en :

- n'introduisant pas volontairement d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
- n'introduisant pas sur le site d'espèces animales envahissantes : tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines...

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire d'espèces exotiques envahissantes.

## ☐ Milieux prairiaux et landes (hors prairies humides)

① **Conserver la nature du couvert végétal, en particulier les habitats d'intérêt européen** : pas de destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...), pas de création de nouvelle piste en dur, pas de désenrochement mécanique, pas de boisement, pas de semi (ou sur-semi).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature du sol, comparaison avec l'état des lieux

② **Conserver la qualité de l'eau** en n'utilisant pas de produit phytosanitaire.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de produits phytosanitaires dans le sol.

③ **Contribuer au maintien de l'ouverture de ces milieux** en autorisant les pratiques existantes de pâturage, fauche ou broyage voire abattage ponctuel en cas d'enfrichement (landes, pelouses, prairies).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la non fermeture totale des milieux

## ☐ Milieux forestiers

① **Proscrire toute intervention dans les boisements tourbeux**, excepté pour les travaux de restauration et d'entretien après avis de la structure animatrice (qui fournira une cartographie de la localisation des habitats forestiers) et accord préalable des services de l'Etat.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de travaux sans autorisation.

② **Maintenir les hêtraies, en particulier les hêtraies d'intérêt européen**, en ne procédant pas à des coupes à blanc ni plantations d'essence non adaptée à ce milieu (cf.annexe2). Possibilité de coupes de renouvellement après avis de la structure animatrice.

Note définition « coupe à blanc » : coupe sans gestion sylvicole a posteriori, donc non suivie d'opération de renouvellement du peuplement forestier par régénération naturelle ou plantations adaptées.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe à blanc et d'essence sylvicole non adaptée.



③ **Maintenir à minima la proportion de 3 arbres morts sur pied ou sénescents ou à cavités<sup>6</sup> par hectare** s'ils existent (diamètre minimum de 35 cm à 1,30m du sol). Ces arbres ne doivent pas être choisis, pour des raisons de sécurité, près des voies de circulation (dans ce cas les arbres peuvent être abattus et laissés sur place au sol).

Point de contrôle : Contrôle sur place du nombre d'arbres correspondants.

## ☐ Milieux humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, bas-marais)

① **Conserver les milieux humides, en particulier les habitats d'intérêt européen** : pas de drainage par fossé à ciel ouvert ou drain enterré, pas de remblaiement, pas de destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...), pas de plantation sylvicole, pas de semis (ou sur-semis). Limiter l'action mécanique à l'ouverture des milieux et à leur entretien.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature du sol, de l'absence de travaux d'assèchement et comparaison avec l'état des lieux

② **Conserver la qualité de l'eau** : pas de produits phytosanitaires en zone humide, pas de brulis, ou de fertilisation dans un périmètre minimum de 70 m autour des tourbières (cartographie des habitats fournie par la structure animatrice).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de produits dans les sols et l'eau.

③ **Préserver la sensibilité des milieux** en ne pas pénétrant pas avec des engins lourds sur les milieux humides sauf avis de la structure animatrice et accord préalable des services de l'Etat.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traces et de dégradation.

## ☐ Cours d'eau

*Rappel* : l'usage de produits phytosanitaire est interdit par la réglementation nationale à moins de 5 m des cours d'eau, sauf distance supérieure inscrite sur l'emballage du produit.

① **Maintenir les végétations de bords de cours d'eau** (pas de dessouchage des arbres et arbustes).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destruction.

② En dessous des seuils réglementaires de la loi sur l'eau, **ne pas recalibrer, ne pas détournement et de manière générale, ne pas faire de travaux sur les écoulements, les lits des cours d'eau** et de leurs affluents sans avis préalable de la structure animatrice et accord préalable des services de l'Etat.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de travaux hydrauliques.

③ **Ne pas planter de résineux allochtones à moins de 10 m des cours d'eau.**

Point de contrôle : Contrôle sur place du respect de la distance.

---

<sup>6</sup> Les cavités sont des habitats essentiels pour les chauves-souris, les oiseaux, les insectes... Elles comprennent : des fentes, des trous de pics, de l'écorce décollée...

④ **Préserver le lit des cours d'eau** en mettant en place des dispositifs de franchissement permettant d'éviter la destruction des milieux en cas de passage d'engins : se rapprocher de la structure animatrice pour le financement éventuel de tels aménagements.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dégradation et de traces.

### Blocs Rocheux

① **Maintenir des blocs rocheux** présents sur les parcelles engagées : pas d'arasement mécanique ni remblai ni dépôt de déchets d'aucune sorte

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dégradation de ces habitats.

### Activités cynégétiques (chasse)

① **Maintenir les habitats naturels et améliorer la biodiversité** des milieux par la pratique d'une chasse durable dans le respect d'autrui et de la faune présente.

② **Ne pas introduire de gibier « exotique »**

### Activités halieutiques (pêche)

① **Maintenir les habitats naturels et améliorer la biodiversité** des cours d'eau par la pratique d'une pêche durable dans le respect des usagers du site et de la faune.

② **Ne pas introduire de poissons** à tous stades dans les cours d'eau sauf cas exceptionnels (altération du milieu, pollutions...) et après étude préalable de l'ONEMA.

---

le : ....., à .....

signature du ou des propriétaires

le : ....., à .....

signature du ou des propriétaires

---

## RECOMMANDATIONS

---

**Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet d'engagement dans le cadre de la présente Charte Natura 2000. Ces recommandations peuvent être appliquées en complément selon la volonté des adhérents.**

### Tous milieux

- Eviter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux et en particulier aux abords des habitats d'intérêt communautaire (sauf prairies de fauche dans certaines conditions).
- Informer la structure animatrice du site de toute dégradation majeure des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.

### Pelouses, prairies, landes (hors prairies humides)

- Landes et pelouses : favoriser la gestion par le pâturage extensif, éviter la fertilisation, maintenir quelques arbres.
- Prairies : limiter la fertilisation (hors déjections au pâturage), privilégier la fertilisation organique à la fertilisation minérale, en cas de fertilisation organique, éviter les apports massifs de lisier (privilégier les apports dilués ou le fumier paillé), favoriser un « retard de fauche ».

### Parcelles forestières

- Privilégier la régénération naturelle des parcelles boisées.
- Favoriser une gestion forestière des peuplements par une futaie jardinée ou irrégulière pour les peuplements mélangés sapin / hêtre; et par un taillis fureté ou futaies irrégulière pour les hêtraies.
- Maintenir l'équilibre feuillus / résineux des peuplements.
- Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détremés.
- Remettre en état les chemins d'exploitation après exploitation des peuplements.
- Ne pas traverser les écoulements et zones humides sans utilisation de systèmes de franchissement

### Zones humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, bas-marais)

- Favoriser la gestion par le pâturage extensif sur les zones humides en cours d'embroussaillage.
- Favoriser l'aménagement de points d'eau pour le bétail en retrait des zones humides.

### Cours d'eau

- Eviter tout passage d'engins d'exploitation sur les berges et dans le lit des cours d'eau

– Favoriser l'aménagement de points d'eau pour le bétail en retrait des cours d'eau.

### **Activités cynégétiques**

- Se tenir informé de l'évolution des connaissances naturalistes du site Natura 2000 AUBRAC et informer les personnes fréquentant le site en les sensibilisant à la pratique raisonnable de la chasse et au respect de la nature.
- Limiter au maximum les inconvénients et les risques que l'activité de l'adhérent peut engendrer pour les personnes qui fréquentent le site.

### **Activités halieutiques**

- Limiter au maximum les inconvénients et les risques que son activité peut engendrer pour les personnes qui fréquentent le site.



---

## ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES SYLVICOLES AUTORISEES EN HETRAIE

---

Essences dominantes :

Hêtre (*Fagus sylvatica*)  
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)  
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

Essences d'accompagnement, en sous-bois

Noisetier (*Corylus avellana*)  
Houx (*Ilex aquifolium*)

Essences d'accompagnement (tolérées uniquement en faible proportions) :

Châtaignier (*Castanea sativa*)  
Sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*)  
Sapin pectiné (*Abies alba*)  
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)  
Chênes sessile ou pédonculés (*Quercus robur*)  
Alisier blanc (*Sorbus aria*)

## 5. LES CONTRATS NATURA 2000

Les **11** actions de gestion qui concernent des travaux de restauration et d'entretien, s'appuient sur la mobilisation de **23** mesures de Contrats Natura 2000, dont le détail figure dans le tableau suivant.

Code Action	Type de contrat	Code mesure	Intitulé	
G11		-	Mesure financière hors Natura 2000 (cf. 10 <sup>e</sup> prg d'actions AEAG)	
G12		-	Cf. Mesures agri-environnementales	
G13		-	Cf. Mesures agri-environnementales	
G21	Contrat N2000 forestier	F22709	« prise en charge de certains surcoût d'investissement visant à réduire l'impact des desserte en forêt »	
		F22710	« mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire »	
		F22716	« prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif »	
G22		F22701	« création ou rétablissement de clairières et de landes » (pour tous les habitats d'IC ouverts, hygrophiles ou xérophiles)	
		F22702	« création ou rétablissement de mares forestières »	
		F22706	« chantier d'entretien et de restauration des ripisylves »	
		F22712	« dispositif favorisant le développement de bois sénescents »	
		F22717	« travaux d'aménagement de lisière étagée »	
G32		Contrat N2000 non forestier	A32301P	« chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage »
			A32307P	« décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés d'habitats hygrophiles »
	A32308P		« griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec »	
	A32305R		« chantier d'entretien des milieux ouverts par broyage ou débroussaillage léger »	
	A32304R		« gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts »	
	A32303R		« gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »	
	A32314P		« restauration des ouvrages de petites hydrauliques » (uniquement « rebouchage de drains »)	
	A32327P		« opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »	
G41 et G42	CN2 non forestier	A32320 P et R	« chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »	
	CN2 forestier	F22711	« chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »	
G51	Contrat N2000 non forestier	A32311P	« restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »	
		A32311R	« entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »	
		A32316P	« chantier de restauration de la diversité physique des cours d'eau et de sa dynamique érosive »	

Code Action	Type de contrat	Code mesure	Intitulé
G52	Contrat 2000 non forestier	A32323P	« aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site »
		A32325P	« prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires »
		A32327P	« opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »

## **6. LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE T)**

Au jour de la révision du Document d'Objectifs, le cadre agri-environnemental est en pleine restructuration : le Plan de Développement rural hexagonal, qui avait permis de proposer des MAE t en 2009 / 2010 est arrivé à son échéance. Cette réforme coïncide avec la réforme des financements de la PAC et des Fonds européens de manière plus générale (dont le FEADER).

Les mesures proposées ci-après ne sont donc qu'indicatives ; elles se basent sur les modèles précédents (2009-2010) et reprennent les clauses techniques jugées pertinentes par la profession agricole concertée à ce sujet en septembre 2013. Elles indiquent également les points particuliers pouvant encore faire l'objet de négociations à l'occasion de la prochaine campagne de contractualisation.

Milieux	Zones humides prioritaires (habitats tourbeux)	
	Contrat 1 <sup>er</sup> niveau	Contrat 2 <sup>e</sup> niveau
Gestion de base des surfaces engagées	Absence de destruction par labour ou travaux lourds (assèchement ou drainage)	Pas de 2 <sup>e</sup> niveau
	Absence d'écobuage / brûlage dirigé	
	Absence de désherbage chimique	
	Maîtrise des refus ligneux selon prescription du diagnostic parcellaire	
	Absence totale d'apports de magnésium ou de chaux	
Fertilisation	Absence totale de fertilisation minérale et organique (sauf déjection au pâturage)	
Enregistrement des pratiques	Oui, cahier de pâturage et d'interventions mécaniques à fournir	
Chargement de pâturage	Chargement moyen annuel < 0,4 UGB / ha	
Dates de pâturage	Absence de pâturage jusqu'au 1 <sup>er</sup> août	



Milieux	Zones humides secondaires et périphérie (non tourbeuses)	
	Contrat 1 <sup>er</sup> niveau	Contrat 2 <sup>e</sup> niveau
Gestion de base des surfaces engagées	Absence de destruction par labour ou travaux lourds (assèchement ou drainage)	Pas de 2 <sup>e</sup> niveau
	Absence d'écobuage / brûlage dirigé	
	Absence de désherbage chimique	
	Maîtrise des refus ligneux selon prescription du diagnostic parcellaire	
Fertilisation	Absence totale d'apports de magnésium ou de chaux	
Enregistrement des pratiques	Absence totale de fertilisation minérale et organique (sauf déjection au pâturage)	
Chargement de pâturage	Oui, cahier de pâturage et d'interventions mécaniques à fournir	
Dates de pâturage	Chargement moyen annuel < 0,6 UGB / ha	
	-	

Milieux	Pelouses et landes pâturées	
	Contrat 1 <sup>er</sup> niveau	Contrat 2 <sup>e</sup> niveau
Gestion de base des surfaces engagées	Absence de destruction par labour ou travaux lourds	
	Absence d'écobuage / brûlage dirigé	
	Absence de désherbage chimique	
	Maîtrise des refus ligneux selon prescription du diagnostic parcellaire	
	Absence totale d'apports en chaux vive	1 apport de chaux vive maximum sur la durée du contrat
Fertilisation	Absence de fertilisation azotée (hors déjections au pâturage)	
Enregistrement des pratiques	Oui, cahier de pâturage et d'interventions mécaniques à fournir	
Chargement de pâturage	Chargement moyen annuel < 0,7 UGB / ha	
Dates de pâturage	-	

Milieux	Prairies de fauche montagnardes	
	Contrat 1 <sup>er</sup> niveau	Contrat 2 <sup>e</sup> niveau
Gestion de base des surfaces engagées	Absence de destruction par labour ou travaux lourds	
	Absence de renouvellement par travail superficiel du sol	
	Absence d'écobuage / brûlage dirigé	
	Absence de désherbage chimique	
	Maîtrise des refus ligneux selon prescription du diagnostic parcellaire	
	Absence totale d'apports en chaux vive	
Fertilisation	Fertilisation N limitée à 125 u/ha/an dont 60 u./ha / an maximum en minéral	
	Fertilisation P limitée à 90 u/ha/an dont 60 u./ha / an maximum en minéral	
	Fertilisation K limitée à 160 u/ha/an dont 60 u./ha / an maximum en minéral	
Enregistrement des pratiques	Oui, cahier d'interventions mécaniques à fournir	Oui, cahier de pâturage et d'interventions mécaniques à fournir
Chargement de pâturage	-	Pâturage toléré en regain
Dates de pâturage	-	Absence de pâturage jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet
Autres	Présence d'au moins 4 plantes indicatrices parmi une liste définie	

## 7. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU DOCOB

Le Docob dans son ensemble et chaque fiche action seront évalués en fonction des indicateurs définis ci-après (indicateurs qualitatifs ou quantitatifs). En **\*rouge\*** sont figurés les indicateurs annuels enregistrés en ligne sur l'interface nationale « SUDOCO ».

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial (2013)
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	<b>*Projets soumis à étude d'incidence*</b>	<b>Nb / coût (suivi de l'animateur)</b>	<b>A11, A12</b>	<b>Cf. SUDOCO</b>
	Nombre d'habitants permanents (total communal)	Nombre (INSEE)	A32, C11 et C12	1078
	Surface agricole (ilots PAC)	ha	A31, G11 à G13, C21	225
	Espèces exotiques envahissantes	Nombre stations / surface	G41 et G42	2
	<b>*Budget total animation N2000*</b>	<b>€ / an</b>	<b>Ttes les actions A</b>	<b>Cf. SUDOCO</b>
	<b>*Budget total investissements hors zones agricoles*</b>	<b>€ / an</b>	<b>Actions G21 à G52</b>	<b>Cf. SUDOCO</b>
	<b>*Budget total investissements en zones agricoles*</b>	<b>€ / an</b>	<b>G11, G12 et G13</b>	<b>Cf. SUDOCO</b>
	<b>*Budget total communication*</b>	<b>€ / an</b>	<b>Ttes les actions C</b>	<b>Cf. SUDOCO</b>
	<b>*Budget total études*</b>	<b>€ / an</b>	<b>Ttes les actions E</b>	<b>Cf. SUDOCO</b>
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
	Proportion milieux ouverts / site	%	E31	54%
	Précipitations annuelles (sécheresse)	mm/m <sup>2</sup> /an	E23	1300
	Température (gel)	Nb de jours de gel /an	E12	?
Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux			
	Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	E21, E31	
	Surface de l'ensemble des habitats d'IC	ha	E31	255
	Nombre d'habitats d'IC	Nbre	E31	14
	Relevés phytosociologiques du 7110	Qualitatif	E23	
	Relevés phytosociologiques du 6230	Qualitatif	G12, G13	
	Relevés phytosociologiques du 6520	Qualitatif		
	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	E11, E12	
liste espèces d'intérêt communautaire (annexe II)	liste qualitative	E11, E12	Cf. état des lieux	

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial (2013)
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux			
	Surface périmètre Natura 2000	Ha	E42	723,56
	Surface avec protection réglementaire	Ha	E41	23,53
	*Contractualisations charte Natura 2000*	Nbre chartes & Ha / an	A22	Cf. SUDOCO
	*Contractualisation MAET*	Nbre exploitation & Ha / an	G12, G13	Cf. SUDOCO
	*Contrats Natura 2000*	Nbre contrat & Ha / an	G21, G22, G32, G41, G42, G51, G52	Cf. SUDOCO
	Acquisition à but environnemental	Ha, Nb de parcelles	G31	0
	Autres accords amiables de gestion	Nombre & Ha		1 (6,62 ha)
	*Etudes naturalistes, suivis réalisés*	Nb / an	Ttes les actions « E »	Cf. SUDOCO
Type	Indicateurs	Unités	Rattachement	Etat initial
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse liés à une action précise			
	Articles de presse	Nombre / an	C11 et C12	0
	*Outils de communication mis en œuvre (total)*	Nombre / an	A31, A33, C11, C12	Cf. SUDOCO
	*Réunions organisées par l'animateur*	Nombre / an	A21, A31, A32, A33, C12	Cf. SUDOCO
	Participations de l'animateur réunions/rendez-vous extérieurs	Nombre / an		7
	Total acteurs du site informés ou contactés	Nombre/an		36
	Collectivités informées/contactées	Nombre/an		9
	Propriétaires informés/contactés	Nombre/an		0
	Agriculteurs informés/contactés	Nombre/an		19
	Autres acteurs locaux informés/contactés	Nombre/an		8
	Connexions site internet	Nombre / an		
	*Lettres d'informations distribuées*	Nombre / an, €/ an	C11	Cf. SUDOCO
	Exposition pédagogique (temporaire / permanente)	Nombre / an et nb visiteurs	C12	
Cahiers, livrets pédagogiques	Nombre / nb exemplaires édités	2 / ( ? )		

## **ANNEXES**

---

## ANNEXE 1 : significations des abréviations

CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central  
CC Caldaguès Aubrac : Communauté de Communes Caldaguès-Aubrac  
CC du Pays de Pierrefort : Communauté de Communes du Pays de Pierrefort  
CEN Auvergne : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne  
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
Contrats N2 ou CN2 : contrats Natura 2000  
CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
DDT : Direction départementale du territoire  
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409  
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
EIN2 : évaluation des incidences Natura 2000  
FDC : Fédération départementale des chasseurs  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
IPAMAC : Inter Parcs du Massif Central (association)  
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées  
MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ex CSP)  
ONF : Office national des forêts  
O.T : Offices du Tourisme  
PAC : Politique Agricole Commune  
PDPG 15 : Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles du Cantal (2003-2007)  
PNR : Parc naturel régional (projet sur l'Aubrac)  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
SUDOCO : SUIvi des DOCUments d'Objectifs (interface de saisie en ligne)  
UGB : Unité Gros Bovin (1 UGB = 1 vache laitière adulte)  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## **ANNEXE 2 : Arrêté préfectoral de composition du Comité de Pilotage**



PREFECTURE DU CANTAL

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

**ARRETE n° 2010.05**  
**portant création du comité de pilotage et de suivi du site Natura2000**  
**n° FR 8301069 – Aubrac**

**Le préfet du Cantal, chevalier de l'Ordre national du mérite**

Vu la directive 92-43-CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,  
Vu le code de l'environnement, livre IV, titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV, relatif à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages,  
Vu le code rural, livre II, titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV, section 2 relative à Natura2000,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-0051 du 11 janvier 2002, portant création du Comité de pilotage et de suivi du site Natura2000 n° FR8301069 Aubrac.  
Vu l'avis du directeur départemental des territoires du Cantal,  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté n° 2002-0051 du 11 janvier 2002, portant création du Comité de pilotage et de suivi du site Natura2000 n° FR8301069 Aubrac est abrogé.

**Article 2** – Est créé le comité de pilotage et de suivi du site Natura2000 FR8301069 Aubrac. Sa composition est fixée ainsi :

**Représentants des services et des établissements publics de l'Etat**

Le Préfet du Cantal  
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Le directeur départemental des territoires  
Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations  
Le chef du service départemental de l'architecture et de patrimoine  
Le chef du service de défense et de protection civile  
Le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage  
Le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques  
Le directeur de l'Agence Montagne d'Auvergne de l'Office National des Forêts  
Le commandant du Groupement de Gendarmerie du Cantal  
Le directeur de l'agence de l'eau Adour-garonne

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

**Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements**

Le président du conseil régional  
Le président du conseil général  
Le président de la communauté de communes Caldauguès-Aubrac.  
Les maires des communes des deux-Verges, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues, Saint-Urcize.

Chaque membre peut se faire représenter par un membre de sa collectivité ou groupement.

**Représentants des propriétaires, usagers et socio-professionnels**

Le président de la chambre d'agriculture  
Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat  
Le président de la chambre de commerce et d'industrie  
Le président du comité départemental de tourisme  
Le directeur du centre régional de la propriété forestière  
Le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs  
Le président de la fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Le président du comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre  
Le président de la Confédération paysanne  
Le directeur de l'association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles  
Le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles  
Le président du comité départemental des jeunes agriculteurs  
Le président du syndicat départemental de la propriété agricole  
Le président de la Fédération départementale des chasseurs du Cantal  
Le directeur du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute-Auvergne  
Le directeur du conservatoire botanique national du massif central  
Le directeur du conservatoire des espaces et paysages d'auvergne  
Le président de la Fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

**Article 3** – Conformément aux dispositions conjuguées de l'article R414-8-1 du code de l'environnement et du décret n°2006-672 du 6 juin 2006, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, convoqués par le Préfet, désignent à la majorité des membres présents ou représentés :

- le président du comité de pilotage.

A défaut de désignation, le Préfet préside le comité.

**Article 4** – Le document d'objectifs étant approuvé, le Préfet convoquera les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements afin qu'ils désignent, pour une durée de 3 ans renouvelables, la collectivité, le groupement ou l'organisme chargé de sa mise en œuvre.

A défaut de désignation, le Préfet suit la mise en œuvre du document d'objectifs pour une durée de 3 ans.

**Article 5** – Conformément à l'article R414-8-5 du code de l'environnement, le comité de pilotage suit la mise œuvre du document d'objectifs. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement

(1)

(2)



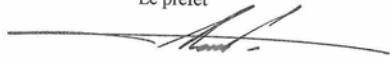
ou l'organisme désigné pour la mise en œuvre du document d'objectifs (ou à défaut le service de l'Etat) soumet au Préfet au moins tous les 6 ans, un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs, en tenant compte, notamment de l'évolution des activités humaines sur le site. Le documents d'objectifs est révisé dans les délais et les procédures établis lors de son élaboration.

**Article 6** – Le secrétariat est assuré par la collectivité ou groupement ou organisme désigné par le comité de pilotage, ou à défaut, par le directeur départemental des territoires.

**Article 7** – Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Aurillac, le 02 JUN 2010

Le préfet



Paul M. Dubourg

